

MANDEMENTS, INSTRUCTIONS PASTORALES

ET DISCOURS DIVERS

DE M^{GR}. DE SALINIS,

ÈVÈQUE D'AMIENS,

Recueillis et publiés par M. l'Abbé DUVAL, Chanoine, Vicaire-général,
Secrétaire du Conseil de Monseigneur.



AMIENS,

LENOEL-HEROUART,

Imprimeur-Libraire de Mgr. l'Evêque

RUE DES RABUISSONS, 10.

PARIS,

AUGUSTE VATON,

Libraire,

RUE DU BAC, 46.

—
1856.

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2014.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



AMIENS. — IMPRIMERIE DE LENOEL-HEROUART,
Imprimeur-Libraire de Monseigneur l'Évêque, rue des Rabuissons, 10.



M^{gr} de Salinis, Evêque d'Amiens, a bien voulu nous autoriser à recueillir et à publier ses Instructions pastorales, ses Mandements et quelques-uns de ses Discours sur divers sujets. Beaucoup d'ecclésiastiques regrettaient de ne pouvoir en compléter la collection; des laïques nous les demandaient aussi : nous sommes assuré de répondre à leurs désirs. Un sentiment que l'on comprendra nous interdit de louer ici ces documents; mais il nous est permis de rendre témoignage du prix qu'y attachent le clergé et les fidèles du diocèse. Les Allocutions que M^{gr} de Salinis a prononcées dans les Synodes tenus en 1851 et en 1853 ne sont pas au nombre des pièces que nous publions : nous avons pensé qu'elles trouveraient plus naturellement leur place dans une Notice sur ces Synodes que nous nous proposons de faire paraître prochainement.

L'Abbé DUVAL, *Ch. Vic.-Gén.*

Amiens, le 3 mai 1856.

LETTRE PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,
A L'OCCASION
DE SON INSTALLATION.



ANTOINE DE SALINIS, *par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique,* ÉVÊQUE D'AMIENS,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous n'avons pas été trompé par votre renommée, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES. Nous arrivons à peine au milieu de vous, et tout ce que nous aimions à entendre raconter de vous, tout ce que l'on nous disait du peuple dont Dieu nous a établi le Pasteur, nous l'avons vu de nos yeux. Votre religion a d'autant plus éclaté dans la vénération et l'amour avec lesquels vous nous avez accueilli que nous n'étions point connu de vous, que vous ne pouviez rien voir en nous que le député de

l'Eglise et le représentant de Jésus-Christ. Puisque Dieu voulait nous imposer ces titres et tout ce qu'ils emportent de redoutables devoirs, saurions-nous assez le bénir de nous avoir envoyé auprès d'un peuple qui considère notre mission avec tant de foi et avec tant de respect !

Mais ce qui nous console et nous rassure ne devrait-il pas ajouter plutôt à notre trouble et à nos appréhensions ? La charge que Dieu a mise dans nos faibles mains n'est-elle pas plus difficile à porter par le côté même qui nous paraîtrait en alléger le poids ?

C'est la question qui se présentait à nous, nous vous l'avouons, N. T.-C. F., c'est le doute qui a traversé notre âme bien des fois, hier, au milieu de tant de douces, de saintes émotions auxquelles nous nous abandonnions avec bonheur et qui laisseront en nous un souvenir ineffaçable.

Lorsque, à mesure que nous avançons dans cette antique cité, la foi de la foule empressée sur nos pas rayonnait pour ainsi dire à nos yeux ; lorsque, arrivé dans cette basilique, l'un des miracles du catholicisme, il nous semblait voir votre piété, digne des siècles qui enfantèrent ce monument, s'épanouir dans ces nefs immenses, se répandre avec le chant des hymnes, avec la voix de la prière, sous ces voûtes merveilleuses et monter vers le ciel, touché jusques aux larmes, nous nous

demandions : d'où vient et comment expliquer ce spectacle de religion que l'on croirait n'être pas de nos jours ! Pourquoi dans ce peuple ce reflet si éclatant de l'antique foi ? Où ses pères puisèrent-ils cet esprit chrétien dont la sainte tradition se montre encore si vivante dans leurs enfants ?

Sans doute, N. T.-C. F., il ne faut pas essayer de sonder l'un des mystères, caché le plus profondément dans les abîmes de la miséricorde infinie. L'Esprit souffle où il veut (1). Ce n'est pas dans le mouvement, dans les efforts de la volonté humaine que l'on doit chercher le premier principe de la vie surnaturelle des hommes et des peuples : tout part de la pure commisération de Dieu (2). La Foi est comme ces fleuves qui ont leur source sur des sommets inaccessibles ; elle s'épanche dans le monde des hauteurs de l'éternité ; et si vous cherchez pourquoi elle arrose certaines terres de préférence, pourquoi elle abandonne quelquefois ses anciennes rives et se creuse des lits nouveaux, il vous faut remonter à la volonté de Dieu qui lui a tracé et qui dirige son cours du haut du ciel.

Néanmoins, dans cette mystérieuse dispensation, la main de Dieu n'est pas tout-à-fait voilée :

(1) Spiritus ubi vult spirat. (*Joan.* c. 3., v. 8.)

(2) Non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei. (*S. Paul,* *Ad Rom.* c. 9., v. 16.)

les décrets éternels dont il s'est réservé le secret, il les réalise dans le temps, par des moyens que nous pouvons entrevoir soit dans l'ordre de la grâce, soit dans l'ordre même de la nature.

Ainsi, le monde présent est, suivant le langage de l'Écriture, le champ du père de famille, où il recueille dans le temps le froment des élus dont il veut remplir ses greniers éternels. Or, il y a dans ce champ des portions mieux préparées à recevoir la céleste semence. Pour parler sans figure, il y a des hommes, il y a des races chez qui la nature se montre plus docile au travail de la grâce ; des peuples qui par leurs bons, leurs nobles instincts semblent appartenir au Christianisme. Vous êtes évidemment, N. T.-C. F., un de ces peuples. Rien qui dispose plus l'homme à l'Évangile, rien qui le rapproche plus de Dieu, que cette droiture, cette franchise, cette loyauté qui fut dans tous les temps le trait le plus saillant, le caractère en quelque sorte distinctif des habitants de cette province. Voilà, nous aimons à le reconnaître, une des causes qui expliquent les fortes croyances qui pénétrèrent si avant dans le cœur de vos pères, et ces restes admirables de leur foi et de leur piété que nous sommes si heureux de retrouver en vous.

Mais ce serait méconnaître l'essence de la foi, le don de Dieu le plus gratuit, le plus surnaturel,

que d'en chercher le point de départ dans la nature. La nature humaine est frappée de malédiction depuis le péché. Notre âme, quoiqu'elle ait pu conserver des dons originels, est une terre morte, stérile; rien n'y vient, dans l'ordre du salut, que ce que Dieu y sème par la parole, que ce qu'il y travaille par la main de ses ouvriers.

Or, c'est ici que nous n'avons qu'à ouvrir les yeux sur votre histoire, qu'à regarder votre passé pour découvrir le véritable principe de tout ce que nous contemplons en vous avec tant de joie et de consolation. Une chose merveilleuse et qui frappe tout d'abord lorsqu'on parcourt les fastes de votre Eglise, c'est le nombre des grands évêques que Dieu lui a envoyés de siècle en siècle et jusque dans ces derniers temps. Nous doutons qu'il existe un siège où l'on pût montrer une succession plus sainte, plus vénérable. Pour qui a étudié la Providence et l'économie de son action dans l'ordre surnaturel, voilà le trait le plus éclatant par lequel Dieu a manifesté sa prédilection pour vous, la grâce d'où sont sorties toutes les grâces dont vous avez été favorisés. Dieu, principe nécessaire de toute vie, ne dispense directement ni la vie du temps, ni la vie de l'éternité. C'est surtout dans l'ordre surnaturel que tout ce qu'il veut donner aux enfants il le met d'abord dans le cœur de leurs pères. Nous vous dirons donc, en emprun-

tant le langage d'un docteur de l'Eglise, que tout ce qu'il y a de bon, que tout ce qu'il peut y avoir de divin en vous, vous le devez à ceux qui vous enfantèrent par l'Evangile, à ceux qui, de génération en génération, vous allaitèrent de foi, d'espérance et d'amour (1). C'est de ces âmes saintes que vous êtes issus : c'est de là, comme d'une source dont les eaux viennent du ciel et rejailissent vers le ciel, qu'a découlé cette vie divine qui anima vos pères, qui a débordé sur vous, que vous voulez transmettre à ceux qui viendront après vous.

Mais c'est ici, N. T.-C. F., qu'il nous est impossible de ne pas faire en même temps sur nous un pénible retour. Comment ne pas nous étonner de l'impénétrable décret de la Providence qui nous appelle à continuer la chaîne de tant d'illustres Pontifes ? Notre nom va être inscrit à la suite des noms les plus vénérables ; nous recueillons l'héritage des hommes les plus saints, les plus apostoliques. Comment osons-nous entrer dans leurs travaux ! Ne devons-nous pas craindre de voir se dessécher et périr dans nos mains inhabiles ces fruits de bénédiction et de salut nés sous

(1) Quidquid igitur in hac sancta plebe potest esse virtutis et gratiæ, de hoc quasi quodam fontè lucidissimo omnium rivulorum puritas emanavit. (*S. Maximi Episcopi homil. 59.*)

leurs mains, toute cette moisson qui devait mûrir pour le ciel? Qu'avons-nous de tout ce qu'il faudrait pour continuer l'œuvre de ces grands ouvriers? Qui sommes-nous pour paraître à côté d'eux devant les hommes, et surtout comment rendre un jour notre compte après eux au tribunal de Dieu?

Qu'est-ce qui nous rassurerait?

Rien, assurément, N. T.-C. F., si nous ne considérons que nous et tout ce qui nous sépare des grands modèles que le passé auquel nous succédons met devant nos yeux.

Et cependant ces souvenirs, cette gloire qui ne devraient nous inspirer, ce semble, qu'un sentiment de terreur et de confusion, nous remplissent de consolation et de confiance. Ces aïeux si vénérables, nous les envisageons avec bonheur. Nous vous en dirons la raison dans la simplicité de notre Foi; c'est qu'il nous est impossible d'avoir peur des Saints. L'essence de la sainteté, c'est la charité. La charité est surtout la vertu propre des pasteurs des âmes, le caractère spécial de leur perfection. L'Esprit-Saint résume en un mot, dans l'Écriture, la louange des saints Pontifes, en les nommant des hommes de miséricorde. C'est là ce que furent tous ces Évêques, l'honneur de cette Église. S'ils ont laissé après eux une mémoire si douce, si leur nom est resté

gravé dans la reconnaissance plus encore que dans l'admiration de leur peuple, c'est parce qu'ils furent bons, c'est, pour parler encore avec l'Écriture, parce que leur charité compatit ici-bas à toutes les souffrances, à toutes les faiblesses (1).

Cette charité se serait-elle refroidie dans le sein de Dieu? Craindrions-nous que leur compassion nous fasse défaut du haut du Ciel ?

Mais comment fermeraient-ils leur cœur au cri de notre prière ? le peuvent-ils ? Après tout, l'œuvre pour laquelle nous les implorons n'est-ce pas leur œuvre ! Le troupeau vers lequel nous appellerons les regards de leur charité, de leur tendresse, a-t-il cessé d'être leur troupeau ? Est-ce que la mort brise les liens formés par l'amour infini dans le cœur même de Jésus-Christ ?

Non, N. T.-C. F., la paternité des âmes, c'est la participation la plus ineffable, la plus intime à la paternité même de Dieu. Elle est quelque chose d'essentiellement immortel, comme la source d'où elle découle. Vous êtes la postérité des Pontifes qui enfantèrent vos ancêtres à la Foi. Vous avez sur eux tous les droits que les enfants ont sur leurs pères. Et c'est là aussi notre titre auprès d'eux. Les intérêts éternels qui nous sont confiés, vos destinées, l'avenir de cette Eglise, c'est une

(1) *Hi sunt viri misericordiarum quorum pietates non defuerunt.*

sollicitude qui nous est commune, c'est, entre ces saints et nous, si nous osons ainsi parler, une affaire de famille dont nous savons que nous pouvons les entretenir à toute heure et que nous traiterons toujours librement avec eux. Leur amour rassure notre amour. Nous envisageons avec moins d'effroi une responsabilité qu'ils partagent, un fardeau qu'ils porteront avec nous. Ils nous prêteront de leur force dans la mesure même de notre faiblesse ; ils aideront le père de leurs enfants ; ils dirigeront l'instrument de votre salut. Leurs grandes âmes descendront en nous, pour arriver jusqu'à vous, pour atteindre vos âmes, pour les soutenir et les conduire au ciel.

Et puisque nous vous ouvrons notre cœur, souffrez N. T.-C. F., que nous l'épanchions tout entier devant vous.

La divine Providence, par le même décret qui nous appelle au milieu de vous, éloigne de vous un Pontife en qui vous voyiez revivre l'esprit de ces grands Evêques qui ont laissé une trace si glorieuse sur le siège d'Amiens. Combien de fois on avait essayé vainement de rompre les liens qui l'attachaient à vous ! Pour lui faire gravir le degré de la hiérarchie où l'opinion publique l'élevait depuis si longtemps, il a fallu que Dieu, s'il est permis de le dire, trompât son humilité, et qu'en montant il ait pu se persuader qu'il ne faisait que

descendre. Il a fallu surtout qu'il lui fut impossible de méconnaître la volonté de Dieu dans la prière du Pontife qui l'appelait à partager les derniers travaux d'une vie destinée à fournir l'une des pages les plus admirables de l'histoire du sacerdoce et de l'épiscopat dans ces derniers temps.

Nous songions, N. T.-C. F., à vos inconsolables regrets, et cette pensée augmentait nos justes appréhensions. Comment nous faire pardonner de venir occuper au milieu de vous la place d'un Evêque qui s'était acquis, depuis onze ans, tant de titres à votre reconnaissance, à votre vénération ?

Cependant, en considérant avec plus de foi cette circonstance de notre vocation, nous avons cru y voir une faveur de Dieu, un trait de sa compassion envers nous. Par là, il a voulu ménager des lumières à notre inexpérience, un appui à notre faiblesse. Saint et vénéré pontife, vous nous l'avez promis, vous ne serez pas perdu pour nous. Si, après le troupeau qui espérait vous posséder sans partage, Dieu vous a donné un nouveau troupeau, c'est que votre âme de pasteur peut suffire à un double amour. Vous n'avez pas une seule bénédiction dans votre cœur, ô Père (1). Ce cœur, vous nous l'avez ouvert : nous avons pu y étudier,

(1) Num unam tantùm benedictionem habes, pater. — *Gen.* 27.

y saisir vivantes, pour ainsi dire, toutes les vénérables traditions de l'Eglise à laquelle Dieu nous a donné : nous y avons vu, nous aurions voulu y prendre toutes les inspirations qui font les saints Evêques. Vous ne nous fermerez point ce trésor, vous éclairerez nos doutes par vos conseils, vous nous dirigerez par votre expérience, vous nous aiderez surtout devant Dieu par vos prières : vous nous le devez, puisque c'est vous qui avez voulu que nous fussions le père de vos enfants.

Nous avons essayé, N. T.-C. F., de vous dire nos impressions, nos pensées, tout ce qui nous trouble, tout ce qui nous rassure. Mais comment, dans ces premières paroles, au milieu de tant de préoccupations, répandre, comme nous l'aurions voulu, toute notre âme dans votre âme ?

Impatient de faire arriver jusqu'à vous l'expression, si imparfaite qu'elle soit, de notre affection et de notre amour, nous finirons en vous rappelant ce que vous disait notre vénérable prédécesseur dans l'instruction suprême où, en vous faisant des adieux si touchants, il daignait nous recommander à vous : « Les Evêques passent, « mais l'Episcopat demeure : c'est toujours le « même ministère de la parole de Dieu et des « Sacrements pour le salut des âmes. Ce que nous « avons dit à la suite de nos prédécesseurs depuis

« St. Firmin, notre successeur vous le dira égale-
 « ment : tous nos successeurs vous le diront éga-
 « lement, jusqu'à la fin, car nous ne sommes tous
 « que les ambassadeurs de Jésus-Christ auprès de
 « vous, et c'est Dieu qui vous exhorte par notre
 « bouche, et vous sanctifie par ses mystères dont
 « il nous fait ses dispensateurs. »

C'est ainsi que vous comprenez, N. T.-C. F., vous nous l'avez déjà prouvé, la mission que nous venons remplir auprès de vous. C'est ainsi que vous l'envisagerez toujours. Vous considèrerez dans votre Évêque non ce qui est de lui, mais ce qui est de Dieu. La faiblesse de l'homme sera soutenue à vos yeux par la force de l'Église qu'il représente, de cette Église si faible en elle-même, en apparence, et dont l'existence est cependant le grand miracle par où Dieu manifeste dans le temps sa puissance infinie. Et pour réveiller ici toute votre Foi, né suffirait-il pas de vous rappeler les circonstances mêmes au milieu desquelles nous avons été appelés et nous venons à vous, le lieu où l'anneau du pécheur a scellé le titre de notre alliance avec cette Église. Qui de nous n'a visité en esprit Pie IX sur le rocher de Gaëte, comme il aurait visité Saint Jean dans l'île de Pathmos ? Quel spectacle à la fois douloureux et sublime ! Quelle splendeur dans ce nuage ! Quelle majesté dans cet abaissement ! Quels

rayons célestes sur cette noble et douce figure inclinée sous la couronne d'épines ! Voilà l'homme qui représente Dieu ! Voilà le ministère dont l'idéal fut montré au monde, pour la première fois, il y a dix-huit cents ans, sur le Calvaire ! C'est le mystère auquel Dieu nous associe ; il est tout symbolisé dans la Croix que l'on a mise dans nos mains. Demandez à Dieu, N. T.-C. F., qu'il communique assez d'amour à notre cœur pour que nous ne fléchissions jamais sous le poids de ce sceptre : Que votre foi, que votre charité nous viennent en aide : si les Pasteurs font les peuples, les peuples aussi font par leurs prières les Pasteurs selon le cœur de Dieu.

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables Frères , le Doyen, Chanoines et Chapitre de notre insigne Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I^{er}.— Nous déclarons qu'en vertu du Bref de Notre Saint Père le Pape Pie IX, donné à Gaëte le vingt-deuxième jour du mois de juillet de la présente année, nous prenons en main le gouvernement de l'Eglise d'Amiens.

ART. II. — Le dimanche où l'on fera dans chaque Eglise la lecture de notre présente Lettre Pastorale, on récitera à chaque Messe, l'Oraison : *In Die Ordinationis Episcopi*, page LXV du Missel ; et l'on donnera, après la messe paroissiale, la Bénédiction du Saint Sacrement, précédée de l'Antienne et de l'Oraison de la Sainte Vierge et de St. Firmin.

ART. III. — Nous invitons aussi les Fidèles et les personnes vivant en communauté à offrir à Dieu, pour attirer ses bénédictions sur notre Episcopat, des prières, des communions et autres bonnes œuvres.

ART. IV. — Nous confirmons provisoirement, et jusqu'à nouvel ordre, tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires accordés jusqu'à ce jour.

Et sera notre présente Lettre Pastorale lue et publiée dans notre Eglise Cathédrale, et dans toutes les autres Eglises de notre Diocèse, au prône de la Messe paroissiale, et dans les Communautés religieuses, Séminaires, Colléges et Hôpitaux, le Dimanche après sa réception.

Donné à Amiens, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du secrétaire général de notre Evêché, le vingt-neuvième jour d'août, de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quarante-neuf.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

L.-F. LUCAS,

Chanoine, Secrétaire-général.



MANDEMENT

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,
POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1850.



ANTOINE DE SALINIS, *par la miséricorde de Dieu et
l'autorité de Saint-Siège Apostolique*, ÉVÊQUE D'AMIENS,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il nous tardait, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, de vous dire les consolations que Dieu a répandues sur les commencements de notre mission auprès de vous, et de vous inviter à vous associer à notre reconnaissance.

Au moment même où nous entrions dans la nouvelle et redoutable existence qui nous a été imposée par la Providence divine, une grâce inestimable nous a été ménagée. Un Concile était convoqué à Soissons. Par une coïncidence singulièrement heureuse pour nous, nous arrivions à

l'Episcopat lorsque arrivait pour l'Eglise de France ce jour, qu'elle appelait de ses vœux depuis deux siècles, où elle a pu reprendre l'usage de ces saintes assemblées prescrites par les canons, si fort recommandées par l'antiquité, si merveilleusement propres, comme l'expérience de tous les âges l'a prouvé, à renouveler les forces, à retremper la vie de l'Episcopat.

Quel meilleur noviciat pour un nouvel Evêque, N. T.-C. F., qu'un Concile ! Nous l'avons bien vivement senti pendant toute cette laborieuse et si douce retraite où il nous a été donné de vivre d'une même vie avec les saints et vénérés Collègues auxquels Dieu venait de nous associer. Ces trésors de sagesse ouverts à notre inexpérience, ces lumières qui éclairaient nos doutes, ces exemples surtout, ces vies si épiscopales que nous avions devant les yeux comme une leçon vivante de tous les nouveaux devoirs qui nous avaient été imposés ; que dirai-je enfin ? l'effusion de l'esprit de Dieu si visible pendant ces saints jours : tout a dû nous faire espérer que quelque force serait communiquée à notre faiblesse, et que nous sortirions de ce cénacle un peu plus Evêque que nous n'y étions entré.

Ce que nous vous disons, vous le comprendrez parfaitement, N. T.-C. F., lorsque les actes du Concile de Soissons, soumis en ce moment à la

sanction souveraine du Saint-Siège, auront été promulgués. Vous verrez que le cadre des travaux de cette assemblée a embrassé tout ce qui peut préoccuper le plus gravement de nos jours la conscience d'un Evêque. Vous jugerez combien nous avons dû nous estimer heureux de n'avoir pas été condamné à résoudre tant de périlleuses questions avec nos seules et faibles lumières, mais d'avoir rencontré, sur le seuil de la difficile carrière ouverte devant nous, les guides les plus sûrs, d'avoir pu interroger les hommes les plus expérimentés sur les routes que nous devons suivre, et délibérer avec eux sur tous les intérêts éternels qui nous sont confiés, dans le recueillement, loin des bruits du monde, sous l'œil de Dieu, avec la grâce spéciale qu'il a promise aux Evêques assemblés en son nom.

Le Clergé éprouvait naturellement le désir de connaître les résolutions de ce Concile, dont l'indiction seule avait ému si vivement sa foi et ses espérances.

Nous déférâmes avec d'autant plus d'empressement à cette légitime impatience, que nous étions nous-même impatient de nous mettre en rapport plus intime avec notre Clergé.

Nous regrettâmes de ne pouvoir pas réunir tous nos prêtres auprès de nous. Nous appelâmes leurs représentants naturels, ceux que le choix

éclairé de nos Prédécesseurs a successivement élevés à ces postes plus éminents où ils partagent notre sollicitude, et sont les modèles de leurs frères.

Nous chercherions vainement des paroles pour rendre l'impression qu'ont laissée en nous les quelques jours trop rapides passés au milieu de ces vénérables Doyens, en qui il nous semblait voir toute l'âme, pour ainsi dire, du Clergé et de l'Eglise à laquelle Dieu nous a donné. « Il est bon, il est doux pour des frères d'habiter ensemble ! » C'est ce que nous nous étions dit bien souvent à Soissons. C'est ce que nous redisons, c'est ce que nous éprouvions de nouveau, et avec ce je ne sais quoi de plus doux, de plus vif, qui se rencontre naturellement dans une fraternité plus intime. Quel lien de famille, en effet, plus étroit que celui qui relie dans le cœur de l'Homme-Dieu, des Prêtres et leur Evêque, instruments du même dessein d'amour, associés à la même paternité, chargés d'enfanter en commun à Jésus-Christ des âmes pour lesquelles Jésus-Christ est mort.

C'est ainsi que tous ces Prêtres respectables entendaient leurs rapports avec nous : cela fut visible pour nous dès le premier moment ; nous comprîmes que nous n'avions qu'à ouvrir et à laisser parler notre cœur : tous les cœurs nous répondirent.

Mais ce qui dut nous toucher surtout, c'est le sentiment avec lequel furent accueillies toutes les résolutions du Concile, que nous exposions avec la réserve que nous devons garder jusqu'au moment où les actes de cette assemblée auront reçu de l'approbation du Vicaire de Jésus-Christ leur autorité définitive. En expliquant à nos prêtres la pensée des Pères réunis à Soissons, on aurait dit que nous ne faisons que leur manifester leurs propres pensées. C'est que nous retrouvions ici le même esprit qu'à Soissons, l'esprit d'obéissance et d'amour que Dieu a mis dans l'Eglise, et par lequel se consomme le mystère de son unité : esprit d'abnégation, qui toujours, et surtout lorsque la Religion est plus menacée, s'effrayant des moindres dissidences, ne reculant devant aucun sacrifice, ramène tout par un mouvement divin vers ce centre immuable où, avec Pierre, on est assuré de trouver Jésus-Christ et son infallible parole et sa force indéfectible.

Aussi, nous devons le déclarer hautement, ces premières et si intimes communications par où l'esprit du Clergé de ce diocèse nous a été révélé, ne sont pas seulement pour nous un souvenir de cœur, une de ces douces consolations dans lesquelles l'âme d'un Evêque aime à se reposer ; c'est quelque chose de plus ; c'est une impression de confiance qui a doublé nos forces en dilatant

nos espérances. Nous avons envisagé avec moins de terreur les devoirs et la responsabilité qui pèsent sur nous, depuis que nous avons vu de près ceux que Dieu nous a associés pour porter avec nous ce fardeau.

Le Clergé d'Amiens était soumis, du reste, par la Providence, dans le même temps, à une épreuve qui aurait suffi pour nous montrer qu'il mérite toute son antique réputation.

Ce pays est un de ceux qui a été le plus cruellement décimé par l'épidémie terrible qui a visité de nouveau cette année la France, l'Europe, le monde tout entier. Ces fléaux qui défient la science et dont la soudaine apparition, dont la marche, déconcertent toutes les prévisions, tous les calculs, sont un mystère où la justice de Dieu semble se montrer seule, et ne fait cependant, le plus souvent, que servir de voile à sa miséricorde. Ils ont leur raison dans la loi générale de l'expiation, et dans la solidarité des crimes, la réversibilité des mérites, qui en sont la conséquence, dogmes ténébreux sans doute, mais d'où s'échappe cependant la seule lumière qui nous fait entrevoir le plan providentiel de ce monde.

A regarder seulement autour de nous avec un œil chrétien, que de compensations à tant de malheurs, à tant de pertes qui ont fait peut-être à notre cœur une blessure qui saigne encore ! Com-

bien d'âmes endormies, mortes même à Dieu, que l'apparition seule de ce fléau a réveillées et fait revivre pour le ciel ! Que de fruits de grâce et d'immortalité nés de cette racine qui ne vous paraissait porter que la souffrance et la mort ! Combien parmi ces proches, ces amis que vous pleurez, qui devront une éternelle vie au coup même qui n'a retranché peut-être que quelques jours à leur vie périssable !

Et pour élever plus haut encore nos vues, quel poids mis dans la balance où Dieu pèse notre avenir, que tous les sacrifices, tous les actes de charité que l'on a vus dans toute notre France, dans ce pays dont le cœur est resté si généreux, si noble, si chrétien !

Par dessus tout, quelle impression a dû produire l'héroïsme du Clergé ! Combien a nécessairement grandi dans la conscience des peuples cette autorité divine, dernière ressource morale qui reste à notre société !

Le dévouement du Clergé de ce Diocèse a été particulièrement admirable, unanime. Lorsqu'on a voulu honorer par des distinctions humaines ces sacrifices dont la récompense est au Ciel, si nous avions été consulté il nous aurait été impossible de désigner quelques-uns de nos Prêtres, nous aurions dû les nommer tous.

C'est, du reste, un privilège inaliénable du sa-

cerdoce catholique que d'avoir eu toujours une charité égale aux plus grandes calamités. Cela se comprend. Le sacerdoce de l'Eglise est la participation la plus intime à la paternité de Dieu. C'est par le Prêtre que Dieu transmet au monde la véritable vie, non celle qui s'éteint dans le tombeau, mais celle qui a son terme dans l'éternité. Le Prêtre est père, dans le sens le plus élevé que présente ce titre divin. Sa paroisse c'est sa famille, il n'en a point d'autre. Il ne faut pas qu'un autre amour puisse amoindrir en lui cet amour surnaturel. Ce n'est pas trop de tout le cœur d'un prêtre pour aimer ces âmes que l'Homme-Dieu a aimées jusqu'à mourir pour elles. Celui qui les lui a données se donne à lui tous les jours. Le Prêtre se nourrit à l'autel de la substance même du Christ, et avec le Christ l'esprit de sacrifice s'incorpore en lui. Aussi les sacrifices les plus surnaturels sont, pour ainsi dire, sa vie naturelle. Ils ne doivent point étonner. Vous connaissiez, N. T.-C. F., la foi, la piété de vos Prêtres : vous pouviez prédire leur charité.

Un des traits les plus marqués de la Providence de Dieu sur l'Eglise d'Amiens, c'est, ainsi que nous l'observions en arrivant au milieu de vous, le soin tout particulier, si l'on peut parler ainsi, avec lequel Dieu a choisi, d'âge en âge, les instruments de ses miséricordes auprès de vous. La

vie de tant d'admirables Pontifes qui se sont succédé sur ce siège antique a laissé sa trace, non-seulement dans les souvenirs, mais dans les mœurs du Clergé. Les habitudes de charité et de dévouement, nées des exemples donnés par tant d'illustres ancêtres, sont devenues, dans cette Église, comme une tradition de famille.

Mais il faut tenir compte d'une cause plus immédiate.

C'est l'éducation qui fait l'homme, c'est l'éducation qui fait le Prêtre. L'avenir du sacerdoce, l'avenir de la Religion est tout dans les Séminaires.

On ne saurait s'étonner de l'admirable esprit qui s'est conservé dans le Clergé d'Amiens, lorsque l'on songe qu'il est formé, depuis si longtemps, par la Congrégation vénérable en qui vivent et l'esprit et les grandes traditions de Saint-Vincent de Paule.

Pouvons-nous oublier les services rendus à ce Diocèse par une autre Congrégation illustre? S'il convient de contenir quelquefois dans son cœur ses regrets et ses espérances, doit-il être jamais interdit à un Évêque d'acquitter publiquement, au nom de son Église, une dette de reconnaissance?

Lorsque les hommes auxquels, par une faveur inappréciable de la Providence, le Diocèse d'Amiens avait pu remettre, pendant quinze ans, le premier développement des vocations sacerdotales, lui fu-

rent retirés, on dut s'occuper de réparer, autant qu'il était possible, une perte irréparable. On laissait derrière soi des souvenirs qui imposaient de grands devoirs.

C'est ce qui a été particulièrement compris par notre vénérable prédécesseur. Parmi les œuvres si nombreuses, si utiles, dont il a doté le Diocèse, le petit Séminaire est celle qui eut toujours, à juste titre, le premier rang dans les préoccupations de son zèle. Il comprenait trop que le petit Séminaire est la première source d'où sort, avec l'esprit du Clergé, tout l'esprit d'un Diocèse, pour reculer ici devant aucun sacrifice; l'Église d'Amiens lui doit un établissement admirable, et son successeurs l'une de ses plus douces consolations et l'une de ses plus belles espérances.

L'éducation et les études ecclésiastiques sont une des questions dont le Concile de Soissons s'est le plus sérieusement occupé. Le Diocèse d'Amiens est, nous le pensons, un de ceux qui se trouvera le plus préparé à entrer dans le mouvement que la science du Prêtre recevra des décrets de ce Concile.

En vous racontant les consolations que Dieu nous a envoyées depuis que nous sommes au milieu de vous, nous avons déjà dépassé de beaucoup les limites où nous voulions nous renfermer, et que de choses, cependant, nous resteraient à dire

encore ! Nous ne vous avons parlé ni de ces communautés religieuses, nulle part, nous le croyons, plus nombreuses, plus ferventes que dans ce Diocèse ; ni de toutes ces saintes associations qui rivalisent dans le monde avec le dévouement de la vie religieuse ; ni de tant d'œuvres qu'une charité inépuisable multiplie tous les jours au milieu de vous. Un jour nous essaierons peut-être d'achever ce que nous avons pu à peine ébaucher aujourd'hui. On comprendra ce qu'a dû éveiller en nous un Diocèse si riche de consolations pour le cœur d'un Évêque. Aussi, arrivé d'hier, nous pourrions croire que l'amour qui nous unit à cette Église est né avec nous. Il est vrai que ce qui sort d'une source immortelle n'a pas besoin d'être développé par le temps. Tout ce qui vient du Ciel date de l'éternité.

Mais nous voici, N.T.-C. F., à la veille de ce temps de grâce et de salut, où, en promulguant la loi de la pénitence et les dispositions qui en mitigent l'ancienne austérité, nous vous devons quelques paroles qui répondent plus directement aux religieuses préoccupations dont vos âmes sont déjà remplies.

Or, que pouvons-nous faire de plus convenable, forcé de nous restreindre, que d'appeler votre attention sur ce qui renferme toute la pensée de l'Église, dans ces jours saints, et toute l'économie divine du salut du monde.

La pénitence quadragésimale, c'est l'avenue du Calvaire, c'est la préparation au mystère de la Rédemption.

Nous vous inviterons donc, N. T.-C. F., à vous prosterner d'avance avec nous au pied de la Croix.

La Croix est un merveilleux abrégé de la sagesse divine, ou plutôt, pour parler avec saint Paul, elle est *la sagesse même de Dieu*. Elle contient, elle manifeste les deux vérités dans lesquelles se résume toute la science du salut : elle nous dit que nous sommes tombés en Adam et réhabilités en Jésus-Christ, et, en nous expliquant comment ces deux vérités correspondent l'une à l'autre, elle nous dévoile tout le plan divin de notre régénération.

Regardez au fond de la corruption humaine ; que trouvez-vous ?

L'orgueil par lequel l'homme tombe et est précipité vers le néant pour avoir voulu s'égaliser à l'Être infini ; l'ambition sacrilège éveillée dans nos premiers parents par le mensonge du démon : *Vous serez comme des Dieux*.

Ce n'est pas tout : en cédant à l'attrait des sens, l'homme leur donne l'empire qui appartenait à l'esprit ; le côté divin de son existence est incliné vers le côté terrestre. L'ange, en lui, devient esclave de la brute.

Ce n'est pas tout encore : affaibli par la double blessure que lui ont faite l'orgueil et la concupiscence, l'homme s'affaisse sous le poids de ses immortelles destinées. Ses pensées oublient la route du ciel, et rampent sur la terre. Les biens matériels deviennent le terme de tous ses désirs, la fin dernière de sa vie. Dans cette aveugle adoration qui le courbe vers les choses qui passent, il ne voit plus les réalités éternelles.

Voilà les trois désordres que nous rencontrons dans le crime primitif. Jetez les yeux sur l'histoire de l'humanité, descendez dans votre propre cœur, et dites si tout le mal qui a débordé dans le monde ne sort pas de cette triple source.

Et voilà pourquoi le salut devait venir de la Croix !

Admirez comment l'économie divine de la Rédemption correspond, sur tous les points, à l'économie de la déchéance, s'il est permis de se servir de ce mot.

L'homme avait voulu s'égaliser à Dieu ; et Dieu , pour briser son orgueil, ne descend pas seulement jusqu'à l'homme, il s'anéantit, dit saint Paul, en prenant la forme d'un esclave.

L'âme enchaînée dans les liens honteux des sens obéissait au corps ; et, pour rétablir sa souveraineté, l'âme sainte du Sauveur se fait obéir de son corps, jusqu'à la mort : cloué à la Croix, il

il scelle de son sang la charte de notre affranchissement.

Enfin, de l'avarice, de l'ambition, de la convoitise des biens terrestres étaient nés tous ces dieux de boue devant lesquels nous étions prosternés ; et le Dieu qui fit d'un mot le ciel et la terre, nu sur la Croix nue, pour nous apprendre mieux encore, par je ne sais quelle adorable dérision, ce que valent les honneurs et les biens de ce monde, au moment où il prend possession de l'humanité, ne veut avoir sur son front, pour symbole de sa royauté, qu'une couronne d'épines.

Voilà, N. T.-C. F., comment la Croix nous révèle le mal qui vient de l'homme et lui oppose le bien qui vient de Dieu ; il sort de la Croix une lumière qui nous humilie et qui nous relève, qui nous guérit de la présomption et du désespoir. Elle nous atteste la grandeur de notre misère, mais elle met en face une grande miséricorde : l'abîme creusé par le péché et dont elle nous fait voir toute la profondeur, elle le comble par l'amour infini.

Ce n'est pas seulement dans l'ordre de ses éternelles destinées que la Croix sauve l'humanité. Tout se tient dans le plan de ce monde, essentiellement un, parce qu'il n'est que la manifestation d'une pensée Divine. La Croix fait une nouvelle terre, en faisant un nouveau Ciel.

Supposez un moment que, répondant à l'appel de l'Eglise pendant ces saints jours, notre société si malade, se tournât vers la Croix, comme fit il y a dix-huit cents ans le monde païen, il serait facile de montrer qu'elle trouverait immédiatement le remède à tous les maux qui la travaillent.

Quelque jour nous essaierons peut-être d'étudier avec vous cette face du mystère que nous méditons.

Aujourd'hui, nous craindrions de tromper l'attente de votre piété, si nous envisagions la Croix autrement que par le côté qui est tourné vers le Ciel, vers nos intérêts éternels.

Donc, N. T.-C. F., dans les révolutions qui troublent, qui menacent notre humaine patrie, ne voyons dans ce moment qu'un motif de plus de nous souvenir de cette autre patrie. de cette cité permanente à laquelle nous appartenons comme chrétiens. C'est lorsque la terre tremble sous nos pas que nos regards se portent naturellement vers le Ciel.

Le Ciel, c'est la Croix qui l'a ouvert ; elle trace la seule route qui peut nous y conduire. C'est avec la Croix que l'Homme-Dieu a écrit toutes les conditions de notre salut.

Ces conditions sont, avant tout, vous le savez, N. T.-C. F., les œuvres de la pénitence chrétienne, par lesquelles les mérites infinis de la pénitence de

l'Homme-Dieu nous sont appliqués ; œuvres qui, dans leur ensemble et leur économie, nous présentent une suite de remèdes merveilleusement appropriés à toutes les blessures que nous a faites le péché.

C'est, en premier lieu, la Prière.

Ames pieuses, ne vous étonnez point si nous rangeons, parmi les œuvres de pénitence, ce qui est le besoin le plus intime de votre vie et la plus douce de vos consolations.

Considérez la déplorable faiblesse de l'homme déchu, distrait par tous les bruits du monde, séduit par toutes ses vaines images, toujours disposé à répandre son âme au dehors. Que d'efforts il lui faut pour recueillir et faire monter vers Dieu ses désirs dispersés et ses fugitives pensées ! Quel exercice plus méritoire par conséquent, plus adapté à sa misère, que la Prière !

En outre, ce n'est pas sur l'accomplissement des autres devoirs, c'est sur ces heures libres, dissipées ordinairement dans la frivolité, que sont pris les moments de la Prière. La Prière devient par là l'une des meilleures abstinences.

Enfin, et surtout, la Prière c'est le remède le plus divin qui guérit en nous l'orgueil, ce venin qui, sorti du premier péché, a empoisonné toute la nature de l'homme. Qu'est-ce que la prière ? le cri de notre misère vers la miséricorde infinie ;

la conscience, par conséquent, de notre néant ; l'humble aveu par lequel nous reconnaissons que, nés pauvres, déshérités par le péché de tous les biens dont notre nature avait été primitivement dotée, nous ne pouvons vivre qu'à la condition de frapper tous les jours à la porte du Père céleste pour lui demander notre part des trésors que son Fils nous a acquis par sa mort.

Priez donc, N. T.-C. F., priez beaucoup pendant tout ce temps de pénitence, où le ciel est plus ouvert, où la miséricorde de Dieu, sollicitée par les prières de l'Église et par le sang de Jésus-Christ, est plus disposée à se répandre sur vous. Jésus-Christ sortira plus souvent des tabernacles où il réside : inclinez-vous avec une foi, une espérance plus vives, sous les bénédictions de son amour. Assistez avec plus de ferveur au sacrifice qui renouvelle, qui continue tous les jours sur nos autels le sacrifice offert, il y a dix-huit cents ans, sur le Calvaire, pour notre salut.

La pénitence chrétienne, c'est, en second lieu, la mortification du corps, dont le jeûne est la pratique plus particulièrement imposée pendant ce saint temps.

L'homme n'a pas été seulement blessé, originairement, dans son esprit, par l'orgueil. Le péché a déposé en lui ce germe fatal de la concupiscence, d'où naissent ces luttes incessantes, ces

révoltes du corps contre l'esprit : phénomène qui étonna les philosophes de l'antiquité, qui les conduisit quelquefois sur le seuil du mystère révélé au monde par la Croix.

La Croix a paru une folie à quelques aveugles philosophes de nos jours. La corruption originelle est une fable à leurs yeux ; tout est bon dans l'homme ; ses penchants, ses appétits, c'est toute sa morale, l'ordre divin de sa destinée ; le Christianisme n'est que la religion de l'esprit ; à eux de compléter l'œuvre de l'Évangile, en réhabilitant le côté de la nature humaine qu'il a méconnu. On sait le résultat de ces monstrueuses entreprises ; cette glorification des vices les plus honteux, cette apothéose de la chair reproduite sous mille formes, à la grande lumière du Christianisme, par une philosophie, par une poésie immonde, dont auraient trougi les siècles païens.

Que ces hideuses extravagances nous fassent comprendre de plus en plus, N. T.-C. F., la sagesse de la Croix. Le Christ seul nous a délivrés, dit saint Paul. La Croix, c'est l'instrument de notre affranchissement, parce que c'est le glaive qui a brisé les liens de chair dans lesquels nous étions enchaînés ; la Croix, est le signe de notre souveraineté, parce que c'est le sceptre avec lequel l'âme règne sur le corps fait pour lui obéir.

Donc, aimons la Croix, N. T.-C. F. ; recueillons,

pendant ce saint temps, tous les fruits que le sang de Jésus-Christ a fait germer de ce bois divin. Les rigueurs anciennes de la pénitence quadragésimale ont été singulièrement adoucies de nos jours: ce qui en reste, ce qui nous est commandé encore, tout ce que le soin raisonnable de notre santé nous permet, faisons-le, du moins, avec un cœur vraiment pénitent. Si la forme extérieure de la pénitence a été modifiée, que l'esprit soit toujours le même.

Enfin, N. T.-C. F., la pénitence chrétienne consiste, en troisième lieu, dans les œuvres de charité, et particulièrement dans l'aumône.

Toute aumône renferme à quelque degré un détachement des biens de ce monde, ce qui lui donne un mérite d'expiation. Mais pour atteindre les proportions qui lui sont assignées dans l'économie divine de notre régénération, l'aumône doit imposer de véritables sacrifices à l'amour du luxe, au goût des jouissances. Rappelez-vous souvent ces vérités, N. T.-C. F., méditez-les surtout durant ces jours que le chrétien consacre plus particulièrement à l'étude sérieuse de ses devoirs, à l'examen consciencieux de ses fautes. Préparez-vous à obtenir la miséricorde en l'exerçant vous-mêmes. Interposez entre la justice divine et vous ces œuvres de la charité qui *couvrent*, dit l'Esprit Saint, *la multitude des péchés*. Nous sommes tous,

comme nous le reconnaissons tout-à-l'heure, de pauvres mendiants qui frappons à la porte du roi du ciel pour lui demander quelque chose, et ce quelque chose c'est Dieu. Mais Dieu ne se donne qu'à ceux qui par amour pour lui donnent quelque chose d'eux-mêmes. On frappe aussi à votre porte, ouvrez-là, pour faire ce que Dieu fait pour vous. Reproduisez dans vos œuvres l'image de l'œuvre divine, de la religion tout entière qui n'est qu'une grande aumône faite à une grande misère.

Parmi les pauvres dont vous devez vous faire des amis auprès de Dieu, il en est un que vous pouvez d'autant moins oublier qu'en le servant vous les servirez tous. L'Eglise, mère des pauvres, est pauvre elle-même de nos jours, forcée de tendre la main (cela lui sied, et elle ne se plaint pas!) n'ayant, pour venir en aide aux misères, tous les jours croissantes, dont elle est entourée, et pour soutenir tant d'œuvres qui sont une condition de sa propre existence, d'autre trésor que les trésors de la charité. Ils ne lui ont point fait défaut dans ce Diocèse : il n'en faudrait point d'autre preuve que tout ce qui a été fait, tout ce qui a été créé sous l'administration des vénérables Pontifes qui nous ont précédé sur ce siège et dont le souvenir sera ineffaçable. Vous justifierez, N. T.-C. F., la foi dans la Providence, la confiance dans l'avenir avec lesquelles tant d'établissements utiles ont

été fondés ; votre charité redoublera d'efforts pour encourager les premiers efforts de notre zèle ; vous continuerez avec nous ce que vous avez si glorieusement commencé avec nos prédécesseurs ; vous ne voudrez pas que nous demeurions au-dessous des devoirs que nous impose le passé auquel nous succédons.

A CES CAUSES, et après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre insigne Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I^{er}. — Nous avertissons tous les Fidèles de notre Diocèse du devoir qui leur est imposé par le commandement de l'Eglise, de recevoir la sainte communion dans leurs paroisses respectives, durant le Temps Pascal. Le temps destiné à cette communion pascale commencera le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous accordons, pendant ce temps, à tous les Prêtres approuvés, le pouvoir d'absoudre de tous les cas à Nous réservés.

ART. II. — Nous rappelons à tous les Fidèles le commandement du jeûne pour tous ceux qui ont atteint leur vingt-unième année, et celui de l'abstinence pour tous ceux qui ont atteint l'âge de raison, à moins qu'ils n'en soient légitimement empêchés.

ART. III. — Ayant égard au malheur et à la difficulté des temps, nous permettons l'usage des aliments gras, à commencer du jeudi après les Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusivement, les dimanches, lundis, mardis et jeudis, à la condition spéciale d'une aumône qui sera remise au Secrétariat de notre Evêché, ou au Curé de la paroisse ; aumône dont nous ne dispensons que les pauvres.

Nous fondant sur les mêmes motifs que notre Prédécesseur, nous accordons également, pour cette année, la permission d'user d'aliments gras, le jour de St.-Marc 25 avril, et les trois jours des Rogations, 7, et 8 mai.

ART. IV. — Nous permettons l'usage du beurre et du laitage pendant tout le Carême, même à la collation, et celui des œufs jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusivement, à la condition de l'aucunue sous le uom de *Quête du lait et beurre* (1).

ART. V. — Nous déclarons que les fidèles qui refuseraient ou négligeraient de satisfaire à la double aumône énoncée aux articles III, IV, ne peuvent, sans se rendre coupables, user des aliments prohibés pendant le Carême.

ART. VI. — Nous recommandons aux Pasteurs de faire, durant le Carême, la prière du soir publiquement dans l'église, au moins trois jours de la semaine. Ils y ajouteront une instruction courte, simple et pratique, ou une lecture propre à préparer les fidèles à la confession et à la communion pascale. Cet exercice, selon l'usage, sera terminé par la Bénédiction du Saint Ciboire.

Et sera notre présent Mandement lu et publié au Prône de chaque église, le Dimanche de la Quinquagésime.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Evêché, le cinquième jour du mois de février, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, *Chan. hon., Sec.-gén.*

(1) Nous rappelons à nos chers Coopérateurs que les premières semaines de Carême sont l'époque la plus convenable pour cette quête que nous recommandons très-spécialement à leur zèle. Ils y trouvent une occasion heureuse de voir leurs paroissiens chez eux, de leur rappeler par leur présence seule le devoir pascal, et de leur faire mieux comprendre que cette aumône est une œuvre destinée à sanctifier le Carême.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

QUI ORDONNE

UN TE DEUM EN ACTIONS DE GRACES

DU RETOUR DE N. S. P. LE PAPE PIE IX A ROME.



ANTOINE DE SALINIS , *par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique* , ÉVÊQUE D'AMIENS ,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est durant le cours de notre visite pastorale que nous avons appris, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, le retour du Saint Père à Rome. Nous parcourons les bourgades et les hameaux de notre diocèse, bénissant les petits enfants, portant quelques consolations dans les chaumières, faisant connaissance avec ces âmes simples et fidèles dont la foi nous charmait, lorsque le bruit des acclamations

qui retentissaient dans la capitale du monde chrétien, arrivé jusqu'à nous, est venu mêler une joie solennelle aux douces émotions que nous venions de recueillir. La piété des populations qui se pressaient sur nos pas réjouissait notre cœur de père; le triomphe éclatant de celui qui est notre Père commun à tous, nous rendait heureux comme fils : tout ce qu'il y a de plus élevé et de plus tendre dans ces affections de famille, que la foi divinise en quelque sorte en les transportant dans l'ordre surnaturel, s'est remué au fond de notre âme. C'est sous l'impression de ces sentiments, N. T.-C. F., que nous vous adressons en ce moment la parole, pour vous exhorter à joindre vos actions de grâces aux nôtres, et à celles de toute l'Église.

Vous vous rappelez quelle consternation se répandit, il y aura bientôt deux ans, dans le monde entier, lorsqu'on apprit les affreux événements dont Rome venait d'être le théâtre. Le chef de l'Église fut contraint, non pas de fuir vers une terre étrangère, car il n'y a point de terre étrangère pour lui dans l'univers chrétien, mais de quitter, pour quelque temps, la Ville éternelle, où une faction impie venait de préluder par le meurtre et la révolte à l'usurpation sacrilège qu'elle allait bientôt consommer. Dans les mois qui suivirent, la cité sainte, profanée et torturée, ressentit toutes les angoisses du martyr. L'Église tout entière

porta le deuil de Rome. Mais la tristesse chrétienne ne se borne pas à gémir: cette douleur universelle s'éleva tout aussitôt vers le ciel comme une grande prière, Nous avons vu se renouveler pour Pie IX ce qui a eu lieu pour le premier des Papes, lors de la captivité de saint Pierre: *l'Église priait pour lui sans interruption* (1). Chaque jour, à l'autel, le prêtre prononçait avec plus d'amour, dans le Saint Sacrifice, le nom du Pontife persécuté. Nos pieux monastères, qui renferment les plus hauts mystères de la vertu, ont vu des âmes célestes s'offrir à Dieu comme victimes, en le priant de détourner sur elles et de concentrer, s'il était possible, dans leur cœur toutes les amertumes réservées à la victime auguste qui fixait les regards du monde. Dans toutes les parties de la terre, des milliers de fidèles ont fait les stations de la Croix, pour s'unir à celui qui venait de recevoir la couronne d'épines et suivait le chemin du Calvaire. Il n'est pas de temple, il n'est pas d'oratoire catholique, qui n'ait entendu les gémissements de cette prière universelle, depuis la dernière église de village jusqu'à nos grandes basiliques, vieux témoins de tant de douleurs. Elle a eu des échos dans les pays les plus lointains, et, à l'extrémité

(1) Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo. (*Act. Apost. c. XII.*)

du globe, de pauvres sauvages de l'Océanie, agenouillés dans leurs églises de planches, ont prié bien mieux que nous peut-être. C'est que Celui en qui toute l'Église souffrait a des enfants partout, et qu'il reçoit le nom de Père dans presque toutes les langues qui se parlent en ce monde.

La prière de l'Église a été exaucée. Dieu a abrégé des jours funestes, dont la sagesse humaine ne pouvait prévoir la fin. Il a ordonné à des puissances, trop souvent divisées par leurs intérêts matériels, de réunir leurs forces pour l'intérêt commun de la chrétienté. Dans cette mission, la France a eu la meilleure part. Le Seigneur lui a dit, comme autrefois à Cyrus chargé de délivrer Israël : « *Je t'ai appelé par ton nom : le nom* « de la France, c'est celui de Fille aînée de l'É-
« glise. Va, je marcherai devant toi, et j'abat-
« trai les hommes d'orgueil, qui essaient de re-
« bâtir l'antique Babylone dans l'enceinte sacrée
« de la nouvelle Jérusalem, de la cité du peuple
« de Dieu. Par toi, je briserai les portes d'airain
« et les verrous de fer. C'est moi qui viens de te
« ceindre de ton armure. (1) » La France a suivi la voix de Dieu : elle a marché à la tête des nations

(1) Vocavi te nomine tuo... ego antè te ibo, et gloriosos terræ humiliabo. Portas æreas conteram, et vectes ferreos confringam... accinxisti te... *Is. c. XLV. v. 4, 2, 5.*

catholiques dans cette nouvelle croisade, comme elle l'avait fait dans celles du moyen-âge, et, de même qu'elle a reconquis autrefois le sépulcre du Christ, elle vient de reconquérir, pour toute la catholicité, le tombeau de celui sur lequel le Christ a bâti son Église, le tombeau qui porte la Chaire éternelle, centre de l'unité catholique.

Ce grand événement, N. T.-C. F., nous rappelle un des plus glorieux souvenirs de notre histoire. Il y a plus de dix siècles qu'un Pape, saint Léon III, s'est trouvé, à plusieurs égards, dans une situation semblable à celle de Pie IX. Avec lui aussi, la bonté la plus angélique s'était assise sur le trône de saint Pierre : mais cette bonté n'avait fait que des ingrats. De perfides conspirateurs, qui lui rendaient des hommages hypocrites, qui cachaient leurs criminels projets sous des paroles pleines de douceur (1), l'entourèrent, se saisirent de sa personne, et lui firent subir de cruelles tortures. Il put s'échapper, et se retira à Spolète. Il se plaça ensuite sous la protection de Charlemagne. Le roi des Francs bénit Dieu de t'avoir choisi pour rétablir l'autorité du Pontife. Léon III, accompagné des principaux chefs de la nation Française, fut ra-

(1) In ipsorum dolositate pariter in Pontificali obsequio pergentes, et dulcia verba quas non habebant in pectore cum eo loquentes, maligni atque perversi, falsique christiani... In unum se satanicè colligentes. (*Anast. Biblioth. in Leon. III*)

mené en triomphe à Rome (1). Le clergé, les sénateurs, et le peuple Romain, les chrétiens de diverses nations, domiciliés ou accourus dans cette ville, les troupes qui s'y trouvaient, vinrent à sa rencontre avec des bannières et des chants, et le conduisirent à la basilique de saint Pierre (2). Il y pria avec eux, il les bénit, et rentra ensuite dans l'ancien palais des Papes (3). Ce récit du huitième siècle ne semble-t-il pas être comme un bulletin de ce qui est arrivé de nos jours? Pie IX a rencontré ces grands souvenirs, en entrant dans St.-Pierre. Sous le vestibule de cette église, il a passé à côté de la statue de Charlemagne, qui se tient là comme la sentinelle séculaire du Saint-Siège. Et lorsque, quelques instants après, dans la nef de cette basilique, les soldats Français qui avaient combattu pour lui, sont tombés à genoux pour recevoir sa bénédiction, la Papauté a reconnu, dans leurs vaillantes mains, l'antique épée de la France.

L'œuvre sainte, que la France vient d'accomplir

(1) Cum omnibus eximiis Francis, Deo prævio, illum remeantem in suam apostolicam sedem honorifice cum nimio, ut decuit, remiserrunt honore. (*Ibid.*)

(2) Simul omnes connexi ad pontem milvium cum signis et bandis et canticis spiritualibus susceperunt, et in Ecclesiam beati Petri Apostoli eum deduxerunt. (*Ibid.*)

(3) Romam ingrediens cum multo gaudio et lætitia in Patriarchium Lateranense introivit. (*Ibid.*)

dans l'intérêt de toutes les nations catholiques, est pour elle, nous en avons la confiance, le gage de ce secours divin dont elle a elle-même tant besoin. Dieu a attaché des bénédictions terrestres au précepte qui ordonne aux enfants d'honorer, de secourir, de servir leur père: le père de la grande famille des chrétiens, c'est le Pape. Nous avons concouru, avec dévouement, à restaurer ses foyers dévastés, à lui rouvrir sa demeure, à relever ce trône du haut duquel il veille au bien spirituel du monde. En rétablissant son pouvoir temporel, nous avons sauvé le patrimoine de la chrétienté. Rome est bien moins le chef-lieu d'un état politique borné par des montagnes et par des fleuves, que la capitale de cet empire illimité qui tend à réunir tous les peuples dans l'unité de la foi. L'indépendance de l'État pontifical est comme un majorat perpétuel, constitué par la Providence, pour assurer, dans la personne du Souverain Pontife, la liberté de l'Église tout entière. Dieu a fait à la France la grâce de la choisir pour la défense de cette liberté suprême : pouvons-nous croire qu'il oubliera ce qu'elle vient de faire, au moment où il pèse nos destinées dans la balance de sa justice et de sa miséricorde ? Il voit, d'un côté, nos fautes qui sont grandes, et de l'autre, nos mérites qu'il ne nous appartient pas d'estimer. Espérons toutefois que les mérites l'emporteront, puisque nous pouvons

désormais ajouter à ce qui se fait de bien en France tout le bien que la France s'est empressée de faire au monde chrétien. Nous plaçons, sur un des plateaux de cette balance, pour la faire pencher en notre faveur, tout le poids des fers du Saint Siège, que nos mains viennent de briser.

On lit, dans l'histoire des premiers siècles de l'Église, qu'une jeune chrétienne, sainte Balbine, qui souffrait d'une maladie que rien n'avait pu guérir, fit rechercher la chaîne que saint Pierre avait portée dans sa prison à Rome. Elle obtint qu'elle lui fut donnée: elle la baisa avec amour, elle la posa sur ses membres souffrants, et la santé lui fut rendue. Touchante image, nous l'espérons, de ce qui aura lieu pour nous ! La France, qui vient de délivrer l'Église Romaine des liens dont on l'avait chargée, peut dire maintenant qu'elle possède la dernière chaîne de saint Pierre. Cette chaîne lui appartient, elle est son bien propre, puisque c'est elle qui l'a conquise en la faisant tomber. Qu'elle la garde avec piété, qu'elle s'en fasse une couronne, qu'elle l'applique par sa foi sur ses plaies toutes vives : cette foi peut faire des miracles.

Allons donc tous ensemble, N. T.-C. F., rendre à Dieu nos actions de grâces. Mais, en le remerciant de ses bienfaits, sollicitons de nouveau ses miséricordes. Demandons pour notre Père bien-aimé des consolations égales aux maux qu'il a soufferts.

Demandons pour nous la grâce de croître dans notre inviolable attachement à l'unité catholique. Nous devons tous concourir à resserrer les liens de cette sainte unité, par notre affectueuse obéissance à l'Église Romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, par notre empressement à suivre en tout sa direction, par notre amour pour tout ce qui vient d'elle. Avec ces dispositions nous pouvons compter que Dieu bénira nos prières.

A CES CAUSES, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I^{er}. — Le Dimanche qui suivra immédiatement la réception du présent Mandement, on chantera après les Vêpres, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, un *Te Deum* solennel avec les verset et oraison *Pro gratiis agendis*.

ART. II. — Tous les prêtres de notre diocèse réciteront à la Messe pendant neuf jours les Oraison, Secrète et Postcommunion *Pro Papâ*.

ART. III. — Nous exhortons les fidèles, particulièrement les personnes vivant en communauté, à faire une ou plusieurs communions à la même intention.

ART. IV. — Et sera notre présent Mandement lu au prône de la Messe paroissiale, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné au bourg d'Ault, dans le cours de notre visite pastorale, le 5 mai, jour de la Fête de S. Pie V, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent cinquante.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

Amiens, le 6 Mai 1850.

DUVAL, Chan. hon., Sec.-Gén.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1851

ET POUR LA PUBLICATION DE

L'INDULGENCE PLÉNIÈRE EN FORME DE JUBILÉ

ACCORDÉE PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX,



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique*, ÉVÊQUE D'AMIENS,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

La religion catholique, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, c'est une parole de pardon descendue du ciel il y a dix-huit siècles, et que l'Église est chargée de redire au monde jusqu'à la fin des temps. Sur tous les points de l'univers, il y a, dans chaque temple, en face de l'autel, une tribune où le dogme du pardon est promulgué. Annoncer ce dogme, c'est la grande mission du prêtre, à quelque degré de

la hiérarchie qu'il appartient. Par le sacerdoce catholique, la miséricorde de Dieu atteint en tous temps, en tous lieux, cette grande misère de l'humanité que l'on nomme le péché. Elle tend la main à l'enfant après sa première faute, et le relève; elle suit l'homme, pas à pas, sur toutes les routes, dans toutes les hauteurs, dans tous les abîmes de la vie. Elle console dans les monastères ces âmes pures, plus voisines du ciel que de la terre, troublées par des imperfections qui les avertissent qu'elles sont un peu au-dessous des anges. Elle descend au fond des cachots auprès des grands coupables, et monte avec eux sur les échafauds. En face des tribunaux et des magistrats qui punissent les crimes au nom de la société, l'Église a établi partout d'autres tribunaux, d'autres magistrats qui les pardonnent au nom de Dieu.

Mais cette voix du pardon, que chaque prêtre fait entendre aux fidèles dont il est le père, a quelque chose de plus imposant lorsque c'est de la bouche du Père commun des fidèles qu'elle tombe sur l'Église, sur le monde. Toutes les chaires répètent les paroles de la Chaire suprême, toutes les églises ne sont qu'un temple, toute l'humanité est l'auditoire qui écoute le Vicaire de Jésus-Christ.

Nous sommes arrivés, N. T.-C. F., à un de ces moments solennels. Parmi les grâces de pardon

dont la dispensation a été remise à l'Église, vous savez qu'il en est une, toute spéciale, par laquelle les Souverains Pontifes inaugurerent, d'abord le commencement, puis le milieu, puis enfin le quart de chaque siècle. L'année 1850 ramenait une de ces périodes de réconciliation où le monde chrétien a vu d'âge en âge le représentant suprême de la miséricorde infinie, debout sur son trône, lever ses mains vers le ciel pour chercher dans le sein de Dieu et pour répandre sur l'humanité cette Indulgence, précieuse entre toutes, que l'on nomme le JUBILÉ.

Certes, le passé que le dix-neuvième siècle, arrivé à la moitié de sa course, laisse derrière lui, l'avenir qu'il aura à traverser, réclament d'une manière trop sensible l'intervention de la clémence de Dieu pour que l'âme tendre et compatissante de Pie IX pût se refuser à lui en ouvrir les trésors. La nécessité de l'amnistic offerte à ce siècle qui a tant à expier, est manifestée par les événements mêmes qui n'ont pas permis de la promulguer dans les formes accoutumées.

Chargé de vous transmettre cette grâce, Nous devons vous expliquer en quoi elle consiste, et nous efforcer, autant qu'il est en nous, de vous en faire apprécier l'incalculable valeur.

La doctrine catholique sur le pardon des péchés,

dont le dogme des indulgences est une conséquence et forme pour ainsi dire le complément, a son point de départ dans des profondeurs inaccessibles à la raison de l'homme.

L'accord de la justice et de la miséricorde est un des grands mystères de Dieu. L'homme est sous les mains de la miséricorde et de la justice divine. S'il pouvait échapper à la justice, son fol orgueil s'en irait braver impunément, jusque sur son trône, l'Être infini. S'il ne lui était pas donné, après le péché, de ressaisir la miséricorde, il serait entraîné par sa misère et par son néant vers le désespoir comme vers un abîme sans fond.

Mais si ces deux perfections de Dieu sont visibles pour la raison; le nœud qui les relie lui échappe. N'ont-elles pas des exigences opposées? La miséricorde peut-elle intervenir sans ôter quelque chose à la justice? Et si la justice exerce tous ses droits, que reste-t-il à la miséricorde? Lequel l'emportera de ces deux attributs infinis? Et si l'infini ne peut souffrir de limites, si rien en Dieu ne peut être vaincu, quels moyens de concilier la miséricorde et la justice sans que l'une cède rien à l'autre? Tels étaient, s'il est permis de parler ainsi, les termes de l'équation à résoudre, tel le problème que le péché avait posé au sein de Dieu même.

Le mot de ce problème divin, Dieu seul pouvait le trouver, la révélation seule a pu nous le dire.

Ce mot merveilleux, c'est l'Homme-Dieu, c'est Jésus-Christ.

En Jésus-Christ les extrêmes se touchent ; ce qui paraissait éternellement divisé se rapproche. Car « quoique le Créateur et la créature, la divinité inaltérable et la chair passible, soient des choses bien différentes, néanmoins, pour parler avec S. Léon, l'une et l'autre substance avec ce que chacune a de propre, sont, par l'Incarnation du Verbe, unies dans la même personne » (1).

En vertu de cette union ineffable, Jésus-Christ, N. T.-C. F., a souffert pour nous dans sa nature humaine, et il a communiqué par sa divinité un mérite infini à ses souffrances. L'hostie qui nous est substituée sur le Calvaire offre une expiation qui ne saurait être repoussée ; elle nous achète, au prix de son sang divin, un pardon qui ne peut pas être refusé. L'équation que la raison cherchait vainement est trouvée, le problème divin, insoluble pour elle, est résolu. Ni la justice ni la miséricorde n'abandonnent rien de leurs droits ; elles ne l'emportent ni ne triomphent aux dépens l'une de l'autre : la Rédemption est leur commune victoire.

(1) Serm. XX, cap. 2.

Le Calvaire, centre du plan divin de ce monde, projette jusque dans les profondeurs de Dieu une lumière qui éclaire tous les mystérieux rapports de l'homme avec Dieu.

Le péché de l'homme n'est plus au sein de Dieu un principe d'opposition ; il ne divise plus la justice qui doit punir et la miséricorde qui veut pardonner, La miséricorde et la justice se réconcilient, elles se donnent le baiser de paix sur le Calvaire, suivant la parole du prophète ; la Croix est comme un anneau d'ineffable amour qui scelle leur éternelle alliance.

Dans le sang qui a coulé pour nous sur le Golgotha, dans les mérites de l'Homme-Dieu, la miséricorde possède un fonds infini, inépuisable, pour solder toutes les dettes de la misérable humanité, acheter de la justice de Dieu tous les pardons que le repentir de l'homme sollicitera incessamment, de tous les points de la terre, jusqu'à la fin des temps.

Or, la foi catholique ne nous montre pas seulement comment la Croix a rendu possible ce commerce entre la justice et la miséricorde, d'où sort la justification du pécheur ; mais elle nous en explique les conditions, qui varient suivant la condition diverse du pécheur justifié.

Il y a deux choses dans le péché, l'offense et le châtement.

Lorsque la miséricorde de Dieu paie une première fois, avec le sang de Jésus-Christ, la rançon du pécheur, nous savons par la foi que, non-seulement l'offense est entièrement remise, mais aussi la peine. Si la mort jetait immédiatement ce fils d'Adam, devenu une nouvelle créature en Jésus-Christ, devant le tribunal de Dieu, le ciel lui serait ouvert, et il serait mis en possession de cette vie d'éternel bonheur que le Sauveur lui a achetée par sa mort.

Mais lorsque c'est un second pardon que la miséricorde sollicite pour un chrétien coupable et repentant, alors, en remettant l'offense et le châtiment éternel, la justice de Dieu stipule, quant aux peines temporelles, des réserves auxquelles la miséricorde doit souscrire.

Écoutons le Concile de Trente :

« Le fruit du Baptême est différent de celui de
 « la Pénitence ; car, par le Baptême, nous sommes
 « revêtus de Jésus-Christ et nous sommes faits en
 « lui une nouvelle créature, en recevant une
 « pleine et entière rémission de tous nos péchés.
 « Mais nous ne pouvons parvenir, dans le Sacre-
 « ment de la Pénitence, à cette première nou-
 « veauté et intégrité sans de grands pleurs et de
 « grands travaux, la justice l'exigeant ainsi : en
 « sorte que ce n'est pas sans raison que la Péri-

« tence est appelée par les Saints Pères un Baptême laborieux. » (1).

Et, expliquant la raison de cette différence, « certes, poursuit le Saint Concile, l'ordre de la justice de Dieu exige de lui qu'il reçoive d'une autre manière en sa grâce ceux qui auront péché dans leur ignorance avant le Baptême, et ceux qui, après avoir été une fois délivrés de la servitude du péché et du démon, et avoir reçu le don du Saint-Esprit, n'ont pas craint de violer avec connaissance et de propos délibéré le temple de Dieu, et d'attrister son Saint-Esprit. » (2).

Le Concile montre ensuite combien ces conditions, qui peuvent ne paraître que rigoureuses au pécheur, lui sont cependant salutaires : « Les peines satisfactoires sont un remède qui guérit en lui les restes du péché : elles sont un frein qui contient sa faiblesse sur la pente de nouvelles prévarications (3). » Et enfin, animant notre courage par les considérations les plus propres à toucher un cœur chrétien, il nous fait voir le mérite et tout ensemble la dignité de la pénitence par laquelle « nous sommes rendus semblables à Jésus-Christ, qui a satisfait pour nos

(1) Sess. XIV, ch. 2.

(2) Sess. XIV ch. 8. — (3) Ibid.

« crimes, et de qui nous vient toute notre force
 « et tout le pouvoir qui nous rend capables du
 « bien : ce qui nous est un gage certain qu'ayant
 « part à ses souffrances, nous aurons part à sa
 « gloire (1). »

Rien donc de plus légitime, comme rien de plus certain que ces restrictions imposées par la justice à la miséricorde lorsqu'elle relève le chrétien déchu. Si lourd que soit pour sa faiblesse le fardeau de la pénitence, il ne peut que baisser la tête. Quel titre ce transfuge de la miséricorde aurait-il pour entrer en discussion avec la justice, pour demander que l'on rabatte quelque chose du prix auquel l'amitié de Dieu lui est rendue, pour marchander son ciel et son éternité ?

Mais si nous sommes sans parole devant la justice de Dieu, sera-t-il interdit à la miséricorde de s'entremettre et de parler pour nous ? N'est-ce pas assez qu'elle nous voie souffrants et misérables pour qu'elle s'émeuve ? Le trésor de sa compassion infinie est-il épuisé ? N'a-t-elle tenu en réserve aucun secret, aucune dernière invention par où elle pourra nous venir en aide dans cette extrémité où nous réduit le péché même pardonné ?

Que la miséricorde, manifestation de l'amour

(1) Sess. XIV, ch. 8.

de Dieu, tende à se répandre incessamment et sans mesure, comme un fleuve sorti d'une source infinie, nous ne pouvons en douter ; mais nous ne devons pas oublier que la justice, par laquelle se manifeste la sainteté de Dieu, est infinie, elle aussi ; qu'elle pose des bornes inflexibles, qu'elle a des droits qui ne sauraient être lésés. La miséricorde et la justice ont des exigences qu'elles ne peuvent sacrifier ; il ne peut exister entre elles qu'un commerce d'échange ; elles ne traitent, s'il est permis de parler ainsi, que la balance à la main ; rien n'est concédé d'une part qui ne soit compensé de l'autre.

Or, quel prix pourra solder cette dette de la pénitence, dont la miséricorde voudrait nous décharger en tout ou en partie ?

Cette indemnité, elle ne peut pas la prendre en nous, dans notre indigence qu'il s'agit de secourir.

Il faut donc qu'elle la cherche hors de nous ; il faut qu'elle trouve des richesses surnaturelles qui ne sont pas le fruit de nos œuvres, de notre travail, mais qui peuvent cependant nous être appropriées à un titre légitime.

Ici, l'enseignement catholique nous faisant pénétrer dans le cœur, et nous dévoilant les extrêmes conséquences du mystère de la Rédemption, nous ouvre un nouveau point de vue, merveilleux, inef-

fable, que l'œil du chrétien ne contemple qu'avec ravissement.

Si pauvres que nous soyons, N. T.-C. F., si follement même que notre passé ait engagé notre avenir, notre ruine, vous allez le voir, n'est jamais complète, ni surtout irréparable. Il en est de nous comme de ces fils de grande maison dont la situation n'est jamais désespérée, parce que leur détresse trouve toujours dans l'opulence de leurs parents une ressource assurée contre les extrêmes poursuites de leurs créanciers.

La famille dans laquelle nous sommes nés par le Baptême, c'est l'Eglise; nos parents, ce sont les Saints, c'est la divine Marie, c'est le Sauveur. Voyons si la miséricorde ne trouvera pas à emprunter dans toute cette illustre et riche parenté de quoi payer nos dettes; s'il n'existe pas dans la maison de notre Mère des épargnes, des fonds de réserve qui peuvent nous être imputés sans blesser aucun des droits de la justice.

Pour trouver la réponse à cette question qui nous intéresse à un si haut degré, il convient, N. T.-C. F., de nous transporter au moment où la miséricorde et la justice de Dieu se rencontrèrent au pied de la croix; de rechercher quels durent être les termes du traité divin d'où est sorti le code de notre salut et la constitution intime de l'Eglise.

Or, en premier lieu, quelle que soit, depuis le péché du premier homme, la longue chaîne des prévarications de l'humanité, dont la justice de Dieu voit et compte les anneaux qui se déroulent sur tous les points du monde à travers toute la suite des siècles, il est certain et nous savons par la foi qu'une seule larme, qu'un seul abaissement du Verbe fait chair aurait suffi pour racheter mille et mille races plus coupables que la race d'Adam.

Et maintenant, depuis le sein de Marie, depuis la crèche, suivez à travers les mystères de sa vie cachée et les travaux de sa vie publique, l'Homme-Dieu jusqu'à la croix : Quel luxe de souffrances, d'humiliations, d'anéantissements ! Avec quelle prodigalité le Fils de l'homme acquitte la dette dont il s'est fait la caution ? Evidemment, après que la justice aura pris sur le Calvaire tout ce qu'elle a droit de réclamer pour la rançon de l'humanité, il restera un excédant infini d'expiation et de mérites. A qui sera dévolu, à qui appartient ce fonds surabondant, sinon à l'Eglise que l'Homme-Dieu, par son testament, a instituée son héritière, et qui, d'ailleurs, née de son sang, sortie de son cœur divin sur la croix, lui succède de plein droit ?

Ce n'est pas tout. En remontant vers son Père, Jésus-Christ ne se sépare pas de son Eglise, il vit en elle ; et considérons ce que va produire dans les chrétiens, pendant trois siècles, cette vie de

Jésus-Christ qui leur est communiquée par le Bap-tême,

La condition de la nouvelle alliance de l'homme avec Dieu, le secret du salut a été révélé par la Rédemption: c'est le miracle d'une double charité par laquelle Dieu descend jusqu'à l'homme, et l'homme monte jusqu'à Dieu. Le Calvaire a été le mot suprême de l'amour infini; l'humanité ne veut pas être en reste avec son Sauveur, ni se laisser vaincre à son amour; sa réponse, c'est le martyr. Vie pour vie, sang pour sang, *sanguis sanguinem tetigit*. Dieu ne pouvait rien faire de plus que de mourir pour l'homme: l'homme ne pouvait rien faire de plus que de mourir pour Dieu. L'amour de la terre et l'amour du ciel arrivés à leurs extrêmes limites se rencontrent, ils renouent le lien brisé par le péché, et consomment ce mystère où aboutissent tous les mystères, tout le plan divin de ce monde, cette unité dont l'Homme-Dieu entretenait ses disciples la veille de sa mort, par laquelle l'homme est un avec Jésus-Christ comme Jésus-Christ est un avec son Père.

L'humanité franchit par le martyr le dernier degré de cette union, elle est élevée à la hauteur du sacrifice de l'Homme-Dieu. Donc, les martyrs unis à Jésus-Christ, ce sont des Christs par lesquels la passion du Sauveur se prolonge: les échafauds dressés par la persécution sur tous les

points du monde, et où se succèdent, se pressent tant d'innombrables victimes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, ce sont les autels où l'immolation du Golgotha se continue pendant trois siècles avec ses fruits immortels, avec ses ineffables conséquences. Origène ne craignait pas de dire « que les martyrs administrent la rémission des péchés ; que leur martyre, à l'exemple « de celui de Jésus-Christ, est un baptême où les « péchés de plusieurs sont expiés ; et que nous « pouvons, en quelque sorte, être rachetés par le « sang précieux des martyrs, comme nous le « sommes par le sang précieux de Jésus (1). »

Ce n'est pas tout encore. Cette croix au pied de laquelle l'Église est née sur le Calvaire, qu'elle emporte avec elle pour se frayer une route à travers le monde idolâtre, cette croix qui se montre à nous sur le berceau de la société chrétienne pendant trois cents ans, est un symbole qui sera toujours compris. Il y a dans le sang des martyrs, mêlé au sang de Jésus-Christ, une voix qui se fera entendre jusqu'à la fin du monde, et qui remue, qui importune tout ce qu'il y a de généreux, de divin dans l'âme du chrétien. « Race héroïque ne ferez-vous rien qui ressemble à vos aïeux : fils de martyrs, ne saurez-vous pas comme eux mourir

(1) De exhort. mart.

avec un Dieu qui est mort pour vous? » L'amour divin a, lui aussi, sa contagion irrésistible; l'émulation du sacrifice s'allume. « Nous ne sommes pas de meilleure condition que nos pères : allons et mourons avec eux. » Et puisque l'épée des persécuteurs n'est plus levée sur l'Église, puisque l'on ne meurt plus avec Jésus-Christ sur les échafauds, il faut trouver d'autres morts. Elles se présentent en foule. Il y a dans la virginité, dans l'humilité, dans la charité, dans la pénitence, il y a dans toutes les vertus chrétiennes un glaive qui frappe l'homme dans les endroits les plus sensibles de sa vie. Il est facile de se dédommager du martyre : on le retrouve sous mille formes. Le religieux meurt au monde, il s'enterre vivant dans le silence et l'austérité du cloître; la fille de la charité meurt à l'amour d'un père, d'une mère, elle ensevelit dans un hospice sa jeunesse et son avenir; le missionnaire meurt à son pays, il s'en va, aux extrémités de la terre, porter à des hordes barbares la civilisation et le salut. Tout chrétien, dans cette lutte intérieure entre l'enfer et le ciel qui se disputent son éternité, ne fait triompher le ciel qu'en mourant chaque jour à quelque chose de lui-même. Toutes ces morts dont les unes éclatent aux yeux du monde et l'étonnent, dont les autres, obscures, ne sont connues que de Dieu seul, c'est la vie surnaturelle de l'Église. Nous

ajoutons, c'est sa richesse. En effet, dans ces renoncements, dans cette immolation des Saints qui ont continués les Martyrs, et des Martyrs qui ont continué Jésus-Christ, nous trouvons une somme de satisfaction qui dépasse évidemment ce dont ils pouvaient être redevables pour leur propre compte à la justice de Dieu. Il reste un excédant qui ne saurait périr et qui s'accumule, par conséquent, dans les mains de la miséricorde. Les mérites suréminents de ces holocaustes, dont la tradition n'a jamais été interrompue dans l'Eglise, ce sont comme autant de ruisseaux que la grâce fait jaillir du sein des âmes privilégiées associées d'une manière plus intime au mystère de la Rédemption, et qui grossissent incessamment ce fleuve surabondant d'expiation dont la source première et infinie est sur le Calvaire.

Et si vous voulez voir jusqu'à quel point la créature a pu être rendue participante en Jésus-Christ de l'œuvre du salut du monde, au-dessus des Saints, au-dessus des Martyrs, contemplez Marie, cette Vierge immaculée qui préservée même de la tache originelle, n'eut, personnellement, jamais la plus légère dette à acquitter envers la justice de Dieu, et dont la vie, identifiée à la vie de son Fils, ne fut qu'un martyre, une passion, depuis le jour de l'Annonciation jusqu'au jour de son Assomption glorieuse.

Si vous avez compris, N. T.-C. F., la doctrine que nous essayons de vous expliquer, vous ne craignez pas que la part qu'elle fait à la Sainte Vierge et aux Saints dans la création de ces richesses que la miséricorde de Dieu déverse sur notre indigence, diminue en rien le prix des satisfactions de l'Homme-Dieu. Car, ainsi que nous nous sommes efforcé de vous le faire entendre, l'œuvre des Saints n'est-ici que l'œuvre même de Jésus-Christ. La vie surnaturelle du chrétien régénéré, c'est, ainsi que la foi l'enseigne, la vie de Jésus-Christ en qui nous naissons, ou plutôt qui naît en nous par le Baptême. Les mérites suréminents de ces âmes d'élite, en qui la vie de l'homme a résisté moins, si nous pouvons ainsi parler, à l'expansion de la vie de l'Homme-Dieu, ne sont que les mérites de Jésus-Christ. C'est de son sang divin que le sang des Martyrs emprunte toute son efficacité : c'est sa pénitence qui communique à la pénitence des Saints toute sa valeur ; ou, pour mieux dire, comme nous l'avons vu, les Saints, les Martyrs ne font que continuer la pénitence et le martyre de Jésus-Christ. L'expiation offerte sur le Calvaire était d'un prix infini, et par là même plus que suffisante pour payer la rançon de mille mondes, nous l'avons dit, et quel chrétien peut en douter ? Mais quel chrétien, qui a cherché à entrevoir dans le cœur de Jésus-Christ le se-

cret de notre Rédemption, n'a pas compris que ce mystère se résume tout entier dans cette prière qui s'échappait de la bouche du Sauveur la veille de sa mort : « O mon Père, je veux
« qu'ils soient un en moi comme je suis un avec
« vous ? » (1).

Jésus-Christ peut-il être un dans les Saints, sans continuer en eux son office de victime, de médiateur ? N'en résulte-t-il pas des expiations surabondantes, qui sont moins les expiations des Saints que les expiations mêmes de Jésus-Christ, et qui viennent s'ajouter à ce fonds primitif, infini, dont l'Homme-Dieu a doté l'Église sur le Calvaire ? Ces conséquences de la Rédemption, au lieu d'appauvrir ce mystère, ne servent-elles pas, au contraire, à en manifester l'inépuisable richesse ? Cette fraternité de Jésus-Christ avec les Saints, au lieu de diminuer les gloires extérieures de l'humanité sainte du Sauveur, n'en n'est-elle pas un des compléments les plus touchants ?

De même, N. T.-C. F., si dans ce que nous venons de dire vous avez entrevu la pensée d'unité et d'amour manifestée dans le plan divin de l'Église, vous ne nous demanderez pas à quel titre

(1) S. Jean, ch. XVII, v. 22.

la miséricorde pourra nous imputer ces mérites qui ne sont pas nés de nos œuvres.

Est-ce que dans l'Eglise, dans cette société dont le lien a été noué par l'amour infini dans le cœur même de Jésus-Christ, on interdira ce qui se voit tous les jours dans le monde, où des frères opulents viennent en aide à leurs frères tombés dans l'indigence ? Qu'est-ce que l'esprit de famille, qu'est-ce que les relations qu'une origine commune peut établir entre les hommes, auprès de cette charité qui est l'âme de l'Eglise, auprès de la solidarité qui est la loi même de son existence ? Les chrétiens sont frères dans le sens le plus rigoureux de ce mot, car ils sont nés du même sang : mais la fraternité chrétienne exprime quelque chose d'intime, d'élevé que la fraternité humaine ne peut pas atteindre, parce que le sang dont tous les chrétiens sont issus est le sang d'un Dieu. Il y a plus, ces chrétiens ne sont pas frères seulement, parce qu'ils trouvent dans le passé une source commune de leur vie : c'est une vie identiquement la même, la vie de Jésus-Christ, qui leur est communiquée, qui les anime, qui les fait les membres d'un même corps. Et de cette unité si intime, si ineffable, il ne pourrait pas sortir des droits analogues à ceux que produisent sur la terre des relations d'origine purement humaines et infiniment moins étroites !

Si vous étiez retenus encore par quelque doute, s'il restait quelque ombre pour vous autour d'une vérité si consolante, essayez, une dernière fois, de pénétrer, à la lumière de la révélation, aussi avant que possible, dans le mystère qui est le centre et le point de départ de tous les mystères, la Rédemption. Que voyez-vous ? Une loi divine d'où le dogme des indulgences découle, pour ainsi dire, de lui-même : la réversibilité des mérites, la solidarité.

Comment la miséricorde de Dieu obtient-elle la grâce du pécheur, laquelle implique toujours nécessairement la remise des peines éternelles encourues par le péché ? En substituant au pécheur le juste par essence, en lui imputant la satisfaction infinie de Jésus-Christ.

Mais, la sentence qui affranchit du châtiment éternel du chrétien tombé, après le Baptême, renferme ordinairement une réserve. Il reste une peine temporelle à acquitter dans ce monde ou dans l'autre.

Cette clause est juste. La miséricorde ne peut le méconnaître.

Cependant l'extrême faiblesse de ce chrétien, qui, relevé à peine de l'abîme du péché, tout meurtri encore de sa chute, a tant de peine à se soutenir sur ce sentier si rude, si escarpé de la pénitence par lequel il doit remonter jusqu'à

l'intégrité de sa première vie, touche et émeut la miséricorde ! Est-ce qu'elle ne lui tendra pas la main ? Est-ce qu'elle ne peut rien pour lui ?

Rien, N. T.-C. F., si elle n'a pas une compensation à offrir. Car nous avons reconnu que l'égalité est la loi de ce commerce ineffable entre la miséricorde et la justice de Dieu, dans lequel consiste toute l'économie de notre salut.

Mais nous avons vu aussi que, dans le compte ouvert pour la première fois sur le Calvaire, il y a dix-huit cents ans, entre la miséricorde et la justice de Dieu, il resta, après que la rançon du monde eut été acquittée, un fonds de mérites et de satisfaction surabondant, infini ; nous avons vu comment la Passion du Sauveur, qui ne se termine pas au Calvaire, mais qui par la divine Marie, par les Martyrs, par les Saints, se prolonge à travers les siècles, embrasse tout l'univers, accroît indéfiniment ce trésor.

Certes, N. T.-C. F., voilà des ressources plus que suffisantes pour alléger cette dette si lourde qui pèse sur le chrétien ruiné par le péché ! La justice ne peut exiger que ces mérites, fruit immortel de la pénitence de Jésus-Christ et des Saints, demeurent morts, stériles. A quoi peuvent-ils servir plus convenablement qu'à suppléer à l'imperfection de notre pénitence ? N'est-ce pas là un patrimoine domestique, et ne sommes-nous

pas d'une famille essentiellement constituée sur le principe de la solidarité? Enfin, si nous allons au nœud même des difficultés qui pourraient encore embarrasser votre foi, de quoi s'agit-il? — Des peines temporelles dont le pécheur demeure redevable après que la peine éternelle lui a été remise. — Mais si la pénitence de Jésus-Christ a pu être imputée au pécheur pour l'acquit des peines éternelles, pourquoi l'excès de la pénitence de Jésus-Christ et des Saints serait-il refusé comme compensation des peines temporelles? Ne sont-ce pas là deux dettes de même origine, dont l'une n'est que la conséquence de l'autre? N'y aurait-il pas lieu de s'étonner qu'après avoir abandonné le principal, la justice ne consentît à aucun accommodement sur l'accessoire?

Ainsi, N. T.-C. F., lorsque l'on considère de près, avec les yeux de la foi, l'économie du traité conclu, pour le salut du monde, entre la miséricorde et la justice de Dieu, on voit que les Indulgences ont dû en être la clause suprême.

Aussi, à mesure que la pensée d'éternel amour manifestée sur le Calvaire s'épanouit, s'il est permis de parler ainsi, dans le temps; dès le premier moment où l'Église réalise le mystère de la Rédemption dans le monde, en exerçant le ministère de miséricorde et de pardon qui lui a été confié, on aperçoit dans les monuments de la tradition et

de l'histoire la trace des Indulgences. Par le côté variable qui touche à la discipline, l'application des indulgences a varié ; mais l'usage des indulgences est aussi ancien que le christianisme ; on le retrouve à toutes les époques, et les Pères du Concile de Trente ne faisaient qu'imprimer la sanction d'un décret solennel à la foi de tous les siècles, lorsqu'ils disaient : « Le pouvoir de conférer des indulgences ayant été accordé par Jésus-Christ à l'Eglise, qui dès les premiers temps mêmes a usé de cette puissance qui lui a été donnée de Dieu, le Saint Concile ordonne et prononce que l'on doit garder et retenir dans l'Eglise l'usage des indulgences, comme très salutaire au peuple chrétien et approuvé par l'autorité des Saints Conciles, et frappe, en même temps, d'anathème tous ceux, ou qui disent qu'elles sont inutiles, ou qui nient que l'Eglise ait la puissance de les accorder (1). »

Après vous avoir exposé la doctrine catholique sur les indulgences, après vous avoir montré la source d'où découlent ces faveurs de l'Eglise, et le prix qu'elles doivent avoir à nos yeux, nous nous proposons, N. T.-C. F., de vous expliquer les caractères qui distinguent, qui relèvent, dans

(1) Sess. XXV. ch. 12.

l'estime du monde chrétien, l'Indulgence du Jubilé. Dans la crainte de trop dépasser les bornes dans lesquelles nous aurions voulu renfermer cette instruction, nous ne ferons qu'indiquer quelques-uns des points de vue que nous aurions aimé à développer.

Dieu, N. T.-C. F., a fait le temps et l'espace pour être le cadre d'un dessein éternel. De là, de merveilleuses harmonies que les mystères et les institutions du christianisme nous font entrevoir, mais dont le secret ne nous sera pleinement dévoilé que dans le ciel.

Lorsque Dieu eut créé d'un mot l'univers, « il étendit le cordeau sur la terre, nous dit Job, il la mesura. » Si, d'après l'économie de l'œuvre surnaturelle accomplie sur la terre, nous cherchons à deviner ces lignes tracées à l'origine par la main de Dieu, ne vous semble-t-il pas les voir converger successivement vers deux régions, deux villes marquées diversement, mais d'une manière également visible, par le sceau de la Providence.

La Judée est évidemment le premier centre du plan surnaturel de ce monde : la Judée où il faut aller, pendant deux mille ans, si l'on veut entendre les voix du ciel qui redisent le passé du monde et qui racontent son avenir, si l'on veut suivre un à un tous les anneaux de la chaîne divine qui relie le berceau de la race humaine au

Galvaire, la déchéance à la Rédemption ; la Judée qui vit naître et mourir le Sauveur : la Judée dont les montagnes ont des échos qui recueillirent les paroles de l'Homme-Dieu ; les lacs, des tempêtes qu'il apaisait ; les chemins, une poussière qui garde l'empreinte de ses pas, la Judée enfin où fut dressé l'autel du sacrifice, et où fut répandu le sang divin qui réconcilia la terre avec le ciel !

On s'explique comment, à une époque de foi, l'Europe fut, un jour, arrachée de ses fondements et se précipita vers la Palestine, à ce cri : *Dieu le veut !* parti de la bouche de cet homme étonnant, de ce fils de l'Eglise d'Amiens, l'une des merveilleuses figures d'une époque héroïque, que l'on cherche, que l'on aimerait à voir revivre dans les murs de la ville qui lui donna naissance (1).

Mais si nos aïeux purent affranchir un moment la Judée par leurs armes, il ne leur était pas donné de rallumer à l'ardeur de leur foi la vie divine éteinte sur une terre qui, après avoir fatigué si longtemps la miséricorde de Dieu, en a été pour jamais délaissée. Jérusalem n'est qu'un cadavre. Il n'y reste que l'ombre d'un passé miraculeux enseveli avec Jésus-Christ, et brisé avec la pierre de son sépulcre.

Or, après que Jérusalem eut mérité d'être dés-

(1) Ce vœu a été exaucé en 1854.

(Note de l'Editeur.)

héritée des promesses pour n'avoir pas compris et pour avoir repoussé le salut qui lui venait du ciel, le centre du plan surnaturel du monde dut être déplacé nécessairement par la main de Dieu.

Où sera assise cette Jérusalem nouvelle, dont l'autre n'avait été que la figure, cette Jérusalem céleste que les prophètes avaient vue se lever du milieu de la nuit de l'idolâtrie, comme une reine couronnée de lumière, et destinée à éclairer tous les peuples jusqu'à la fin des temps ?

Il n'y a qu'à regarder le passé du monde, et l'on voit se préparer et se dessiner d'avance la pensée divine qui répond à cette question.

En dehors du peuple juif, qu'est-ce que l'histoire des anciens temps ? Une scène mobile où les peuples succèdent aux peuples, où les empires s'élèvent sur les ruines des empires, où des races tour-à-tour victorieuses se passent le sceptre, jusqu'à ce que l'épée du légionnaire romain, enrayant la roue des révolutions qui emporte le monde depuis son origine, fixe et absorbe tout ce prodigieux mouvement dans l'unité de l'empire romain. L'enfantement de Rome, c'est le travail de l'humanité dans les temps anciens. Il se trouve que l'Égypte, et la Grèce, et Carthage, et l'Espagne, et les Gaules n'ont fait que préparer les pierres qui servent à construire l'édifice de la grandeur romaine : et ce monde, fait avec je

ne sais combien de mondes , a des proportions merveilleuses : on n'admire pas moins l'art infini qui a cimenté ces éléments que la force prodigieuse qui les a rapprochés. En regardant Rome païenne, on peut dire : Voilà le suprême effort de l'homme, voilà jusqu'où peut aller sa puissance!

Et cela avait été ainsi ordonné d'en haut, afin qu'il fut montré un jour, par une épreuve solennelle, que la puissance de l'homme reste toujours au-dessous de la puissance de Dieu.

Cette épreuve, vous la connaissez : nous n'avons pas à raconter ici ce duel de trois siècles entre Rome et l'Église, où la Providence se plut à réunir toutes les circonstances qui pouvaient le rendre décisif.

Le miracle du triomphe de l'Église sur le monde est demeuré visible à Rome, et il en résulte que rien n'égale l'impression que la vue de cette cité deux fois souveraine fait sur l'âme du chrétien.

L'ancienne Rome apparaît couchée dans le silence et dans la majesté de ses ruines. L'imagination refait l'histoire avec ces débris : Rome monte de siècle en siècle, et lorsque, arrivée au faite de sa puissance, elle semble poser dans le Capitole la base immuable de la terre et du ciel, il se trouve qu'elle n'a fait que bâtir le piédestal d'une plus haute unité. Un pauvre pêcheur de

Galilée pose la pierre immobile, autour de laquelle s'accomplira l'évolution des destinées surnaturelles de l'humanité, sur la pierre même autour de laquelle devaient tourner, jusqu'à la fin des temps, les destins temporels du monde : *Capitoli immobile saxum*. Les aigles fuient devant la Croix : les Papes succèdent aux Césars.

Les Papes et les Césars ! Le miracle que nous contemplons est tout dans ces deux mots.

Les Césars, la suprême manifestation de la puissance de l'homme !

Qu'ont-ils duré ?

Les Papes, humainement ce qu'il y a de plus faible !

Ils durent depuis dix-huit cents ans.

Les assises du monde romain étaient si profondes, elles paraissaient si indestructibles, que l'on aurait dit que le trône des Césars ne pouvait crouler qu'avec le monde.

Il ne fallut, pour l'emporter en poussière, qu'un vent de tempête venu du Nord.

Aujourd'hui, comme à l'origine, lorsque l'on regarde du côté de la terre la base de l'Eglise, on ne voit que des étais si fragiles, qu'il semble que pour renverser le siège du successeur de Pierre un souffle doit suffire.

Attila baissa devant lui son épée. Le plus grand guerrier des temps modernes y a brisé la sienne.

Ainsi l'amour a fait un empire plus durable que la force.

Il a fait en même temps un empire plus étendu.

Lorsque l'ancienne Rome croyait que ses aigles tenaient l'univers dans leurs serres, elle se trompait dans son orgueil. A l'Orient, plus loin que ces peuples qu'elle enchaîna les derniers au char de ses triomphateurs, et qu'elle supposait placés aux confins du monde, il existait tout un monde dont Rome soupçonnait à peine l'existence. Au Nord, par-delà les fleuves mystérieux, contre lesquels Rome avait appuyé son empire, Dieu rangeait déjà en bataille, dans des solitudes inexplorées, l'armée de nations devant laquelle devait tomber bientôt l'empire romain.

Dès la fin du troisième siècle, les conquêtes de l'Eglise avaient dépassé le cercle de la domination romaine. Qu'est-ce donc, aujourd'hui que la terre a reculé si prodigieusement ses limites, que tant de mondes nouveaux ont été ajoutés à l'ancien monde, et qu'il ne reste pas sur le globe un point si éloigné où les missionnaires ne se soient élancés à la suite des navigateurs les plus hardis, pour y planter la Croix, pour en prendre possession au nom de l'héritier de l'Homme-Dieu!

Lorsque les Césars commandaient du haut du Capitole, ce n'était donc, après tout, qu'une por-

tion de l'humanité dont la terreur ployait les genoux.

Lorsque du haut du Vatican, ou de Saint-Pierre, les Papes jettent une bénédiction, une indulgence à la ville et au monde, c'est toutes les branches de la famille humaine que la reconnaissance et l'amour inclinent devant eux.

On comprend, N. T.-C. F., l'attraction religieuse qui, dès les commencements du christianisme, attira les chrétiens vers Rome. Dans le temps même des persécutions, les fidèles venaient des pays les plus lointains pour prier sur le tombeau des Apôtres, pour se retremper à cette source de leur foi, pour y puiser la grâce du martyr. Cette affluence ne fit que s'accroître lorsque la paix eut été rendue à l'Église. Pendant la longue suite des siècles chrétiens, ces pieux pèlerinages sillonnèrent toutes les routes de la chrétienté. Les Souverains Pontifes durent encourager ce mouvement de la foi et de la piété des peuples ; delà des grâces, des faveurs spirituelles, dont la plus précieuse, la plus solennelle, fut l'Indulgence du Jubilé. L'origine du Jubilé remonte à une époque beaucoup plus reculée que l'on ne le croit communément. Le Pape Boniface VIII, auquel on attribue cette institution, ne fit que régler un usage plus ancien : car le cardinal Cajetan, son neveu, nous apprend que, dans les premiers jours de l'année même où fut

promulguée la bulle célèbre de ce Pape sur le Jubilé, les habitants de Rome, et après eux les étrangers, visitaient en foule la basilique du Vatican pour y gagner les indulgences que l'on y obtenait tous les cent ans, d'après une immémoriale tradition (1).

Le Jubilé, comme toutes les grandes institutions du christianisme, a donc sa racine dans la plus haute antiquité : il n'est que le développement d'un germe semé par les Apôtres. Et, certes, qui de nous ne croira sans peine, après tous les siècles chrétiens, que des grâces toutes particulières ont été enfermées dans ce tombeau de S. Pierre, centre du plan surnaturel et des merveilleuses harmonies que nous avons essayé d'entrevoir : ce tombeau autour duquel sont venus se ranger tour-à-tour les restes mortels des autres Apôtres, comme pour reproduire la majesté du sénat apostolique jusque dans les régions de la mort : ce tombeau au-dessus duquel la main hardie de Michel-Ange posa dans les airs, comme une couronne, le Panthéon antique, où il écrivit cette parole, le défi le plus solennel que le ciel ait jeté la terre, l'éternité au temps : *non prævalebunt* ; ce tombeau, en effet, indestructible et qui protège les débris qui l'entourent. S'il reste quelque chose de ce monde écroulé, si l'on n'a pas dit depuis longtemps de

(1) Caj. *De centesimo seu Jubileo anno.*

Rome le mot de son poète : « Tout a péri, jusqu'à « ses ruines, *etiam perière ruinæ.* » c'est que les ruines de Rome sont une des gloires d'une religion impérissable ; c'est qu'il faut que Rome païenne, comme les vaincus enchaînés autrefois au char de ses triomphateurs, suive à travers les siècles le triomphe de Rome chrétienne, qu'elle soit emportée dans son immortalité.

L'Indulgence du Jubilé, liée à l'économie comme aux souvenirs les plus anciens du christianisme, est donc une institution née, pour ainsi dire, de l'âme même de l'Église. Les Souverains Pontifes n'ont fait que lui donner sa forme. Ils sont intervenus pour en régler, pour en modifier les conditions, suivant les besoins des peuples. Et ici nous devons signaler surtout deux de leurs titres à notre reconnaissance.

D'abord ils n'ont pas voulu que cette Indulgence fut exclusivement attachée au pèlerinage de Rome, que ceux qui n'auraient point rempli cette condition, en fussent irrévocablement privés. D'après un usage déjà anciennement établi, l'année sainte, au moment où elle est fermée à Rome, s'ouvre pour le reste du monde. La grâce du Jubilé, après avoir été offerte sur le tombeau des Apôtres, comme à sa source, s'épanche sur tout l'univers ; le pardon vient chercher ceux qui ne sont pas venus à lui.

En second lieu, cette période séculaire, pendant laquelle un si grand nombre de générations traversaient la terre sans pouvoir arriver à l'Indulgence du Jubilé, a été ramenée à des limites plus en proportion avec le cours si rapide de la vie de l'homme. Dieu a fait le temps, il l'a mesuré comme l'espace : il a établi, entre ses révolutions mobiles et l'économie des desseins éternels, de merveilleuses harmonies dont Rome est le centre. Rome ramène à l'unité la foi des siècles comme la foi des peuples : elle conduit le concert d'adoration qui s'élève de tous les points du temps et de l'espace vers le trône de Dieu. C'est un dernier point de vue sous lequel nous nous proposons d'envisager le Jubilé. Nous devons y renoncer.

Nous finirons, N. T.-C. F., en vous faisant remarquer combien ces grâces ajoutées à une grâce déjà inestimable, combien cette condescendance toujours croissante avec laquelle l'Église et les Souverains Pontifes se rapprochent de votre faiblesse, vous rendraient coupables, si vous repoussez le don qui vous est offert. Pour acquitter toutes les dettes dont vous pouvez être redevables envers la justice de Dieu, on ne vous demande pas de vous arracher à tous vos intérêts, à toutes vos affections, comme firent vos pères ; d'affronter à la suite d'un nouveau Pierre l'Ermitte le fer des infidèles, et le ciel enflammé et l'air contagieux de

l'Orient. Il ne s'agit même pas d'entreprendre un voyage moins lointain et rendu si facile, d'aller à Rome vous agenouiller sur les reliques des Apôtres. Non, et vous êtes réellement, N. T.-C. F., les enfants privilégiés de la miséricorde de Dieu : vos pasteurs vous expliqueront les faciles conditions auxquelles l'Indulgence du Jubilé est attachée. Nous savons que nous pouvons nous en remettre de ce soin au zèle qui les anime pour vos intérêts éternels. Mais si vous résistiez à leurs paroles, aux exhortations pressantes de leur charité, de bonne foi, quelle excuse vous resterait, au tribunal de la justice de Dieu ?

Nous concevons de vous de meilleures espérances, N. T.-C. F., ou plutôt ce que nous avons vu par nous-même, ce qui nous est annoncé de toutes les parties de ce vaste diocèse, nous prouve que déjà votre foi s'est réveillée, que votre piété s'est émue à l'annonce de la grâce qui allait vous être dispensée. Tout nous promet que vous vous montrerez dignes de vos aïeux ; que vous réaliserez tout ce que nous avons droit d'attendre de vous, et que cette Indulgence solennelle du Jubilé, la plus précieuse de toutes celles que renferme le trésor de l'Eglise, ne passera pas sur vous sans produire dans vos cœurs des fruits abondants et durables de bénédiction et de salut.

A CES CAUSES, et après en avoir conféré avec nos vénérables Frères, les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre insigne Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

En ce qui concerne le Jubilé :

ART. I.^{er} — Le Jubilé accordé par N. S. Père le Pape Pie IX, le 25 juillet dernier, s'ouvrira, dans le diocèse d'Amiens, la veille du dimanche de la Passion, 5 avril, et se prolongera jusqu'au dimanche du Bon Pasteur, 4 mai.

MM. les curés qui auraient des motifs de désirer qu'il soit fixé pour leur paroisse à une autre époque pourront nous en demander l'autorisation.

ART. II. — Le samedi, 5 avril, à sept heures du soir, le dimanche 6, à sept heures du matin et à midi, le Jubilé sera annoncé par le son de toutes les cloches.

Dimanche, 6 avril, on chantera solennellement l'Hymne *Veni Creator*, avant la Messe paroissiale.

Pendant la semaine de la Passion, les prêtres diront à la Messe l'Oraison *Pro Ecclesiâ* et *Pro remissione peccatorum*.

ART. III. — Pour gagner l'indulgence du Jubilé, nous prescrivons les œuvres suivantes :

1^o Trois visites ou stations dans une des églises désignées. Dans ces visites on doit prier aux intentions du Souverain Pontife; on peut réciter à cette fin cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* ;

2^o Une aumône, dont la quotité est laissée à la dévotion de chacun;

3^o La Confession ;

4^o La Communion.

ART. IV. — Nous désignons pour stations dans tout le diocèse, même dans la ville d'Amiens, toutes les églises paroissiales; et dans les maisons religieuses, hôpitaux, collèges et prisons, les chapelles de ces établissements.

ART. V. — Les fidèles et les religieux pourront s'adresser à tous les prêtres approuvés dans le diocèse.

Les religieuses, à quelque communauté qu'elles appartiennent,

pourront également choisir un confesseur extraordinaire parmi les prêtres approuvés pour confesser les religieuses.

ART. VI. — Tous les confesseurs approuvés par Nous pourront absoudre les pénitents qui s'adresseront à eux pour gagner l'Indulgence du Jubilé, de tous péchés et censures même réservés au Pape.

Ils pourront aussi commuer les vœux simples, sauf les exceptions renfermées dans la lettre du Cardinal Orioli à laquelle nous les renvoyons pour l'explication des pouvoirs qui leur sont accordés.

Ces concessions continueront pour les confessions commencées en vue du Jubilé, qui ne pourraient être terminées qu'après la clôture.

ART. VII. — La Communion du Jubilé peut se faire pendant les 30 jours, c'est-à-dire du 3 avril au 4 mai, dans quelque église ou chapelle et quelque jour que ce soit; nous invitons, cependant, les fidèles à la faire dans leur paroisse, autant qu'ils le pourront.

ART. VIII. — Les enfants qui n'ont point fait leur première communion pourront participer à l'Indulgence du Jubilé en accomplissant les autres œuvres, et en se conformant à ce que leur confesseur leur prescrira pour remplacer la communion sacramentelle.

ART. IX. — Ceux qui seront en voyage pendant le Jubilé, pourront le gagner après leur retour, en faisant aussitôt qu'ils le pourront les œuvres prescrites.

ART. X. — Tous les confesseurs auront le pouvoir de dispenser des visites, de l'aumône et de la communion les fidèles qu'ils jugeront légitimement empêchés, en commuant ces œuvres en d'autres qu'ils pourront accomplir.

ART. XI. — Par une faveur spéciale, le Souverain Pontife attache une indulgence de cent ans à l'accomplissement de chacune des œuvres prescrites.

ART. XII. — Le dimanche du Bon Pasteur, le Jubilé sera terminé par une bénédiction solennelle du très-saint Sacrement suivie du *Te Deum*.

En ce qui concerne le Carême :

ART. I^{er}. — Nous rappelons à tous les fidèles le commandement de l'Eglise qui oblige au jeûne tous ceux qui ont atteint leur vingt et unième année, et à l'abstinence tous ceux qui ont atteint l'âge de raison, à moins qu'ils n'aient des motifs légitimes de s'en dispenser.

ART. II. — Ayant égard aux malheurs et à la difficulté des temps, nous permettons l'usage des aliments gras; à commencer du jeudi après les Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusivement, les dimanches, lundis, mardis et jeudis à la condition spéciale d'une aumône qui sera remise au Secrétariat de notre Evêché ou au Curé de la Paroisse, aumône dont nous ne dispensons que les pauvres.

Comme nous n'entendons en aucune manière dispenser de la loi du jeûne les personnes qui y sont obligées, la permission d'user d'aliments gras n'est accordée à ces personnes, les jours de jeûne, que pour un seul repas.

ART. III. — Nous permettons l'usage du beurre et du laitage pendant tout le Carême, même à la collation. Nous étendons cette permission à tous les jeûnes de l'année.

Nous permettons l'usage des œufs pour tout le Carême, le Vendredi-Saint excepté, mais jamais à la collation.

Ces permissions sont accordées moyennant l'aumône connue sous le nom de *lait et beurre*.

Nous comptons sur le zèle de nos chers coopérateurs pour recueillir, selon l'usage, cette aumône du lait et beurre. Le commencement du Carême nous paraît à plusieurs titres l'époque la plus favorable pour faire cette quête. Nous recommandons avec confiance à la charité des fidèles les œuvres si importantes qu'elle est destinée à soutenir, et dont plusieurs circonstances augmentent pour nous la charge déjà si lourde.

ART. IV. — Nous déclarons que les fidèles qui refuseraient ou négligeraient de satisfaire à la double aumône énoncée aux articles II et III, ne peuvent sans se rendre coupables, user des aliments prohibés pendant le Carême.

ART. V. — Le temps destiné à la Communion pascale commencera le dimanche de la Passion, et finira le dimanche du Bon Pasteur.

ART. VI. — La circonstance particulière du Jubilé sera pour MM. les Curés un motif de plus de faire avec un redoublement de zèle, au moins trois jours de la semaine, l'instruction ordinaire du Carême.

Nous autorisons MM. les Curés à continuer durant les semaines de Pâques et de Quasimodo les Saluts et exercices qui sont en usage pendant le temps du Carême.

Nous les exhortons à se prêter mutuellement secours pour ces saints exercices.

Et sera notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche de la Quinquagésime ou le 1^{er} dimanche de Carême, et de plus le dimanche de la Passion.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Evêché, le vingt-huitième jour du mois de Février, de l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent cinquante-et-un.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, *Chan. Sec.-gén.*



LITTERÆ

PRO INDICENDA ET CONVOCANDA

SYNODO DIOCOESANA.



ANTONIUS, *Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ*, EPISCOPUS
AMBIANENSIS,

Clero nostræ Diœcesis salutem in Domino.

Ecclesiæ traditione et experienciâ constat saluberrimos è synodorum celebratione fructus provenire. « Persuasissimum vobis esse non dubitamus, inquit Alexander Papa tertius, nihil frequenti animarum recognitione, synodorumque « celebritate, populorum saluti ac veteri disciplina constituedæ... accommodatius esse. » Hanc synodorum utilitatem Patres Concilii Coloniensis disertissimis verbis explicarunt: « In synodis redintegratur unitas, studetur corpori in « suâ integritate conservando; ubi ea quæ in « viciatione non dabatur exequi, executionem stu-

« diis communibus assequuntur ; ubi de capite et
 « membris, de fide et pietate, de religione et
 « cultu divino, de moribus et disciplinâ, de obe-
 « dientiâ, de judiciis et rebus omnibus ad benè
 « christianèque vivendum commodis vel necessa-
 « riis tractatur atque statuitur. » Hinc beatus
 Carolus Borromæus, Archiepiscopus Mediolanen-
 sis, qui in synodis tam multa præclarè sanxit, hæc
 inter alia de illorum utilitate effatus est : « Est
 « generalis quædam visitatio synodus ; aliàs enim
 « per annum particulares quasdam ecclesias vi-
 « sitamus : hîc verò generatim sacerdotes omnes
 « et clericos, ac in ipsis, suo etiam modo, po-
 « pulos eis commissos. »

Quamobrem Concilium Tridentinum, veteris
 disciplinæ instituta renovans, præcepit ut synodi
 dicecesanæ quotannis celebrentur.

Nos igitur huic præcepto, cujus executioni nul-
 lum hodiè obicem stare gaudemus, prompto
 animo obsequentes, nostram Synodum dicecesa-
 nam indicimus. Ad hanc convocamus Vicarios
 nostros Generales, Canonicos Titulares nostræ
 Ecclesiæ Cathedralis, Archipresbyteros, Decanos,
 et quoscumque alios titulo perpetuo insignitos.
 Convocamus insuper Superiorem, Directores et
 Professores Seminarii nostri majoris, Canonicos
 Honorarios, Superiorem et quinque minoris Semi-
 narii Professores, Superiores religiosorum, et pro

quocumque decanatu duos Deservitores : scilicet, unum qui per longius annorum spatium deservitoris munus in suo præsentè decanatu impleverit, et alterum qui ab aliis deservitoribus deputabitur, atque etiam aliquos sacerdotes quos inter Vicarios et Capellanos communitatum, hospitiorum et collegiorum nos ipsi nominatim selegimus.

Quæ autem in hâc nostrâ Synodo tractanda sunt, ad duos potissimum classes possunt revocari.

Prior ea complectitur quæ in statutis diocesanis figenda sunt.

1° Sunt plures statutorum articuli quos subsistere non licet, cum discrepent à decretis Concilii Suessionensis à Sanctâ Sede approbatis, quæ omnes et singulas Provinciæ Remensis dioceses obligant. Ad hanc categoriam pertinent capita statutorum, I, art. 2, 4; IV, pro diversis articulis; V, art. 1, 3; VII, art. 5, 6; VIII et IX; X, pro div. art.; XI, art. 4.

2° Sunt alii statutorum articuli quorum mutatio urgens videri potest, præsertim cap. I, art. 2, 5, II, art. 7, 8, 9, 10, 11, 17; III, art. 10; VI, art. 10.

3° Nec desunt quidam alii articuli de quibus quæstio in hâc Synodo moveri poterit, an aliquâ mutatione indigeant in subsequenti Synodo determinandâ.

In posteriori autem rerum tractandarum classe

comprehenduntur duæ saluberrimæ institutiones quibus Diœcesim nostram ditare nobis in animo est, scilicet perpetuam Sanctissimæ Eucharistiæ adorationem, et opus propagandis bonis libris accommdatum.

Ex his præmonitionibus nemo non videbit res gravioris momenti in hâc Synodo esse ponderandas. Ad hujus ergo celebrationem hæc statuimus ac decernimus :

I. Omnes supra dicti Presbyteri in nostrum Seminarium majus convenient die Septembris vigesimâ nonâ, quâ præparatoriam Synodi congregationem, horâ tertiâ pomeridianâ, habebimus, sub tutelâ Sancti Michaelis Archangeli, cujus Patrocinium eâdem die universa Ecclesia concelebrat.

II. Cùm acceptæ fuerint hæ nostræ Litteræ Indictionis, quisque Decanus omnes sui decanatus Deservitores convocabit, tùm ut recognoscatur antiquior, tùm ut deputandus eligatur. In hâc adunatione nulla discussio, nulla deliberatio de rebus in Synodo tractandis habebitur, ità ut cuique delegato opinionis suæ in Synodo aperiendæ libertas integra maneat.

III. A die quâ facta fuerit Litterarum Indictionis notificatio usque ad Synodi conclusionem, quisque Sacerdos in Missâ recitabit Collectam, Secretam

et Postcommunionem è Missâ votivâ de *Spiritu Sancto*.

IV. Duabus proximis diebus Dominicis antè Synodi celebrationem, in singulis ecclesiis et sacellis, Parochi aut Capellani fidelibus Synodum denuntient, et eos ad orationes aliaque pia opera, et prout devotio suggesserit, ad Sacramentum Pœnitentiæ et Sanctissimæ Eucharistiæ sumptionem hortentur, ut actio hujusmodi quæ ad majorem Diœcesis utilitatem ordinatur, Deo opitulante, dignum sortiatur exordium, felicemque et fructuosum progressum et exitum habeat.

V. Nullus Presbyterorum quos secundùm jus convocamus, adesse recuset, aut, durante Synodo, discedat, nisi propter rationabilem causam à nobis approbatam.

Adveniant igitur omnes cum eâ animi intentione quam Synodi ratio scopusque postulant. Adveniant ut Episcopum suum, gravissimo Pastoralis sollicitudinis pondere onustum, adjuvent, et unâ cum ipso *quæcumque vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta* cogitent et amplectantur. In Synodi congregationibus unusquisque suam promat sententiam cum eâ gravitate et modestia quæ conventus ecclesiasticos decent atque denotant, et ea loquendi libertate quæ vocem conscientiæ comitatur. Nunquàm suæ

opinionis aperiendæ aut tuendæ officium suscipiat, nisi intimo pectore sentiat se nihil aliud intendere nisi pietatem, justitiam, honorem cleri animarumque salutem. Quæ omnia si rectè adimpleantur, futurum confidimus ut in omnibus nobis Pater luminum suum opus perficiat atque confirmet, et omnes, absolutâ Synodo, in nomine Domini discedentes *gaudium spiritûs et spem bonam cum gratiâ* secum asportent, et disciplinæ ecclesiasticæ rigorem, quem opinando promoverint, alacriùs opere exercere studeant.

Datum Ambiani, in ædibus nostris episcopalibus, sub signo sigilloque nostris, ac Secretarii generalis episcopatus nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo primo, die vigesimâ nonâ mensis Augusti, in Festo Decollationis S. Joannis Baptistæ.

ANTONIUS, EPISCOPUS AMBIANENSIS.

De Mandato Illustrissimi ac Reverendissimi
Episcopi Ambianensis :

DUVAL, Can. Sec.-gen.

DEMANDE D'UN RAPPORT

SUR LA SITUATION DES PAROISSES.



Amiens, le 25 novembre 1851.

MONSIEUR LE CURÉ,

C'est avec les sentiments de la plus vive confiance, ainsi que le disait notre lettre d'Indiction, que nous avons convoqué notre Synode diocésain. L'esprit du Clergé d'Amiens nous était connu ; et nous comptions sur l'assistance que notre divin Sauveur a promise à ses Ministres assemblés en son nom. Nous espérions beaucoup : nos espérances ont été dépassées. Nous ne trouverions pas de paroles pour rendre l'impression qu'ont laissée en nous ces quelques jours où il nous a été donné de conférer avec nos respectables Coopérateurs sur tous les intérêts divins confiés à notre sollicitude. Toutes les opinions ont pu se produire et elles se sont produites avec une entière liberté.

Cette liberté n'a manifesté que l'accord le plus admirable de sentiments et de vues. La plupart des résolutions que nous avons prises, et particulièrement les plus considérables, ont rencontré un assentiment unanime qui a été notre consolation, qui sera notre force.

Nous vous expliquerons ce que demandent de vous ces diverses résolutions, en vous adressant les actes du Synode que l'on imprime dans ce moment. Mais il est une mesure pour laquelle nous croyons devoir réclamer immédiatement votre concours, parce qu'elle touche à un des devoirs les plus impérieux de notre charge pastorale.

L'Apôtre saint Paul nous avertit « de veiller sur
« nous et sur tout le troupeau dans lequel l'Es-
« prit-Saint nous a établi Evêque, afin de gou-
« verner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise au prix
« de son sang. » (*Act. XX. 28.*)

La première condition de cette vigilance, c'est, évidemment, de connaître le troupeau dont la garde nous a été remise.

De là, pour les Evêques, l'obligation rigoureuse de visiter leurs Diocèses ou par eux-mêmes ou, suivant la disposition du Concile de Trente, par des hommes choisis par eux, et qu'ils auront jugés les plus capables de les suppléer dans cette importante mission.

Visiter par nous-même toutes les églises de

notre Diocèse ; parcourir, à l'exemple de notre divin Maître , non-seulement les villes et les bourgades, mais les hameaux les plus reculés ; bénir les enfants et les familles ; répandre partout les grâces célestes dont l'Homme-Dieu a déposé le trésor dans nos mains : ce serait, assurément, un des vœux les plus ardents de notre cœur.

Mais ce vœu ne pourra être réalisé, même imparfaitement, qu'après plusieurs années. De plus, nous l'avons éprouvé, dans nos tournées pastorales, tant d'occupations, tant de devoirs divers remplissent nos journées, notre attention est appelée à la fois de tant de côtés, qu'il nous est réellement impossible d'étudier d'une manière sérieuse la situation de chaque paroisse. Il nous échappe une foule de détails, nécessaires, cependant, pour apprécier les besoins sur lesquels doit s'exercer notre vigilance.

De là, dans un aussi vaste Diocèse, la nécessité pour le premier Pasteur d'associer des hommes dignes de sa confiance à cette portion si grave de sa sollicitude pastorale.

Cette nécessité avait été comprise par nos prédécesseurs. C'est une des raisons de cette hiérarchie établie si anciennement dans ce Diocèse ; de cette institution des Doyens dont le droit, et, pour mieux dire, le devoir le plus important est la vi-

site canonique des églises comprises dans la circonscription de leur Doyenné.

Ces visites se feront avec la plus grande exactitude. C'est une des résolutions prises dans le Synode. Nous veillerons à ce qu'elle soit exécutée.

Nous n'avons pas besoin de vous dire, Monsieur le Curé, tous les fruits que produisent les visites décanales. C'est une occasion précieuse pour chaque Pasteur de passer, pour ainsi dire, en revue tous les détails si multipliés qu'embrasse l'administration d'une paroisse. Les questions qui pourraient l'embarrasser, il les résout aidé des lumières d'un confrère investi de la double autorité que lui donnent son rang dans la hiérarchie et la grâce attachée à la mission qu'il a reçue du premier Pasteur. Les abus qu'il tolérait, peut-être, parce qu'il se sentait trop faible pour les réformer, nous sont dénoncés. Et, dans ce cas, vous pourrez compter sur notre concours, Monsieur le Curé. Nous vous prêterons, toujours, vous n'en doutez pas, tout l'appui qui dépendra de nous pour briser les difficultés et les résistances que vous rencontrez dans l'exercice de votre ministère.

Mais il nous a paru utile, convenable que les rapports qui nous seront adressés par Messieurs les Doyens, après leur visite canonique, fussent précédés par un rapport que chaque Curé nous

aurait fait lui-même directement sur l'état de sa paroisse.

Avant de dire aux hommes que nous avons investi de cette mission « Allez vers vos frères : « informez-vous si tout va bien pour eux et « pour les troupeaux qu'ils conduisent (*Gen.* « XXXVII. 14); » c'est aux conducteurs de chaque portion de l'immense troupeau dont nous sommes le premier Pasteur que nous nous adressons pour obtenir ces informations qui intéressent à un si haut degré notre conscience et notre sollicitude.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Curé, de vouloir bien rédiger un Mémoire qui nous mette à même d'apprécier la situation matérielle et morale de votre paroisse.

Voici les points sur lesquels nous vous demandons plus particulièrement les renseignements les plus exacts, les plus complets qu'il vous sera possible de nous donner :

1°

L'église ou les églises que vous desservez suffisent-elles aux besoins de la population?

Exigeraient-elles des réparations? Ces réparations seraient-elles urgentes? Par quelles ressources pourrait-on y pourvoir?

Connait-on l'époque de leur fondation? Présentent-elles quelque chose de remarquable sous le rapport de l'art, de la piété, etc.

L'autel ou les autels, le tabernacle, les fonds baptismaux, le cimetière sont-ils dans les conditions prescrites par les canons et par les statuts du Diocèse?

Vous joindrez à votre mémoire un inventaire complet de tout le mobilier destiné au culte divin: Vases sacrés, ornements, linge d'autel, etc., etc. — Vous nous direz si tous ces objets sont dans un état décent, convenable.

Le presbytère est-il suffisant? entretenu convenablement? Présente-t-il des inconvénients sous le rapport de la salubrité? Avez-vous un jardin?

La fabrique est-elle régulièrement constituée? Quels sont ses revenus? Suffisent-ils aux besoins auxquels elle doit pourvoir? Verriez-vous quelque moyen d'augmenter les ressources?

Les écoles. Y a-t-il des écoles distinctes pour les garçons et pour les filles?

Serait-il possible d'obtenir la séparation des deux sexes, supposé qu'elle n'existe pas?

Les écoles sont-elles tenues d'une manière convenable? Avez-vous quelque abus grave à signaler?

Les catéchismes sont-ils organisés et fréquentés régulièrement? Existe-t-il, outre le catéchisme de première communion, un catéchisme de persévérance et un catéchisme pour les enfants trop jeunes encore pour pouvoir être admis prochainement à la première communion?

Serait-il possible d'établir ces deux catéchismes spéciaux, supposé qu'ils ne le soient pas?

Existe-t-il dans la Paroisse des congrégations, des associations de charité, de dévotions particulières? Ces œuvres languissent-elles ou portent-elles des fruits qui vous consolent?

Le précepte du repos et de la sanctification du dimanche est-il généralement observé? Ou est-il violé malheureusement, et à quel point?

Les paroissiens assistent-ils à la Messe, aux Prédications, aux Offices publics?

Fréquentent-ils les Sacrements? Quelle est, à peu près, la proportion entre les fidèles, hommes, femmes, qui remplissent le devoir pascal et ceux qui demeurent éloignés du tribunal de la Pénitence et de la Sainte Table?

Avez-vous la douleur de voir des malades mourir sans Sacrements?

En définitive, remarquez-vous de la décadence ou du progrès sous le rapport de l'esprit de foi et de la pratique des devoirs religieux?

A quelle cause peut-on attribuer ce progrès ou cette décadence?

Les doctrines subversives de la religion et de l'ordre social, qui sont propagées d'une manière si fatale de nos jours, ont-elles atteint votre population? Quels sont leurs moyens d'action! Quels sont les remèdes qu'il vous paraît qu'on pourrait leur opposer?

Y a-t-il longtemps que vous n'avez eu une Mission? Quels fruits avait-elle produits? Pensez-vous que le moment serait venu d'appeler de nouveau des missionnaires?

Avez-vous en particulier quelque abus grave à nous signaler?

Votre ministère est-il entravé par des obstacles que nous pourrions vous aider à surmonter?

Voilà, Monsieur le Curé, les questions principales que nous croyons devoir vous adresser.

Mais ce n'est pas un cercle exclusif que nous vous traçons. En dehors de ces questions, nous vous prions de vouloir bien nous dire tout ce qui vous paraîtra devoir être signalé à notre attention. Nous sollicitons de vous tous les détails qui pour-

ront nous faire connaître, qui nous mettront à même d'apprécier de la manière la plus complète, la plus exacte, l'état matériel et moral de la Paroisse qui vous est confiée.

Nous vous prions de vous occuper immédiatement de la rédaction de ce mémoire. Vous y consacrerez tous les moments que vous laisseront les devoirs de votre ministère. Nous désirons que vous nous l'adressiez le plus tôt qu'il vous sera possible, en apportant cependant à cette rédaction tous les soins qu'elle demande.

Nous l'attendons au plus tard pour le 15 du mois de Janvier prochain.

Vous l'écrirez sur papier format in-4°, à mi-marge. Nous vous recommandons une écriture facile à lire.

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de ma bien sincère affection.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1852.



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du*
Saint-Siège Apostolique, ÉVÊQUE D'AMIENS,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous ne vous ferons entendre que quelques courtes exhortations, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, en vous annonçant cette année la loi du jeûne et de l'abstinence quadragésimale. Nous nous occupons de recueillir dans une instruction pastorale que nous espérons pouvoir vous adresser prochainement, une suite de conférences sur la divinité de la Religion que nous avons prêchées dans notre Église Cathédrale pendant la station de l'Avent. Nous laissons à vos Pasteurs le soin de vous dire tout ce que le chrétien doit se rappeler en entrant

dans la carrière de pénitence et de salut qui s'ouvre devant vous. Nous savons combien leur zèle doit rassurer notre sollicitude. Ils vous aiment comme nous vous aimons : ils trouveront dans leur cœur tout ce que nous pourrions trouver dans le nôtre pour vous presser de rentrer sérieusement en vous-mêmes, pendant ces saints jours ; ils plaideront avec la même ardeur que nous pourrions le faire, devant votre conscience, la grande cause de vos intérêts éternels. En les écoutant, vous nous entendrez nous-même. Leur voix est la voix de votre Évêque, comme la voix de l'Évêque est la voix de l'Église, comme la voix de l'Église est la voix même de Jésus-Christ.

La parole divine, sortie de la bouche du Sauveur, et que le Sacerdoce catholique a été chargé de répéter sur tous les points du temps et de l'espace, descendra plus fréquemment sur vous, et elle aura une efficacité particulière pendant ces jours de grâce et de bénédiction. Vous la recueillerez, N. T.-C. F., avec une foi plus vive, vous vous presserez plus assidûment encore, que pendant le reste de l'année, autour de ces chaires de vérité qui vous représentent la montagne du haut de laquelle J.-C. instruisait ses disciples. On vous redira ce qu'il leur disait : c'est toujours le même Evangile, dont les oracles sont un trésor où nous nous trouvons tous, quels que soient les besoins

particuliers de notre âme, les lumières, les consolations, la force qui nous sont nécessaires. Si vous êtes éprouvés par la souffrance, aux prises avec la tribulation, vos croix vous paraîtront moins pesantes lorsque vous aurez appris qu'elles impriment sur vous le sceau de la prédestination : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils
 « seront consolés ! » Si vous êtes nés pauvres, au lieu de murmurer contre la Providence, vous la bénirez de vous avoir donné un trait de ressemblance avec le Fils de Dieu, qui vous confère un titre particulier à l'héritage céleste : « Heureux les pauvres, car le royaume du ciel leur appartient ! » Si vous avez le dangereux privilège de la richesse, vous trouverez le secret de conjurer tout ce qu'il a d'effrayant pour le salut en n'ambitionnant que le privilège de la charité : « Heureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde ! » Si votre âme s'est souillée au contact du monde, si vos pieds ont glissé sur la pente qui conduit à un malheur éternel, après avoir entendu cette parole : « Heureux ceux qui ont le cœur
 « pur ! » vous vous empresserez de saisir la main de la miséricorde divine étendue sur vous ; vous remonterez tous les degrés de l'abîme, et vous retrouverez le bonheur avec l'innocence dans les sources divines de la pénitence, plus particulièrement ouvertes pendant ce saint temps.

Vous atteindrez ce but proposé à vos efforts, N. T.-C. F., vous recueillerez tous les fruits de vie et de salut que la parole de Dieu doit porter en vous, si vous féconderez par la méditation et par la prière les germes précieux que cette parole aura déposés dans vos âmes. On prie beaucoup, on prie toujours bien quand on sent le grand besoin que l'on a de prier. Si, pendant ces jours de pénitence et de recueillement où tout chrétien doit faire un examen sérieux de sa conscience, vous descendez profondément au-dedans de vous-mêmes, vous verrez toute votre faiblesse, vous en sentirez tout le poids, vous demanderez à Dieu la force qui ne peut vous venir que de lui. Unissez vos prières, toujours si imparfaites, à la prière toute puissante que Jésus-Christ fait monter incessamment vers son Père en renouvelant sur nos autels le sacrifice de la Croix. Assistez plus souvent à la Messe; assistez-y, quand vos occupations vous le permettent, les jours même où l'Eglise ne vous en impose pas le devoir. Considérez les actes de dévotion qui ne sont pas obligatoires comme une expiation des négligences que vous avez commises dans l'accomplissement des préceptes; et soyez sûrs que chaque fois que vous donnez à Dieu plus qu'il n'exige, vous recevez en retour plus que vous ne lui demandez.

Joignez à la prière le sacrifice de l'aumône *qui*

couvre, dit l'Écriture, *la multitude des péchés*. Rappelons-nous, avec saint Augustin, que nous sommes tous des mendiants qui frappons à la porte du Père céleste, lui demandant quelque chose ; et ce quelque chose, c'est Dieu même. Voulez-vous être assurés de toucher son cœur ? Faites vous-mêmes ce que vous désirez qu'il fasse en votre faveur. Donnez quelque chose de vous à vos frères, et Dieu se donnera à vous. Les parcelles que la charité aura détachées de ces biens périssables dont vous serez bientôt séparés par la mort, survivront ; vous les retrouverez dans le ciel ; elles vous auront valu l'aumône que Dieu vous fera de lui-même pendant l'éternité.

Les saints désirs que la parole de Dieu éveillera en vous, vos prières unies aux prières de Jésus-Christ, le sacrifice de vos aumônes mêlé au sacrifice de son Sang, voilà, N. T.-C. F., les conditions de votre régénération, voilà la route vers le tribunal de sa miséricorde. Si longue, si difficile que cette route puisse vous paraître, ne vous laissez point décourager. Ne fermez pas, sans doute, votre cœur aux craintes salutaires qui sont le commencement du grand œuvre de notre salut, mais ouvrez-le surtout à la confiance et à l'amour qui en sont le terme et la consommation. Nous nous adressons à vous particulièrement N. T.-C. F., qui

plus éloignés de Dieu en êtes venus peut-être à douter qu'il vous soit possible de revenir à lui. Croyez-nous ; si profond que soit l'abîme que vos péchés ont creusé entre Dieu et vous, il y a en Dieu plus d'amour pour vous qu'il n'en faut pour combler cet abîme. Ah ! si vous connaissiez le cœur de Dieu et tout ce qu'il renferme d'inépuisables trésors de compassion et de tendresse pour les pécheurs ! Regardez la Croix, ouvrez l'Évangile : est-ce que vous ne comprenez pas que pour émouvoir, que pour faire descendre jusqu'à vous la miséricorde infinie, vous n'avez pas besoin d'un autre titre que votre misère ? Nous nous rappelons une admirable pensée d'un Père de l'Église, que l'on croirait avoir été faite pour vous. La voici, il nous semble que vous la redirez avec fruit et avec consolation ; « Je me rappelle, ô mon Dieu, « que le bon larron vous a demandé grâce, et qu'il « l'a obtenue. Je me rappelle que la femme adul- « tère s'est approchée de vous avec un cœur repen- « tant, et qu'elle a trouvé miséricorde ; que le « publicain a gémi, et qu'il a été justifié. Mais je « suis bien plus misérable qu'eux, je suis bien « au-dessous d'eux ; je n'ai point leurs larmes « abondantes ; je ne leur ressemble point dans « l'aveu de mes fautes, dans le gémissement qui « vient du fond du cœur, dans la prière, dans « l'amour fraternel, dans la compassion pour les

« autres qui m'obtiendrait compassion pour moi-
« même ; je ne me réfugie donc, ô mon Sauveur,
« que dans votre miséricorde qui est plus élevée
« que toutes nos espérances, qui dépasse toutes
« nos prières. Celui qui vous devait dix mille ta-
« lents s'est approché de vous pour vous prier de
« retarder seulement le jour du paiement ; mais
« votre bonté lui a remis sa dette tout entière :
« heureux s'il n'eût pas perdu ce bienfait par sa
« vengeance contre un de ses frères ? L'enfant
« prodigue, en revenant à vous, n'implorait que
« la grâce d'être admis parmi vos serviteurs mer-
« cenaires, et vous en avez fait de nouveau votre
« fils et votre héritier. Le bon larron ne vous avait
« demandé que de vous souvenir de lui dans votre
« royaume, et vous lui avez donné, le jour même,
« le paradis. La pécheresse est venue avec vous
« sans autre prière que ses larmes, et elle a trouvé
« bien au-delà de ce qu'elle avait espéré et cher-
« ché. Saint Pierre lui-même, lorsqu'il a pleuré,
« vous priait seulement de lui pardonner sa faute,
« et vous l'avez fait le chef de votre Eglise, et
« vous lui avez remis les clefs de votre royaume.
« C'est ainsi que vous vous plaisez, Seigneur à
« faire éclater l'étendue de votre clémence sur
« tous ceux qui sont comme désespérés, qui sont
« descendus au fond de l'abîme. C'est pourquoi
« je répète et je ne cesserai de redire : Sauvez-

« moi, Seigneur, à cause de votre grande miséricorde. » (1).

Un dernier mot, N. T.-C. F. Pour que les désirs de salut, que la parole de Dieu fera naître et que la prière développera dans vos âmes, portent tous les heureux fruits de renoncement et de conversion que l'Église en attend, ne perdez point de vue les deux grands spectacles qu'elle vous présente au commencement et à la fin de cette sainte Quarantaine : au commencement, la mort ; à la fin, l'immortalité. Elle nous dit, le jour des Cendres : « Souviens-toi, homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière. » Elle nous dit, le jour de Pâques : « Souviens-toi, ô chrétien, que tu as été associé en Jésus-Christ à la nature divine, et que ton règne avec lui n'aura point de fin. » C'est ainsi qu'elle nous rappelle et notre néant et notre grandeur, qu'elle abat notre orgueil et qu'elle relève notre misère ; qu'après avoir fixé nos regards sur la tombe où le temps va s'engloutir, elle ouvre devant nous les magnifiques perspectives de l'éternité. Passons notre Carême, s'il est permis de parler ainsi, entre ces deux pensées, et nous accomplirons en nous le double mystère de mort et de résurrection dans lesquels consiste toute l'œuvre de notre régénération et de notre salut.

(1) Saint Anastase Sinaïte.

A CES CAUSES, et après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre insigne Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I^{er}. — Nous avertissons dans le Seigneur tous les Fidèles de notre Diocèse du devoir qui leur est imposé par l'Eglise, de recevoir la sainte Communion dans leurs paroisses respectives, durant le Temps Pascal.

Le Temps Pascal commencera, comme les années précédentes, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous accordons, pendant ce temps, à tous les Prêtres approuvés, le pouvoir d'absoudre des cas qui nous sont réservés.

ART. II. — Nous rappelons à tous les Fidèles le commandement du jeûne pour ceux qui ont atteint leur vingt-et-unième année, et celui de l'abstinence pour ceux qui ont atteint l'âge de raison.

ART. III. — Ayant égard aux malheurs et à la difficulté des temps, nous permettons l'usage des aliments gras, à commencer du jeudi après les Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusive-ment, les dimanches, lundis, mardis et jeudis, à la condition d'une aumône qui sera remise au Secrétariat de l'Evêché ou au Curé de la Paroisse, aumône dont nous ne dispensons que les pauvres.

ART. IV. — Nous permettons l'usage des œufs tous les jours, excepté le Vendredi-Saint, et celui du beurre et du laitage tous les jours, même à la collation, à la condition de l'aumône connue sous le nom de *lait et beurre*.

ART. V. — Comme nous n'entendons en aucune manière, en vertu des deux articles qui précèdent, dispenser de la loi du jeûne, nous avertissons les personnes qui y sont soumises, et qui n'ont pas de raisons légitimes de s'en exempter, que l'usage des aliments gras et des œufs ne leur est permis, les jours de jeûne, qu'au principal repas.

ART. VI. — Nous déclarons que les Fidèles qui refuseraient ou négligeraient de satisfaire à la double aumône prescrite par les ar-

tibles III et IV, ne pourraient, sans se rendre coupables, profiter des dispenses accordées dans lesdits articles.

Nos chers coopérateurs recueilleront à domicile, suivant l'usage, les aumônes du lait et beurre et de l'abstinence dans les premières semaines du Carême. Nous comptons particulièrement sur leur zèle pour recommander à la charité de leurs paroissiens l'œuvre de nos séminaires et de nos établissements diocésains qu'il ne nous est possible de soutenir et de développer qu'au moyen de ces aumônes.

ART. VII. — Nous recommandons aux Pasteurs de faire la prière du soir dans l'église, pendant le Carême, au moins trois fois la semaine ; de la faire précéder ou suivre d'une instruction familière ou d'une lecture, et de terminer ces pieux exercices, selon l'usage, par la bénédiction du Saint Ciboire.

Et sera notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre Diocèse, le Dimanche de la Quinquagésime et le premier dimanche de Carême.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Evêché, le seizième jour du mois de février, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-deux.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, *Chan. hon., Sec.-gén.*



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

POUR LA PUBLICATION D'UNE

INDULGENCE PLÉNIÈRE EN FORME DE JUBILÉ

ACCORDÉE PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX.



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique*, ÉVÊQUE D'AMIENS,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Deux années ne se sont pas écoulées encore, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, depuis que nous vous annonçons le temps de réconciliation et de salut qui a reçu le nom de *Jubilé* dans la langue de l'Église; et voici que le Vicaire de Jésus-Christ vient d'ouvrir le ciel pour faire descendre sur le monde la grâce d'un nouveau JUBILÉ! Nous voyons ici une réalisation touchante de la promesse que Jésus-Christ faisait à ses Disciples, lorsque, les entrete-

nant des biens ineffables qui devaient découler de sa divine mission, il leur disait qu'ils en recevraient non-seulement une *mesure pleine*, mais une *mesure qui déborde*. Et nous devons comprendre tout d'abord que, dans l'économie de l'amour infini, ce privilège de miséricorde qui nous est accordé nous impose des devoirs, et que le Sauveur ne répand sur nous cette surabondance qu'il avait prédite que pour faire surabonder dans nos âmes les fruits de pénitence et de justice.

La reconnaissance est humble, simple, comme la charité; elle n'est pas curieuse. Vous ne nous demanderez pas, N. T.-C. F., la raison de cette munificence avec laquelle on vous prodigue les faveurs, les dons les plus insignes qui sortaient plus rarement autrefois des trésors de l'Église. Il nous suffit de savoir que le Vicaire de Jésus-Christ reçoit d'en haut des lumières qui ne sont données qu'à lui. Celui qui tient dans ses mains les clefs du Royaume des Cieux peut seul bien discerner les moments où il convient d'épancher sur la terre les flots de la miséricorde divine. Celui qui dirige le vaisseau de l'Église à travers les tempêtes de ce monde sait interroger les vents, et distinguer, à l'horizon, dans les nuages qui traversent le ciel, les signes qui l'avertissent de presser la marche du navire et d'enfler toutes les voiles. Celui qui est le Père commun de tous les chrétiens connaît

seul tous les besoins de son immense famille. Ses regards qui veillent sur tous les lieux que le soleil éclaire, sa sollicitude qui embrasse tous les maux et tous les biens, son cœur qui ressent toutes les douleurs de l'Épouse de Jésus-Christ, ses prières dans lesquelles se résument toutes les prières de l'Église, les inspirations privilégiées que Dieu réserve pour celui qui tient sa place sur la terre, lui révèlent, autant que cela est nécessaire, la proportion qui doit exister entre les misères et les grâces.

Du reste, N. T.-C. F., il suffirait de jeter un coup d'œil sur l'état du monde, pour reconnaître combien il a besoin de tous les secours spirituels dont l'Église est dépositaire. Notre siècle est dans une grande indigence morale, et, de temps en temps, il l'avoue lui-même. Il a tant à expier, qu'il faut bien plus s'étonner de la modération de la justice de Dieu que des excès de sa miséricorde. Nous n'insisterons pas sur ces considérations qui vous ont été souvent présentées ; mais il en est une qui vous est peut-être moins familière, c'est que l'Église, en ouvrant le trésor de ses indulgences, n'a pas pour unique but de convertir les pécheurs ; elle veut aussi encourager les justes. Elle ne se propose pas seulement d'arrêter les progrès du mal, mais aussi de favoriser tous les développements du bien. Elle accorde

cès grâces non-seulement au repentir, mais aussi à la charité. C'est là un des côtés du sujet qui nous occupe, sur lequel nous désirons fixer, pendant quelques instants, votre attention.

En remontant l'histoire de la religion, nous rencontrons une époque, déjà éloignée de nous, mais qui a plusieurs analogies avec l'époque où nous vivons, et qui se trouve être la période où l'Eglise commença à répandre ses faveurs spirituelles avec une sorte de prodigalité à laquelle les siècles antérieurs n'avaient pas été accoutumés. Nous voulons parler du temps des croisades. Jusqu'alors les anciennes rigueurs de la pénitence n'avaient été que mitigées : l'Eglise crut que le moment était venu de les remplacer par d'autres œuvres. Les indulgences si larges qu'elle attacha aux croisades furent un adoucissement sévère. Aux austérités prescrites par les canons pénitentiaires, l'Eglise substitua les privations, les fatigues, les dangers de la guerre sainte. Elle fit servir ainsi le besoin que chaque homme a d'expié ses fautes à une entreprise dont le succès était le besoin général de la chrétienté. Le représentant de Celui qui est à la fois le *Père des miséricordes* et le *Dieu des armées*, le Chef de l'Eglise fit des soldats avec des indulgences ; il défraya la guerre sainte avec les trésors de la charité ; il paya avec les mérites surabondants du

sang divin répandu sur le Calvaire, le sang |généreux qui coula, pendant plusieurs siècles, à grands flots, pour la conquête et la défense des lieux saints.

Et nous aussi, N. T.-C.F., nous avons une croisade à laquelle nous devons tous prendre part, une croisade pacifique contre les erreurs qui troublent la société, contre les vices qui la corrompent, contre les maux qui l'affligent. La guerre qui est la condition de l'Eglise ici bas, sa mission de tous les temps, a de nos jours des caractères particuliers qui lui donnent une ressemblance remarquable avec les guerres saintes du moyen-âge. Qu'est-ce qui rendit les croisades nécessaires ? L'invasion du mahométisme, l'accroissement de sa puissance de plus en plus menaçante. Nous vivons aussi à une époque d'invasion. Le dernier siècle et le nôtre n'ont-ils pas vu une irruption, inconnue aux âges précédents, de sauvages doctrines, qui a étendu graduellement ses ravages dans le monde social, et qui récemment encore, a pu nous faire craindre d'être jetés dans les excès les plus hideux de la barbarie ? Nous n'avons pas à relever les ruines de Jérusalem ; mais nous avons à recueillir les débris de toutes les institutions fondées par nos pères, et à nous faire un avenir avec la poussière du passé. Nous avons à replanter la Croix dans une multitude d'âmes, sanctuaires

tellement profanés par les erreurs et par la corruption du siècle que l'on n'y rencontrerait pas plus de vestiges de la grâce et de la foi de Jésus-Christ que dans les mosquées de l'Islamisme. Nous n'avons pas à délivrer des chrétiens captifs sous les tentes des infidèles; mais nous devons briser, ou du moins alléger, autant que cela dépend de nous, les chaînes de la misère qui accablent un grand nombre de nos frères, à nos portes, sous nos yeux; chaînes d'autant pesantes pour plusieurs d'entr'eux, qu'ils ne trouvent pas dans leur cœur la résignation chrétienne qui en diminuerait le poids.

Voilà, N. T.-C. F., un faible aperçu de la grande croisade du dix-neuvième siècle; c'est pour ce travail que nous voyons s'ébranler tout ce qu'il y a de foi, d'activité, de dévouement dans le monde chrétien; c'est pour cette entreprise que l'Église lève toutes ces légions d'hommes courageux, de femmes héroïques, qui, pour exécuter sa divine consigne, s'en vont frapper à la porte de toutes les misères, aux barrières de tous les pays. La charité a aussi ses expéditions d'outre-mer, plus lointaines que celles de nos aïeux. L'Église a produit de tous les temps des hommes apostoliques dont les travaux ont sillonné, dont le sang a arrosé toutes les parties du monde. Mais ce qui est propre peut-être à notre temps, ce sont ces femmes missionnaires que des congrégations reli-

gieuses enfantent en si grand nombre. C'est là, dans l'immortelle croisade du bien contre le mal, une armée nouvelle que les siècles passés n'avaient pas vue. Nous voudrions pouvoir nous arrêter un moment devant cette création, l'une des gloires de notre siècle et particulièrement de notre France, mère féconde de tant de merveilles. Sans sortir de notre diocèse, regardez autour de vous : ces filles de St.-Vincent de Paul, ces anges terrestres que vous rencontrez quelquefois, qui ne sortent de leurs hôpitaux, de leurs écoles, de leurs ouvroirs, que pour prendre le chemin qui conduit à la maison de Dieu ou à la maison du pauvre, ont des sœurs innombrables qui étonnent la Chine, l'Inde, l'Afrique, le Nouveau-Monde, en leur montrant les miracles de la charité catholique. A quelques pas de notre cathédrale, vous rencontrez le berceau d'une autre congrégation qui puise, comme à sa source, dans le Sacré-Cœur de Jésus, l'admirable charité dont elle est animée, et qui en même temps qu'elle prodigue à nos peupuleuses et brillantes cités tous les bienfaits d'une éducation pieuse et distinguée, s'en va, dans les forêts de l'Amérique, planter les tentes où elle recueille de pauvres petites sauvages pour leur apprendre ce catéchisme qui est le livre de toutes les races humaines, parce que c'est le livre de toutes les vérités divines.

Mais si ces missions lointaines des femmes sont un des traits caractéristiques de la guerre sainte à notre époque, il s'est produit, chez les hommes, un fait nouveau qui, dans le parallèle que nous essayons d'esquisser, mérite aussi de fixer notre attention. Lorsque la voix du Vicaire de Jésus-Christ remua autrefois l'Europe, « sembla l'arracher de ses fondements, et la précipita en armes contre l'Asie, » ce ne furent pas les chevaliers seulement et les hommes de guerre, mais les hommes de toute profession, les plus étrangers même au métier des armes que l'on vit accourir en foule et s'enrôler sous la bannière de la Croix. Il se passe de nos jours quelque chose de semblable. Des chrétiens généreux qui n'appartiennent pas à la milice sacerdotale, s'associent, avec une merveilleuse émulation, à des œuvres, à des travaux qui avaient été considérés comme la mission exclusive du prêtre. N'est-ce pas ce que nous voyons dans cette Société de Saint Vincent-de-Paul, que Dieu a bénie d'une manière si visible, à laquelle il a donné, en si peu d'années, des accroissements si merveilleux ? Les progrès admirables qu'elle a eus, en particulier, et qu'elle continuera d'obtenir, nous, l'espérons, dans notre diocèse, est une des consolations de notre évêque. Cette légion nouvelle, se recrute, en grande partie, en dehors du clergé. Dans la guerre sainte

contre tous les maux et tous les vices, ces laïques dévoués sont souvent les précurseurs du prêtre : ils en sont toujours les utiles auxiliaires ; ils se sont faits, à côté de lui et sous sa direction, les soldats de la Foi et de la Charité.

Après ce que nous venons de dire, il vous sera aisé de comprendre, N. T.-C. F., pourquoi le Chef de l'Eglise se montre si prodigue des richesses spirituelles qui lui ont été confiées pour les répandre sur la terre. Ne doit-il pas verser les bénédictions du ciel sur cette armée dont nous venons de vous faire entrevoir quelques rangs ? Les défenseurs de l'Eglise ne marchent-ils pas à ce cri : *Dieu le veut !* qui entraîna nos pères ? N'est-ce pas à ce mot d'ordre qu'ils s'élancent, les uns aux extrémités du monde, les autres jusqu'aux extrêmes frontières de l'empire du mal, pour y planter la Croix et y conquérir des âmes ? Le Vicaire de Jésus-Christ ne doit-il pas faire en faveur de cette croisade merveilleuse, dont nous ne voyons encore que le commencement, ce que firent ses Prédécesseurs pour la guerre sainte d'une autre époque ?

Mais ici s'offre encore une analogie que nous voulons vous faire remarquer. Lorsque les armées marchaient à la conquête des lieux saints, les populations auxquelles il n'était pas donné de les suivre s'associaient à ces expéditions, non-seule-

ment par leurs prières, mais aussi par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir. Les vieillards bénissaient les guerriers au moment du départ, ils les exhortaient à ne pas faiblir en route. Les femmes brodaient les bannières, elles vendaient leurs bijoux pour équiper de pauvres soldats qui ne possédaient qu'une foi simple et un grand cœur. Les artisans fabriquaient les armes. Des laboureurs donnaient le soc de leurs charrues pour forger des lances. Chacun se faisait croisé comme il pouvait; et tous ces bons chrétiens avaient leur part dans les bénédictions que l'Église attachait à la guerre sainte.

Il y a là pour nous un modèle, un exemple à imiter. Vous ne pouvez pas tous, N. T.-C. F., prendre une part directe à la pacifique croisade dont nous vous parlions tout à l'heure; mais vous pouvez tous y contribuer à quelque degré. Si les établissements qui sont la force de l'Église, si les œuvres par lesquelles son action se manifeste dans cette guerre sainte étaient pourvus de suffisantes ressources, nous ne vous demanderions rien que vos prières. Mais il n'en est pas ainsi. C'est parce qu'il se fait de grandes choses qu'il y a aussi de grands besoins. Imitiez la générosité de vos pères : achevez vos prières par votre charité. La prière et l'aumône sont deux choses que Dieu a étroitement unies et que l'homme ne doit pas séparer. L'une

est comme le corps de l'autre. Par l'une nous offrons à Dieu le sacrifice spirituel de nos pensées et de nos louanges ; par l'autre nous lui offrons le sacrifice matériel de quelque chose qui est à nous. Il faut qu'elles soient jointes ensemble pour que notre adoration soit un acte complet, pour qu'elle exprime sous tous les rapports que tout ce que nous sommes, tout ce que nous avons appartient à celui de qui nous avons tout reçu, et à qui nous devons tout rapporter.

Nous sommes persuadé, N. T.-C. F., que nous ne faisons qu'exprimer ici vos sentiments. C'est donc avec confiance que nous recommandons particulièrement à votre charité deux œuvres, destinées, nous le croyons, à opérer un très-grand bien dans ce diocèse.

La première est la Maison des Franciscains, récemment fondée à Amiens. Elle doit vous intéresser sous plusieurs rapports. Les Franciscains ont été chargés par le Pape de desservir les couvents de Jérusalem, de Nazareth, de toute la Palestine. Ils offrent aux pèlerins qui y affluent de toutes les parties du monde catholique, cette hospitalité touchante, que tant d'écrivains ont célébrée dans les récits de leurs voyages. Si ces asiles venaient à manquer, la visite des lieux saints deviendrait impraticable. On peut donc dire

que ces bons religieux sont encore aujourd'hui les gardiens d'une liberté qui est une des conquêtes, l'un des fruits inestimables des croisades. Mais il était triste de songer que dans ces monastères qui sont sous la protection spéciale de la France, qui devraient être habités surtout par des Français, on ne rencontrait plus, depuis longtemps, aucun religieux de notre nation. Pour faire cesser une anomalie aussi regrettable, il était nécessaire de fonder en France un noviciat destiné à recruter les couvents de la Terre Sainte. C'est la pensée que réalisera le monastère qui vient d'être établi dans notre ville épiscopale. Nous devons tous bénir la Providence d'avoir choisi ce diocèse pour le doter d'une œuvre si belle, qui reliera, par des communications permanentes, les rives de la Somme aux rives du Jourdain, les lieux où se passe notre vie aux lieux trois fois saints consacrés par la naissance, par les travaux, par la mort du Sauveur.

Mais cette Maison ne fournira pas seulement des religieux aux monastères de la Terre Sainte : elle partagera les travaux des hommes apostoliques qui évangélisent, avec tant de zèle et tant de succès, les paroisses de notre diocèse. Les humbles enfants de S. François sont assurés d'éveiller les plus profondes sympathies Vénérés de toutes les classes, ils sont particulièrement aimés

du peuple. En rapport plus intime avec lui, ils sont les confidants de ses embarras, de ses peines. Leur simplicité, leur vie pauvre et rude l'attire à eux comme à des frères qui lui ressembleraient en tout, si la sainteté de leur état n'établissait une distance qui disparaît devant leur charité. Ceux qui portent par nécessité l'habit de l'indigence, s'approchent volontiers de ces hommes qui le portent par choix. Cette abnégation est, en même temps, une leçon pour les riches de ce monde ; ils contemplent avec respect cette robe de bure, ces pieds nus, signe d'une grande victoire remportée sur tout ce qui les captive. La parole sainte annoncée par ces hommes de Dieu est d'autant plus efficace que leur vie est une exhortation permanente, et que, à l'exemple de S. François, ils prêchent en se montrant. Leur présence au milieu de nous sera donc une source de bénédictions. Nous attribuons cette grâce à la protection de nos saints Prédécesseurs qui veillent, du haut du ciel sur les âmes qu'ils nous ont léguées. Nous aimons à remarquer que le Père Franciscain, fondateur de cette maison, est originaire de Pampelune, patrie de S. Firmin. Ce monastère est donc comme un lien qui vient unir de nouveau, après quinze siècles, le pays qui fut le berceau de notre grand Apôtre et le pays qui garde sa tombe.

Nous faisons un appel, N. T.-C. F. , à votre générosité en faveur d'un établissement si précieux sous tant de points de vue. En venant parmi nous, ces excellents religieux ne nous ont demandé qu'un toit pour les mettre à couvert. Mais il fallait une maison qui pût se prêter aux développements que recevra cette fondation. Si nous avions pu vous consulter d'avance, vous nous auriez tous dit : Achetez-la. Nous avons prévenu les conseils de votre piété, parce que nous avons compté sur les sacrifices de votre charité.

Nous vous recommandons également, avec une bien vive instance, une autre œuvre qui nous préoccupe depuis longtemps et qui a un caractère d'utilité, de nécessité même, éminemment approprié aux besoins présents. Nous nous proposons d'établir une société pour la propagation des bons livres, organisée de manière à avoir des centres dans toutes les parties du diocèse et à répondre, s'il se peut, aux besoins de toutes les paroisses. L'importance de cette œuvre ne saurait être douteuse pour vous. Si les hommes de foi et de dévouement sont les soldats de cette croisade religieuse dont nous vous parlions, les bons livres y sont des armes et des machines de guerre. Les mauvais livres ont été et sont encore des instruments les plus actifs de destruction dans la guerre

impie faite à la religion et à la société. La diffusion des connaissances élémentaires serait un fléau bien plus qu'un progrès, si elle avait pour principal résultat de faciliter l'usage et de développer le goût des lectures empoisonnées. Opposons à ce fléau la diffusion des bons livres. Dans l'état actuel de la société, les voies ordinaires par lesquelles ils se répandaient autrefois ne suffisent plus. Il faut créer des centres de propagation, travaillant sans cesse à faire pénétrer, jusque sous les toits des plus pauvres villages, ces missionnaires muets, dont l'influence, à la longue, est presque irrésistible. Tel est l'objet de l'œuvre pour laquelle nous réclamons votre concours.

En vous associant ainsi, autant que cela dépendra de vous, par vos aumônes comme par vos prières, à tant de bonnes œuvres, vous recevrez avec plus d'abondance les grâces du Jubilé qui va s'ouvrir. Mais si nous vous invitons à exercer la charité envers les autres, nous vous supplions surtout de l'exercer envers vous-mêmes, en travaillant à votre propre sanctification, au pied des autels, dans les tribunaux de la pénitence et à la table sainte. C'est là notre suprême désir ; tous les autres lui sont subordonnés. Nous ne pouvons mieux vous exprimer nos sentiments à cet égard, qu'en vous citant un beau mot d'un pieux solitaire, S. Nil, à un empereur d'Allemagne qui était venu

le visiter : « Mon père, lui disait le monarque; « j'ai un vaste empire: que voulez-vous que je « vous donne? » — « De tout votre empire, lui « répondit l'homme de Dieu, je ne vous demande « que le salut de votre âme. » Voilà aussi ce que nous vous disons, N. T.-C. F.; nous sollicitons sans doute les largesses de votre charité, mais nous n'y voyons qu'un moyen de salut pour vos frères et pour vous. De toutes vos richesses nous ne vous demandons que le salut des âmes.

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables Frères , les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre insigne Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. — L'Indulgence plénière en forme de Jubilé, applicable aux âmes du Purgatoire, que N. S. P. le Pape PIE IX a accordée par son Encyclique du 21 Novembre 1851, pourra être gagnée dans notre église Cathédrale, et dans les autres églises de notre diocèse où elle n'a pas encore été publiée, pendant le mois compris entre le 27 novembre prochain et le 28 décembre suivant.

Le samedi, 27 novembre, le Jubilé sera annoncé à midi et à sept heures du soir par le son des cloches de notre église Cathédrale et de toutes les paroisses où il devra avoir lieu.

Le dimanche, 28, premier dimanche de l'Avent, avant la Messe principale, on chantera solennellement l'Hymne *Veni Creator* avec les Verset et Oraison du Saint-Esprit.

A dater de ce jour jusqu'au 27 décembre inclusivement tous les Prêtres diront à la Messe les Collecte, Secrète et Postcommunion *pro Papâ*, excepté aux Messes de minuit et du jour de la Nativité de Notre Seigneur.

Nous exhortons MM. les Curés à réunir leur à l'église les dimanches, et aussi souvent qu'ils le pourront dans la semaine, pour les disposer à recevoir les grâces du Jubilé, puis les autorisons

à terminer les exercices du soir par la bénédiction du St. Sacrement, dans la semaine avec le ciboire, et le dimanche avec l'ostensoir.

Le lundi, 27 décembre, fête de S. Jean l'Évangéliste, le Jubilé sera clos dans notre église Cathédrale après les Vêpres capitulaires, et dans les autres églises, soit après Vêpres, soit au salut, par le chant du *Te Deum* et des Verset et Oraison *pro gratiis agendis*, et par la bénédiction du St. Sacrement.

ART. II. — Les conditions prescrites pour gagner le Jubilé sont : 1° la Confession; 2° la Communion; 3° trois visites dans une église; 4° un jeûne; 5° une aumône aux pauvres, et une offrande en faveur de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

1° *La Confession*. Tous les prêtres approuvés par Nous pourront entendre la confession des fidèles séculiers ou réguliers qui s'adresseront à eux en vue de gagner le Jubilé, les absoudre de tous péchés et censures réservés au Saint-Siège et à Nous, et commuer les vœux, dans les limites fixées par l'Encyclique du 21 novembre, à laquelle nous les renvoyons pour l'explication des pouvoirs qui leur sont accordés.

Les religieuses, à quelque communauté qu'elles appartiennent, auront la faculté de s'adresser à tout prêtre approuvé pour confesser les religieuses.

2° *La Communion*. On pourra faire la Communion dans toutes les églises où le Jubilé sera ouvert. Nous invitons néanmoins les fidèles à la faire de préférence dans leur paroisse.

3° *Les Visites*. Les fidèles devront visiter trois fois soit notre église Cathédrale soit l'une des églises paroissiales ou annexes dans lesquelles le Jubilé sera ouvert, ou visiter une fois trois églises différentes, à leur choix, parmi celles que nous venons de désigner. Ils satisferont à la condition de prier aux intentions du Souverain Pontife en récitant, à chaque visite, cinq *Pater* et cinq *Ave Maria*.

Les personnes qui habitent les communautés, hôpitaux, collèges, maisons de charité et de détention visiteront la chapelle de leur établissement.

4° *Un jour de jeûne*. Le jeûne doit avoir lieu un jour où il n'est pas prescrit par l'Église à un autre titre. Nous n'avons pas besoin

de vous avertir que l'abstinence, à moins d'une dispense spéciale, est une des conditions essentielles du jeûne.

5° *Une aumône aux pauvres et une offrande pour la Propagation de la Foi.* La quotité de cette aumône et de cette offrande n'est pas déterminée. Les aumônes pour les pauvres seront jointes par MM. les Curés au produit de la quête dont il sera parlé dans l'article troisième. Les offrandes pour la Propagation de la Foi ne devront pas être confondues ni avec ces aumônes, ni avec cette quête.

Les confesseurs peuvent dispenser des visites, du jeûne et de l'aumône, en les commuant en d'autres bonnes œuvres, les fidèles qui seraient dans l'impossibilité de satisfaire à ces conditions, ou en ajourner l'accomplissement à un temps peu éloigné. Ils ont aussi la faculté de dispenser de la Communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première Communion.

ART. III. — Une quête générale sera faite dans toutes les églises de notre diocèse, à la Messe du jour ou aux Vêpres de la Nativité de Notre Seigneur, en faveur de l'œuvre des Franciscains et de l'œuvre des bons livres. Le produit de cette quête sera transmis au Secrétariat de l'Evêché par l'entremise de MM. les Doyens.

Et sera notre présent Mandement, lu et publié au Prône de toutes les paroisses et dans toutes les chapelles de notre Diocèse, le dernier dimanche après la Pentecôte.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Evêché, le douzième jour du mois de novembre, de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-deux.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, *Chan. hon., Sec.-Gén.*

INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,
SUR
LE POUVOIR,
A L'OCCASION DU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.



**ANTOINE DE SALINIS, par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique, ÉVÊQUE D'AMIENS,**

**Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.**

**Nous vivons, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, au milieu
des événements les plus extraordinaires, qui
trompent toutes les prévisions, qui déconcertent,
s'il est permis de parler ainsi, toutes les pensées**

et toutes les habitudes de l'humanité. Pour trouver quelque chose de semblable, il faudrait remonter au-delà de l'époque où l'Église, après avoir vaincu le monde, le toucha de la Croix, et affermit la base de toutes les institutions. La société à laquelle le christianisme avait fait, avec ses notions sur le pouvoir et sur l'obéissance, des assises si solides, un sol si ferme dont la surface était à peine remuée de temps à autre par les agitations du monde politique ; la société, bouleversée de nos jours jusque dans ses profondeurs, n'est plus qu'une terre inconsistante, un sable qui, tournoyant sous le souffle de la tempête, se joue du travail de l'homme et se dérobe sous toutes ses constructions. Tout est essayé, rien ne tient. Regardez autour de vous, que voyez-vous ? des ruines amoncelées sur des ruines ; les diverses poussières qu'ont laissées après elles ces créations, ces destructions successives qui sont toute l'histoire de notre temps.

Or, il y a dans le spectacle que cette série de révolutions déroule devant nous, un côté qui n'étonne pas seulement, mais qui offense certains esprits et qui devient pour eux l'occasion d'un véritable scandale.

Toutes ces formes politiques si rapidement brisées les unes par les autres, à mesure qu'elles se succèdent, la Religion les bénit et les consacre.

Les pouvoirs de toute nature, de toute origine qui passent devant l'Eglise, laquelle seule ne passe pas, l'Eglise les accepte tous. Il y a plus ; elle les aide, autant qu'il est en elle, à se faire accepter par les peuples ; elle prêche l'obéissance, elle impose la prière. Quoi donc ? est-ce qu'il n'y aurait plus aucune distinction entre le droit et le fait ? est-ce que le fait aurait, non pas seulement vaincu, mais absorbé le droit ? est-ce que tout ce qui réussit est légitime ? est-ce que l'adoration du succès, cette ignoble idolâtrie de notre siècle, aurait trouvé grâce aux yeux de l'Eglise ? Au lieu d'engrêner violemment la conscience humaine dans la roue des révolutions qui tourne sous on ne sait quelle fatale impulsion, avec une rapidité si effrayante et d'un mouvement si aveugle, depuis cinquante ans ; au lieu de paraître s'inféoder elle-même à la fortune, en s'engageant à tout ce qui s'élève, en se dégageant de tout ce qui tombe, ne siérait-il pas mieux à cette fille du ciel de se retirer de toutes les vicissitudes du temps et de s'isoler dans son immortalité ? Ne doit-elle pas craindre, d'ailleurs, en se mêlant trop à la mobilité qui emporte notre siècle, d'affaiblir son immuable autorité ? Tant de prières si diverses dans leur forme et dans leur objet fatiguent la conscience ; les meilleurs catholiques ont de la peine à comprendre qu'il puisse exister pour eux une obligation rigoureuse de se contredire, du

soir au lendemain, devant Dieu, en lui demandant l'affermissement des régimes les plus opposés, le triomphe des causes les plus ennemies. L'obéissance au pouvoir établi est une chaîne dont la Religion est condamnée de nos jours, à défaire et à refaire si souvent les anneaux, qu'il est impossible qu'elle ne s'use pas et qu'elle ne finisse pas même par se briser dans ses mains. La Religion devrait peut-être ne jamais mettre les pieds dans le monde politique, qui n'est pas le monde que Dieu lui a donné; dans tous les cas, elle ne devrait se hasarder qu'avec une extrême réserve, n'intervenir qu'avec des ménagements, dont elle ne se rend pas assez compte. Il y a là des convictions dont les légitimes susceptibilités ont quelque droit d'être respectées même par l'Eglise; de nobles sentiments qu'elle ne blesse pas sans péril. Ce n'est pas tout pour elle que de ne pas se compromettre avec le succès: il lui importe de ne pas se faire accuser d'être rigoureuse envers le malheur. Si elle ne tend pas la main aux vaincus, qu'elle leur laisse du moins la liberté des regrets et de l'espérance.

Voilà ce que l'on dit, N. T.-C. F.; nous n'inventons rien; nous répétons, sans chercher à l'affaiblir, ce que vous avez entendu mille fois.

Or, il y a là quelque chose de trop directement injurieux à l'Eglise pour qu'il nous soit permis, ou qu'il nous soit même possible de nous taire, d'au-

tant qu'il est facile, vous le verrez, de défendre l'Église. Pour dégager sa divine autorité, pour justifier ce qu'elle fait de nos jours, nous n'aurons qu'à exposer ce qu'elle a enseigné, ce qu'elle a pratiqué dans tous les temps.

Nous ne dissimulons pas tout ce que présente de délicat la question que nous allons aborder. Nous nous engageons dans une route que notre siècle a bordée d'écueils. Ne craignez pas, cependant, de nous suivre. Nous marcherons d'un pas sûr, guidés par la lumière que répandra devant nous la tradition des siècles.

Nous savons par la révélation, N. T.-C. F., que, né avec une double destinée, l'homme appartient à deux sociétés, dont l'une est renfermée dans la vie présente, et l'autre a son terme dans l'éternité.

Ces deux sociétés sont comprises l'une et l'autre dans l'ordre divin de ce monde. Car Dieu n'ayant pas voulu communiquer la vie à chaque homme, ni se révéler à lui directement, mais un seul homme et une seule femme ayant été faits de lui, à l'origine, pour être la tige commune de tout le genre humain, il est évident que l'éternelle société de l'homme avec Dieu, qui est la fin première de la création, implique, dans le plan providentiel, comme fin secondaire, la société des hommes dans le temps.

Quelle était, avant la chute, la constitution de ces deux sociétés ; quels étaient la forme et le lien de la double hiérarchie par laquelle la double existence de l'homme remontait jusques à Dieu, lorsque la loi de vérité et d'amour, émanée du sein de Dieu, ne rencontrait aucune résistance dans l'intelligence et dans le cœur de l'homme ? Nous ne pouvons répondre à cette question que par des conjectures incertaines. La pensée du monde primitif est demeurée ensevelie dans ses ruines.

Quoi qu'il en soit, si nous considérons l'humanité telle qu'elle se présente à nous, depuis que l'harmonie de son existence a été brisée par le péché, que trouvons-nous ? des principes effrayants de guerre et de contradiction ; des pensées inconciliables et surtout des intérêts naturellement ennemis ; l'ambition, la cupidité, toutes les formes du sauvage égoïsme, par lequel chaque homme cherche à se faire centre, à tout coordonner par rapport à lui. Evidemment le faisceau d'une existence commune ne peut être renoué entre des existences si divisées, l'unité n'est possible que par l'incessante action d'une volonté souveraine, investie du droit de commander, et armée d'une force suffisante pour se faire obéir.

C'est-à-dire, que le centre, que le lien nécessaire, que la première condition de toute société parmi les hommes, c'est le pouvoir.

Les formes du pouvoir varient, l'essence du pouvoir ne varie pas. Que la souveraineté soit dans les mains d'un seul ou de plusieurs, ou qu'elle soit exercée par les mandataires de tous ; que le pouvoir se trouve réparti, en n'importe quelle proportion, entre les trois éléments dans lesquels se résument toutes les constitutions : la démocratie, l'aristocratie, la monarchie ; toujours est-il que pour faire une société, il vous faudra un pouvoir, une même somme de pouvoir ; toujours, pour arriver à l'unité sociale, vous devrez aboutir à une volonté suprême que nulle volonté n'ait le droit de contredire, à une force que nulle force ne puisse briser.

Cela posé, une première question se présente : Quelle est la source du pouvoir ? D'où dérive originellement le droit de commander, qui implique un devoir correspondant d'obéir, sans lequel nulle société n'est possible parmi les hommes !

Ne confondez pas cette question avec une question toute différente que nous examinerons tout à l'heure.

Nous ne recherchons pas dans ce moment comment le pouvoir naît et se constitue au sein de chaque société.

Nous demandons quel est le titre primitif en vertu duquel tout pouvoir, quelles que soient les conditions particulières qui manifestent son exis-

tence et qui légitiment son action, a le droit de saisir la volonté de l'homme, de limiter sa liberté, d'établir entre lui et les autres hommes des rapports obligatoires pour la conscience.

La philosophie répond par des chimères qui ne méritent pas qu'on se donne la peine de les réfuter. Les contrats que la philosophie a rêvés, et où elle prétend trouver le point de départ et le lien primordial de la société générale du genre humain et de toutes les sociétés particulières, quand même elle les produirait devant nous en bonne et due forme, quelle valeur auraient-ils ? Comment mes pères ont-ils pu disposer de moi, lorsque je n'étais pas encore ? A quels titres se feraient-ils obéir du fond de leurs tombeaux, surtout si l'on m'a appris à ne voir dans la tombe que le néant, et dans la cendre des morts rien qu'une vaine poussière. Dira-t-on, que ce n'est pas de la volonté des générations qui ne sont plus, que le contrat social emprunte sa force, mais du consentement des hommes avec qui je vis, et qui sont censés ratifier ce contrat par cela seul qu'ils ne le brisent pas ? Mais si le hasard réunit trois hommes et qu'il se trouve que deux d'entre eux s'accordent à vouloir une même chose, est-ce que cette chose devient à l'instant obligatoire pour le troisième ? il serait absurde de le dire. Supposez un nombre plus grand, l'absurdité n'est pas moindre. Vous

êtes cent, vous êtes mille, vous êtes trente millions d'hommes devant moi : je vois la force ; mais si vous ne me montrez rien au-dessus de vous, je ne reconnais pas le droit ; je suis libre, et n'attendez pas que ma conscience fléchisse sous la plus unanime de vos volontés.

Laissons, N. T.-C. F., toutes ces vaines et dangereuses théories, et écoutons la Religion, qui, d'accord avec la saine raison, nous apprend que tous les hommes ayant une même origine, une nature semblable, qu'étant tous, dans leur corps, pétris d'une même boue, et, dans leur âme, faits à l'image d'un même Dieu, aucun homme n'a naturellement le droit de commander aux hommes ; nul n'apporte au monde, en naissant, le privilège d'une souveraineté qu'il lui soit donné d'exercer par lui-même ou de déléguer aux autres.

C'est de Dieu seul que relève l'humanité. Le titre de la souveraineté de Dieu, c'est l'acte de sa puissance infinie par lequel il nous a tous tirés du néant. Donc le droit de commander et le devoir d'obéir ne peuvent dériver primitivement que de Dieu.

Ce dogme, fondement de la société des hommes, est un de ceux que nous rencontrons à l'origine de toutes les sociétés, parce que Dieu lui-même le promulgua sur le berceau du genre humain.

Il serait facile d'en retrouver les vestiges, de

siècle en siècle, dans la tradition de tous les peuples.

Nous le voyons apparaître, chez les Juifs, sous une forme sensible et vivante; car dans la constitution que Dieu donna à ce peuple par le ministère de Moïse, il se réserva l'exercice même de la souveraineté : le tabernacle fut à la fois le centre de la société politique et de la société religieuse.

Du reste, le titre divin en vertu duquel la souveraineté existe chez tous les peuples, est attesté par tous les livres de l'Ancien Testament. Les Prophètes appellent les rois, Cyrus en particulier, le *Christ*, l'*Oint* de Dieu. « A Dieu seul appartient
« la domination et l'empire. C'est par moi que
« les rois règnent et que les législateurs font de
« justes lois. — Dieu a établi un chef sur chaque
« nation. » Et tant d'autres témoignages qu'il serait trop long de vouloir recueillir.

Le christianisme a répandu une nouvelle lumière sur ce dogme, comme sur toutes les vérités primitivement révélées.

Par une parole plus merveilleuse que celle qui, au troisième jour de la création, sépara la terre et enferma l'océan dans le lit qu'il lui est défendu de franchir, le Fils de Dieu pose dans l'Évangile la limite entre la société du temps et la société de l'éternité et affermit la base de ces deux

mondes : « Rendez à César ce qui est à César, « et à Dieu ce qui est à Dieu.

« Que toute personne soit soumise, dit saint « Paul, aux puissances supérieures. Car il n'est « point de puissance qui ne vienne de Dieu. Et « celles qui sont, ont été ordonnées ou réglées « par lui. Ainsi, celui qui résiste aux puissances, « résiste à l'ordre même de Dieu. »

Et saint Pierre : « Soyez soumis pour Dieu à « toute créature humaine ; au roi, comme le plus « élevé en dignité, à ses ministres, parce que « telle est la volonté de Dieu. »

Nous regrettons de ne pouvoir pas reproduire ici les admirables commentaires des Pères et des Docteurs de l'Eglise sur ces textes divins ; nous voudrions vous faire suivre, dans la tradition, à partir des premiers temps du christianisme, le développement de la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres sur l'obéissance au pouvoir.

D'autant que ce serait une occasion de mettre sous vos yeux un des côtés de l'histoire de l'Eglise dont il nous semble que l'on n'a pas fait ressortir suffisamment le caractère évidemment surnaturel.

La parole de Jésus-Christ « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, » tranchait, comme un glaive, dans leur racine, les honteuses servitudes qui étaient comme l'essence du monde païen. L'homme échappait à

l'homme dans la portion la plus élevée de lui-même ; le corps restait au monde, à César ; l'âme retournait au ciel, à Dieu. Toutes les libertés devaient sortir de cette première liberté. L'homme ne retrouvait pas seulement, avec ses immortelles destinées, tous les titres de sa noblesse originelle, mais l'Évangile faisait resplendir sur son front des rayons plus divins que ceux que l'idolâtrie avait obscurcis. Fils de Dieu, frère de Jésus-Christ, héritier présomptif du royaume céleste, l'homme grandissait trop dans le monde surnaturel pour ne pas se relever peu à peu dans le monde social. Les abaissements auxquels il avait été condamné, les injures, les hontes que les abominables lois et les mœurs plus abominables encore de l'antiquité lui avaient infligées, devenaient impossibles. La civilisation païenne était sapée dans sa base.

Ce fut la raison profonde des oppositions que l'Église rencontra dans le monde.

Ce fut surtout la cause de la résistance désespérée des empereurs.

Rome avait remis aux mains des Césars tout ce qu'elle avait conquis, en huit siècles de combats, c'est-à-dire toute la terre et tout le ciel connu, tous les hommes et tous les dieux. Et voici que l'Évangile vient briser cette monstrueuse unité : cet empire des Césars que rien ne limite ni sur

la terre, ni du côté du ciel, ni dans la conscience de l'homme, l'Eglise le circonscrit, elle le divise; elle fait deux empires, dont l'un revient à Dieu et lui rend tout ce que les Césars avaient usurpé : l'autre reste aux Césars, mais ne renferme plus que ce qui leur appartient légitimement. Comment les Césars auraient-ils pu consentir à ce démembrement de leur domination ? Ils s'armèrent, et le monde vit les plus sauvages excès auxquels se soit jamais emporté l'orgueil de la puissance irritée. Ce n'est pas ici le lieu de raconter des luttes, qui sont, sans contredit, le drame le plus émouvant, le plus divin qui se rencontre dans l'histoire. Après un duel de trois siècles entre la force et le droit, la force fut vaincue, le droit l'emporta. L'humanité reçut, des mains de l'Eglise, la charte de son affranchissement, scellée par le sang de huit millions de martyrs.

Or, voici le trait merveilleux que nous voulions vous signaler. Suivez l'Eglise dans toutes les phases les plus ardentes, les plus douloureuses de sa mêlée sanglante avec le monde romain, vous ne la verrez préoccupée, pour ainsi dire, que d'une crainte, c'est que la puissance des maîtres du monde ne soit affaiblie par la résistance qu'elle oppose à leur sacrilège tyrannie, c'est que leur sceptre ne soit entamé par l'invincible patience qui émousse la hache de leurs

bourreaux. Les maîtres du monde, c'est Néron, c'est Dioclétien, ce sont des ennemis auxquels l'enfer a soufflé toute sa haine contre le nom chrétien. N'importe, du fond des catacombes où la persécution force l'Eglise à ensevelir son existence et ses mystères, elle fait monter, tous les jours, vers le ciel, ses prières pour les princes persécuteurs. Elle reconnaît, elle proclame l'autorité des Césars jusque sur les échafauds où elle meurt pour Jésus-Christ. Si l'on y regarde de près, ce ne sont pas les droits seulement de la liberté et de la conscience humaine, c'est le titre divin du pouvoir que les martyrs écrivent avec leur sang. Ces violences inouïes qui ne soulèvent chez les chrétiens aucune résistance, ces horribles tortures qu'ils acceptent, qu'ils endurent sans laisser échapper un murmure, manifestent l'héroïsme d'une double obéissance. Le corps à César l'âme à Jésus-Christ : la souveraineté de César et de Jésus-Christ apparaît et triomphe également dans ces miraculeux combats. Si vous voulez vous convaincre que ce que nous disons n'est réellement que l'expression de l'âme de l'Eglise, dans cet âge héroïque, lisez l'admirable réclamation adressée à l'empereur par les martyrs de la légion Thébéenne ; ou mieux encore, ouvrez l'apologétique de Tertullien. A côté des tableaux où les souffrances des chrétiens et la cruauté des tyrans-

sont retracées avec des couleurs dont l'énergie ne saurait être surpassée, vous trouverez des protestations non moins éloquents contre toute pensée de révolte. Tertullien résume, en un mot, que l'adulation n'aurait pas su trouver, toute la doctrine de l'Eglise sur l'obéissance due aux princes, en l'appelant la *religion de la seconde majesté*. Donc, il y a quelque chose de Dieu dans l'empereur : rien au-dessus de son pouvoir que le pouvoir de Dieu même.

Le pouvoir vient de Dieu ! Ce dogme sur lequel les luttes mêmes de l'Eglise contre le pouvoir imprimèrent, comme nous venons de le voir, une si éclatante sanction, ce dogme, l'Eglise l'a toujours proclamé comme une des vérités divines dont le dépôt lui a été confié par Jésus-Christ et par les Apôtres. Elle l'a maintenu contre l'hérésie, elle l'a expliqué aux peuples par la voix de ses pontifes, par les écrits de ses docteurs ; elle l'a réalisé extérieurement, elle en a fait la base de toutes les sociétés qui se sont constituées sous sa divine influence.

Le pouvoir vient de Dieu ! Après vous avoir montré dans l'Evangile et dans la tradition le point de départ de ce dogme, nous aurions voulu vous faire considérer son double rayonnement dans l'enseignement de l'Eglise et dans l'histoire du monde.

Dans l'enseignement de l'Eglise :

Si vous voulez entrevoir les magnifiques considérations dans lesquelles la théologie catholique encadra, pour ainsi dire, cette vérité, et la haute philosophie qu'elle sut en faire sortir, ouvrez le livre sur *le gouvernement du prince*, attribué à l'Ange de l'école, saint Thomas.

Dans l'histoire du monde :

C'est de ce dogme qu'est né le monde chrétien. Après la chute de l'empire romain, lorsque les barbares, fatigués de se promener sur ses ruines, s'arrêtent devant la croix, demandent à être faits chrétiens, à laver dans les eaux du baptême la poussière et le sang dont ils sont couverts; lorsque le brutal égoïsme de la force sauvage se laisse vaincre par le principe de justice et de sacrifice, et que la férocité amollie courbe lentement la tête sous le joug de douceur et d'amour qui lui est imposé au nom du Ciel; lorsque la chaîne des admirables rapports que l'Évangile est venu établir entre les hommes commence à se nouer, et que la société chrétienne sort, pour ainsi dire, du sein de l'Eglise et grandit à son ombre, voyez se lever sur son berceau cette grande et douce image de Dieu, cette haute paternité sociale, que nous avons nommée la *royauté*.

La royauté chrétienne est une des créations les plus merveilleuses de la Religion de Jésus-Christ ;

on ne trouve rien qui lui ressemble chez les anciens peuples , pour qui le nom de roi était synonyme de tyran.

La royauté chrétienne est une délégation divine, la puissance de Dieu représentée dans l'ordre temporel ; et il ne faut pas moins que cela pour se faire obéir de l'homme, depuis que l'Évangile lui a dit le secret de sa céleste origine et de ses immortelles destinées, depuis que la Religion lui a appris que, fait à l'image de Dieu, il est resté trop grand, même dans sa déchéance, pour obéir à un autre qu'à Dieu. Effacez sur le front du souverain la mystérieuse auréole où se trouve le titre de son autorité , faites évanouir cette ombre du ciel qui se réfléchit sur le trône, et le chrétien ne comprend plus des hommages qui n'ont que l'homme pour objet, qui ne remontent pas jusqu'à Dieu.

La royauté chrétienne ce n'est pas seulement Dieu représenté dans l'ordre temporel ; c'est autre chose encore. Le Père céleste se communique au monde par son Fils : c'est donc en Jésus-Christ que le monde chrétien chercha la source d'où découle le pouvoir des rois. Le roi, c'est l'image du Christ : sa vie , comme celle de l'Homme-Dieu, c'est un long sacrifice qui pourra, nous le savons, se consommer sur le Calvaire, d'où ses dernières prières s'élèveront vers le ciel , mêlées

avec la voix de son sang, pour appeler la miséricorde de Dieu jusque sur ses bourreaux.

Après cela faut-il s'étonner des merveilleux caractères de l'obéissance chrétienne et des choses prodigieuses que l'histoire nous raconte de l'amour des peuples catholiques pour leurs rois, sentiment d'un ordre à part, que l'antiquité n'avait pas pu connaître, qui avait sa racine dans ce que la nature a de plus intime et dans ce que la foi a de plus divin, puisqu'il était tout ensemble et une piété filiale et, pour emprunter la belle expression de Tertullien que nous citons tout à l'heure, la religion de la seconde majesté : ce qui explique comment il n'a pas produit seulement des héros, mais il a pu encore enfanter des martyrs.

Le pouvoir vient de Dieu ! Si vous voulez savoir ce que la Religion a fait avec cette affirmation, contemplez dans un passé séparé de nous par un nuage de crimes et d'erreurs, les sociétés chrétiennes qui, s'avancent d'un pas si sûr et avec je ne sais quelle divine majesté, pendant quatorze siècles, dans les routes de l'ordre, de la liberté, de la véritable civilisation ; considérez de près ces constitutions qui par leurs formes souples se prêtaient à tous les développements légitimes de l'existence des peuples, mais dont les révolutions ne pouvaient ni ébranler la base, assise sur un

sol divin, ni atteindre la clef de voute posée dans le ciel.

Et un jour, on vit apparaître, sous le nom de philosophie, je ne sais quelle fille insociable et sauvage de l'orgueil de l'homme. Dieu lui déplaisait : elle entreprit d'effacer son nom partout où la Religion l'avait écrit. Elle dit au peuple : il n'y a de souverain que vous, le pouvoir ne vient pas de Dieu. Ce que la philosophie a fait avec cette négation, est-il besoin de le dire? Regardez les ruines qui nous entourent.

Vous nous approuverez, N. T.-C. F., d'avoir profité de l'occasion qui nous était offerte pour exposer, dans toute sa lumière, autant qu'il a été en nous, la doctrine de l'Église sur un des points où ses divins enseignements ont été le plus dénaturés, et sont encore le plus méconnus. C'est ici un des exemples qui montrent à quel point les folies et les préventions dont notre siècle a été nourri ont, non seulement obscurci la foi, mais appauvri la raison. Ne vous est-il pas arrivé bien souvent d'entendre des chrétiens mêmes parler de l'origine divine du pouvoir, avec une légèreté, avec une impertinence peut-être, et surtout avec une ignorance véritablement déplorable? Ce dogme révélé de Dieu, enseigné constamment par l'Église, ne serait qu'une ingénieuse fiction utile pour plier à l'obéissance l'enfance des peuples et les initier

à la vie sociale, mais qui ne saurait convenir à leur âge mûr, et que les progrès de la raison font nécessairement évanouir. Comme si un peuple, quel que soit son âge, pouvait vivre en société sans obéir à un pouvoir; et comme si la raison, quels que soient ses progrès, trouvera jamais, sans remonter au-dessus de l'homme, une volonté supérieure à l'homme et qui ait le droit de lui commander! Comme si les principes divins, qui nouent seuls le faisceau des sociétés naissantes, pouvaient s'affaiblir dans les sociétés dont le temps et les révolutions ont usé la vie, sans hâter leur dissolution et les précipiter vers la mort! Comme si la terre pouvait se détacher du ciel, sans être emportée dans l'abîme! Comme si, enfin, l'homme pouvait arracher la pierre que la main même de Dieu a posée à la base de l'édifice social, sans voir cet édifice s'écrouler immédiatement et s'en aller en poussière!

Le pouvoir vient de Dieu?

Cette vérité, qui ne peut être un objet de controverse pour les catholiques, puisqu'elle a été toujours enseignée par l'Eglise, étant admise,

Une question se présente :

Comment naît et se forme le pouvoir? Quelles sont les conditions qui manifestent son existence et qui légitiment son action?

Ici, l'Église n'a rien prononcé, et les théologiens, les publicistes catholiques se divisent.

Voici les deux systèmes opposés auxquels ils aboutissent.

Les uns ne voient que l'action de la Providence dans la création du pouvoir. Le pouvoir n'est pas seulement une condition essentielle, mais le principe de l'existence de toute société. La société sort du pouvoir; donc elle ne saurait le créer : l'effet ne produit pas sa cause. La société ne fait pas le pouvoir, elle accepte les pouvoirs que Dieu lui fait. Elle s'incline devant les hommes, devant les dynasties, que Dieu par un concours d'évènements où sa main est visible, investit de sa souveraineté. Et, lorsqu'il plaît à Dieu de retirer sa délégation, lorsque vous voyez dans l'histoire une existence souveraine disparaître et s'éteindre, regardez et vous verrez que Dieu avait déjà préparé de loin l'existence destinée à la remplacer. La mystérieuse origine de ces races prédestinées à représenter Dieu dans le monde temporel est comme voilée aux yeux de l'histoire; elles ont grandi, elles se sont lentement développées dans le sein de la Providence; elles ont reçu tous les attributs du pouvoir, elles en font l'office, elles règnent avant de monter sur le trône. Tels sont les caractères de ce que M. de Maistre appelle, en s'effrayant cependant de la har-

diesse de son expression, les usurpations légitimes.

Les partisans du second système pensent qu'attribuer à Dieu l'institution immédiate du pouvoir temporel, c'est méconnaître un des caractères qui distinguent l'ordre temporel de l'ordre religieux. Dieu n'a constitué directement le pouvoir que dans l'Eglise. Dans la société temporelle le pouvoir n'arrive de Dieu à l'homme que par l'entremise des hommes. Dans le plan de ce monde, le terme premier, direct de la volonté de Dieu, c'est la société: le pouvoir n'a été voulu de Dieu que d'une manière secondaire, comme lien de l'unité sociale. Nous voyons ici une préexistence, sinon de fait, du moins de raison, qui nous conduit naturellement à chercher dans la société la source du pouvoir. La société a dû naître de Dieu avec tout ce qui était nécessaire à son existence; portant, par conséquent, en elle ce premier élément de toute existence sociale, que nous avons reconnu ne pouvoir venir que de Dieu; la souveraineté. La souveraineté est donc un principe de vie divine que la société trouve dans son sein et qu'elle réalise, en instituant le pouvoir: pour admettre le droit divin, direct, du pouvoir temporel, il faudrait un titre clairement révélé comme celui du pouvoir spirituel. Or, ces théologiens prétendent qu'on ne peut leur opposer aucun

texte des livres saints qui ne se concilie parfaitement avec leur opinion.

Vous entrevoyez d'un coup d'œil, N. T.-C. F., les deux séries de conséquences opposées que la logique déroulera devant nous, suivant que nous embrasserons l'un ou l'autre des deux systèmes sur la formation du pouvoir, que nous venons de vous exposer.

Dans le premier, le pouvoir c'est l'unité radicale, féconde, qui contient, qui résume primitivement toute la société. Tout l'ordre social n'est que l'expansion du pouvoir.

Le pouvoir, d'ailleurs, c'est ce qui est de Dieu; le reste n'est qu'un développement humain.

Toutes les institutions, toutes les libertés ne sont, à l'origine, que des créations, que des concessions du pouvoir.

Or, les concessions font titre, mais un titre secondaire, limité par l'intérêt de ceux mêmes à qui il a été concédé, et annulé de plein droit lorsqu'il tourne évidemment contre eux.

Donc, si le salut de la société l'exige, le pouvoir a, non-seulement le droit radical, mais le devoir de reprendre, de retirer à lui toutes les libertés.

Donc, toutes les fois que la borne de l'obéissance peut paraître douteuse, indécise, c'est au pouvoir qu'il appartient de la fixer, Les lignes de la constitution qu'il a primitivement tracées

sont sous sa main souveraine : il les rectifie, il les déplace, suivant que l'exigent des besoins, des nécessités dont l'appréciation lui est réservée. Dans toutes les questions sociales il juge en dernier ressort, il dit le dernier mot : le peuple ne peut avoir que le droit de remontrances.

Donc, le pouvoir, de sa nature inamissible, ne peut être retiré que par celui de qui il émane : Dieu. Les décrets de Dieu se manifestent par l'extinction des races souveraines, ou par les bouleversements politiques qui les précipitent définitivement du trône. Ces catastrophes sont des évènements, pour ainsi dire, à double face : légitimes si on les considère du côté du ciel, toujours illégitimes si on les envisage du côté de la terre. Dans les révolutions, les peuples sont l'instrument injuste de la justice de Dieu.

Si vous constituez la société d'après ce premier système, vous mettrez, évidemment, dans sa base, plus d'ordre, plus d'unité, plus de stabilité : mais il faut reconnaître, en même temps, que vous l'inclinez vers le despotisme.

Dans le second système, le pouvoir institué par des hommes, ne représente pas cependant l'homme, mais Dieu. « Tout pouvoir vient de Dieu ; » c'est là, nous l'avons vu, un dogme admis par tous les catholiques.

Le pouvoir n'est donc pas soumis à la société ;

c'est la société qui est soumise au pouvoir dès l'instant où elle l'a institué en lui conférant ce quelque chose de supérieur à elle, dont elle ne saurait trouver en elle-même ni la raison, ni la source première, qui lui vient de plus haut, qu'elle n'a reçu que pour le transmettre, et que l'on nomme la souveraineté.

Le pouvoir est donc de soi inviolable; la société ne peut attenter à ses droits, qui émanent originellement de Dieu, sans attenter à Dieu même.

Cependant la société qui préexiste au pouvoir, possède, elle aussi, tout un ensemble de droits divins, antérieurs, que le pouvoir n'a pas absorbé : le pouvoir n'est, au contraire, établi que pour assurer l'exercice de ces droits ; il ne les limite, que pour les coordonner entre eux, que pour les protéger tous.

Or, s'il arrive que le pouvoir méconnaisse et viole ces droits ;

Si les violences du pouvoir ne compriment pas seulement le développement légitime de la société, mais vont jusqu'à menacer son existence ;

Qui devra périr de la société ou du pouvoir ?

Evidemment, ce ne peut être la société. La société n'a pas été faite pour le pouvoir, c'est le pouvoir qui a été fait pour la société.

Toujours, et surtout dans ces cas extrêmes, le salut du peuple, c'est la suprême loi.

Mais comment et par qui cette loi sera-t-elle appliquée ?

Voici ce que la logique répond, dans le système que nous examinons dans ce moment :

Cette souveraineté, cette force divine que le pouvoir a tournée contre la société, de qui l'avait-il reçue ? De Dieu, mais par l'entremise de la société, en qui elle résidait primitivement.

A qui revient-elle naturellement, après que celui qui en avait été investi a mérité d'en être dépouillé ? A la société qui en disposera en instituant un nouveau souverain.

En substituant un pouvoir à un pouvoir qui s'est brisé par ses propres excès, la société n'altère pas l'essence de la souveraineté, elle ne fait que la déplacer, parce qu'il se trouve qu'elle l'avait placée d'une manière fatale ; elle reconnaît et elle répare une erreur qui devenait pour elle une cause de mort : elle obéit à la loi de sa conservation ; elle exerce un droit qui dérive du premier devoir que Dieu a imposé à tous les êtres collectifs ou individuels qui tiennent de lui la vie, le devoir de vivre.

Donc, dans toutes les causes sociales, dans toutes les crises où le souverain vient se heurter contre le peuple, c'est le peuple qui juge en dernier ressort.

Dans ce second système, les droits de la société

sont en apparence plus assurés, il semble que l'on pose un principe plus large de liberté :

Et, cependant, lorsque l'on voit les peuples à l'œuvre dans l'histoire, lorsque l'on sait comment ils jugent et exécutent leurs jugements, il est impossible de ne pas s'épouvanter. Vous placez la société sur la pente des révolutions : il est difficile que tôt ou tard elle n'échoue pas dans l'anarchie.

Les deux théories que nous venons de mettre en regard, qui partant d'un même principe, la notion divine du pouvoir, se séparent immédiatement pour arriver à des conséquences si opposées, ont été soutenues l'une et l'autre par de très-grands esprits.

Et, chose remarquable, les écoles du moyen-âge adoptèrent généralement la seconde de ces théories, tandis que la première tendit plus tard à prévaloir.

Phénomène, si on y réfléchit, singulièrement honorable pour la science catholique !

Dans le monde du moyen-âge, tout gravitait naturellement vers l'unité ; un mouvement tout opposé emporte le monde moderne.

La théologie a pris successivement position là où était le plus grand péril de la société ; elle a travaillé à défendre par ses arguments l'élément de l'existence des peuples le plus menacé.

Nous pourrions vous faire remarquer le même caractère dans l'intervention du Saint-Siège, vous montrer comment les Souverains Pontifes dans les luttes sociales, ont tour à tour pris le parti des plus faibles, peuples ou rois, comment, dans ces oscillations si diverses et souvent si effrayantes du monde politique, qu'ils observent du centre immobile de l'Eglise, ils se sont constamment efforcés de rétablir l'équilibre, en jetant sur l'un des plateaux de la balance l'anneau du pécheur, comme le contrepoids divin tantôt de la pesante épée de la féodalité, et tantôt de la hache plus lourde encore de la souveraineté populaire, qui ont pesé tour à tour sur l'autre plateau.

Quoiqu'il en soit, en face de ces deux théories sur la formation du pouvoir, si divergentes, et que nous voyons soutenues l'une et l'autre par les plus hautes intelligences, par les écoles les plus illustres, quel parti prendre? de quel côté trouverez-vous la vérité?

Nous pensons, N. T.-C. F., qu'après un regard attentif, vous trouverez la vérité des deux côtés, et que vous ne serez pas condamnés à prendre un parti exclusif.

Il est facile, nous le croyons, de concilier ces deux systèmes, en apparence si inconciliables; si on dégage les principes d'où ils partent de leurs conséquences exagérées, on voit que loin de

s'exclure ils se complètent l'un l'autre : ils expriment deux conditions d'un même problème ; ils représentent deux éléments qu'il vous faut non isoler, mais rapprocher et unir, si vous voulez reconnaître le procédé naturel, le mode providentiel d'après lequel le pouvoir se constitue presque toujours au sein des sociétés.

En effet si vous écartez deux cas exceptionnels :

En premier lieu, la société patriarcale, dont la constitution n'est que la constitution même de la famille et où le pouvoir a sa racine directe dans le pouvoir paternel ;

En second lieu, ces quelques sociétés, telles que l'Union Américaine, qui, nées d'un schisme avec une autre société, ne peuvent arriver que par leurs propres efforts à l'unité politique, et sont condamnées, en quelque sorte, à s'enfanter elles-mêmes, en créant tout à neuf, constitution et pouvoir, sans aucun élément préexistant, par la puissance seule de leur volonté ;

Ces exemples, qui dérogent à une loi générale, étant mis de côté, si vous recherchez dans l'histoire comment naissent et se forment les pouvoirs, que verrez-vous ?

Une double action :

Dieu et l'homme.

Dieu d'abord, dont l'intervention apparaît dans le concours de circonstances qui élèvent par de-

gré, qui grandissent, pour ainsi dire, au-dessus du niveau de l'humanité, les hommes appelés à commander aux hommes, à recevoir et à transmettre la souveraineté.

Puis l'homme, la société dont l'assentiment est nécessaire pour instituer, où, si vous l'aimez mieux, pour reconnaître le Souverain préparé par la Providence.

Les attributs de la souveraineté de Dieu, ce sont la puissance, l'intelligence et l'amour qui constituent l'essence même de l'être infini.

Et c'est par je ne sais quelle effusion de ces trois attributs que Dieu réalise et manifeste la souveraineté ;

C'est le triple reflet dont se forme l'auréole des familles, des hommes par qui Dieu veut se faire représenter, et qu'il pose pour ainsi dire devant le berceau des peuples, lorsqu'ils naissent à la vie sociale, ou qu'il leur fait rencontrer quelquefois au-delà des abîmes qui s'étaient ouverts sous leurs pas, lorsqu'ils remontent péniblement la pente des révolutions et qu'ils s'efforcent de renouer la chaîne de leur existence brisée. Voilà la part de Dieu dans la formation du pouvoir.

Et, cependant, comme un homme, à moins d'y être autorisé par une révélation expresse et clairement prouvée, ne peut sans impertinence dire aux hommes : « Dieu m'a fait plus fort, plus in-

telligent, meilleur que vous ; donc obéissez » les signes providentiels du pouvoir ne sont pas le pouvoir : l'homme que Dieu a marqué d'avance du caractère de la souveraineté, ne devient souverain qu'après que la société l'a accepté, après qu'elle s'est inclinée devant lui. Voilà la part du consentement humain.

Le pouvoir, cette première pierre mystérieuse de l'édifice social, est donc une base posée à la fois par la main de Dieu et par la main de l'homme. C'est une œuvre que la Providence commence et qu'elle laisse achever par la liberté ; de telle façon cependant que la liberté n'exerce son action que sous l'empire de la Providence. Le pouvoir est une création que l'homme ne peut faire qu'avec les éléments que Dieu lui fournit et met pour ainsi dire sous sa main. Ce serait la plus folle illusion que de se figurer qu'une nation, si puissante qu'on la suppose, puisse arbitrairement et par un caprice de sa volonté, élever et surtout établir solidement sur le trône un homme, une famille qui n'aurait aucune des conditions providentielles de la souveraineté.

Ce concert entre la Providence et la liberté, dans lequel nous croyons voir la loi qui préside à la formation du pouvoir, nous apparaît d'une manière singulièrement remarquable dans une des scènes les plus imposantes que nous rencontrons

dans le livre de l'Ancien Testament. Moïse, au moment de terminer sa divine mission, a assemblé une dernière fois le peuple ; il tient dans ses mains une constitution, écrite sous la dictée du ciel : et cependant Moïse lit cette constitution au peuple, et le peuple est appelé à donner son libre assentiment ; des lois, des pouvoirs, expression si directe, si solennelle de la volonté de Dieu, ne sont définitivement imposés qu'après que la volonté de l'homme les a acceptés ; le devoir de l'obéissance ne semble commencer pour Israël, qu'après qu'Israël s'est lié, lui et toute sa postérité, par une acclamation qui retentira dans tous les siècles.

Nous devons vous faire remarquer, N. T.-C. F., comment cette opinion moyenne échappe aux extrêmes et périlleuses conséquences des deux opinions qu'elle concilie.

En effet, si le phénomène de la formation du pouvoir présente la combinaison de deux éléments, une double action de Dieu et de l'homme, dans le sens que nous venons de l'expliquer :

Donc, en premier lieu, le pouvoir n'a pas tout reçu de la société. On aperçoit en lui quelque chose d'antérieur, de plus haut, qui loin de lui venir du peuple, le désigna au peuple, l'imposa en quelque sorte originairement.

Donc, en second lieu, la société qui a concouru

par son libre consentement à l'établissement du pouvoir, ne tient pas tout du pouvoir. Il y a dans le corps social tout un ensemble d'éléments primitifs que le pouvoir n'a pas faits.

Donc, les mots de société et de pouvoir représentent deux existences distinctes et indépendantes par certains côtés, quoique naturellement unies : deux ordres de droits et de devoirs, qui se répondent, se lient, mais qui ne doivent ni s'absorber l'un l'autre, ni se confondre.

Si la limite qui sépare ces deux domaines devient douteuse, si le peuple se croit lésé par le souverain, ou le souverain par le peuple, évidemment, à moins qu'on ne cherche un arbitre en dehors de la société, une collision, une lutte sera inévitable. de même que deux voisins qui disputent sur la borne de leur champ, en appelleraient nécessairement à la force, s'ils ne pouvaient pas faire vider leur différend par les tribunaux.

Après le combat, le vainqueur demeurera naturellement maître du terrain et fera prévaloir ses prétentions ; mais dans le système que nous soutenons, ni le souverain ne sera jamais à la merci du peuple, ni le peuple entièrement à la merci du souverain. Au-delà du point en litige il restera toujours des droits primitifs, inviolables, qui constituent, pour ainsi dire, l'essence de la liberté et du pouvoir, et qui devront être respectés.

Le seront-ils ? C'est dans l'excitation de la lutte, c'est dans l'enivrement de la victoire que le plus fort devra s'arrêter juste à la borne que l'inflexible équité pose devant lui :

Le plus fort se contiendra-t-il ?

Pour répondre, vous n'avez qu'à regarder le cœur de l'homme, et qu'à jeter un coup d'œil sur l'histoire.

On ne peut se le dissimuler, ces droits souvent indécis qui se heurtent et dont aucune autorité extérieure ne modère le choc ; ces procès inévitables, sans cesse renaissants entre les souverains et les peuples, et qui, ne pouvant être jugés que par le peuple ou par le souverain, n'ont, en définitive, d'autre issue possible que le triomphe aveugle de la force, c'est un reste fatal de barbarie, c'est la confusion, c'est le désordre de l'état sauvage dans lequel le monde politique est demeuré comme engagé par le côté le plus intime de son existence.

Les rapports de l'indigence et de la fortune, et les rapports du pouvoir et de la liberté, voilà les deux formidables problèmes qui s'agitent éternellement au sein de la société.

Après avoir résolu le premier de ces problèmes par la charité, on sait comment l'Eglise essaya de résoudre le second, dans les siècles de foi.

Il ne s'agit pas d'apprécier ici la valeur de cette

solution : ce serait une trop longue étude. Qu'il nous soit seulement permis de faire observer qu'avant de la condamner aussi sévèrement que nous l'avons fait, il aurait été peut-être convenable d'attendre le moment où nous aurons trouvé une solution meilleure.

Mais revenons. Après tout ce que nous avons dit, N. T.-C. F., quelle que soit l'impression qui reste dans vos esprits, soit que vous incliniez vers l'une des opinions extrêmes que nous vous avons exposées, ou que vous adoptiez l'opinion mi-toyenne qui nous paraît éliminer ce que ces deux opinions ont d'excessif, de chimérique, et les combiner dans ce qu'elles ont de vrai, de réel, toujours est-il que, lorsque l'on considère le pouvoir, non dans les abstractions mortes de la métaphysique, mais dans les réalités vivantes de l'histoire, dans le plan divin de ce monde, dans le bon sens de l'humanité, on aperçoit non pas un seul élément, mais plusieurs éléments, dont il est nécessaire de tenir compte pour arriver à la notion complète du pouvoir.

Que le principe primitif d'où naît la souveraineté soit un ou multiple, plusieurs conditions concourent évidemment à développer la souveraineté, à lui donner sa perfection.

Ces conditions :

C'est, premièrement, la grandeur même de

l'homme en qui commence une race souveraine. C'est Saül qui, au moment où il paraît devant le peuple, le domine de toute la tête. Et « certes, dit le prophète, vous voyez celui que le Seigneur a choisi, et qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui soit semblable. » *Stetitque in medio populi, et altior fuit universo populo, ab humero et sursùm. Et ait Samuel ad omnem populum : Certè videtis quem elegit Dominus, quoniam non sit similis illi in omni populo.*

C'est, secondement, — mais achevons de lire le texte divin que nous avons sous les yeux — c'est ce cri de : *Vive le roi !* qui s'échappe de la bouche et du cœur de tout le peuple. *Et clamavit omnis populus et ait : Vivat rex !* c'est l'assentiment de la société qui fait ou qui constate, peu importe, la souveraineté naissante; c'est cette prière ardente, unanime qui monte vers le Ciel pour demander à Dieu de protéger une vie qui n'est plus la vie d'un homme, mais la vie de tout un peuple.

Voilà comment se forme, à l'origine, cette unité mystérieuse dans laquelle se résume l'unité sociale, et que l'on nomme le pouvoir.

Et la durée est l'épreuve et la consécration de cette unité. Car, la durée, c'est à la fois la sanction de la Providence et la sanction de la société : c'est le signe seul infallible auquel on peut reconnaître

si Dieu a donné une mission temporaire ou conféré une investiture définitive. La durée est aussi le seul caractère par où se révèlent les volontés sérieuses, permanentes d'une nation.

Voilà encore une fois, quelque soit l'ordre dans lequel on les range, et la valeur relative qu'on leur attribue, voilà évidemment les éléments dont se compose la notion de la souveraineté.

Si vous voulez contempler la réalisation de cet idéal, la plus haute, la plus merveilleuse qui s'offre à vous dans le passé du monde, vous n'avez qu'à jeter les yeux sur le passé de votre pays.

« Heureuse est la terre, dit l'Esprit-Saint, dont le roi est noble! » *Beata terra cujus rex nobilis est!* Notre terre de France eut le singulier bonheur d'être régie sans interruption, pendant près de mille ans, par la plus noble race qui soit sous le soleil. Cherchez depuis l'origine des temps quelque chose d'aussi grand que l'ancienne famille de nos rois; cherchez une lignée souveraine qui, au moment où elle sort de sa tige, soit aussi visiblement marquée du sceau divin; qui se lève et qui s'épanouisse, s'il est permis de parler ainsi, dans l'histoire, avec autant de majesté; qui traverse dix siècles en laissant après elle une trace aussi glorieuse : vous ne la trouverez pas.

Et le temps avait tellement cimenté l'alliance de la France avec cette royale famille; les révo-

lutions, les chances si diverses qu'elles avaient traversées ensemble, la mauvaise comme la bonne fortune avaient si indissolublement uni leurs destinées, les avaient tellement mêlées l'une à l'autre, que c'était comme une même existence. La France c'était le roi, le roi c'était la France. De là le caractère merveilleux de la nationalité française; de là cette unité prodigieuse qui se reconstituait plus forte après les secousses intérieures, que les chocs du dehors ne faisaient que raffermir, et que l'on voyait se développer dans les revers mêmes, grandir souvent sous l'épée victorieuse et jusque dans les triomphes de l'étranger; de là cette puissance de vie laquelle, après les crises qui tuent les autres peuples, non-seulement renaissait au dedans, mais débordait au loin; de là ces progrès non interrompus par lesquels la France, après s'être élevée si haut au-dessus des autres nations, en était devenue comme le centre; la royauté était la tête et le cœur de la France, la France était la tête et le cœur de l'humanité.

Si nous étions suspects d'orgueil, si l'on nous accusait d'exagérer notre gloire et notre grandeur passées, il nous suffirait d'attester le contre-coup de notre chute, et la portée de nos malheurs.

« La vie d'un homme, a dit un poète, est précieuse à cet homme; mais la vie d'un souverain

« de qui dépendent tant de vies est précieuse
 « pour tous. Qu'un crime fasse disparaître la
 « majesté royale, à l'instant, à la place qu'elle
 « occupait il se forme un gouffre, et tout ce qui
 « l'entourait s'y précipite. »

Lorsque la révolution française consumma le crime le plus grand qui ait été commis depuis le Golgotha, ce n'est pas un souverain, c'est la souveraineté qui fut frappée et qui disparut sous la hache du bourreau ; ce n'est pas la France, c'est tout l'ancien monde chrétien qui fut ébranlé, et que l'on vit pencher sur le gouffre ouvert sous l'échafaud.

Et avec le sang du roi martyr la justice de Dieu inscrivit une nouvelle date dans l'histoire du monde. Alors commença l'ère singulière, effrayante, dans laquelle notre existence a été jetée :

Ici, N. T.-C. F., nous nous retrouvons en face des questions que nous nous étions posées. Nous ne craignons plus de les aborder de front : car, pour les résoudre, pour éclairer vos consciences, et surtout pour justifier pleinement l'Église, nous n'aurons qu'à déduire les conséquences des principes que nous avons si longuement établis. C'est ce que nous allons faire, le plus brièvement qu'il nous sera possible.

Si vous considérez les conditions de la souveraineté, que nous avons essayé de vous expli-

quer, et pour peu que vous envisagiez d'un autre côté la situation que la révolution nous a faite, vous demeurerez convaincus que l'organisation du pouvoir, ce problème initial où se trouve le nœud de la société, ne saurait recevoir de nos jours la solution qu'il eut dans le passé.

Cette royauté chrétienne sur laquelle le monde s'appuyait, autour de laquelle tout l'ordre politique et social se développa avec une si admirable harmonie pendant quatorze siècles, n'existe plus : c'est un type brisé qu'à l'heure qu'il est, il ne dépend pas de nous de faire revivre.

Oubliez un monde dont vous êtes séparés par un abîme : regardez le monde qui est devant vous, que voyez-vous ? A peine quelques restes de notre vieille France ; quelques épaves jetées à l'avenir par la tempête qui a englouti notre passé. Sur ces débris, les débris roulés d'heure en heure par le flot révolutionnaire qui entraîne toutes les digues qu'on lui oppose, qui démolit tout ce que l'on essaie de bâtir, depuis un demi-siècle. Et si l'incessante agitation que vous apercevez dans cet amas confus, dans ce mélange tumultueux de tant de choses si diverses, vous étonne ; si vous ne vous expliquez pas comment ces ruines de toute date, de toute origine, ne se rapprochent quelquefois et ne semblent vouloir s'unir que pour se disjoindre immédiatement, et se heurter avec

plus de violence les unes contre les autres, il vous sera facile de trouver la raison de ce phénomène. Plongez votre œil plus avant, et dans les profondeurs mêmes de la société vous trouverez, à la place qu'occupait sa base emportée par la révolution, le gouffre où se forment les tourbillons qui montent à sa surface et qui la bouleversent. L'époque où nous vivons, c'est la pénible transition entre un monde qui n'est plus, et un monde qui n'est pas encore; ce sont les angoisses de la mort, c'est le travail de l'enfantement; c'est la rencontre et le choc d'un double courant qui foule et refoule en sens contraire les destinées de l'humanité; c'est le sentiment de l'ordre, l'instinct de la conservation qui s'efforce de ressaisir les traditions évanouies du passé; c'est, sous le nom de progrès, un besoin effréné d'innovation qui se précipite d'un élan aveugle vers un avenir inconnu; c'est la guerre entre toutes les idées et tous les intérêts, c'est la contradiction, c'est le chaos.

Supposez qu'un homme apparût doué d'une puissance, d'une intelligence, d'un dévouement, qui seraient les signes visibles d'une mission providentielle; supposez que cet homme vînt à bout de dompter les forces sauvages déchaînées par la révolution; de réconcilier les intérêts qu'elle a armés les uns contre les autres: de faire accepter

à l'esprit d'indépendance le frein de l'autorité, et à l'égoïsme individuel le joug du bien public : ce serait là, certes, un succès prodigieux qui tiendrait du miracle. Et cependant ce ne serait pas encore ce que nous avons perdu. Pour retrouver le monde de nos pères, il faudrait que cette unité se fut régulièrement développée ; qu'elle eût mûri sous l'action lente du temps. Une heure peut détruire l'œuvre des siècles : les siècles seuls peuvent la reconstruire.

En attendant, ne vous étonnez pas si les pouvoirs succèdent, parmi nous, aux pouvoirs, avec une rapidité dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis les derniers temps de l'empire romain. Cette instabilité dans les hautes régions de la souveraineté est l'effet nécessaire de la division que nous avons constatée dans la société même que la souveraineté représente. L'opposition entre les principes, et surtout entre les intérêts, est trop radicale, pour qu'il soit possible de réaliser une combinaison qui les embrasse et qui les concilie tous. Tout ce qui est exclu ou qui trouve qu'on ne lui a pas fait une part assez large, se coalise naturellement, et la base du pouvoir est bientôt ébranlée. Ne soyez pas injustes envers ces pouvoirs, ne leur demandez pas l'impossible, ils sont ce qu'ils peuvent être : et si imparfaits qu'ils soient, ils valent mieux que l'anarchie.

Si illégitimes, d'ailleurs, qu'ils puissent vous paraître, vous verrez, en y regardant de plus près, qu'ils représentent un effort très-légitime de la société. Nous l'avons déjà dit, le premier droit, ou pour mieux dire, le premier devoir des êtres collectifs ou individuels qui ont reçu la vie de Dieu, c'est le droit, c'est le devoir de vivre. Or, la société ne saurait vivre sans un pouvoir. Que fera donc une société qui a perdu quelques-uns des éléments qui constituent, qui complètent la notion du pouvoir? Elle fera, avec les éléments qui lui restent, un pouvoir quelconque, le moins imparfait qu'il lui sera possible. Est-il permis à un peuple, si malade qu'il soit, de renoncer à vivre, de se suicider? Voilà la France qui, en tombant, il y a soixante ans, des mains de la royauté dans le gouffre de la révolution, fut brisée : parce que vous la voyez toute meurtrie encore par cette épouvantable chute ; parce qu'elle ne retrouvera pas de longtemps peut-être les admirables conditions de sa première vie, est-ce une raison pour que vous la condamnerez et pour qu'elle se condamne elle-même à mourir ?

Surtout, soyez juste envers l'Église, comprenez que lorsque, dans l'intérêt de son éternelle mission, elle accepte ces pouvoirs d'un jour, elle ne fait que remplir un impérieux devoir, obéir à une inflexible nécessité. C'est ce qu'il importe

d'expliquer le plus nettement qu'il nous sera possible.

Ah! s'il était loisible à l'Église de suivre les conseils que vous lui donnez ; si elle pouvait dégager pleinement son immuable existence de la mobilité des choses d'ici-bas ; s'affranchir de ces alliances, toujours périlleuses, quelquefois si compromettantes, avec les souverainetés temporelles ! surtout, lorsque la terre est bouleversée par les Révolutions, si l'Église pouvait faire ce que vous voudriez qu'elle fît, s'enfuir de la terre et émigrer vers le ciel : qu'est-ce qui pourrait la retenir ? Cet isolement de la Religion, ce développement libre de ses immuables destinées en dehors des variables destinées de l'humanité, que vous rêvez, s'il était réalisable, certes, ce n'est pas nous catholiques, ce n'est pas surtout nous, prêtres, qui, à envisager les choses humainement, le refuserions. Les rapports de l'Église avec le monde temporel, c'est l'entrave qui fatigue le plus cette fille du Ciel, dans sa marche à travers les siècles ; c'est le côté par où son existence a été le plus menacée et par où elle aurait péri mille fois, sans l'assistance miraculeuse qui lui a été promise.

Mais Dieu, N. T.-C. F., ne voit pas comme nous ; il a imposé à l'Église ce fardeau, cette épreuve. Dieu a fait le monde avec deux ordres distincts, mais reliés l'un à l'autre par un nœud

indissoluble, parce qu'il a voulu faire le monde dans l'unité.

L'Église est une société descendue du Ciel, dont le point de départ, dont le terme est dans l'éternité : mais en traversant la terre, pour accomplir son œuvre, elle rencontre sur ses pas les sociétés qui naissent et qui meurent dans le temps, elle a avec elles des rapports nécessaires ; son royaume n'est pas de ce monde, mais il est dans ce monde.

Voyez l'établissement extérieur de l'Église : le sol sur lequel s'appuient nécessairement, dans le temps, les pieds de cette reine de l'éternité, le pain qui la nourrit, l'air qu'elle respire, les pierres qui servent à la construction de ses temples et avec lesquelles ses mains bâtissent le ciel sur la terre, l'autel où Dieu descend tous les jours à sa voix, toute l'existence extérieure de l'Église se trouve engagée dans le domaine de la loi temporelle.

L'Église ne peut pas faire un pas dans ce monde sans se trouver en face de César :

César hostile ou favorable ; car il n'est jamais ou ne saurait demeurer longtemps indifférent ;

César qui porte dans les plis de son manteau la guerre ou la paix.

Or, l'Église ne craint pas la guerre : elle a appris de bonne heure, dans les guerres mêmes où elle est née et où elle a grandi, le secret de sa force et de la faiblesse de ses ennemis. Quel souci

la troublerait lorsqu'elle est forcée d'aller au combat ? Elle en connaît d'avance l'issue ; car elle sait que toujours pour vaincre il lui suffit de mourir.

Mais l'épouse de Celui que les Prophètes nommaient le Prince de la paix, de Celui qui est venu pacifier toutes choses, par son sang, sur la terre et dans le ciel, aime la paix nécessairement. L'Eglise ne choisit jamais la guerre ; elle ne s'y résigne que lorsque acculée, par les sacrilèges prétentions d'un pouvoir tyrannique, à l'extrême limite posée par la main de Dieu, elle ne pourrait plus faire un pas sans trahir lâchement sa mission et sans abandonner la cause de Dieu même.

Donc, toutes les fois que l'Eglise rencontre César sur son chemin, elle va la première à lui, elle lui offre la paix. Les conditions de cette paix, l'Eglise ne les fait pas arbitrairement : Jésus-Christ même les a écrites dans l'Evangile : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Si ces termes sont acceptés, si César promet de respecter dans l'Eglise les droits de Dieu, le traité est conclu. L'Eglise est en paix avec César,

Et ici, César ce n'est pas évidemment le pouvoir d'hier, le pouvoir de demain ; c'est le pouvoir qui, à chaque heure de l'immuable existence de l'Eglise, représente devant elle l'existence souvent si changeante de l'ordre temporel. Le César avec lequel l'Eglise traite forcément, ce n'est pas

le souverain qui revendique la puissance, quels que soient ses droits; c'est le souverain qui l'exerce de fait, parce que c'est lui, lui seul, qui peut entraver l'Église ou assurer le libre exercice de sa divine mission.

Et, toutefois, quelque intérêt que l'Église puisse avoir à se rendre César favorable, ne craignez pas qu'elle lui donne jamais ce qui n'est pas à elle, qu'elle s'expose à blesser la justice en décidant à son bénéfice des questions douteuses, en lui reconnaissant des droits qui peuvent être litigieux. Ecoutez le pape Grégoire XVI qui, rappelant dans la constitution *Sollicitudo Ecclesiarum* les constitutions apostoliques de Clément V, Jean XXII, Pie II, Siste IV et Clément XI, résumant ainsi et confirmant de nos jours par l'acte le plus mémorable la tradition de tous les siècles, déclare que lorsqu'il arrive que, dans le but de régler les affaires de l'administration spirituelle des églises et des fidèles, le Saint-Siège qualifie quelqu'un du titre d'une dignité quelconque, même royale, il veut qu'il ne lui soit attribué, acquis, confirmé aucun droit, et qu'on ne peut ni l'on ne doit tirer de là aucun argument contre les droits ou les privilèges des autres. L'Église, ajoute avec une admirable sagesse ce saint Pontife, l'Église, au milieu de l'instabilité des choses politiques et de leurs fréquents bouleversements, ne cherche que les choses

de Jésus-Christ et se propose uniquement comme la fin de ses entreprises ce qui peut contribuer le plus efficacement à la félicité spirituelle et éternelle des peuples.

Cependant, direz-vous, l'Église semble consacrer le droit de tous les pouvoirs avec lesquels elle s'allie, apposer un sceau divin sur leurs titres quelque contestés, quelque douteux qu'ils soient : car elle ordonne aux peuples de leur obéir, et de prier pour eux.

Cela est vrai, et vous pourriez ajouter que l'Église impose l'obéissance envers les pouvoirs mêmes qui repoussent le plus son alliance, qu'elle prie pour les princes qui lui sont le plus ennemis.

Et la raison de cette obéissance aux pouvoirs établis, que l'Église a prêchée dans tous les siècles, la voici : C'est que, nous l'avons reconnu, le pouvoir est la première condition de la vie sociale; or, ce n'est pas dans le pouvoir qui devrait être, c'est dans le pouvoir qui est que la société vit; c'est en lui que de fait, sinon de droit, se trouve la force par où la société est défendue contre les ennemis du dedans et contre les ennemis du dehors. Brisez violemment ce lien, le faisceau de l'existence commune est rompu : détruisez cette base, l'édifice s'écroule. Au-delà du pouvoir que vous avez devant vous, êtes-vous sûr de ne pas rencontrer l'anarchie, c'est-à-dire la mort? Donc, n'ébranlez

pas le pouvoir, de peur d'ébranler la société même, Vous ne respectez pas son existence qui vous paraît illégitime : respectez en lui l'existence commune qu'il représente. Vous niez ses droits : aidez-le à protéger et à défendre les droits de tous. L'obéissance aux pouvoirs établis c'est la règle, parce que c'est l'intérêt permanent de la société; le droit de résistance, n'est qu'une rare et toujours périlleuse exception.

La raison de prier pour les pouvoirs établis, est plus évidente encore. Car du moment qu'un pouvoir s'établit, il exerce de fait la double prérogative de la souveraineté; il fait la loi, et il en assure l'exécution, il porte le glaive, dit saint Paul, et il ne le porte pas en vain. Car ce glaive, c'est la force; c'est la vie ou la mort. Formidable mission, quelles que soient les limites dans lesquelles les décrets de la Providence l'ont circonscrite ! Ce n'est pas seulement l'existence présente, c'est toujours, à quelque degré, l'avenir de la société qui est dans la main du pouvoir. N'est-il pas visible que les peuples doivent demander à Dieu d'assister celui par qui ils sont gouvernés, de l'éclairer, de modérer et de diriger son action de la manière la plus utile à leurs intérêts temporels, et la plus favorable à leurs éternelles destinées ?

Et ici, est-il nécessaire de vous faire remarquer, N. T.-C. F., comment cette doctrine de

l'obéissance au pouvoir, qui est un des enseignements immuables de l'Eglise, l'Eglise la tempère, la modifie, dans son application, de manière à ne blesser jamais aucun droit, à respecter même tous les doutes légitimes de la conscience ?

Expliquons notre pensée. Nous l'avons dit et nous croyons l'avoir démontré, une conséquence fatale des révolutions qui séparent violemment les peuples de leur passé, c'est que l'unité brisée ne saurait immédiatement se reconstituer. La question du pouvoir ne se pose plus chez ces peuples dans des termes simples ; elle ne présente rien d'absolu ; elle a plusieurs faces, et, suivant le point de vue où l'on se trouve placé, elle peut être résolue très diversement par la conscience.

Ces observations que nous croyons vraies, ne craignons pas de les appliquer à notre situation. Depuis la chute de notre antique monarchie et de la royauté qui lui servait de base, combien de constitution et de pouvoirs nous avons vus naître et mourir, dans l'espace de soixante ans ! Or, laissant de côté ce régime de sinistre mémoire, qui ne rappelle rien que le triomphe de la force sauvage ; ces lois de terreur et de sang qui n'étaient qu'un défi jeté par la barbarie à la civilisation, si vous passez en revue les pouvoirs divers qui se sont succédés sous vos yeux, vous comprendrez les adhésions qu'ils rallièrent, par

lesquelles ils purent s'imposer au pays, et les regrets mêmes qu'ils ont laissés après eux. Ces pouvoirs n'ont été que parce qu'ils avaient tous une raison d'être; parce qu'ils possédaient quelque'un de ces éléments de la souveraineté que la révolution a dispersés, qu'elle a opposés les uns aux autres, et qu'il a été impossible, jusqu'à ce jour, de réconcilier et de réunir. Chacun de ces pouvoirs représentait une des conditions de l'unité que la France travaille en vain à refaire: or, qui ne sait que les meilleurs esprits, sous l'empire d'une préoccupation exclusive, sont exposés à voir l'unité dans ce qui n'en est qu'une fraction; la solution du problème dans ce qui ne doit être pris que comme une donnée.

Soyons justes; sachons nous écouter les uns les autres, et, sans cesser d'être de notre opinion, nous ne nous étonnerons plus que tout le monde n'en soit pas.

Ainsi, entendez les hommes qui regrettent l'ordre de choses tombé le plus récemment, ils vous disent « que ces mots de *liberté*, d'*égalité*, de *fraternité*, que l'on lisait hier encore sur le drapeau de la France, nous ne saurions les réprouver absolument: car, ces trois mots, l'Homme-Dieu les apporta lui-même au monde, il y a dix-huit cents ans; l'Eglise les inscrivit sur le seuil du nouvel avenir qu'elle ouvrait à l'humanité. La terre réali-

sera un jour ou l'autre, dans ses constitutions, ce programme du ciel. La démocratie, ou l'émancipation des classes opprimées, leur initiation progressive à la vie civile et politique, c'est le mouvement imprimé au monde par l'Évangile: et la république, expression naturelle de la démocratie, est, par conséquent, le terme nécessaire des révolutions de l'humanité. » Ces vues, contre lesquelles il y aurait tant à dire, ont quelque chose d'assez spécieux, d'assez plausible, pour expliquer comment quelques esprits ont de la peine à s'en détacher. D'ailleurs, il y a quatre ans, lorsque la France put croire que les derniers restes de la monarchie avaient été emportés sans retour, et qu'elle entreprit de se gouverner par elle-même, qui de nous, même en ayant peu de foi dans le succès de cette expérience, ne promet pas cependant de s'y associer sincèrement? Nous n'avons, sans doute, aucun engagement envers les ruines qui viennent d'être faites; ce n'est pas pour nous un devoir d'aider à les relever; mais c'est une convenance et même une justice de ne pas les insulter.

Un peu plus loin sont les hommes qui se persuadèrent que ni la monarchie pure, ni la république ne conviennent à la France; que notre pays ne saurait ni revenir complètement au droit héréditaire, ni s'en passer entièrement: de là cette transaction entre des formes trop absolues, ce mi-

lieu entre le principe révolutionnaire et le principe traditionnel, dans lequel se trouverait le mot de notre situation, le nœud de nos destinées. Quelques uns d'entr'eux le pensent encore, car ils l'affirment, et des hommes d'honneur ont toujours droit d'être crus, lorsqu'ils attestent leurs convictions.

Avons-nous besoin d'expliquer comment quelques hommes se raidissant contre le courant révolutionnaire qui a emporté tant de pouvoirs divers, depuis un demi-siècle, n'ont fait que s'attacher de plus en plus à cette royauté héréditaire qui avait duré dix siècles ? ils vous diraient : « N'essayez pas de nous convertir, nous ne nous sommes pas faits, nous sommes nés ce que nous sommes. Notre foi politique, c'est la tradition, c'est l'âme de nos aïeux, c'est le sang qui coule dans nos veines, c'est le lait dont nous fûmes nourris, c'est notre vie. Le principe d'ailleurs, que nous représentons, ni nous, ni la France elle-même ne peut en disposer : nous le tenons du passé ; il appartient à l'avenir. »

Nous ne pouvons qu'indiquer ici, N. T.-C. F., les points de vue divers sous lesquels cette question fondamentale de la souveraineté, autrefois si simple, de nos jours si complexe, peut être envisagée. En voilà assez cependant pour expliquer comment, suivant les traditions auxquelles on a

été comme engagé en naissant, les évènements auxquels on a été mêlé, les influences que l'on a subies, on peut être amené à résoudre cette question très diversement, et cela avec la bonne foi la plus parfaite.

Que fera cependant l'Eglise en face de ces partis opposés qui prétendent tous que la société leur appartient, que le droit est de leur côté, et qui vont à elle en lui demandant comme autrefois Josué au guerrier qu'il vit sur les murs de Jéricho, tenant une épée nue à la main; « Êtes-vous à nous ou à nos ennemis » *Noster es an adversariorum?* L'Eglise répond comme l'Ange : Non, mais je commande l'armée du Seigneur, et je viens à vous tous. » *Qui respondit : Nequaquam, sed sum princeps exercitûs Domini, et nunc venio.* La seule fin que l'Eglise poursuit, au milieu des révolutions qui emportent notre existence temporelle, c'est, ainsi que nous le disait tout à l'heure le Pape Grégoire XVI, notre éternelle félicité. L'Eglise ne combat avec nous que contre les ennemis de notre salut. L'épée qu'elle tient dans les mains, Jésus-Christ la lui donna précisément pour couper le nœud sacrilège qui avait confondu, dans le monde païen, l'ordre présent et l'ordre futur, la terre et le ciel. Ce glaive destiné à défendre la liberté morale de l'homme, ne la blessera jamais. Les droits temporels litigieux

qui demeurent, nous l'avons vu, en dehors des relations extérieures de l'Eglise avec la société, l'Eglise à plus forte raison ne prétend pas les atteindre dans ses relations intimes avec la conscience. Et ici, soyez sincère, vous qui accusez l'Eglise d'attenter à vos convictions, d'opprimer votre liberté : est-ce sérieusement que vous parlez ? Lorsque vous êtes venu demander à l'Eglise de vous réconcilier avec Dieu, est-ce qu'elle vous a demandé dans quels rapports politiques vous étiez avec vos frères ? Après vous avoir interrogé sur vos fautes, vous a-t-elle interrogé sur vos opinions ? Sans doute, si des pensées séditionnaires, si des projets coupables d'insurrection et de révolte fermentaient dans votre âme, elle a dû chercher à les étouffer dans l'intérêt de l'ordre et de la société. Mais, du reste, est-ce qu'elle vous a imposé le sacrifice d'une seule de vos convictions, comme condition de la sentence de pardon qu'elle a prononcée sur vous ? L'Eglise ! mais il est plus clair que le jour, qu'elle n'excommunie aucun parti : elle leur ouvre à tous le ciel. De plus, elle leur apprend à être justes les uns envers les autres, en étant justes envers tous. L'Eglise qui, comme on l'a dit, a été de tout temps une grande école de respect, nous donne, par son exemple, une des leçons dont nous avons le plus besoin : elle nous apprend ce que la conscience vaut, en respectant

non-seulement les convictions , mais les doutes mêmes de la conscience.

Et elle rend par là un service inappréciable à la société. Car, l'élément social par excellence, le fond même de la société humaine, c'est la conscience. De là, l'invincible sympathie que la conscience inspire aux pouvoirs forts et intelligents; ils tolèrent ses résistances; ils la ménagent; ils l'aiment, jusque dans ses oppositions. Ils savent que ce n'est jamais par là que la société croule, que ce n'est même jamais de ce côté que sont leurs dangers personnels les plus sérieux. L'ordre et le bien public sont un terrain commun où le pouvoir rencontre les convictions sincères et désintéressées, et peut contracter avec elles des alliances sûres ou négocier des transactions honorables : tandis que l'égoïsme ne s'allie pas, ne transige pas. Rien de plus souple en apparence, et, dans la réalité, rien de plus inflexible. Il n'est jamais à vous, parce qu'il n'est jamais qu'à lui. Rien n'y peut : les serments sont un jeu ; la parole un vain son. L'heure où l'on proteste le plus que l'on est à vous, c'est l'heure même où, après avoir calculé vos chances, on s'est résolu à passer à votre successeur. Groupez, agencez savamment ; pétrissez comme il vous plaira, les intérêts personnels : vous croirez avoir un monde sous la main : vous n'aurez rien qu'une abjecte et vaine poussière

qui, au premier souffle de la fortune, se dissipera dans les airs.

Nous pourrions, N. T.-C. F., ne rien ajouter aux considérations que nous venons de développer ; car elles détruisent toutes les accusations auxquelles nous nous étions proposé de répondre. Mais nous craindrions de paraître éluder la difficulté la plus sérieuse de la tâche que nous nous sommes imposée et en négliger en même temps, un des côtés les plus importants, si, après avoir expliqué d'une manière générale les rapports de l'Eglise avec les pouvoirs qu'elle a vus se succéder si rapidement dans ce siècle de révolutions, nous ne disions rien de particulier sur ses rapports avec le nouveau pouvoir qui vient d'être fait par la France.

Ce n'est pas devant le pays que nous avons à justifier l'Eglise de la part qu'elle a pu prendre à des événements qui sont, évidemment, l'œuvre du pays.

Mais les minorités, quelques-unes si dignes de nos respects, qui ont résisté au mouvement général, trouvent que le clergé s'y est laissé beaucoup trop entraîner. Même dans son intérêt il aurait dû s'imposer une plus grande réserve. Il s'est engagé imprudemment ; il ne s'est pas suffisamment préoccupé de ces réactions toujours à prévoir en des temps et chez un peuple si mobile ;

il n'a pas assez compté avec les chances si incertaines de l'avenir.

Essayons d'apprécier froidement, mais avec une entière liberté, la valeur de ces reproches.

N'y a-t-il, dans les événements si inattendus qui viennent de s'accomplir sous nos yeux, rien qui explique la position qu'a prise le clergé?

Ce n'est pas dans une théorie, modifiée suivant les besoins du moment, que nous chercherons la réponse à cette question; mais dans la doctrine même de l'Eglise, dans les immuables principes que nous avons exposés.

Nous avons vu :

Premièrement, que le pouvoir est le nœud nécessaire de toute unité sociale,

Secondement, que deux grands éléments, quelle que soit l'importance relative qu'on leur attribue, concourent à former la notion complète du pouvoir : la tradition et le consentement.

De ces deux éléments, quel est le plus considérable?

Nous n'avons pas à examiner cette question, à laquelle il serait impossible de répondre de manière à satisfaire tous les esprits.

Mais, pour peu que l'on compare ces deux éléments, voici ce que tout le monde est forcé de reconnaître.

Le premier n'est pas dans la dépendance de

L'homme. Ce n'est pas l'homme, c'est le temps qui fait la tradition. L'homme a souvent l'ambition et quelquefois l'espérance de s'imposer à l'avenir ; mais il n'est jamais sûr que l'avenir ne se dérobera pas à son empire. Et l'homme ne peut rien, absolument rien sur le passé. On peut aspirer à devenir un aïeul, on ne se donne pas des aïeux.

D'un autre côté, lorsque la chaîne de la tradition a été brisée, elle ne peut être renouée que par le consentement. Le pouvoir n'existe qu'à la condition d'être accepté. Le droit est évident, dites-vous : à la bonne heure ; mais avant qu'il se traduise en fait, il faut de toute nécessité, que cette évidence ait été aperçue par la société. Attendez que la société, après avoir reconnu l'impossibilité de créer une tradition nouvelle, revienne librement à l'ancienne tradition. Jusque là ne tentez pas une entreprise, non seulement pleine de périls, mais radicalement impossible, en essayant d'imposer à une nation un pouvoir dont elle ne veut pas.

Nous ne nions aucun droit, remarquez-le bien ; nous n'en discutons même aucun ; nous écartons à dessein tout ce qui nous diviserait ; nous ne faisons que constater ce que nous sommes tous forcés de voir, à moins de nous aveugler volontairement.

Cela posé, il est évident que dans les sociétés qui ont rompu et qui n'ont pas renoué encore le

lien de la tradition , il n'y a d'autre élément possible des pouvoirs que le consentement. Ces sociétés sont forcées de supposer qu'en se séparant de leur passé , elles sont rentrées dans la plénitude de leurs droits primitifs ; qu'elles ont retrouvé par conséquent le droit de déléguer la souveraineté , d'instituer le pouvoir , sans lequel nulle société n'est possible. Il ne s'agit pas d'examiner si ces nations raisonnent bien : il est clair qu'à ce moment donné de leur existence , elles raisonnent ainsi fatalement.

Or, une chose qui nous paraît également incontestable, c'est que cette puissance du consentement, ce qu'on a appelé de nos jours la souveraineté nationale, ne se manifesta jamais d'une manière aussi éclatante, aussi solennelle que dans la formation progressive du pouvoir que la France vient d'instituer. Rien à comparer dans l'histoire à ce concert de plus en plus unanime de toute une nation, qui, après être allée chercher un proscrit dans l'exil, a dressé, pour ainsi dire, devant lui, par cinq, par sept, par huit millions de suffrages, les marches successives par où il est arrivé au faite de la souveraine puissance.

Cette création se distingue donc par quelque chose de très-imposant : nous y rencontrons l'un des deux éléments de la souveraineté au degré le plus haut où il puisse être réalisé.

Cependant vous ne voulez rien voir là, que l'effet d'une surprise prolongée, le fruit d'un enthousiasme irréfléchi que le clergé aurait dû modérer peut-être, mais auquel il n'aurait pas dû, bien certainement, s'associer comme il l'a fait.

Puisque le clergé et le pays sont solidaires à vos yeux et que vous les mettez l'un et l'autre en cause, cherchons d'abord ce que le pays pourrait alléguer pour sa défense.

La France pourrait vous dire qu'elle a fait ce que firent la plupart des peuples qui se trouvèrent livrés, après la chute de l'empire romain, à la merci des barbares. Ils cherchaient un homme fort et intelligent qui pût les défendre contre la dévastation et la mort, et ils se donnaient à lui d'une manière temporaire ou définitive. Il y a à peine un an, la France tremblait devant des hordes sauvages, qui ne venaient pas du désert, mais qui s'étaient recrutées dans son propre sein, et qui, sortant de dessous terre, pouvaient d'un moment à l'autre, non-seulement faire voler en poussière tous les restes de l'ordre politique, mais détruire la religion, la propriété, la famille, toutes les bases de l'ordre social. La France cherchait, elle a trouvé un homme qui a protégé son existence : elle s'est donnée à lui.

La France s'est doublement trompée, dites-vous.

Premièrement, son existence n'était ni si sérieusement, ni si profondément menacée qu'elle l'a cru.

Ferez-vous un crime à la France, lorsqu'il y allait de toutes ses destinées, de s'en être rapportée à elle-même plutôt qu'à vous? D'avoir ajouté plus de foi à ses instincts qu'à vos appréciations? D'ailleurs, étiez-vous alors aussi rassurés vous-mêmes que vous l'êtes aujourd'hui? Franchement, qui de nous n'a pas partagé plus ou moins les terreurs de la France; et ces terreurs n'étaient-elles pas justifiées par tout ce qui se tramait dans l'ombre, tout ce qui grondait dans les profondeurs de la société, tout ce qui se criait en plein vent, tout ce qui osait se produire au grand jour de la presse et même de la tribune? L'existence du volcan sur lequel était posé l'avenir de la France n'a-t-elle pas été d'ailleurs suffisamment attestée depuis par ces éruptions partielles, qui, si elles avaient été comprimées avec moins de promptitude et d'énergie, pouvaient amener une conflagration générale, une ruine universelle?

Secondement, en supposant que la France eût besoin d'un sauveur, vous prétendez qu'elle pouvait mieux choisir, que vous étiez là, que vous l'auriez sauvée.

Ne discutons point. Vous auriez sauvé la France, soit; mais vous étiez là, et ce n'est pas vous, c'est

un autre qui l'a sauvée. Ne soyez pas surpris si c'est à lui, et non à vous, que la France se croit redevable de son salut.

« Mais le salut de la France, ajoutent quelques-uns d'entre vous, c'est une pure illusion. La situation du pays n'est pas devenue meilleure ; elle est plus compromise, au contraire, et presque désespérée. »

Renonçons, s'il vous plaît, à prévoir l'avenir, qui se jouera probablement de toutes nos prévisions. Il ne peut être question que de l'état actuel du pays ; et, sur cette question, qui devons-nous consulter, qui est plus croyable, qui est plus compétent ; le pays ou vous ? Or, le sentiment du pays n'est pas douteux. Il éclate partout, dans le commerce, dans l'industrie, dans les arts, dans toutes les branches par où se développe l'activité d'un peuple et qui se sont relevées toutes et ont repris leur essor. La France si tremblante il y a un peu plus d'un an, dont toute la vie était comme comprimée, est si rassurée aujourd'hui, que ce qu'elle a le plus à redouter peut-être, ce sont les témérités où pourrait la jeter un excès de confiance.

Et c'est ce qui explique l'entraînement du pays vers le Prince par qui il croit avoir été sauvé.

C'est ce qui explique également les sentiments du clergé.

Et ici, comme nous tenons avant tout à être parfaitement sincère, nous avouons que les enthousiasmes populaires sont une contagion à laquelle le clergé résiste très-difficilement. Si vous voulez en savoir la raison, la voici : c'est qu'on ne s'exile pas du pays en entrant dans l'Eglise, c'est que le prêtre n'amoindrit pas le Français. Au contraire, si vous voulez, dans ces temps de froideur et d'égoïsme, retrouver cette sainte flamme de l'amour du pays, avec toute la vivacité, toute la primitive ardeur qu'elle avait dans le cœur de nos pères, cherchez-la dans le cœur du prêtre. Si, au milieu de ces transformations politiques, de ces changements qui froissent toutes les affections, brisent tous les intérêts, trompent toutes les espérances, vous voulez rencontrer le Français qui a fait de la gloire et du bonheur de la France le centre fixe de toutes ses espérances, de tous ses intérêts, de toutes ses affections, allez encore trouver le prêtre. Il y a à ceci une cause intime, profonde, qui remonte à la première origine de notre société. Le royaume de France, disait Gibbon, a été fait par les évêques. La France, en effet, a été plus que toutes les nations de l'Europe enfantée par l'Eglise, et voilà pourquoi elle se nomma toujours sa fille aînée. De là cette tendresse toute particulière, et, si vous voulez, cette faiblesse de mère que l'Eglise éprouva toujours

pour la France ; sentiment impérissable qui , après avoir fait battre d'âge en âge, le cœur des Pontifes qui illustrèrent les sièges que nous occupons, a passé dans notre cœur et que nous transmettrons vivant et intact aux évêques qui viendront après nous. Cet amour avec lequel la Religion avait embrassé la France et s'était comme identifiée avec elle, nous le retrouvons également dans cette autre mère de la France , notre vieille royauté , et quelquefois aussi avec des excès qui lui furent reprochés. Ne sait-on pas que, repoussés par la France, le roi et les fils de France, éprouvaient à chacun de nos triomphes une joie, un orgueil, qu'ils ne parvenaient pas à dissimuler et qui les firent souvent accuser d'ingratitude par les étrangers qui les avaient accueillis. Ah ! si l'exil, si la mort pouvaient parler, si nous pouvions évoquer tous nos vieux rois du fond de leurs tombes, ou, plutôt, les faire descendre un moment parmi nous du sein de leur immortalité, le clergé comparait à leur barre avec confiance , et, au lieu d'une sentence sévère , vous entendriez ces nobles paroles qu'ils eurent si souvent à la bouche , non pas seulement sur le trône , mais dans la proscription , dans les fers, et au pied même de l'échafaud : « La maison de France reconnaît comme fait à elle-même tout le bien qui peut être fait au pays. »

Concluons : Le clergé est France ; il est peuple. Lorsque la France est entraînée, lorsque l'enthousiasme du peuple déborde, soyez indulgent envers le clergé, s'il vous paraît ne pas se ménager assez, ne pas contenir l'expression de ses sentiments dans cette mesure sévère dont on s'accorde à reconnaître que, dans toute autre occasion, il offre les modèles les plus parfaits, les plus irréprochables.

D'autant que dans la circonstance où vous l'accusez, ce n'est pas la reconnaissance seule du pays que la Religion exprime : elle a aussi à acquitter la dette de sa propre reconnaissance.

L'Eglise, nous l'avons expliqué, a des rapports nécessaires avec le pouvoir ; Dieu l'a voulu ainsi. Elle est forcée de négocier, de traiter avec les princes. Les princes lui octroyèrent souvent des privilèges, dont elle se montra reconnaissante, mais dont elle peut se passer : l'histoire atteste même qu'on lui fit acheter souvent bien chèrement ces faveurs, au prix d'une dépendance qui entravait plus ou moins sa divine action.

L'Eglise demande avant tout aux princes une chose qui ne leur coûte rien, qui ne peut entraîner pour eux aucun inconvénient, dont ils recueillent au contraire, ainsi que la société, d'incalculables avantages : la liberté.

La liberté, c'est la vie de l'Eglise ; c'est la seule

condition de son alliance avec le pouvoir sur laquelle il lui est interdit de transiger. L'indépendance de l'Eglise, c'est l'ordre divin de ce monde, établi par Jésus-Christ.

Très-peu de princes l'ont compris. On dirait qu'il y a je ne sais quel enivrement, quel vertige qui fait tourner la tête de l'homme, lorsqu'il est arrivé au faite de la puissance, et qui l'empêche de voir les lignes dans lesquelles sa domination est renfermée, quoique ces lignes aient été si clairement tracées, dans l'Évangile, par la main même de Dieu,

Le Prince que la France vient d'élever sur le trône le comprend. Il faudrait remonter très-loin dans le passé pour trouver un moment où l'Eglise ait été aussi libre qu'elle l'est aujourd'hui.

Et voilà pourquoi l'Eglise aime à déclarer hautement qu'elle est l'obligée de ce Prince : qu'elle a pour lui le sentiment de la plus profonde gratitude.

Voilà pourquoi, N. T.-C. F., nous prions de grand cœur pour l'Empereur, et nous vous invitons à prier pour lui. Il a protégé l'indépendance de l'Eglise dans son chef, en ouvrant au successeur de S. Pierre les portes de la ville éternelle, fermées par la révolte. Il protège l'indépendance de l'Eglise dans ses évêques; nous nous réunissons pour conférer des intérêts communs de nos

diocèses. Les droits que Jésus-Christ nous a conférés en disant aux apôtres : *Euntes docete*, sont reconnus. Demandons à Dieu qu'il accorde à l'Empereur les bénédictions temporelles et spirituelles par lesquelles il a payé toujours les services rendus à l'Eglise.

Enfin, voilà pourquoi nous sommes fermement résolus de prêter à ce Prince le plus loyal concours, et nous vous engageons à l'aider vous-mêmes à accomplir la mission providentielle qui lui a été confiée.

Notre concours et nos prières n'empiètent pas sur les desseins d'en haut. Nous ne tranchons pas des questions dont le nœud est dans les mains de la Providence. Nous ne prétendons pas donner à ce Prince l'avenir qui n'appartient qu'à Dieu. Mais nous l'aiderons autant qu'il est en nous à conquérir cet avenir, à en prendre possession, si Dieu le lui a réservé.

Encore un mot, N. T.-C. F. On a accusé le clergé, dans ces derniers temps, d'avoir, en passant au pouvoir, déserté trop facilement la cause de la liberté. Il semble qu'on voudrait qu'il n'eût consenti à être libre qu'à la condition que tout le monde serait libre comme lui.

De tous les reproches qui ont été adressés à l'Eglise, c'est ici un des plus injustes.

On oublie que l'Eglise n'accepte jamais la li-

berté comme un don du pouvoir. La liberté, l'Eglise la tient de Dieu. Elle la revendique comme son droit, lorsqu'on la lui dispute ; elle la reprend, comme sa propriété, et à titre de justice, lorsqu'on la lui rend. Or, sommes-nous rigoureusement obligés à ne souffrir qu'on soit juste envers nous, qu'après que l'on aura été juste envers tous ?

D'ailleurs, Dieu a tellement relié à l'Eglise tout le plan de ce monde que,

En premier lieu, la liberté du chrétien est, évidemment, la première liberté de l'homme. Les peuples où l'Eglise est libre, sont libres par le côté le plus élevé de leur existence, dans leurs rapports avec Dieu, dans le domaine sacré de la conscience ;

En second lieu, les libertés sociales et même politiques, comme il serait facile de le montrer, naissent et sortent naturellement de la liberté religieuse, et meurent toutes avec elles. Les peuples où l'Eglise et la conscience sont enchaînées, perdent le sens même de la liberté.

En voulez-vous un notable exemple ? Nous avons à côté de nous un peuple dont toute l'existence est un mensonge, dont la prospérité matérielle est le grand scandale des temps modernes ; un peuple qui, pendant deux cents ans, avait exclu de l'ordre politique et civil, avait, pour

mieux dire, jeté en dehors de l'humanité sept millions d'hommes, et qui, depuis qu'il a été forcé d'ouvrir la cité à ces proscrits, de peur qu'ils n'en forçassent les portes, resserre le plus qu'il peut la place qu'ils y occupent, s'efforce de leur retirer peu à peu tout ce qu'il leur a concédé; un peuple qui, lorsqu'il y a peu de jours, quelques évêques sont arrivés de Rome, pour faire revivre les titres et renouer la chaîne de ses anciens pontifes, s'est ému, s'est troublé, a paru craindre de voir s'écrouler, sous les pieds de ces envoyés du Vicaire de Jésus-Christ, les bases d'un empire qui domine les mers, qui embrasse les deux hémisphères; un peuple qui n'ose pas permettre à ses propres évêques de s'assembler, qui ne veut pas qu'ils délibèrent, qu'ils s'efforcent de refaire quelque apparence d'unité avec les débris mutilés de l'antique symbole; un peuple qui, pour savoir quelles sont les conditions de notre salut et le mode de notre régénération en Jésus-Christ, en est venu à attendre que cette question ait été tranchée souverainement par le Conseil privé, après avoir été discutée dans un parlement où la voix d'un Israélite fera peut-être demain la majorité : et du fond de cette dégradante servitude, ce peuple lève la tête, il inscrit fièrement sur son drapeau, *liberté politique et religieuse des deux mondes!* Et, chose étrange! il se rencontre des

catholiques qui acceptent cette impertinence; qui, toutes les fois qu'il est question de liberté, admirent eux-mêmes et nous invitent à regarder ce peuple! Voilà où l'on arrive lorsque l'on a confondu une fois la liberté avec ce qui n'en est tout au plus qu'une forme, de soi indifférente. Ne nous laissons pas abuser par ces fictions. Comprendons que du moment que l'Eglise est libre parmi nous, nous possédons le principe de toutes les libertés; nous sommes même plus libres en réalité que tous les peuples chez qui la Religion est esclave. Et puis, laissons faire l'Eglise : elle mûrira ce germe; elle développera le sentiment de l'indépendance dans notre conscience; elle remettra la dignité dans nos mœurs : et alors la véritable liberté, la liberté des nations catholiques, renaîtra. Sous quelle forme? Nous l'ignorons : Et qu'importe ! mais elle renaîtra bien certainement.

Arrivé au terme de la tâche que nous nous étions imposée, il nous est impossible, N. T.-C. F., de ne pas revenir sur l'impression que nous éprouvions en la commençant. Nous comprenions que, forcé de toucher par leur côté le plus vif des questions auxquelles se trouvent liés tant d'intérêts, tant de sentiments respectables, il nous serait difficile de ne pas blesser peut-être, involontairement, les hommes que nous estimons, que

nous aimons le plus. Ces hommes seraient injustes s'ils nous en voulaient. Il ne dépendait de nous de modifier ni les principes que nous avons établis, ni aucune des conséquences que nous en avons déduites. Les affections doivent se taire devant la logique et devant la conscience.

Nous avons traversé un terrain brûlant. Nous nous sommes trouvé jeté dans un ordre de discussion que nous voudrions pouvoir toujours éviter. Nous aurions été tenté quelquefois de nous arrêter ; cependant nous sommes allé jusqu'au bout parce qu'il nous a paru évident que nous accomplissions un double devoir.

Un devoir envers l'Église. Est-ce que l'Église n'est pas en butte à toutes les accusations que nous nous sommes efforcé de détruire ? Est-ce que nous avons réfuté autre chose que ce que l'on entend tous les jours ? Or, le prêtre, l'évêque doivent se porter partout où l'Église est attaquée. La crainte d'être mal compris, de voir dénaturer nos paroles et peut-être même nos intentions, d'encourir personnellement les reproches qu'on adresse au clergé, loin de nous arrêter, n'était qu'un encouragement. Qu'on nous permette de le dire, nous aimerons toujours à nous compromettre avec l'Église : nous serons heureux d'avoir une part dans toutes les injustices qu'elle peut avoir à souffrir. Grâce à

Dieu ! il ne saurait exister ni repos, ni honneur pour nous, en dehors du repos et de l'honneur de l'Église.

Nous étions également convaincu que nous serions les premiers intérêts de la société. L'Église, de nos jours, comme autrefois après la tempête qui emporta l'empire romain, seule debout, au milieu des ruines d'un monde écroulé, peut seule aussi nous apprendre à faire un monde nouveau. En nous unissant par le côté surnaturel de notre existence, elle nous dispose à nous entendre, à nous rapprocher dans l'ordre temporel. Les intérêts divins, auxquels elle s'efforce de nous associer tous, sont un terrain neutre, où nous pouvons tous nous rencontrer : c'est, quel que soit le couronnement de l'ordre politique et social, une base que nous pouvons poser en commun. Donc tout ce qui nous isole de l'Église, tout ce qui diminue son influence et sa divine autorité, compromet notre avenir.

Et ici, N. T.-C. F., souffrez que nous finissions par quelques considérations sur lesquelles il nous paraît utile d'arrêter votre pensée.

L'avenir, comme nous le disions, n'appartient qu'à Dieu ; mais Dieu ne se l'est pas exclusivement réservé ; il a voulu qu'il dépendit aussi en partie de nous. L'avenir pour le chrétien, ce n'est ni le sombre fatalisme du Coran, ni l'inexorable

destin des anciens : L'avenir ce sont les immuables décrets que la volonté, essentiellement souveraine de Dieu, n'a, cependant, formulés, s'il est permis de parler ainsi, de toute éternité, qu'après avoir compté avec la volonté de l'homme, instrument libre par lequel ces décrets s'exécutent dans le temps.

La Foi nous fait entrevoir dans un jour merveilleux l'ordre divin, réalisé dans le plan de ce monde ; ce gouvernement souple de la Providence, cette alliance et ces compromis entre une justice et une miséricorde infinies qui forment et qui déroulent, pour ainsi dire, de concert, tous les anneaux de la destinée des peuples comme des individus.

Tous les points, de la durée et de l'espace, l'univers tout entier est sous la main de Dieu ; les nations comme les hommes relèvent de lui : mais sa justice ne s'exerce pas de la même manière sur les hommes et sur les nations. Dieu peut laisser impunis dans le temps les crimes de l'homme : il attend cet être d'un jour aux portes de l'éternité. Mais il n'y a pas d'éternité pour les peuples, ni une seconde vie pour eux au-delà du tombeau. C'est sur la terre, c'est dans le temps que leurs vertus sont nécessairement récompensées et leurs crimes punis. C'est dans l'histoire que nous devons trouver le jugement dernier des peuples, et

les phases d'expiation qu'ils sont condamnés à traverser, ou leur réprobation définitive. Tout cela s'y rencontre, en effet : pour vous en convaincre, ouvrez les annales du monde et arrêtez-vous aux pages au haut desquelles vous lisez ce titre : *Révolutions*.

Ou, mieux encore, jetez les yeux sur le siècle qui vient de passer devant nous. La miséricorde et la justice de Dieu ne furent jamais plus visibles.

Et d'abord la justice. Depuis le jugement exécuté par les barbares contre l'empire romain le monde n'avait rien vu d'aussi formidable que l'arrêt porté contre la France, il y a soixante ans. C'est qu'aussi, il serait malheureusement trop facile de le prouver, jamais nation n'avait provoqué avec plus de hardiesse, avec plus d'insolence, la justice de Dieu. Investie d'une sorte de souveraineté, sacrée, pour ainsi dire, par les mains mêmes de Dieu, la reine de la civilisation, la France avait fini par ne se servir de l'ascendant qu'elle exerçait sur tous les peuples que pour les entraîner tous, à sa suite, dans l'insurrection la plus sacrilège que la terre ait jamais tentée contre le ciel. Et, soyons humbles, soyons sincères en face de la justice de Dieu : reconnaissons que nous n'avons tous été châtiés que parce que nous avons tous mérité de l'être. Si le coup de tonnerre qui éclata sur la France, à la fin du dernier siècle,

renversa tout, depuis le sommet jusqu'à la base, c'est que l'orage, formé dans les mains de la justice de Dieu, avait été grossi par les erreurs, les blasphèmes, les vices, la corruption, toutes les émanations impies, enfin toutes les vapeurs impures qui s'étaient élevées de tous les rangs de la société, pendant tout un siècle, vers le ciel. Royauté, aristocratie, clergé, peuple, quel ordre de l'état n'avait plus ou moins perdu de vue son origine et trahi sa mission ?

Et, cependant, la miséricorde de Dieu n'est pas moins visible que sa justice dans le châtement infligé à la France. Regardez de près : Dieu se montre bon, plus encore que juste : le coup qui nous frappe nous sauve. Il ne fallait pas moins que la tempête, que l'effroyable tourbillon qui a balayé la France pour dissiper les miasmes pestilentiels qu'elle envoyait au monde et qui auraient empoisonné l'avenir. Mais aucune des racines, aucun des germes de la civilisation ne périt. La révolution est dans la main de Dieu comme le van où le monde, réduit en poussière, passe sous le souffle de sa colère : tout ce qui est corrompu, tout ce qui est condamné sans retour est emporté : tout ce qui a résisté à la contagion ou qui peut en être dégagé, reste. Souffrez, N. T.-C. F., que j'exprime toute ma pensée avec une entière liberté. Lorsque je considère la révolution, non

dans les abominables crimes de l'homme , mais dans les desseins de Dieu, non-seulement je pardonne à la révolution , mais je suis quelquefois tenté de la bénir : car elle épure, elle fait réapparaître devant mes yeux, avec son caractère primitif et divin, tout ce que j'aime , tout ce que je veux pouvoir vénérer.

La royauté que l'on ne pouvait, sans se voiler la face, chercher dans les hontes où elle était descendue et où elle s'était comme ensevelie, pendant un demi-siècle , se relève en gravissant les degrés de l'échafaud : lorsque je la vois monter vers le ciel, couronnée des palmes du martyr, je tombe à genoux devant elle ; je ne désespère plus : je comprends que la souveraineté peut revivre , car elle n'a pas été emportée dans la mort, mais dans l'immortalité.

La noblesse retrempe dans la guerre sa vie amollie et usée dans le luxe et dans les plaisirs. Elle réapprend à l'école de l'adversité l'alliance naturelle des traditions d'honneur qui ne défailirent jamais chez elle avec les traditions de foi dont elle est redevenue la gardienne la plus fidèle.

L'Eglise retrouve, comme toujours, dans la persécution, qui fut son berceau, une nouvelle existence. Le fer des bourreaux fait revivre et resplendir dans le sacerdoce tous les rayons divins qui avaient pu s'obscurcir et s'altérer au contact

du monde. Vous ne reprocherez plus au clergé les biens dont il avait été enrichi, d'âge en âge, par la munificence de nos aïeux, lorsque vous aurez été témoins de l'abnégation avec laquelle il s'en détache, plutôt que de trahir ses serments ; lorsque vous aurez vu avec quel front serein il se résigne à n'avoir plus d'autre héritage que la croix nue et le martyrè qui lui furent légués par Jésus-Christ.

Si quelques classes de la société se montrent plus rebelles aux avertissements de la Providence, plus lentes à comprendre les leçons de l'expérience, attendez que la révolution, parcourant peu à peu toutes ses phases naturelles, ait fait de nouvelles ruines, ouvert des abîmes nouveaux, et les hommes qui paraissaient le plus éloignés de nous, reconnaîtront enfin avec nous que ce n'est pas sur les contradictions et les doutes de la philosophie, mais sur les croyances de la Religion que l'on peut asseoir l'édifice de la société. Les voilà qui viennent, et qui offrent de nous aider à rétablir cette base nécessaire. Ne refusons point leur concours, accueillons-les au contraire avec empressement. Il ne s'agit de renier aucune de nos convictions, ni de renoncer même à aucune de nos espérances ; il s'agit de laisser un moment de côté tout ce qui nous divise pour travailler en commun à ce qui est, évidemment, une œuvre

commune, la reconstruction et le raffermissement des principes divins qui sont comme le sol primitif sur lequel posent les assises de tous les pouvoirs.

Ainsi, quel que soit dans les desseins de la Providence l'héritier de l'avenir, nous aurons travaillé pour lui.

Et si cet avenir demeure voilé à nos yeux, comprenons que ceci entre encore dans l'économie du plan providentiel. L'incertitude de l'avenir, dont Dieu a fait une des conditions de la vie de l'homme, est quelquefois un des éléments les plus utiles de la vie des peuples. Si vous pouviez révéler à un chrétien le terme suprême où doit aboutir son existence, le ciel ou l'enfer, vous le verriez, à l'instant, ou s'évanouir dans la présomption ou s'anéantir dans le désespoir. Il convient que Dieu nous ait dérobé le secret de son dernier jugement sur nous, afin que nous opérions notre salut avec crainte et avec tremblement ; afin, comme dit encore l'Écriture, que nous nous efforcions d'ajouter tous les jours quelque chose à nos chances, et de rendre notre élection et notre vocation plus certaine, par nos bonnes œuvres.

Il est bon également que les peuples ignorent quelquefois le dernier mot de leurs destinées. Ainsi ce mot ne le demandez pas à l'Église : elle ne le sait pas : et si elle le savait, peut-être qu'elle ne vous le dirait pas. Elle craindrait que vous sentissiez

moins le besoin que vous avez d'être secourus d'en haut et de vous aider vous-mêmes. L'Eglise dit aux peuples, et aux partis qui divisent les peuples, ce qu'elle dit aux chrétiens : Je ne puis pas dissiper les ténèbres qui sont devant vous ; mais je puis vous apprendre, cependant, ce qu'elles vous cachent et ce qu'il vous est le plus essentiel de connaître. Derrière ce nuage se trouvent la justice et la miséricorde infinies. Fléchissez la justice par vos prières, appelez à vous la miséricorde par les mérites d'une vie chrétienne, et soyez pleins de confiance. Quels sont parmi vous les élus de la Providence ? Je l'ignore ; mais c'est à vous-mêmes qu'on pourrait, en quelque sorte, le demander. Le pays ne peut être sauvé que par la Foi et par la Charité. Ceux d'entre vous qui feront le mieux les œuvres d'où dépend le salut du pays, ceux-là évidemment seront les sauveurs du pays, et, par conséquent, les élus de la Providence, les hommes de l'avenir ! *Videte ut per bona opera vestra certam vestram electionem et vocationem faciatis.*

Et sera, la présente Instruction pastorale, envoyée à tous les Curés, Aumôniers de communautés, d'hospices, de collèges, et en général, à tous les Prêtres ayant charge d'âmes dans notre diocèse, pour être communiquée en tout ou en

partie aux fidèles, de la manière qu'ils croiront la plus convenable.

Donné à Amiens, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Evêché, en la fête de l'Epiphanie de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-trois.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, *Chan., Sec.-gén.*



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1853.



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du*
Saint-Siège Apostolique, ÉVÊQUE D'AMIENS,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

L'Eglise d'Amiens a un glorieux passé, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES; elle venait de naître à la Foi dans le sang de saint Firmin, lorsque saint Martin répandit sur elle le souffle de sa charité, en donnant à un de ses pauvres la moitié de son manteau. Le double esprit dans lequel elle fut enfantée est visible dans toute la suite de ses annales. Nous essayerons peut-être de vous le montrer quelque jour, en parcourant, avec vous la chaîne des monuments par où il s'est manifesté et qui marquent sa trace de siècle en siècle.

Cependant, à cette histoire, si riche en illustres souvenirs, il manquait une page. Cette page vient d'être écrite. Notre cathédrale, l'une des merveilles de l'art catholique, que la France, que le monde nous envie, n'aura plus rien à envier aux antiques basiliques de cette province. Elle a été, elle aussi, le siège d'un Concile. Nous ne vous dirons rien, N. T.-C. F., de cette solennité auguste, imposante, entre toutes les solennités de la religion. Nous ne pourrions qu'affaiblir les impressions que vous en avez emportées, et qui sont toutes vivantes encore dans vos âmes. Ces impressions, vous les transmettez à vos enfants. Un Concile est pour un peuple catholique un de ces grands événements que les générations racontent aux générations, et dont la mémoire est impérissable ; c'est dans l'histoire d'une église une date que les siècles n'effacent pas. Mais si les paroles que nous vous adressons dans ce moment doivent arriver à quelques-uns de ceux qui viendront après vous, nous tenons à leur faire savoir combien le spectacle de votre piété a touché notre illustre Métropolitain et les Evêques qui siégeaient à côté de lui, combien il a ému surtout le cœur de votre Evêque. Vous vous êtes montrés dignes de vos aïeux. En voyant votre foi, on comprenait le miracle qui transportait, il y a six cents ans, les pierres avec lesquelles cette cathédrale fut bâtie et s'élança vers le ciel.

D'après une loi générale, à laquelle nous obéissions avec amour, les Actes des Conciles provinciaux doivent être soumis à l'approbation du Vicaire de Jésus-Christ, de l'Evêque des Evêques, du Législateur suprême de l'Eglise. Notre Métropolitain et les autres Evêques de la province nous ont fait l'honneur de nous députer pour porter à Rome les Actes de notre Concile. En remplissant cette mission, nous acquitterons un autre devoir ; nous soumettrons au Chef de l'Eglise l'exposé de notre administration pendant les quelques années que nous avons passées au milieu de vous. C'est le commencement du compte que nous aurons à rendre un jour, comme Evêque, au tribunal de Dieu. En le mettant sous les yeux du Souverain Pontife avec une juste humilité, nous le lui présenterons aussi avec un sentiment de confiance, parce que nous savons qu'il n'est pas seulement juge, qu'il est surtout père, comme celui dont il tient la place.

Il nous semble, N. T.-C. F., que ce n'est pas nous séparer, nous éloigner de vous, que d'aller à Rome, au centre immuable de la foi qui nous unit, au foyer de l'immortel amour qui fait que nous sommes votre père et que nous vous aimons comme nos enfants. Nous nous efforcerons de retremper notre âme dans la vive source de l'esprit pastoral qui coule dans la ville sainte. Nous offri-

rons pour vous le Saint-Sacrifice sur le tombeau de saint Pierre. Nous y demanderons à Dieu que ce diocèse se distingue toujours par son attachement à la sainte Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises; et, en priant pour la conservation de votre foi, nous prierons en même temps pour vos progrès dans la charité, dont elle est le principe. Nous vous rapporterons les bénédictions du Père commun. Nous espérons qu'il nous les accordera pour vous avec d'autant plus de libéralité, que nous répandrons quelque joie dans son cœur en lui parlant des belles et saintes choses que l'esprit de Dieu opère parmi vous.

Nous sommes sûr, N. T.-C. F., de lui procurer en particulier une douce consolation en lui racontant avec quelle unanimité tout le clergé de ce diocèse a obéi aux désirs si souvent manifestés par le Saint Siège pour le rétablissement de l'unité dans la prière publique. De concert avec vos curés, nous avons statué, à l'époque de la retraite pastorale, que la restauration de la liturgie romaine, déjà accomplie depuis plus de deux ans dans notre cathédrale, serait réalisée dans toutes les églises du diocèse le jour de la solennité de Pâques, cette année. Nous nous proposons d'être de retour au milieu de vous, à cette époque; mais dans la crainte d'être retenu par quelque circonstance imprévue, nous croyons devoir ajour-

ner de quelques semaines l'exécution de cette mesure, et nous la fixons à la fête de la Pentecôte. Nous tenons à être au milieu de vous pour jouir de plus près de l'une des plus grandes consolations qui aient été données à notre épiscopat.

Nous terminerons, N. T.-C. F., en nous recommandant très instamment à vos prières, et en vous demandant une part plus spéciale dans les mérites et les bonnes œuvres qui rempliront la sainte quarantaine.

A CES CAUSES, et après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre insigne Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I^{er}. — Pendant neuf jours, à partir du samedi 3 février, tous les Prêtres diront à la Messe les Oraison, Secrète et Postcommunion pour l'Evêque (1).

ART. II. — Nous rappelons à tous les Fidèles le commandement du jeûne pendant le Carême pour ceux qui ont atteint leur vingt-et-unième année, et celui de l'abstinence pour ceux qui ont atteint l'âge de raison.

ART. III. — Ayant égard aux malheurs et à la difficulté des temps, nous permettons l'usage des aliments gras, à commencer du jeudi après les Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusivement, les dimanches, lundis, mardis et jeudis, à la condition d'une aumône qui sera remise au Secrétariat de l'Evêché ou au Curé de la Paroisse, aumône dont nous ne dispensons que les pauvres.

ART. IV. — Nous permettons l'usage des œufs tous les jours,

(1) Ce sont celles de la Messe *In Anniversario Electionis seu Consecrationis Episcopi*, la 13^e des Messes votives dit Missel Romain.

excepté le Vendredi-Saint, et celui du beurre et du laitage tous les jours, même à la collation, à la condition de l'aumône connue sous le nom de *lait et beurre*.

ART. V. — Comme nous n'entendons en aucune manière, en vertu des deux articles qui précèdent, dispenser de la loi du jeûne, nous avertissons les personnes qui y sont soumises et qui n'en sont pas exemptées par leurs infirmités, leurs travaux ou d'autres raisons légitimes, que l'usage des aliments gras et des œufs ne leur est permis, les jours de jeûne, qu'au principal repas.

ART. VI. — Nous déclarons que les Fidèles qui refuseraient ou négligeraient de satisfaire à la double aumône prescrite par les articles III et IV, ne pourraient, sans se rendre coupables, profiter des dispenses accordées dans lesdits articles.

Nos chers coopérateurs recueilleront à domicile, suivant l'usage, les aumônes du lait et beurre et de l'abstinence dans les premières semaines du Carême. Nous comptons particulièrement sur leur zèle pour recommander à la charité de leurs paroissiens l'œuvre de nos séminaires et de nos établissements diocésains qu'il ne nous est possible de soutenir et de développer qu'au moyen de ces aumônes.

ART. VII. — Nous recommandons aux Pasteurs de faire la prière du soir dans l'église, au moins trois jours de la Semaine. Ils y ajouteront une instruction courte, simple et pratique, ou une lecture, pour préparer les fidèles à la confession et à la communion pascalle. Nous les autorisons à terminer ces pieux exercices, chaque fois qu'ils auront lieu, par la bénédiction du Saint Ciboire.

ART. VIII. — Nous avertissons dans le Seigneur tous les fidèles de notre diocèse du devoir qui leur est imposé par l'Eglise de recevoir la sainte Communion dans leurs paroisses respectives durant le Temps Pascal.

Le Temps Pascal commencera, comme les années précédentes, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous accordons, pendant ce temps, à tous les Prêtres approuvés, le pouvoir d'absoudre des cas qui nous sont réservés.

Et sera notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre Diocèse, le Dimanche de la Quinquagésime et le premier dimanche de Carême.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Evêché, le vingt-cinquième jour du mois de janvier, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-trois.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, *Chan., Sec.-Gén.*



LETTRE CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.



Amiens, le 28 Avril 1853.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Nous avons accompli notre pèlerinage à Rome. Nous avons offert pour vous, pour toutes les âmes qui nous sont confiées, le saint Sacrifice sur le tombeau de saint Pierre, centre de l'unité catholique. Nous avons demandé pour le diocèse d'Amiens et son Évêque la bénédiction du Père commun, de celui qui est l'Évêque de toute l'Église. Il nous serait doux de retracer ici les émotions que nous a fait éprouver la ville sainte, qui n'est en quelque sorte qu'un grand sanctuaire, où, depuis la prédication de l'Évangile, chaque siècle a déposé, en passant, quelques merveilleux monuments de la Foi. Nous voudrions surtout vous parler de Pie IX, bien que la parole soit impuissante à exprimer le souvenir que

l'âme de ce Pontife laisse dans l'âme de ceux qui l'approchent. Nous aimerions aussi à vous dire ce que sont nos soldats à Rome, les salutaires impressions qu'ils en reçoivent, les bons exemples qu'ils lui rendent. Mais à peine arrivé de Rome, nous sommes à la veille de commencer notre visite pastorale ; nous n'avons le temps que de vous écrire quelques lignes rapides pour vous faire part de quelques-uns des résultats de notre voyage, qu'il importe de vous faire connaître.

Nous vous annoncerons d'abord un événement qui sera, avec le Concile célébré cette année à Amiens, une des dates les plus mémorables de l'histoire de cette Eglise : c'est la conquête d'un trésor que nous vous apportons, trésor d'un prix inestimable aux yeux de la foi et de la piété.

Vous savez qu'il existe autour de Rome d'immenses souterrains dans lesquels l'Eglise, durant les siècles de persécution, cachait ses mystères et ensevelissait ses morts, en ayant soin de distinguer, par des signes particuliers, les tombes vénérables où étaient déposés les restes des martyrs. Nous fûmes prévenu, l'année dernière, que les fouilles pratiquées dans l'une de ces catacombes avait amené la découverte d'une sainte Martyre née à Amiens : c'est à l'un des hommes les plus distingués de notre diocèse, M. le comte de l'Escalopier, que nous devons ce renseignement, et

nous saisissons avec empressement l'occasion de lui témoigner toute notre reconnaissance. M. le comte de l'Escalopier conçut dès-lors, et nous partageâmes l'espoir d'obtenir ce dépôt sacré. Mais nous devions rencontrer plus de difficultés que nous n'en avions d'abord prévu. Le Prélat qui préside à la sacristie du Pape, Monseigneur l'Evêque de Porphyre, à qui nous nous étions adressé, exprima, dans une lettre pleine de bonté, son regret de ne pouvoir satisfaire à nos désirs. Il nous apprit que le corps de sainte Theodosie avait été trouvé il y a environ dix ans, qu'il avait été donné à Monseigneur Pallavicini, alors Préfet du Palais du Pape, actuellement Archevêque *in partibus* de Pirgi, et retiré à Gênes.

M. le comte de l'Escalopier, dont nous ne saurions trop louer l'admirable zèle, nous offrit de se rendre à Gênes, avec un ecclésiastique de notre diocèse, M. l'abbé Graval, doyen de Picquigny, désigné par nous pour l'accompagner. Leur départ avait été fixé au mois de mars. Mais, pendant ce temps, le Cardinal-Archevêque de Reims et les Evêques de la province, après s'être réunis en Concile à Amiens, nous chargeaient de porter à Rome les actes de cette assemblée. Nous prîmes la route de Gênes pour solliciter de Monseigneur Pallavicini la concession des reliques dont il était possesseur. Il nous répondit qu'il n'y consentirait

qu'autant que nous lui rendrions l'équivalent, un corps saint, de nom propre, avec la pierre de son épitaphe. Les deux conditions qui nous étaient imposées n'étaient pas faciles à remplir. On n'a découvert depuis trois ans dans les catacombes, et on ne possédait que deux corps saints de nom propre, et tous les deux étaient promis. En outre, on n'accorde plus les pierres tumulaires où sont inscrites les épitaphes des martyrs, parce qu'on les recueille dans un musée chrétien, commencé récemment par les soins de S. E. le Cardinal Antonelli. Nous vous faisons connaître ces obstacles, afin de vous associer à notre reconnaissance envers le Souverain Pontife, dont l'autorité les a aplanis. Nous avons pu donner à Monseigneur Pallavicini le corps de saint VIATOR, avec la pierre où le nom de ce martyr était inscrit. Nous avons reçu le corps de sainte THEUDOSIE, avec le marbre antique qui scellait sa tombe. Nous avons déposé provisoirement ces vénérables reliques à Paris, dans la pieuse chapelle d'un monastère, en attendant que nous ayons pu fixer le jour et faire les apprêts de la grande cérémonie religieuse qui aura lieu lorsque cette sainte Amiénoise rentrera dans les murs de la cité qui la vit naître.

Nous croyons devoir transcrire ici et mettre sous vos yeux l'épitaphe gravée sur la tombe de sainte Theudosie :

AURELIÆ THEUDOSIÆ
 BENIGNISSIMÆ ET
 INCOMPARABILI FEMINÆ
 AURELIUS OPTATUS
 CONJUGI INNOCENTISSIMÆ
 DEP. PRID. KAL. DEC.
 NAT. AMBIANA
 B. M. I.

NAT. AMBIANA : NÉE A AMIENS ! Nul doute, vous le voyez, sur l'origine de sainte Theudosie : c'est son époux même qui fit ciseler sur le marbre le titre authentique par lequel cette sainte martyre appartient à l'Eglise d'Amiens. Or, cette indication qui est quelque chose de si précieux pour notre foi, est en même temps une rareté archéologique très remarquable. Ce n'était pas l'usage de marquer dans l'építaphe des martyrs le lieu de leur naissance. Un des plus savants archéologues de Rome nous disait qu'il s'en rappelait à peine un exemple fourni par l'inscription tumulaire d'une sainte de Nicomédie. C'est donc une gloire presque unique qui va rejaillir avec les reliques de sainte Theudosie, du sein des catacombes, sur l'Eglise d'Amiens.

Quant aux signes qui attestent le martyre de sainte Theudosie, leur authenticité a été tellement constatée, que le Souverain Pontife a daigné autoriser le culte de cette sainte : il nous a permis de célébrer annuellement sa fête, non pas seule-

mment dans l'église où ses reliques seront déposées, comme il est d'usage pour les corps saints découverts dans les catacombes, mais dans toutes les églises du diocèse, le jour qu'il nous a laissé la faculté de déterminer. Ceci est encore une exception, mais justifié par des circonstances tout exceptionnelles. Le Souverain Pontife a voulu que sainte Theudosie, rendu à son pays, y fût entourée d'un cortège solennel d'hommages et de prières; que sa fête eût une place dans notre calendrier sacré parmi les fêtes de tant d'autres saints de notre diocèse que cette martyre des premiers siècles a précédés dans le ciel, et dont elle ouvre, avec saint Firmin, la liste glorieuse.

Il serait difficile de déterminer l'époque précise du martyre de sainte Theudosie. Les catacombes de Sainte-Priscille, où elle fut déposée, sont un des plus anciens cimetières de Rome chrétienne. La partie de ces catacombes où l'on a découvert son tombeau existait déjà dans la première moitié du second siècle : le martyr saint Hermès, dont elle porte le nom, y fut enseveli sous le règne de l'empereur Adrien. Il serait possible cependant que sainte Theudosie fût morte pour la foi dans la grande persécution de Dioclétien; des martyrs de cette époque ont été inhumés dans des galeries souterraines voisines de celle où son corps a été retrouvé. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire

que seize ou dix-sept siècles se sont écoulés depuis le jour où elle alla d'Amiens à Rome pour le martyre, jusqu'au jour où elle revient de Rome à Amiens pour le triomphe.

Nous vous invitons à propager dès ce moment le culte de sainte Theudosie. Elle n'est pas encore au milieu de nous, mais il faut qu'elle y arrive, si nous pouvons parler ainsi, par une avenue de prières. Nous avons la confiance que Dieu n'a permis son retour dans sa patrie que pour y attacher de grandes bénédictions. Nous voyons dans les annales de l'Église que des grâces éclatantes ont été souvent accordées dans des circonstances analogues. Nous les obtiendrons si nous savons les mériter par une vive foi et par une ardente charité.

Nous avons, nos très-chers Coopérateurs, une autre heureuse nouvelle à vous annoncer. Nous avons apporté avec nous les décrets du Concile d'Amiens, approuvés par le Saint-Siège. Ce n'est pas dans cette lettre circulaire que nous pouvons vous raconter tout ce que nous avons vu, tout ce que nous avons appris à Rome, pendant que cette affaire y était traitée. Lorsque nous aurons l'occasion de vous communiquer quelques détails à ce sujet, vous admirerez de plus en plus la sagesse des règles qui sont établies pour le gouvernement

de l'Église, et qu'on suit avec la plus scrupuleuse sévérité. Nous vous dirons seulement aujourd'hui que tout s'est passé de la manière la plus consolante pour nous. Le Souverain Pontife a daigné donner l'ordre que la Congrégation chargée de revoir les Conciles provinciaux procédât sans retard et sans interruption à la révision de nos décrets. Plusieurs se rapportaient à des matières qui ont un grand intérêt dans les circonstances actuelles : ils ont du être examinés avec un soin tout particulier. Cet examen a abouti à une entière approbation. Nous vous communiquerons la lettre que notre vénérable Métropolitain doit nous adresser, ainsi qu'à nos Collègues, pour la publication du Concile. Nous vous ferons connaître, en même temps, la lettre que le Cardinal Mai, Président de la Congrégation, a écrite, après en avoir référé au Pape, aux Évêques de la province. Vous lirez, nous n'en doutons pas, avec une grande joie ce témoignage de la haute satisfaction du Vicaire de Jésus-Christ, comme aussi vous vous empresserez de vous conformer, avec les sentiments d'une parfaite obéissance, aux décrets de ce Concile qui sont devenus une loi pour toute la province ecclésiastique dont le diocèse d'Amiens fait partie.

C'est aussi au nom du Souverain Pontife que nous avons à vous parler de la liturgie romaine. Le Pape nous a témoigné la consolation que lui

fait éprouver l'heureuse impulsion qui ramène les Églises de France à l'unité de prière. Nous lui avons exposé la marche que nous avons suivie pour accomplir cette salutaire réforme. Nous lui avons dit avec quel empressement nous avons été secondé par les excellentes dispositions de notre vénérable Chapitre, par l'assentiment unanime du Clergé réuni en Synode, par l'esprit si catholique qui anime les populations. Sa Sainteté a voulu donner au diocèse d'Amiens une preuve particulière de sa satisfaction, en accordant à toutes les paroisses, à mesure qu'elles adopteront la liturgie romaine, une indulgence plénière. Cette restauration de la liturgie a été, avec le Concile d'Amiens, le motif d'une autre grâce du Saint-Père. Il a daigné accorder à nos Vicaires-Généraux et aux Chanoines de notre Cathédrale une décoration ecclésiastique qui perpétuera le souvenir de ces deux mémorables événements.

Vous recevrez avec cette circulaire une Ordonnance qui contient les dispositions que nous avons prises quant à l'époque et au mode du rétablissement de la liturgie romaine dans tout le diocèse.

Nous avons eu l'intention de résumer dans une Instruction pastorale tout ce que nous avons eu si souvent occasion de vous exposer soit dans les Retraites ecclésiastiques, soit en Synode, sur les motifs qui avaient dicté le décret du Concile de

Soissons relatif à la liturgie , sur les considérations qui nous pressaient d'exécuter ce décret dans notre diocèse. Le temps nous a manqué pour ce travail , et nous n'en avons aucun regret : car tout ce que nous aurions pu vous dire sur cette si importante question , un de nos plus saints et plus illustres collègues , Monseigneur l'Evêque de Blois, l'a dit infiniment mieux que nous n'aurions su le faire , dans une instruction pastorale dont nous vous avons fait adresser à tous un exemplaire. Lisez , méditez cet admirable écrit , vous y trouverez surabondamment tout ce qui pourra vous servir à instruire vos peuples. Au reste , c'est ici une réforme sur laquelle la conscience des fidèles est instinctivement d'accord avec la pensée de l'Eglise , avec le désir du Saint-Siège. L'unité de foi est de tous les signes divins qui distinguent l'Eglise catholique le plus éclatant, le plus inimitable : il est naturel que ce signe se manifeste et se reflète dans l'unité de prière.

Enfin, nous devons vous faire part d'un acte du Souverain Pontife qui concerne aussi tous les diocèses de notre province ecclésiastique. Au Concile d'Amiens, les Evêques se sont préoccupés d'une question, qui avait appelé depuis longtemps leur plus sérieuse attention. Ils ont examiné mûrement s'il ne serait pas à propos de demander au

Pape que la loi qui prescrit l'abstinence deux jours consécutifs par semaine fut mitigée, et que cette obligation fut restreinte au vendredi pour chacun de leurs diocèses.

Il serait trop long de vous dire toutes les considérations que nous exposâmes dans une lettre collective que nous adressâmes au Souverain Pontife.

Après avoir examiné notre supplique, le Pape a jugé qu'il y avait lieu à accorder à chacun des Évêques de la province un indult en vertu duquel nous pouvons dispenser nos diocésains de l'abstinence du samedi, pendant toute l'année, les samedis seuls exceptés où la loi de l'abstinence est unie à la loi du jeûne.

Nous croyons devoir user de la faculté qui nous est donnée par cet indult. Vous annoncerez donc aux fidèles qui vous sont confiés que nous les dispensons de l'abstinence du samedi, avec la restriction qui vient d'être indiquée.

Ce n'est qu'avec beaucoup d'hésitation que nous avons, pour notre part, sollicité une modification si importante dans la discipline de notre Église. La décision du Souverain Pontife, sa pensée qu'il a daigné nous faire connaître, rassurent notre conscience.

Nous n'avons pas besoin de vous recommander d'éclairer dans cette occasion la conscience des fidèles. Vous leur rappellerez ce que la foi catho-

lique nous enseigne, tout ce que vous leur avez exposé si souvent sur la nécessité de la pénitence. Vous leur ferez bien distinguer la loi divine de la pénitence, qui est une des conditions essentielles de notre salut, loi dont l'Eglise ne saurait nous affranchir, et les pratiques particulières de pénitence qu'elle nous impose pour nous aider à accomplir cette loi, et dont elle peut nous dispenser. Le précepte divin de la pénitence chrétienne reste ce qu'il a toujours été ; il n'est pas plus altéré par ce nouvel adoucissement que par ceux qui ont été introduits depuis longtemps parmi nous dans les observances du Carême. Nous louons d'avance les fidèles qui continueront à pratiquer l'abstinence du samedi; nous les y exhortons même, quoiqu'ils n'y soient plus obligés. Nous conjurons ceux qui profiteront de la dispense, de suppléer par la prière, les bonnes œuvres, des aumônes plus abondantes, à ce qui leur manquera sous ce rapport pour l'expiation de leurs fautes. L'indulgence de l'Eglise doit être toujours fertile en fruits de vie : toute diminution dans les austérités qu'elle prescrit doit tourner à l'accroissement de la charité.

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de ma bien sincère affection ,

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

NOTE SUR SAINTE THEUDOSIE. ⁽¹⁾



En publiant sa notice sur Sainte Theudosie, M. l'abbé GERBET avertissait qu'il l'adressait, non à la curiosité des savants, mais à la piété des fidèles.

Il n'a pas discuté, il n'a pas même exposé les droits que les corps saints, extraits des catacombes, ont aux honneurs dont l'Eglise les entoure, et les titres particuliers de Sainte Theudosie au triomphe religieux que lui prépare la ville où elle naquit.

La piété des fidèles n'éprouve pas le besoin d'examiner après l'Eglise.

La véritable science est en ceci d'accord avec la piété: elle renonce à juger après le Saint-Siège,

(1) Cette note a été publiée par Mgr l'Evêque d'Amiens pour répondre aux doutes qui s'étaient élevés dans quelques esprits au sujet de l'authenticité du corps de Sainte Theudosie. Tout ce qui concerne la découverte du corps de cette Sainte à Rome, sa translation à Amiens et les cérémonies qui ont eu lieu à cette occasion, a été recueilli dans un magnifique volume in-4°, orné de gravures, et publié par le libraire VATON, sous le titre de : ALBUM de SAINTE THEUDOSIE.

parce qu'elle sait avec quelle maturité, avec quelle sagesse le Saint-Siège procède dans ces sortes de jugements.

Rome, assistée de Dieu pour régler le culte du monde catholique, agit, lorsqu'elle vérifie les titres d'un nouveau Saint, comme si elle n'avait d'assistance à attendre que de la science et de la critique.

Mais tout le monde ne sait pas ces choses : ce qui explique dans certains hommes qui font profession de science une faiblesse que l'on nomme le doute ; laquelle peut engendrer quelquefois dans certains hommes qui font une profession sincère de Christianisme une autre faiblesse que l'on nomme le scrupule.

N'y eût-il dans la patrie de Sainte Theodosie qu'une seule âme atteinte de l'une ou de l'autre de ces deux maladies, nous considérons comme un devoir de la guérir, autant qu'il est en nous. Il ne faut pas qu'une seule ombre puisse obscurcir, pour un seul d'entre nous, le grand jour qui va se lever sur l'Eglise d'Amiens.

Dans ce but, nous allons essayer de résumer en quelques mots les considérations décisives qui ne laisseront de place, au pied des autels de Sainte Theodosie, ni à un doute raisonnable, ni à un scrupule légitime.

Les catacombes de Rome sont un des champs qui a été le plus remué par la science. A la suite

du célèbre Bosio qui fit, le premier, pénétrer la lumière dans Rome souterraine, nous voyons Mabbillon, Montfaucon, Muratori, Foggini, Lupi, Baldetti, Bottari, Bianchini, Fabretti, Benoit XIV, Buonarotti, Mamachi, etc., et, dans ce siècle, Sérour d'Agencourt, Raoul Rochette, Visconti, Cancellieri, Marini, Adami, Settelle, Rheinwald, Wolkmann, Sickler, le père Marchi, le chevalier de Rossi.

Nous serions injuste, et il n'est pas permis de l'être même envers un ami, si nous n'ajoutions pas à cette liste le nom de M. l'abbé Gerbet, qui, après dix ans d'études, a écrit sur les catacombes, dans son *Esquisse de Rome chrétienne*, quelques admirables chapitres où l'on retrouve toute l'érudition d'un savant, toute l'âme d'un prêtre, toute l'inspiration d'un poète.

Pour peu que l'on ait étudié les travaux, quelques-uns si remarquables, des savants que nous venons de nommer, voici, quant à la question spéciale qui nous occupe, ce qui demeure invinciblement établi.

I.

Les sépultures des catacombes sont exclusivement chrétiennes.

Le protestant Burnet avait voulu, malgré le témoignage unanime de l'antiquité, voir dans les

catacombes un lieu de sépulture commun aux païens et aux chrétiens.

De nos jours, après la lumineuse réfutation de notre illustre Mabillon, et, surtout après les explorations récentes de la science, on ne trouverait pas un savant de quelque valeur, même parmi les protestants, qui osât soutenir l'opinion de Burnet.

L'usage général dans l'empire, et particulièrement à Rome, était, non d'enterrer, mais de brûler les corps morts. On réservait les cendres pour les renfermer soit dans des tombeaux plus ou moins somptueux, soit dans des urnes dont on retrouve quelques-unes encore, rangées dans les *Columbaria*.

Les esclaves, les pauvres qui ne laissaient pas après eux de quoi faire les frais d'un bûcher étaient jetés dans des espèces de puits, *Puticoli*, lesquels, ainsi que Mabillon l'a fait voir avec la plus grande évidence, soit par leur forme, soit par la région où ils étaient placés, hors de Rome, du côté de la porte Esquiline, ne peuvent avoir rien de commun avec les catacombes.

Mabillon observe avec raison que l'opposition entre les deux religions qui divisaient l'Empire était trop profonde, pour que ni les païens ni les chrétiens eussent consenti à avoir une sépulture commune.

Enfin la question a été tranchée par les fouilles qui, en ouvrant les catacombes, en mettant leurs peintures, leurs sculptures, leurs verres orbiculaires sous les yeux de la science, lui ont présenté un ensemble de symboles, d'emblèmes qui lui permettent d'affirmer avec une entière certitude que ces souterrains sont des sépultures exclusivement chrétiennes, ouvertes pour la plupart au deuxième ou au troisième siècle.

II.

Lorsque la paix fut donnée à l'Eglise, la vénération publique demeura naturellement attachée aux cryptes sacrées qui avaient été son berceau. Les catacombes étaient dans le quatrième siècle un but de pèlerinage. « Dans ma jeunesse
 « disait saint Jérôme, étant à Rome et m'occupant
 « de la culture des sciences libérales, j'avais cou-
 « tume, aux jours de dimanche, de visiter avec
 « les compagnons de mon âge et de mes études,
 « les sépultures des apôtres et des martyrs,
 « d'entrer dans ces cryptes qui, creusées dans les
 « profondeurs de la terre, présentent à droite
 « et à gauche un double rang de corps enseve-
 « lis(1). »

(1 In Ezechiel. Cap. XLI.

III.

La piété des fidèles, on le voit par ce passage de saint Jérôme, savait très bien reconnaître, parmi les sépultures des catacombes, les sépultures des apôtres et des martyrs.

C'est que, lorsque, dans le temps des persécutions, les chrétiens déposaient dans les catacombes les restes sacrés d'un martyr, ils avaient soin de le distinguer par des signes qui ne permissent jamais de le confondre avec le tombeau d'un simple fidèle.

Le signe le plus caractéristique, celui qui, suivant le mot de M. l'abbé Gerbet, était comme le timbre authentique du martyr, c'était une fiole de son sang incrustée, du côté de sa tête, sur les parois de son tombeau.

Écoutez Saint Ambroise s'écriant, après la découverte des Saints Gervais et Protais, à une époque si voisine des persécutions : « Nous avons
« recueilli le sang triomphal... il y a un triple
« cri dans ce sang : le cri de sa couleur, le cri
« des grâces qu'il opère ; le cri des souffrances et
« du triomphe qu'il atteste. (1) »

Et Saint Gaudence, vers le même temps : « Nous

(1) Collegimus sanguinem triumphalem... hic sanguis clamat coloris indicio, sanguis clamat operationis præconio, sanguis clamat passionis triumpho.

« S. Amb. *exhort. virg. cap. 2...* et ep. *ad sororem 22.* »

« avons le sang dans le vase qui le contient : il ne
 « nous faut rien de plus, nous tenons dans les
 « mains le sang qui atteste le martyr. (1) »

Nous pourrions multiplier les citations.

Donc, que la fiole de sang signale, dans les catacombes, les tombeaux des martyrs, ce n'est pas là une conjecture de la science, c'est un fait historique attesté par les témoignages les plus irrécusables, par la voix même du siècle qui touche au siècle des persécutions.

IV.

Mabillon rapporte qu'une de ces fioles fut envoyée de Rome à Leibnitz, lequel, après la plus scrupuleuse analyse y retrouva tous les principes qui dénotent la présence du sang humain.

La même expérience renouvelée à Rome, après tous les progrès de la chimie, a produit le même résultat.

Rome, on le voit, aime à interroger la science même sur des faits qui lui sont le plus attestés par l'histoire.

Nous serions trop long si nous voulions rapporter ici, mais on peut lire dans un intéressant opus-

(1) ... Sanguinem tenemus gypso collectum, nihil amplius retinentes : tenemus enim sanguinem qui testis est passionis.

« S. Gaudent. *homilia in dedicatione basilicæ.* »

de dom Guéranger (1), les précautions infinies dont la commission chargée par le Pape de vérifier les tombeaux et les reliques des martyrs s'entoure pour rendre toute erreur impossible (2).

V.

C'est cette commission qui a constaté les signes du martyre de Sainte Theudosie, qui a fait monter, s'il est permis de parler ainsi, jusques au trône du Souverain Pontife le cri de son sang. Le cri du sang des martyrs est connu du Vicaire de Jésus-Christ, accoutumé à l'interroger depuis plus de quinze cents ans. Le jugement de la commission, qui avait déclaré le martyre de Sainte Theudosie, a été confirmé; le Saint-Siège a autorisé le culte de cette Sainte, il nous a remis ses reliques sacrées et la fiole où nous pouvons vénérer les traces encore visibles de son sang. Et, maintenant, qui donc nous empêcherait de nous écrier avec saint Ambroise, et avec saint Gaudence,

(1) *Explication sur les Corps des Saints Martyrs, extraits des catacombes de Rome, et sur le culte qu'on leur rend.* Angers 1838.

Nous avons beaucoup emprunté, pour rédiger cette note, à cette savante dissertation.

(2) Cette commission, composée de savants, de prélats les plus distingués, est présidée par le cardinal-vicaire, et, sous lui, par le prélat préposé à la sacristie pontificale et qui a toujours le titre d'évêque de Porphyre *in partibus*.

en ne modifiant que quelques-unes des paroles que nous citions tout à l'heure : « Nous avons recueilli le sang triomphal ; il est là, dans le vase qui le contient : il ne nous faut rien de plus ; car il y a dans ce sang une triple voix qui fait tressaillir trois fois tout ce qu'il y a de plus noble et de plus divin dans nos âmes : la voix du martyr, la voix de l'Église et la voix de la patrie.

VI.

Nous ne nous arrêterons pas à prouver que Sainte Theudosie est une fille d'Amiens,

C'est son mari, Aurélius Optatus, qui nous l'atteste : *Nat. Ambiana*, née *Amiénoise*.

Qui donc serait admis à s'inscrire en faux contre un titre si clair, si authentique ; un titre ciselé par la main même de l'époux de sainte Theudosie, sur le marbre qui recouvre ses reliques sacrées ?

Dira-t-on qu'il existait peut-être plusieurs *Ambianum* du temps de Sainte Theudosie ?

On peut tout dire. Il se rencontre des hommes qui semblent avoir pris à tâche de le prouver ; mais il y a des choses cependant que l'on devrait s'abstenir de hasarder lorsqu'on ambitionne une réputation quelconque de science.

L'Empire romain est connu des savants comme de nous l'Empire français. Lequel d'eux a ren-

contré deux *Ambianum* dans les temps anciens ? Où était-il donc, qu'on nous le montre, dans l'ancien monde romain, cet *Ambianum* ignoré de tous les savants, et dont n'entendirent jamais parler les archéologues les plus illustres que Rome a toujours soin d'interroger ; le Père Marchi, le chevalier de Rossi, qui, tous, nous ont adjugé, sans la moindre hésitation, l'inestimable trésor qu'on voudrait nous ravir ?

L'évidence d'une thèse peut se manifester de deux manières : par les arguments qui l'établissent et par les pauvretés qu'on lui oppose.

Notre thèse est trop invinciblement établie pour que nous jugions nécessaire de l'envisager sous cette seconde et triste face.

VII.

Mais qu'est-ce donc que cette fille d'Amiens dont le retour dans la ville d'où elle partit, obscure peut-être et ignorée, il y a quinze cents ans, émeut, non seulement cette province, non seulement la France, mais les pays étrangers et lointains, au point que des pontifes s'éloignent de leurs troupeaux, des princes de l'Eglise franchissent les frontières, traversent les mers, pour venir grossir son cortège et rehausser par leur présence l'éclat de son triomphe ?

VIII.

Vous êtes chrétien ou vous ne l'êtes pas.

IX.

Si vous n'êtes pas chrétien, je vous plains. Les pages les plus merveilleuses qui se rencontrent dans l'histoire du monde sont voilées pour vous. Le mot divin du drame qui, à partir du Calvaire, émut, pendant trois cents ans, la terre et le ciel, se dérobe à vous.

Cependant-écartez la foi, ne considérez ces héroïques luttes qu'en philosophe et avec les yeux de la raison, et il vous sera impossible de ne pas y voir encore le spectacle le plus digne d'admiration qui s'offre à vous dans le passé du monde.

Le principe de servitude déposé par le paganisme au sein de la société des anciens temps avait atteint ses extrêmes conséquences. L'univers c'était Rome, Rome l'empereur : tout, les choses divines comme les choses humaines, l'esprit comme le corps était dans la main de César.

C'est le cercle de fer qui fut brisé par les martyrs.

Regardez-y de près, ce ne sont pas seulement les titres de notre foi, ce sont les titres de la liberté humaine, c'est la charte de l'affranchissement du monde que les martyrs scellèrent avec

leur sang. Vous leur disputez la place que la religion leur donne sur nos autels , soit : mais, songez-y, la philosophie veut que vous leur fassiez, dans l'histoire, une place à part, au-dessus de tous les héros dont la cause fut la cause de l'humanité. Après avoir refusé de vous agenouiller, comme chrétien, il vous faudra du moins comme homme vous incliner devant eux.

X.

Pour nous, qu'est sainte Theudosie ?

Il faudrait, pour le dire, dérouler ici toute la merveilleuse économie du plan divin de ce monde.

Le martyre, c'est le mystère accompli sur le Golgotha qui se prolonge pendant trois siècles, qui embrasse peu à peu tout l'univers.

Car les martyrs continuent le Sauveur, ils acquittent la part de l'humanité dans l'œuvre de la rédemption. Ils sont après Jésus-Christ des christes qui ouvrent, successivement, par la croix, le ciel à toutes les branches de la famille humaine.

Sainte Theudosie est pour nous la première-née peut-être de cette Eglise; elle paya notre rançon; elle mérita le don de la foi apporté bientôt après elle à nos ayeux par saint Firmin. Nous sommes nés de son sang : elle nous enfanta par sa mort à l'immortalité.

Ecoutez Fénelon en face d'un martyr des cata-

combes donné par le Souverain Pontife à une église de Paris :

« Précieuses dépouilles du martyr que nous célébrons, vous sortez de ces lieux souterrains où la nouvelle Rome, mère des martyrs, porte dans ses entrailles ceux que l'ancienne Rome idolâtre et enivrée du sang des Saints a persécutés. Heureuse la France qui vous ouvre son sein avec cette pieuse pompe ! Heureux le jour qui éclaire cette fête ! Heureux nous-mêmes, mes frères, à qui Dieu donne de la pouvoir célébrer ! Fleurissez, revêtez-vous de gloire, sacrés ossements, et répandez dans toute la maison de Dieu une odeur de martyr !

« Qu'importe que la mémoire de la sainte vie et de la courageuse mort de celui que nous honorons soit ensevelie dans les débris de tant de corps sacrés ? Celui qui les ranimera au dernier jour saura les distinguer et séparer toutes leurs cendres. Il n'a pas oublié ce que celui-ci a fait et souffert. Il a compris toutes ses douleurs, et maintenant il le couronne. Pour nous, mes frères, il nous suffit de savoir que c'est un de ces généreux fidèles qui ont livré leur âme pour le nom du Seigneur Jésus-Christ. *Fiole pleine du sang qu'il a répandu*, et vous, palmes qu'il a méritées par son martyre, vous serez à jamais, dans les assemblées des justes, la marque de sa gloire et du triomphe de la vérité.

« O ville de Paris, dirons-nous aujourd'hui, que tu es heureuse et enrichie par la présence de ce nouveau martyr : qui me donnera de baiser les sacrées dépouilles qu'il a laissées sur la terre, après l'avoir vaincue par la sublimité de sa foi ! »

Qu'aurait dit Fénelon à notre place, quels sont les accents qu'aurait trouvés son éloquence ?

Concluons :

Qu'est-ce donc qui refoulerait notre foi et notre amour, qu'est-ce qui comprimerait l'élan de nos âmes vers sainte Theudosie ?

La peur que notre foi ne soit accusée d'ignorance ?

Attendons que ce reproche nous soit adressé par de plus savants hommes que ceux que nous énumérions en commençant cette Note.

La peur que notre enthousiasme ne soit regardé comme faiblesse d'esprit ?

Attendons que cette injure nous soit jetée à la face par des hommes d'un plus grand esprit que Fénelon.



DÉCRET DU CONCILE DE SOISSONS,

STATUT DU SYNODE D'AMIENS,

ET

ORDONNANCE DE M^{GR} L'ÉVÊQUE D'AMIENS

CONCERNANT LE RÉTABLISSEMENT DE LA LITURGIE ROMAINE.



DÉCRET DU CONCILE DE SOISSONS

**Prescrivant le rétablissement de la Liturgie romaine
dans les diocèses de la Province.**

TRADUCTION.

Tout le monde reconnaît combien il est important d'observer les lois qui maintiennent l'unité et la stabilité de la liturgie catholique, et d'avoir ainsi la plus forte garantie qu'aucune atteinte directe ou indirecte ne sera portée à la foi ou à la piété dans les livres liturgiques. Cette règle si salutaire a été méconnue, et ses heureux effets ont été anéantis, lorsque, par l'introduction dans notre province d'une fâcheuse coutume, les Evêques ont composé des Bréviaires particuliers pour remplacer dans

leurs églises l'ancienne liturgie romaine, et ont ainsi brisé cette union de prières et de louanges qui s'élevaient uniformes vers le ciel, par de nouveaux offices différents entre eux et presque aussi nombreux que les diocèses.

Étant donc obligés de reconnaître que cette coutume a été funeste, nous regardons comme souverainement désirable le rétablissement de l'ancienne et universelle liturgie, et l'observation des constitutions de S. Pie V, d'immortelle mémoire, lequel en corrigeant le Bréviaire et le Missel romain, selon l'intention du Concile de Trente, a aboli tous les Bréviaires ou Missels, quels qu'ils fussent, même plus anciens, ou munis de privilèges, ou publiés par les Évêques dans leurs diocèses, à moins qu'il ne s'agisse de diocèses qui seraient, depuis deux cents ans au moins, en possession d'un rit particulier. Il faut donc mettre un terme à cette périlleuse facilité de changer les livres liturgiques, facilité d'ailleurs nouvellement importée parmi nous.

En conséquence, les Évêques auront soin de saisir la première occasion favorable pour rétablir par de sages mesures l'usage du Bréviaire et du Missel romain dans toutes les églises de notre province, à moins toutefois que, parmi elles, il ne s'en trouve quelqu'une qui puisse réclamer le bénéfice de l'exception déterminée par

Pie V. (*Acta et Decreta Conc. Suess. tit. III. cap. VIII.*)

Ont signé :

- † THOMAS-M.-J., Archevêque de Reims.
- † MARIE-JOSEPH-FRANÇOIS-VICTOR, Évêque de Châlons.
- † JOSEPH-ARMAND, Évêque de Beauvais.
- † PAUL-ARMAND, Évêque de Soissons.
- † ANTOINE, Évêque d'Amiens.

Pour extrait conforme,

DUVAL, *Ch. Sec.-Gén.*

STATUT DU SYNODE D'AMIENS

Prescrivant, pour le diocèse d'Amiens, l'exécution du Décret du Concile de Soissons relatif au rétablissement de la Liturgie romaine.

TRADUCTION.

NOUS ANTOINE DE SALINIS, par la grâce de de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, **ÉVÊQUE D'AMIENS**, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Quoique tous les décrets du Concile de Soissons aient été approuvés par le Saint-Siège Apostolique, il en est un cependant que N. S. P. le Pape

Pie IX a daigné distinguer par des éloges tout particuliers ; c'est celui par lequel le Concile impose aux Évêques l'obligation de saisir la première occasion favorable pour faire revivre, par de sages mesures, l'usage du Bréviaire et du Missel romain dans toutes les églises de notre province. Nous n'avons cessé d'avoir devant les yeux ce décret, expression si évidente des intentions du Souverain Pontife, afin d'éviter également l'excès de la précipitation et celui de la lenteur ; dans une affaire de si grande importance, nous devions, suivant l'usage du Saint-Siège, procéder avec maturité, et mettre autant de douceur dans le choix des mesures, que de persévérance dans leur exécution. C'est pourquoi la première fois que nous réunîmes le Chapitre, les Archiprêtres et les Doyens, peu après la fin du Concile de Soissons, nous leur fîmes connaître nos intentions au sujet de la liturgie, et ces vénérables Prêtres nous donnèrent tant de preuves de leur foi, de leur piété, de leur bonne volonté, que nous conçûmes aussitôt la ferme espérance de pouvoir accomplir heureusement notre résolution.

En effet, cette réunion était à peine terminée que les Supérieurs et les Professeurs du Grand et du Petit Séminaire nous demandèrent la permission d'adopter pour leurs églises la liturgie romaine ; ce que nous nous empressâmes d'accorder

pour faire connaître à la jeunesse ecclésiastique qui se forme dans ces établissements à la science et à la piété, l'expression la plus parfaite du culte public, et le rit légitime de l'Église universelle. Ensuite, du consentement unanime du vénérable Chapitre de notre Église Cathédrale, cette antique et auguste basilique recouvra l'ancienne liturgie qu'elle avait possédée déjà durant l'espace de plusieurs siècles. Pendant ce temps-là, nous faisons préparer par un homme des plus compétents le Propre du diocèse d'Amiens pour le Bréviaire et pour le Missel; dès qu'il fut achevé, nous l'envoyâmes à Rome, pour qu'il fût approuvé par la Sacrée Congrégation des Rites, dont nous attendîmes le jugement avant de passer outre. Mais quand nous sûmes d'une manière certaine que le texte de ce Supplément et le Calendrier qui y est annexé allaient nous revenir revêtus de l'approbation du Saint-Siège, nous comprîmes qu'il fallait, sans tarder, développer notre projet devant le Synode diocésain. C'est pourquoi ayant convoqué cette assemblée canonique dans les formes prescrites par le droit, nous lui exposâmes où en étaient les choses, et, dans la mesure de nos forces, nous lui fîmes connaître les principes théologiques qui exigent le rétablissement de la liturgie romaine, ainsi que les heureux résultats qui doivent en découler. Nous éprouvâmes alors

une bien grande consolation que nous devons rapporter au divin Sauveur, auteur et consommateur de l'unité de l'Église : tout notre Synode, sans une seule exception, nous déclara que son désir était de voir revivre dans notre diocèse l'usage du Bréviaire romain, et qu'il applaudissait en outre aux moyens par nous proposés pour rétablir la liturgie romaine dans le culte public, quand le moment nous semblerait opportun.

En conséquence, nous déclarons que, trois mois après la promulgation du Propre du diocèse, la récitation du Bréviaire d'Amiens ne sera plus que simplement tolérée; nous conjurons même dans le Seigneur tous les membres de notre Clergé de prendre, avant l'expiration de ce délai, le Bréviaire romain, et de s'unir avec empressement à ce pieux concert de prières et de louanges qui, de tous les points de l'Église, s'élèvent uniformes vers le ciel. Cependant, dans cette exhortation si pressante, nous ne comprenons pas les Prêtres qui ont atteint leur 55^e année, par ce que le changement de Bréviaire serait peut-être trop pénible pour eux; si même, parmi les Prêtres plus jeunes, il en était qui eussent à nous présenter des raisons graves, nous leur accorderions avec une grande bienveillance la même dispense. Du reste, si dans une matière d'une telle importance, nous faisons entendre à notre Clergé le langage, non du comman-

dement, mais de la prière, c'est que nous sommes intimement convaincu qu'il est en conformité de pensée avec nous, et qu'ainsi il n'a pas besoin de recevoir un ordre ; notre invitation aura donc le même effet qu'un précepte formel : et ainsi, pour l'honneur du diocèse d'Amiens, devant Dieu et devant l'Église, cette réforme salutaire devra être attribuée autant à la bonne volonté des Prêtres, qu'aux pressantes invitations de l'Évêque.

Pour ce qui est du culte public, la liturgie romaine sera introduite non brusquement, mais successivement et sans secousse, de sorte que cette restauration se fasse d'abord dans les églises principales, puis dans celles qui sont moins importantes, selon qu'il nous paraîtra opportun ; et si nous choisissons cette manière de procéder c'est qu'elle est incontestablement la plus appropriée à la situation de notre diocèse.

Cependant, rendons grâce au Dieu tout-puissant, à la très-glorieuse Vierge Marie, à saint Pierre, prince des Apôtres, à saint Firmin, martyr, patron du diocèse, priant humblement que l'assistance céleste à laquelle nous devons d'avoir pu commencer cette sainte entreprise, nous aide à la diriger avec sagesse pour la conduire à une heureuse fin.

Donné à Amiens, dans notre Synode diocésain, sous notre seing, le sceau de nos armes; et le

contre-seing du Secrétaire-général de notre Evêché, l'an de Notre Seigneur mil huit cent cinquante et un, le deuxième jour du mois d'octobre, Octave de St.-Firmin, martyr.

† ANTOINE, EVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, *Chan. Sec.-gén.*



ORDONNANCE DE M^{GR}. L'EVÊQUE D'AMIENS

Qui fixe l'Époque du rétablissement de la Liturgie romaine dans toutes les églises du diocèse, et promulgue une Indulgence plénière accordée à cette occasion par N. S. P. le Pape Pie IX.

Nous ANTOINE DE SALINIS, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Evêque d'Amiens, Assistant au trône Pontifical, etc., etc.

Vu le décret du Concile de la province ecclésiastique de Reims, tenu à Soissons au mois d'octobre de l'année 1849, concernant la Liturgie ;

Vu le statut relatif au même objet, promulgué dans le Synode que nous avons célébré à Amiens au mois de septembre 1851 ;

Prenant en considération les observations qui nous ont été faites par le Clergé, particulièrement dans la retraite pastorale de l'année dernière, sur

l'avantage qu'il y aurait à ce que la Liturgie romaine fut rétablie simultanément dans toutes les églises du diocèse ;

Mais considérant cependant les conditions matérielles de cette mesure, et la difficulté qu'éprouveraient les paroisses à se pourvoir de livres liturgiques dans un trop bref délai ;

Notre Conseil entendu, et de l'avis de nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre Cathédrale,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I. — La Liturgie romaine est et demeure obligatoire dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse.

ART. II. — Le jour de la Sainte Trinité, 22 mai prochain, cette Liturgie sera rétablie dans toutes les églises paroissiales et dans les chapelles de communauté, d'hospice, de collège, de notre ville épiscopale d'Amiens.

ART. III. — La Liturgie romaine sera publiquement rétablie dans les églises et chapelles des chefs-lieux de Doyenné avant la fête de l'Assomption, et dans toutes les autres églises et chapelles au plus tard à la fête de saint Firmin, de la présente année.

ART. IV. — En vertu d'un indult que le Souverain Pontife a daigné nous accorder, les fidèles

du diocèse pourront gagner une Indulgence plénière dans le mois qui suivra le jour du rétablissement de la Liturgie romaine dans leur paroisse, pourvu qu'ils se soient confessés, qu'ils approchent de la Sainte Table, et qu'ils prient aux intentions du Souverain Pontife.

ART. V. — Dans les paroisses ainsi que dans les communautés où la Liturgie romaine est déjà rétablie ou n'a jamais cessé d'exister, les fidèles pourront gagner également, aux conditions indiquées dans l'article précédent, une Indulgence plénière pendant le mois qui suivra la Fête de la Sainte-Trinité.

ART. VI. — Seront notre présente Ordonnance, le décret du Concile de Soissons et le statut de notre Synode d'Amiens ci-joints, lus dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse le jour de l'Ascension ou le dimanche suivant, et le dimanche qui précèdera celui où aura lieu le rétablissement de la Liturgie.

Donné à Amiens, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre Secrétaire-Général, le vingt-huit du mois d'avril de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-trois.

† ANTOINE, EVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, *Chan. Sec.-gén.*

LITTERÆ

PRO INDICENDA ET CONVOCANDA

SYNODO DIOECESANA.



ANTONIUS, *Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ*, EPISCOPUS
AMBIANENSIS,

Clero nostræ Diœcesis salutem in Domino.

Notum est vobis nos deliberatum habere ut Synodus Diœcesana quam frequentius fieri potest, juxta Ecclesiæ sanctiones, celebretur. Hoc autem propositum in mente nostra confirmatum fuit, cum in primo canonico consessu, quem duobus fere abhinc annis convocavimus, sapientiam *quæ de sursum est*, zelum quærentem *non quæ sua sunt, sed quæ Jesu Christi*, ecclesiasticæ disciplinæ studium, tot denique ædificationis signa et pignora, undequaue præ oculis habuimus, inter quæ in primis annumeramus unanimum illum pro restituenda Liturgia Romana consensum : quæ mira-

bilis concordia, Vicario Christi a nobis narrata, haud mediocrem paterno suo cordi consolationem attulit. Quapropter merito confidimus fore ut semper nostrarum synodorum celebratio, tam feliciter incepta, bene ac prospere succedat.

Hac spe freti, Synodum indicimus in qua primo procedemus ad promulgationem Concilii Ambianensis, eo solemnioris pro nostra diocesi, quo nullum antea Concilium habuerit vetus illa ecclesia, cujus origo in ipsis fere religionis christianæ incunabulis sita est. Hac occasione, in hoc venerabilium sacerdotum nostrorum consessu tanquam intra familiæ septa colloquentes, plura narabimus et explicabimus quæ ad hujus Concilii celebrationem, decreta, atque a Sancta Sede approbationem pertinent, et quorum notitiam clero nostro gratam simul ac utilem fore opinamur.

Secundo, tractabuntur quæstiones de solvendis quibusdam dubiis practicis, quæ in redintegratione Liturgiæ Romanæ possunt occurrere.

Tertio, consilium habebimus de præparanda maxima, cui tota diocesis consociabitur, solemnitate pro triumphali receptione sanctæ illius Martyris Ambianæ, quam, in litteris nostris ad clerum recenter datis, intra suæ et nostræ civitatis muros mox adventuram prænuntiavimus.

Quarto, nec omittentur quæstiones quas sacerdotes ad Synodum convocati in medium proferen-

das existimaverint, et introducendas judicaverit congregatio à nobis in Synodo instituenda, ut de illarum opportunitate pronuntiet.

Ad hanc Synodum convocamus Vicarios nostros Generales, Canonicos Titulares nostræ Ecclesiæ Cathedralis, Archipresbyteros, Decanos, et quoscumque alios titulo perpetuo insignitos. Convocamus insuper Superiorem, Directores et Professores Seminarii nostri majoris, Canonicos Honorarios, Superiorem et quinque minoris Seminarii Professores, Superiores religiosorum, et pro quocumque decanatu duos Parochos, scilicet, unum qui per longius annorum spatium parochi munus in suo præsentate decanatu impleverit, et alterum qui ab aliis parochis deputabitur, atque etiam aliquos sacerdotes quos inter Vicarios et Capellanos communitatum, hospitiorum et collegiorum nos ipsi nominatim selegimus.

Ut autem hujus Synodi celebratio sedulo et recte fiat, hæc statuimus ac decernimus :

I. Omnes supra dicti Presbyteri in ædes nostri seminarii majoris convenient die Junii vigesima septima, qua congregationem generalem, hora quarta pomeridiana, habebimus.

II. Cum acceptæ fuerint hæ nostræ Litteræ Indictionis, quisque Decanus omnes sui decanatus presbyteros convocabit, tum ut recognoscatur an-

tiquior parochus, tum ut deputandus eligatur. In hac adunatione, nulla deliberatio de rebus in Synodo tractandis habebitur, ita ut cuique delegato opinionis suæ in Synodo aperiendæ libertas integra maneat.

III. A die qua facta fuerit Litterarum Indictionis notificatio usque ad Synodi conclusionem, quisque sacerdos in Missa recitabit Collectam, Secretam et Postcommunionem e Missa votiva de *Spiritu Sancto*.

IV. Duabus proximis diebus dominicis ante Synodi celebrationem, in singulis ecclesiis et sacellis, Parochi aut Capellani fidelibus Synodum denuntient, et eos ad orationes aliaque pia opera, et, prout devotio suggesserit, ad Sacramentum Pœnitentiæ et Sanctissimæ Eucharistiæ sumptionem hortentur, ut actio hujusmodi, quæ ad majorem diœcesis utilitatem ordinatur, Deo opitulante, dignum sortiatur exordium, felicemque et fructuosum progressum et exitum habeat.

V. Nullus Presbyterorum quos secundum jus convocamus, adesse recuset, aut, durante Synodo, discedat, nisi propter rationabilem causam à nobis approbatam.

Hanc ergo Synodum committentes tutelæ omnium hujus regionis Sanctorum, specialiter Sancti

Firmini, et beatissimæ illius Martyris concivis nostræ, quæ huic primo nostro protectori nova patrona divinitus adjuncta est, imploramus Spiritum sapientiæ et fortitudinis, ut, nos omnes uberrima suorum charismatum effusione ditans, in deliberationibus quæ cogitanda sunt inspiret, et in actibus operetur *velle et perficere*, atque ita Sanctorum viam sectantes, *pugnemus* et ipsi *bonum certamen*, et *coronam justitiæ* quæ a justo iudice impigris Christi militibus *reposita est*, promereri unanimiter valeamus.

Datum Ambiani, in ædibus nostris episcopalibus, sub signo sigilloque nostris, ac Secretarii generalis episcopatus nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo tertio, die vigesima quinta mensis Maii, in Festo S. Gregorii Septimi.

ANTONIUS, EPISCOPUS AMBIANENSIS.

De Mandato Illustrissimi ac Reverendissimi
Episcopi Ambianensis :

DUVAL, Can. Sec.-gen.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1854

SUR LA CHARITÉ.



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique*, ÉVÊQUE D'AMIENS,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

« Heureux, disait le Prophète-Roi, celui qui
« entend sur l'indigent et sur le pauvre ! » *Beatus
qui intelligit super egenum et pauperem*. Admi-
rables paroles que nous essaierons de méditer
avec vous quelque jour, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, ;
elles nous révéleront un des aspects les plus mer-
veilleux du plan divin de ce monde. La pauvreté
est, en effet, un mystère voilé à la sagesse humaine,
mais que la religion nous explique et où elle nous

fait voir le double nœud des éternelles destinées de l'homme et des destinées temporelles des sociétés.

Dieu a mis le salut de l'homme et le salut des peuples dans les mains du pauvre. Pour vous convaincre de cette vérité, N. T.-C. F., il n'est pas nécessaire de développer ici toutes les considérations par lesquelles nous nous proposons de la démontrer plus tard, il vous suffit d'ouvrir les yeux sur la croix.

Le calvaire est le centre d'où l'on entrevoit toute l'économie des desseins de Dieu ; parce que tous les desseins de Dieu ont leur terme dans l'œuvre consommée sur le Calvaire, le salut ou l'union surnaturelle de l'homme avec Dieu.

Toute union suppose deux termes, et deux termes qui se rapprochent en se donnant quelque chose l'un à l'autre. L'échange, la réciprocité, c'est l'essence de tout commerce, la loi de toute société.

Dans le merveilleux commerce, dans l'ineffable société entre l'homme et Dieu, dont le sacrifice de l'Homme-Dieu noue le lien suprême, et dont toute la suite, tout le plan se déroule, pour ainsi dire, devant nos yeux, à la lumière qui s'échappe de la croix, quelle a été la mise, s'il est permis de parler ainsi, quel a été l'apport de Dieu ? Qu'avons-nous reçu de lui ? Qu'a-t-il fait pour nous ?

Deux choses qui semblent épuiser tout ce que Dieu pouvait faire : la création et la rédemption.

Remontez à l'origine, que voyez-vous ? l'Être infini existant seul, lorsque rien n'existait encore ; Dieu et le néant , deux abîmes dont l'un contient en réalité et en puissance tous les trésors de l'existence, dont l'autre est la négation radicale de l'existence. L'un de ces abîmes a comblé l'autre : la plénitude infinie s'est épanchée dans le vide sans bornes. La création a été une immensurable au-môme de la suprême richesse de Dieu à l'indigence suprême du néant.

Nous sommes nés tous de cette divine largesse : c'est de là, particulièrement, qu'est venue en nous, créatures intelligentes, cette vie impérissable quoique contingente, cette immortalité d'emprunt qui nous élève si haut au-dessus du reste de la création. Et ce que nous disons ici, tout ce que nous pourrions ajouter, tous les termes que nous fournirait le langage humain ne sauraient nous représenter ce que cette première grâce que nous avons reçue de Dieu, l'existence, a d'essentielle-ment gratuit. Dire que nous n'avons qu'une vie d'emprunt, ce n'est pas assez, c'est même inexact ; car celui qui emprunte donne un gage ou une assurance à celui qui lui prête, et qu'est-ce que notre néant originaire pouvait livrer ou promettre à Dieu ? Nous n'existons que par pure charité :

nous ne sommes qu'une aumône vivante, et encore ce mot d'aumône, si nous y regardons de plus près, nous l'écartérons; il est ambitieux, il déguise notre indigence native. Car enfin le pauvre à qui vous donnez chaque jour le pain qui l'empêche de mourir est là devant vous, il vit : et lorsque Dieu nous donna la vie, nous n'étions pas. A l'origine, quand la bonté de Dieu, voulant se communiquer au dehors, éveilla sa puissance, elle n'avait rien devant elle que le néant : la puissance dut faire ce qui n'était pas, pour que la bonté pût se répandre sans mesure sur ce qui serait.

Voilà, N. T.-C. F., autant qu'il est donné à notre faible raison, éclairée par la foi, de sonder d'insondables mystères, voilà ce qui se manifeste à nous dans la création. Et pour nous rendre compte de toute la dette que nous avons contractée envers la bonté et la puissance infinie en recevant l'existence, il faudrait énumérer les dons qui furent ajoutés à ce don primitif, les prérogatives dont l'homme fut doté en naissant, les richesses de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel qui formèrent l'apanage du premier-né de la création, du pontife, du roi de ce monde visible.

L'existence privilégiée, les magnifiques destinées que Dieu avait faites à la race humaine s'évanouirent bientôt dans une pensée de révolte et d'orgueil de notre premier père. A peine sorti de

l'abîme du néant, l'homme tomba dans l'abîme du péché. Précipité des hauteurs où il avait été placé pour s'élever, par un progrès sans terme, vers le ciel et vers Dieu, il aurait roulé éternellement vers les extrêmes profondeurs de la mort et de l'enfer, si l'amour infini ne l'avait pas recueilli dans sa chute. Le Fils de Dieu proposa et il fit ratifier par son Père le traité manifesté au monde par le double mystère de l'Incarnation et de la Rédemption. Le secret d'une bonté plus merveilleuse encore que celle qui avait apparu dans la création fut révélé. Le Dieu qui a fait l'homme s'est fait homme, afin que, suivant le langage des Saints Docteurs, nous puissions devenir des dieux. Le Tout-Puissant s'est approprié toutes nos infirmités. Celui qui est souverainement saint, par essence, s'est *fait péché* pour nous. L'Éternel est descendu dans la mort; il s'en est revêtu, pour lui communiquer une nouvelle et immortelle vie. L'Infini s'est rapetissé, en quelque sorte, non pas seulement à la mesure de notre être fini, mais au niveau de notre être dégradé. Notre nature, qui a son terme en chacun de nous dans une personnalité humaine, a été élevée en Jésus-Christ à la personnalité divine. Par la création, nous avions reçu quelque chose qui venait de Dieu; par l'incarnation, Dieu lui-même se donne à nous. Par la création il avait tiré le monde du néant; par l'incarnation,

il pose dans le gouffre du mal la base d'un monde infiniment plus parfait. Des profondeurs de la déchéance nous montons, par Jésus-Christ, à des hauteurs que nous n'aurions jamais atteintes, si nous n'étions pas tombés. La Croix agrandit, divinise nos destinées, elle exhausse notre ciel, elle nous ouvre le sein de Dieu, elle nous introduit dans des abîmes d'amour où nous ne pouvions pénétrer qu'à la suite de l'Homme-Dieu. Un avec Jésus-Christ, nous sommes un avec la Trinité adorable. Dieu sera tout en nous, nous serons tout en lui. L'union béatifique, fruit de la rédemption, sera quelque chose de si intime, elle fera participer l'homme régénéré d'une manière si merveilleuse à la gloire et à la félicité de Dieu, que rien ne sera réservé que ce qui constitue l'essence incommunicable de Dieu même.

Voilà, N. T.-C. F., dans l'ineffable société de l'homme avec Dieu, qui a été la fin de la création de l'homme et le terme de toutes les éternelles pensées que Dieu a réalisées dans le temps, voilà la part de Dieu. Cherchez : voyez-vous au-delà de ce que Dieu a fait pour nous quelque chose qu'il eût pu faire ?

Et, maintenant, comment ne pas nous écrier avec le Prophète : « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce que j'ai reçu de lui ? » *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?*

Prétendre trouver dans notre néant de quoi nous acquitter envers l'Être infini, serait une orgueilleuse et folle présomption. Cependant notre Sauveur, en reconstituant la société de l'homme avec Dieu détruite par le péché, n'a-t-il pas dû tenir compte de la condition qu'implique, comme nous l'avons reconnu, l'idée de toute société? N'aura-t-il pas eu pitié de notre indigence? N'aura-t-il pas ménagé quelque ressource à notre reconnaissance? Nous aura-t-il condamnés à ne pouvoir rien donner à celui qui s'est donné tout à nous?

Donner quelque chose à Dieu? mais où, et comment?

Si je considère de près, et une à une, toutes les relations entre la terre et le ciel qui ont été renouées sur le Calvaire et dans lesquelles consiste toute la religion, je vois un étonnant commerce dont la munificence divine fait tous les frais, où l'homme reçoit tout et ne donne rien.

Nous prions : qu'est-ce que la prière? le cri de notre misère qui émeut la miséricorde infinie et qui la fait descendre vers nous.

Nous assistons au saint sacrifice : ce n'est pas nous, c'est Jésus-Christ qui est immolé; c'est l'acte d'amour gratuit, infini, consommé sur le Calvaire qui se prolonge et qui est continué sur les autels.

Nous participons aux sacrements : qu'est-ce que les sacrements? les canaux par lesquels les grâces,

qui ont été le prix du sang de Jésus-Christ et dont la source a été ouverte par la croix, s'épanchent sur nous et atteignent tous les besoins de nos âmes ; c'est la mort de Jésus-Christ qui fait germer dans les profondeurs de notre mort originelle ou de nos morts volontaires une miraculeuse vie ; c'est l'onction de son esprit qui nous fortifie dans nos luttes contre le monde et contre l'enfer ; c'est sa vertu, c'est une force particulière qui se répand sur nous aux jours solennels qui inaugurent les grandes phases de notre existence, et à l'heure suprême qui nous ouvre l'éternité ; c'est enfin , dans le mystère où Jésus-Christ a comme résumé tous les mystères de son amour, c'est Jésus-Christ lui-même qui devient notre nourriture, qui s'incorpore à nous, qui nous assimile son sang, sa chair, son âme, sa divinité, qui s'identifie avec nous tellement que nous pouvons dire : « Je vis, « non plus moi ; c'est Jésus-Christ qui vit en moi. »

Vous le voyez, N. T.-C. F., dans tous les rapports entre l'homme et Dieu qui ont été la conséquence de la rédemption , non-seulement Dieu prévient l'homme, fait toutes les avances, mais son amour infini absorbe, élimine, s'il est permis de parler ainsi, l'un des deux termes enfermés dans la notion de toute société. Point de réciprocité : tout d'un côté, rien de l'autre ; d'une part la miséricorde infinie de Dieu qui se prodigue, qui

se dépense, sous toutes les formes, pour les besoins de l'homme : de l'autre le néant de l'homme, sa misère qui n'a rien à offrir à Dieu en retour.

O mon Sauveur ! j'adore l'économie divine de votre religion ! j'anéantis ma raison devant les miracles par lesquels votre sagesse autant que votre amour se sont manifestés au monde. Me sera-t-il cependant permis de dire, sans craindre de blasphémer, que mon cœur s'étonne quelquefois et qu'il est tenté de se plaindre des excès de votre bonté ? Ne croirait-on pas que vous avez voulu désespérer ma reconnaissance ? Que ferai-je, ô bon Sauveur ! Ce cri de votre Providence, que je redissais tout-à-l'heure : *Quid retribuam ?* faut-il qu'il meure sur mes lèvres ? Comment vous rendre quelque chose pour tous les biens que j'ai reçus de vous, lorsque partout où je vous rencontre vous me comblez de nouveaux biens, et que je n'ai rien que je puisse vous faire accepter ? Vous agîtes autrement avec les hommes, ô mon Dieu ! lorsque vous vîntes pour les sauver. Vous apparûtes au milieu d'eux dans toutes les conditions de notre nature déchue, avec des besoins, des infirmités qui leur permirent de vous offrir des dons et des services que vous ne refusâtes pas. Marie, après vous avoir miraculeusement enfanté, vous enveloppa de langes, elle vous nourrit de son lait virginal. Les bergers vous bercèrent dans

vosre crèche, et ils remuèrent la paille sur laquelle vous étiez couché. Les Mages vous apportèrent de l'or, de la myrrhe et de l'encens. Joseph fut votre père nourricier : pendant les trente années de votre vie cachée, vous vécûtes d'abord du travail de ses mains, et puis, en travaillant avec lui. Dans les trois années de votre vie publique vous acceptiez les soins, l'hospitalité des pêcheurs que vous convertissiez. Zachée vous reçut à sa table. La femme pécheresse répandit sur vos pieds des pleurs et des parfums, et elle les essuya avec ses cheveux. Un jeune homme mêlé à la foule qui vous avait suivi dans le désert vous donna les cinq pains et les quelques poissons, qui, multipliés miraculeusement dans les mains de vos Apôtres, suffirent pour rassasier une immense multitude. Simon le Cyrénéen, vous aida à porter votre croix. Joseph d'Arimathie fit les frais de votre sépulture. Heureux les hommes qui vécurent et qui se trouvèrent sur vos pas aux jours de votre vie mortelle ! Maintenant vous êtes dans le ciel, et, quand même je pourrais monter au ciel, rien de tout ce que la terre produit et de ce que je vous apporterais ne pourrait servir à votre humanité sainte, dans la gloire dont votre Père vous a enveloppé. Vous êtes aussi dans tous les mystères par lesquels vous continuez dans le monde le mystère de notre rédemption ; mais là, comme je viens de le reconnaître, vos

maïns s'ouvrent toujours pour donner et jamais pour recevoir. Que ferai-je donc, ô mon Dieu? Vous êtes mon Créateur, vous êtes mon Sauveur, je vous dois une double vie, je vous dois l'éternité, je vous dois le ciel. La justice et la reconnaissance me present. Mais où vous trouver dans une condition, dans un état qui permette, à vous, ô Jésus! de recevoir quelque chose de moi, à moi d'essayer d'acquitter la dette infinie que j'ai contractée envers vous?

Ouvrons l'Évangile, N. T.-C. F., nous trouverons la réponse de Jésus-Christ. Jésus-Christ n'est pas seulement dans le ciel, où il est allé nous préparer une place. Il n'est pas seulement sur nos autels et dans les mystères d'amour où il nous dispense les grâces qui doivent nous conduire au ciel. Il est dans un autre mystère que Dieu annonçait au monde, lorsqu'il mettait dans la bouche de David les paroles que nous citons au commencement de cette instruction : « Heureux celui qui entend sur l'indigent et sur le pauvre. » *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem*. Le secret touchant de l'existence du pauvre, que l'amour infini s'était réservé, qui se dérobe aux sens et à la raison de l'homme, que la philosophie n'aurait jamais soupçonné, ce secret que David apercevait avec ravissement dans une vision prophétique, sachons le pénétrer et le comprendre à la lumière de la foi, et nous n'aurons plus rien à envier ni à

Joseph d'Arimatee, ni à Simon le Cyrénéen, ni à Madeleine, ni à Zachée, ni à Joseph, ni à Marie même. Nous ne sommes ni moins privilégiés, ni moins heureux que les hommes auxquels l'Homme-Dieu apparut, en Judée, il y a dix-huit cents ans, dans les conditions d'infirmité et de souffrance qui sont la conséquence et l'expiation du péché. Jésus-Christ est partout dans le monde, il y sera jusqu'à la fin des siècles. Il s'offre à vous tous les jours dans un état plus pitoyable que celui où il se montra aux jours de sa vie mortelle, et il ne vous permet pas seulement, mais il vous conjure de l'assister. Car Jésus-Christ, c'est toute la multitude des pauvres que vous rencontrez sur vos pas, qui vous tendent des mains suppliantes, qui vous émeuvent par le spectacle de leur misère et de leur dénuement, qui font arriver jusqu'à vous le cri de la douleur et de la faim.

Jésus-Christ est dans les pauvres. Ceci n'est pas une illusion née dans une âme tendre et compatissante ; ce n'est pas une image, une figure inventée par la chaire chrétienne pour exagérer à la charité les droits de l'indigence : c'est une des vérités élémentaires qui sont le fond du christianisme, c'est un des dogmes qui ont été le plus clairement, le plus hautement révélés au monde par Jésus-Christ.

Votre foi aurait-elle besoin d'être affermie sur

ce point si capital ? Transportez-vous par la pensée au moment suprême qui fera évanouir toutes les illusions, qui absorbera toutes les images, toutes les figures de la vie présente dans les réalités de la vie future. Le dernier acte qui doit clore l'histoire du monde, et où toutes les destinées qui se déroulent sur la scène mobile du temps se dénoueront dans une double éternité, a été raconté par Jésus-Christ ; l'Évangile le décrit dans toutes ses circonstances.

Donc, écoutez. Quand la destruction finale aura été accomplie, après la dernière ruine, lorsqu'il n'y aura plus de terre, le signe du Fils de l'Homme, la croix, apparaîtra dans le ciel.

« Et le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté, et tous les Anges avec lui, et il s'asseiera sur le trône de sa gloire.

« Et toutes les nations seront rassemblées devant lui, et il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs.

« Et il mettra les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche.

« Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.

« Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à

manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez recueilli ; »

« J'étais nu et vous m'avez revêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venus à moi.

« Alors les justes lui diront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim et nous vous avons donné à manger, ayant soif et nous vous avons donné à boire ?

« Quand est-ce que nous vous avons vu étranger et nous vous avons recueilli ; ou nu et nous vous avons vêtu ?

« Ou quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison et nous vous avons visité ? »

« Et le Roi, répondant, leur dira : Je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous avez fait cela à l'un des moindres de mes frères, vous l'avez fait à moi.

« Alors il dira à ceux qui seront à sa gauche : Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges.

« Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire ;

« J'étais étranger et vous ne m'avez pas recueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas revêtu ; j'étais malade et en prison, et vous ne m'avez point visité.

« Alors ceux-ci lui diront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim ou soif, ou étranger, ou nu, ou malade, ou en prison, et nous ne vous avons pas assisté ?

« Alors il leur répondra, en disant : Je vous le dis en vérité, autant de fois que vous n'avez pas fait cela à l'un de ces petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait.

« Et ceux-ci iront au supplice éternel; et les justes à la vie éternelle. » (1).

Nous venons de mettre sous vos yeux, N. T.-C. F., une des pages de l'Évangile, sans contredit les plus saisissantes, les plus merveilleuses. Même, nous ne devons pas le dissimuler, il y a là quelque chose qui étonne d'abord profondément, et qu'il paraît difficile de concilier avec l'ensemble des révélations contenues dans ce livre divin.

Nous savons, en effet, par la foi, que pour être trouvé juste au tribunal de Dieu, il ne suffira pas d'avoir observé une portion de la loi, mais qu'il faudra avoir gardé la loi tout entière; ceux-là seuls seront sauvés qui auront accompli toutes les conditions du salut posées par Jésus-Christ.

Comment donc Jésus-Christ annonce-t-il que lorsqu'il tranchera solennellement, au dernier jour, la question de notre salut, il ne tiendra

(1) Math. chap. 25, v. 31-46.

compte que d'une seule condition. C'est notre compassion ou notre dureté envers les pauvres qui nous rangent à sa droite ou à sa gauche. Ni la Foi, ni l'Espérance, ni la Justice, ni la Religion même n'interviennent ; la Charité seule apparaît pour nous accuser ou nous défendre. Vous avez entendu les paroles du souverain Juge et les termes dans lesquels il formulera notre sentence : aucune des autres lois divines n'est visée, la loi seule de Charité fournit tous les considérants de l'arrêt définitif, irrévocable, qui fixe notre sort éternel.

Le mot qui nous dévoilera pleinement ce mystère nous sera dit, alors, probablement par Jésus-Christ ; en attendant il n'est pas impossible, nous le croyons, d'entrevoir le nœud de cette apparente contradiction.

Sans doute nous devons tenir pour certain et croire d'une foi inébranlable tout ce qui a été révélé et tout ce que l'Eglise nous enseigne sur la justification de l'homme en Jésus-Christ. Ainsi, rien de souillé, rien d'impur n'entrera dans le ciel ; pour s'asseoir au banquet du Père de famille et pour être admis aux noces éternelles de l'Agneau, il faudra avoir conservé sans tache la robe nuptiale, dont nous sommes revêtus dans le baptême, ou l'avoir blanchie dans les eaux de la pénitence. Ainsi, encore, quand nous répandrions

toutes nos richesses dans le sein des pauvres, même en vue de Jésus-Christ, si nous mourrions dans un acte de désobéissance, ou avec des habitudes formellement opposées à un seul des points de la loi de Jésus-Christ, nous serions exclus de son royaume. Tout cela est vrai : mais il est vrai aussi que nous sommes dans les mains de Dieu ; que, si profondément que notre malice creuse dans le mal pour se dérober à la bonté infinie, la bonté infinie peut toujours nous atteindre ; que Jésus-Christ tourne vers le ciel, quand il veut, les âmes que le mouvement le plus fatal emportait vers l'enfer ; qu'il n'a qu'à frapper de sa croix les cœurs les plus durs et qui étaient comme pétrifiés dans la vie des sens, et il les brise, et il ouvre en eux des sources qui jaillissent vers la vie éternelle. En un mot, le salut est une œuvre qui n'est réalisée que par la double action de Dieu et de l'homme ; mais quoique notre volonté, lorsqu'elle est touchée de la grâce, demeure libre et puisse résister, il est des grâces, cependant, auxquelles notre volonté ne résiste pas. Or, ces grâces victorieuses, qui sont le fruit le plus précieux de la rédemption, et dont le Rédempteur dispose souverainement, ne peut-il pas les accorder avec une préférence marquée aux pécheurs qui, par leur amour pour les pauvres, ont attiré sur eux sa prédilection ? N'a-t-il pas été le maître

de faire de ces faveurs de choix comme la dotation et le privilège de la charité ? Jésus-Christ est dans les pauvres ; donner aux pauvres, c'est prêter à Jésus-Christ. *Qui commodat pauperi fœneratur Deo.* Or, lorsque Jésus-Christ devient l'obligé et se trouve le débiteur de l'homme, lui interdirez-vous de s'acquitter en Dieu ? Prétendez-vous opposer des impossibilités, des freins à une reconnaissance infinie ? Ne craignez pas des excès qui blesseraient la justice. La miséricorde aura eu le secret de tout concilier. L'ordre divin établi par Jésus-Christ aura été respecté, et il se trouvera, cependant, au dernier jour, que tous les miséricordieux auront, ou pendant leur vie, ou à l'heure de la mort obtenu miséricorde, et que les tabernacles éternels seront ouverts à tous ceux qui, en achetant, dans le temps, à prix d'argent, l'amitié des pauvres, devinrent par là même les amis de Jésus-Christ.

Ainsi les prophétiques paroles de l'Évangile que nous citons, si étonnantes, si prodigieuses qu'elles puissent nous paraître, s'expliquent. Concluons que Dieu a fait aux œuvres de la charité, dans la vie chrétienne et dans l'économie du salut, une part plus considérable, plus décisive, qu'on ne le suppose communément, et que nous n'exagérons pas en vous disant que Dieu a mis dans la main du pauvre le salut de l'homme.

Il y a mis également le salut des peuples. Notre dessein était de vous le prouver, N. T.-C. F. La charité est le mot, non-seulement des destinées surnaturelles de l'homme, mais des destinées temporelles de l'humanité.

Pour vous en convaincre, nous n'aurions qu'à vous faire suivre un moment des yeux la révolution opérée dans la constitution temporelle du monde par ce dogme : Jésus-Christ est dans le pauvre ; qu'à vous signaler les œuvres, les institutions, les développements merveilleux de la liberté humaine par lesquels la charité a résolu, dans les temps modernes, ce problème fatal des rapports du pauvre et du riche auquel les temps anciens ne trouvèrent que l'atroce solution de l'esclavage.

Et puis, considérant de plus haut, au grand jour de la foi, l'ordre de ce monde, nous pourrions vous montrer comment le nœud suprême de tous les événements est, en définitive, dans les mains de la Providence. Tout ce que Dieu a fait relève de Dieu, les peuples comme les hommes, bien que la justice divine ne puisse pas s'exercer sur les peuples comme sur les hommes. Il n'y a pas, en effet, une seconde vie pour les peuples, ni un ciel ou un enfer pour eux au-delà du tombeau. Ils naissent et meurent dans le temps. C'est ici-bas que leurs crimes sont punis et que leurs vertus

sont récompensées. Cette vérité, qui éclate dans toute la suite de l'histoire du monde, a été écrite, par la main de Dieu, dans nos livres saints. La justice élève les nations, le péché fait les peuples malheureux. *Justitia elevat gentes, et miseros facit populos peccatum.* Or, la charité acquitte les dettes des nations comme celles des individus; et les peuples pécheurs qui veulent sortir des révolutions, où ils finiraient par trouver la mort, doivent comme les hommes qui veulent échapper à l'enfer, racheter leurs péchés par l'aumône : *peccata tua eleemosynis redime.*

Mais nous renonçons à vous exposer, aujourd'hui, ces points de vue qui demanderaient trop de développements.

Nous n'ajoutons qu'un mot pour indiquer les conclusions pratiques où doivent aboutir toutes les considérations que nous vous avons présentées, et qui ressortent déjà aux yeux de votre foi.

Jésus-Christ disait à ses disciples, la veille de sa mort : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous. » *Semper pauperes habetis vobiscum.*

Nous comprenons ce mot divin.

Il y aura toujours des pauvres dans le monde, parce que Jésus-Christ est dans les pauvres; parce qu'il continue en eux et par eux, et qu'il applique au monde, à tous les moments de la durée, dans tous les points de l'espace, le mystère d'expiation

et d'amour accompli sur le Golgotha. Les souffrances du pauvre sont comme le prolongement de la Passion de Jésus-Christ ; c'est le tribut par lequel l'humanité coupable apaise la justice divine, et qui entretient la paix entre la terre et le ciel signée sur le Calvaire avec le sang de l'Homme-Dieu.

Il y aura toujours des pauvres, parce que, ôtez les pauvres et vous ne trouverez plus Jésus-Christ que dans les splendeurs de la gloire, que dans les mystères de son amour, où, comme nous l'avons reconnu, vous n'avez rien à lui donner. C'est dans les pauvres seuls que Jésus-Christ se présente à vous avec des besoins et dans des conditions d'infirmité qui vous permettent de lui offrir vos soins et votre assistance. C'est dans les mains des pauvres que vous pouvez vous acquitter envers la bonté infinie, solder vos dettes, payer les grâces reçues, acheter des grâces nouvelles. Les pauvres sont les seuls agents, les entrepositaires du merveilleux commerce par lequel nous échangeons les caduques et périssables valeurs de la terre contre les incorruptibles trésors du ciel et de l'éternité.

Ainsi, les pauvres, ces êtres flétris pendant quarante siècles par les préjugés, par la superstition, par la philosophie ; les pauvres, ce rebut des anciennes sociétés, que les lois et la police du monde païen rejettent, comme une abjecte balayure, en

dehors de la cité, les pauvres sont la richesse et l'ornement du monde chrétien. Les pauvres sont premiers-nés du Calvaire ; Jésus-Christ vit en eux d'une vie spéciale, mystérieuse, et plus intime que dans le reste des fidèles. Ils sont les frères privilégiés, les représentants de l'Homme-Dieu, qui continuent sa médiation ; des christes interposés entre Jésus-Christ et nous. Sur la croix qu'ils portent, ou, pour mieux dire, que Jésus-Christ porte en eux, Dieu a posé tout l'ordre des destinées temporelles et surnaturelles de l'humanité.

Et ce que nous venons de dire explique non-seulement pourquoi il y aura toujours des pauvres dans le monde, mais pourquoi, à certains moments de l'existence du monde, il y a plus de pauvres.

Il y a plus de pauvres, lorsque dans le compte ouvert dans le ciel aux peuples comme à chacun de nous, les dettes se sont accumulées, et que l'amour infini de Jésus-Christ voit un arriéré qui fatigue la patience de Dieu et qui finirait par faire déborder sa colère.

Alors Jésus-Christ descend, il parcourt la terre avec sa croix ; il fait la recrue de ceux qu'il a choisis pour la porter avec lui ; on le voit se multiplier dans la multitude des pauvres qui croît dans des proportions inusitées. C'est là, n'en doutez point, la raison de ces calamités exceptionnelles,

de ces souffrances extraordinaires qui atteignent quelquefois les peuples de la manière la plus inattendue. Il faut reconnaître, sans aucun doute, la justice de Dieu dans ces fléaux, mais nous devons y voir aussi sa miséricorde. Car c'est le moyen que la miséricorde ménage aux peuples coupables pour s'acquitter ; c'est l'occasion pour le Fils de Dieu de recueillir et d'offrir à son Père le double tribut qui apaise toujours sa justice, les mérites de la souffrance et les mérites de la charité.

Vous l'avez compris, N. T.-C. F. Pauvres et riches, pendant toute cette année si difficile, si douloureuse, que nous traversons, vous prouvez que vous avez l'intelligence du mystère de l'indigence et de la pauvreté.

Les pauvres, nous sommes heureux de le constater, car c'est là un des signes auxquels nous croyons reconnaître clairement que Dieu nous frappe dans sa bonté et non dans sa colère, les pauvres supportent généralement les épreuves, les privations si pénibles qui leur sont imposées, avec un courage, une patience admirables ; point de plaintes, point de murmures. Leur résignation touche sûrement le cœur de Dieu ; car elle émeut profondément les âmes que l'exercice de la charité met tous les jours en rapport avec eux.

Les riches, de leur côté, ont montré qu'ils comprenaient toute l'étendue de leurs devoirs. Il s'est

éveillé une émulation de charité universelle, merveilleuse. Les dépositaires de l'autorité, nous aimons à le proclamer, ont pris l'initiative de toutes les mesures que pouvait leur inspirer leur sollicitude. Les communes, les villes, n'ont reculé devant aucun sacrifice : pour secourir les pauvres, Amiens n'a pas craint d'engager son avenir, sachant que la reconnaissance des pauvres couvre l'avenir des cités comme des nations, en leur assurant les bénédictions de Dieu. Les sacrifices de la bienfaisance privée, les efforts de ces associations que la charité chrétienne, active, ingénieuse, infatigable, a multipliés sous toutes les formes au milieu de nous et qu'elle anime d'une vie vraiment miraculeuse, ont dépassé tout ce que l'on pouvait en espérer et en attendre, Rappellerai-je le spectacle que la ville d'Amiens donnait récemment au ciel, et qui a attiré les regards de Dieu et réjoui le cœur de saint Martin ? le trait de charité de ce saint, qui est un des grands souvenirs, une des gloires d'Amiens, se reproduisant de maison en maison ? la contagion de la charité de ce pauvre soldat romain gagnant les classes les moins aisées et même pauvres ? Si nous ne devions pas respecter les secrets de la charité, qui s'alarme lorsque la main gauche voit ce que donne la main droite, nous pourrions vous raconter des choses touchantes, ineffables.

Cependant, N. T.-C. F., après avoir loué avec tant de bonheur ce que vous faites, nous trahirions les devoirs de notre ministère, et, sûrement, nous tromperions votre attente, si, en vous annonçant aujourd'hui la Sainte-Quarantaine, nous ne vous disions pas que le moment est venu de faire encore davantage.

La mesure de la charité du riche, N. T.-C. F., ce sont les besoins des pauvres. Il en résulte que le précepte de l'aumône se modifie suivant les temps. Dans les conditions ordinaires, nous dirons normales de la société, le superflu des classes riches suffit pour défrayer les besoins des classes indigentes ; on ne vous demande que votre superflu. Mais dans les temps de détresse extrême, comme ceux où nous sommes, pour assurer la vie et l'existence du pauvre, le riche est obligé de trancher davantage dans le vif de sa propre existence. Car, après tout, soyons de bonne foi, N. T.-C. F., ce que nous appelons le nécessaire de notre vie, combien de choses nous pouvons en retrancher sans mourir : et le pauvre est là qui a faim, et qui mourra peut-être si vous n'ajoutez pas à vos aumônes cette aumône qui ne vous coûtera que le sacrifice d'une de vos fantaisies ou de vos jouissances.

Si douloureuse que soit cette révélation, N. T.-C. F., nous devons vous le dire, quoiqu'aient

pu faire jusqu'ici la bienfaisance publique et la bienfaisance privée, dont nous signalions tout-à-l'heure l'admirable émulation, il s'en faut de beaucoup que toutes les misères aient été atteintes, que tous les besoins soient secourus. Demandez à ces hommes, à ces femmes qui vont de maison en maison pour assister ou du moins pour consoler les pauvres, tout ce qu'ils rencontrent, tout ce qu'ils voient, quels spectacles de dénuement, de souffrance s'offrent à leurs yeux chaque jour et leur navrent le cœur. Voici l'heure, N. T.-C. F., où notre charité, au lieu de se reposer sur ce qu'elle a fait, doit se réveiller comme si elle n'avait rien fait encore ; en ouvrant la carrière de la pénitence, l'Eglise dresse aujourd'hui la croix devant vous. Ne détachez pas vos yeux, pendant ces quarante jours, de ce symbole de l'amour infini, et vous sentirez s'allumer dans vos cœurs un amour des pauvres qui vous rendra faciles tous les sacrifices. En face de la croix, votre charité concevra l'ambition d'achever, par un suprême et héroïque effort, sa victoire sur l'indigence et de triompher pleinement des misères de ces temps désastreux. *In hoc signo vinces.*

A CES CAUSES, et après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre insigne Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. — Nous rappelons à tous les fidèles le commandement

du jeûne pendant le Carême, le dimanche excepté, pour ceux qui ont atteint leur vingt-et-unième année, et celui de l'abstinence pour ceux qui ont atteint l'âge de raison.

ART. II. — Ayant égard aux malheurs et à la difficulté des temps, nous permettons l'usage des aliments gras, à commencer du jeudi après les Cendres jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusive-ment, les dimanches, lundis, mardis et jeudis, à la condition d'une aumône qui sera remise au Secrétariat de l'Evêché ou au Curé de la Paroisse, aumône dont nous ne dispensons que les pauvres.

L'abstinence est et demeure obligatoire les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, et les quatre derniers jours de la Semaine-Sainte.

ART. III. — Nous permettons l'usage des œufs tous les jours, excepté le Vendredi-Saint, et celui du beurre et du laitage tous les jours, même à la collation, à la condition de l'aumône connue sous le nom de *lait et beurre*.

ART. IV. — Comme nous n'entendons en aucune manière, en vertu des deux articles qui précèdent, dispenser de la loi du jeûne, nous avertissons les personnes qui y sont soumises et qui n'en sont pas exemptées par leurs infirmités, leurs travaux ou d'autres raisons légitimes, que l'usage des aliments gras et des œufs ne leur est permis, les jours de jeûne, qu'au principal repas.

ART. V. — Nous déclarons que les Fidèles qui refuseraient ou négligeraient de satisfaire à la double aumône prescrite par les articles II et III, ne pourraient, sans se rendre coupables, profiter des dispenses accordées dans lesdits articles.

Nos chers coopérateurs recueilleront à domicile, suivant l'usage, les aumônes du lait et beurre et de l'abstinence dans les premières semaines du Carême. Nous comptons particulièrement sur leur zèle pour recommander à la charité de leurs paroissiens l'œuvre de nos séminaires et de nos établissements diocésains qu'il ne nous est possible de soutenir et de développer qu'au moyen de ces aumônes.

ART. VI. — Nous recommandons aux Pasteurs de faire la prière du soir dans l'église, au moins trois jours de la Semaine. Ils y ajou-

teront une instruction courte, simple et pratique, ou une lecture, pour préparer les fidèles à la confession et à la communion pascale. Nous les autorisons à terminer ces pieux exercices, chaque fois qu'ils auront lieu, par la bénédiction du Saint-Ciboire.

ART. VII. — Nous avertissons dans le Seigneur tous les fidèles de notre diocèse du devoir qui leur est imposé par l'Eglise de recevoir la sainte Communion dans leurs paroisses respectives durant le Temps Pascal.

Le Temps Pascal commencera, comme les années précédentes, le dimanche de la Passion, et finira le second dimanche après Pâques.

Nous accordons, pendant ce temps, à tous les Prêtres approuvés, le pouvoir d'absoudre des cas qui nous sont réservés.

Et sera notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre Diocèse, le Dimanche de la Quinquagésime et le premier dimanche de Carême.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Evêché, le dix-huitième jour du mois de janvier, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-quatre.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, *Chan., Sec.-gén.*



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

A L'OCCASION

DE LA GUERRE D'ORIENT.



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique*, EVÊQUE D'AMIENS, *Assistant
au trône Pontifical*, etc.

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

La paix, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, *pax!* ce fut
le chant des Anges sur le berceau du Sauveur; c'est
l'adieu suprême de Jésus-Christ, le mot divin qu'il
mit sur les lèvres de ses disciples, en remontant
au ciel. La paix est la pensée incessante, l'âme de

l'Eglise, le terme de son action. Si l'œuvre de civilisation et d'amour que l'Eglise poursuit, à travers les révolutions de ce monde, pouvait être un jour consommée, ce serait la fin de toutes les dissensions dans la société domestique, dans la société publique, dans la société des peuples; la terre offrirait une image du ciel.

Mais le règne de l'Eglise ne saurait être complètement réalisé ici-bas, parce qu'il rencontre une résistance sans cesse renaissante et jusqu'à un certain degré invincible dans tous les vices et toutes les concupiscences nées du péché du premier homme, et dont toutes les générations humaines portent, avec elles, le germe fatal, en naissant.

Ainsi tous les nouveaux et merveilleux rapports entre l'homme et Dieu que la révélation nous a dévoilés ont modifié, sans aucun doute, tous les rapports des hommes entre eux. L'Eglise a pu reconstituer l'unité divine de la société domestique, en renouant, dans le cœur de l'époux et de l'épouse, le lien indissoluble de sacrifice et d'amour formé, à l'origine, par la main de Dieu. Elle a pu, dans la société publique, relever l'homme aux yeux de l'homme, combler par la charité l'abîme qui séparait le riche du pauvre, le maître de l'esclave. Mais l'égoïsme héréditaire qui est le fond de notre nature déchue ne saurait être pleinement

dompté; il se redresse sous la main même de la religion : et de là, dans la famille, dans l'état, des dissentiments, des violences qui rendraient la société impossible, s'il n'existait pas une police et des tribunaux pour les contenir et pour les réprimer.

De même, avec le dogme de l'unité de Dieu et de la fraternité humaine, et avec la notion d'une justice souveraine et d'une charité universelle, qui en découle, l'Eglise a refait le faisceau brisé de la société des peuples, elle a introduit dans le monde, suivant la remarque de Montesquieu, un nouveau droit des gens qui tempère ce que le droit de la guerre avait de si impitoyable dans l'antiquité ; elle a attaqué dans son principe le patriotisme étroit, exclusif, qui inscrivant, non-seulement la pitié, mais la justice, le droit, aux frontières de chaque nationalité, faisait de la guerre l'état permanent, normal des anciens peuples. Mais, de tous les insociables instincts dont le principe incurable a été déposé par le péché dans le cœur de l'homme, celui qui se laisse maîtriser le plus difficilement par la religion et qui repousse le plus insolemment les freins de la justice, c'est l'amour de la domination. Ne nous en étonnons pas. Le pouvoir est ce qui élève le plus l'homme au-dessus de l'homme, ce qui semble l'égaliser de plus près à Dieu. L'âme d'un prince que le pouvoir a enivré, est une mer qui monte, monte toujours, et qui

finit par franchir ses rivages. Il y aura toujours de ces puissances dans le monde, qui, soulevées par l'amour de la domination, comme par un esprit de tempête, sortiront de leur lit, ne se laisseront contenir par aucune des bornes établies par l'équité la plus évidente, les droits les plus anciens, les traités les plus inviolables. A ces envahissements de la force point d'autre digue à opposer que la force : c'est-à-dire que, lorsque la souveraineté attente aux droits de la souveraineté, nul tribunal ne pouvant intervenir, nulle juridiction supérieure n'étant reconnue, la guerre est la seule répression possible.

La guerre donc, dans la condition que la déchéance a faite à la société humaine, sera toujours plus ou moins une fatale nécessité. C'est une des conséquences du péché dont la Rédemption n'a pas affranchi le monde. Dieu ne l'a pas voulu pour des raisons dont quelques-unes, sans doute les plus profondes, nous échappent, dont quelques autres se laissent entrevoir. Pour peu que l'on étudie le plan divin de ce monde, on reconnaît que la guerre est un de ces maux, nés de l'abus de la liberté, que la Providence souffre pour en tirer un plus grand bien. La guerre n'est pas seulement un fléau, c'est un des instruments les plus merveilleux des desseins de Dieu. Suivez-la de l'œil dans l'histoire; vous verrez que, si la justice

divine l'accompagne, la miséricorde la suit. Après que la poussière soulevée par la rencontre des bataillons ennemis est tombée, lorsque la fumée qui les dérobaît à nos yeux s'est dissipée dans les airs, le ciel est plus serein. Les éclairs qui jaillissaient de la mêlée, les tonnerres qui épouvantaient le monde, Dieu les a convertis en une merveilleuse rosée, qui rafraîchit le sein de la terre et y fait germer les plus beaux fruits de la civilisation. *Fulgura in pluviam fecit*. La guerre est autre chose que la destruction et la mort; elle est encore, et plus souvent, le rajeunissement, la renaissance des sociétés.

Nous trouverions la raison surnaturelle de ce phénomène, dans le mystère qui est le nœud de tous les mystères, dans le sacrifice de la croix. La guerre devient souvent une des conditions de la rédemption temporelle des peuples, parce que la guerre est aussi le sacrifice; c'est le sang, c'est l'expiation.

Nous trouverions une explication naturelle en considérant de près la guerre, en observant la vie et surtout l'âme du soldat. Après le prêtre, disposé à chaque heure à mêler son sang au sang divin qu'il offre sur l'autel et qui a sauvé le monde, rien de grand devant Dieu, rien de noble devant les hommes comme le soldat qui donne son sang pour le salut de son pays.

De là les mystérieuses affinités qui rapprochent des choses en apparence si éloignées, la religion et la guerre, l'Eglise et les camps. C'est que, des deux côtés, sous des formes très différentes, se rencontrent l'obéissance, la discipline, l'abnégation, le dévouement, tout ce qui fait le lien divin, l'âme des sociétés. Tous les grands peuples sont issus de la religion et de la guerre. La France n'a marché pendant quatorze cents ans à la tête de la civilisation que parce qu'elle naquit, dans les champs de Tolbiac, d'une prière et d'une victoire. Si elle a résisté à tant de causes de décadence, si, après tant de révolutions, elle est encore aujourd'hui debout, couvrant de son épée l'Eglise et le monde, c'est qu'elle s'est toujours souvenue de sa double et noble origine ; c'est que, dans nos plus grandes défaillances, deux choses n'ont jamais failli chez nous, la foi du prêtre et l'honneur du soldat.

Donc, puisqu'après un repos de quarante ans, le jour est venu de nous lever pour défendre contre la plus inique agression l'indépendance et l'avenir du monde civilisé, nous envisagerons les chances qui s'ouvrent devant nous avec la religieuse assurance qui convient à la nation de Clovis et de saint Remi.

Nous tournerons nos premières pensées vers le ciel ; car nous avons appris de nos pères que

la guerre est le jugement de Dieu. Nous invoquons avec confiance ce jugement : ce n'est pas une inquiète ambition, ce ne sont pas d'injustes désirs d'agrandissement, c'est la nécessité de la plus légitime défense, qui nous met les armes dans les mains.

C'est quelque chose de plus. Et ici, N. T.-C. F., pour exciter, autant qu'il est en nous, l'unanime et religieux élan avec lequel nos prières doivent dans ce moment monter vers le ciel, permettez-nous de vous faire considérer tout ce qui est engagé dans cette guerre, tout ce qui lui donne un caractère vraiment providentiel.

Cette guerre vient de Dieu. Une chose suffirait pour nous le persuader, c'est que les hommes, nous le croyons, ne l'ont pas voulue.

La France, d'abord, bien évidemment : la France si admirable dans toutes les négociations poursuivies, pendant plus d'un an, avec la patience, avec le calme qui sied à la nation la plus guerrière du monde : la France dont la modération n'a eu d'autres limites que son honneur. Le noble langage et la loyauté de l'Angleterre l'ont, dans cette circonstance, élevée à la hauteur de la France, devant l'Europe et devant la postérité.

La guerre a-t-elle été voulue par la puissance dont l'intolérable ambition l'a rendue nécessaire ? Soyons juste même envers le plus injuste ennemi.

Un prince qui a eu la gloire de rendre des services à la cause de l'ordre, et qui avait déclaré si souvent que les forces de son immense empire ne seraient employées qu'à défendre contre la révolution le principe d'autorité, a-t-il précipité l'Europe volontairement, et avec une entière liberté, dans une lutte dont nul, humainement, ne saurait prévoir toutes les conséquences, et où l'œil effrayé aperçoit des complications, des chances possibles qui ne compromettraient pas seulement le repos, mais l'existence du monde social ? Qu'on nous permette de ne pas le penser. Cette guerre, devant la justice divine et devant la conscience humaine, est sans doute le crime d'un homme, mais toute la responsabilité de ce crime ne pèse pas sur lui ; car cette guerre devait naître fatalement d'une situation, qui se résume dans cet homme, qu'il a le malheur de représenter. La formidable collision entre la Russie et l'Europe à laquelle nous allons assister pouvait être ajournée, sans aucun doute, mais elle était inévitable : et cela parce que la Russie est née ennemie de l'Europe chrétienne, parce que les accroissements prodigieux de cet empire sont le plus grand péril du monde civilisé.

Comme c'est ici, N. T.-C. F., que se manifeste le caractère essentiellement religieux de cette guerre, et que la main de Dieu devient

visible, laissez-nous vous expliquer toute notre pensée.

On s'est étonné souvent de l'opposition que l'Eglise naissante rencontra dans le monde romain. Du capitole, d'où les césars voyaient tous les peuples soumis et inclinés devant l'épée que le peuple-roi, fatigué de la conquête du monde, avait remis dans leurs mains, qu'avaient-ils à craindre de quelques hommes arrivés de Judée, une croix à la main, et qui ne demandaient rien qu'un peu de pain et de vin pour réaliser d'ineffables mystères, et, si une place au soleil leur était refusée, la liberté d'annoncer sous terre un royaume qui n'est pas de ce monde?

Quoi de commun, quel point de contact, quelle collision possible entre l'empire romain et l'Eglise ?

Pilate s'y était trompé. Les césars ne s'y méprirent pas. Ils virent du premier coup d'œil que l'Eglise et Rome étaient deux mondes inconciliables, dont l'un ne pouvait s'établir sans que l'autre périclît.

Et en voici la raison :

Rome, c'était un monde fait avec la terre et le ciel, une monstrueuse unité qui avait tout absorbé, peuples et dieux : l'humanité était toute, corps et âme, dans les mains de César. C'était la suprême réalisation du principe de servitude posé

au cœur des sociétés païennes par la confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel.

L'Église, c'était le mot de Jésus-Christ: « Rendez « à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Le corps à César, l'âme à Dieu: l'homme échappait à l'homme dans la portion la plus élevée de lui-même. L'Église, c'était la liberté divine, née sur le calvaire du sang de Jésus-Christ, c'était le point de départ d'un nouveau monde, le principe d'où sont sortis tous les progrès de l'humanité.

Vous le voyez, l'Église démembra l'empire des césars: elle coupait en deux leur sceptre, et n'en laissait qu'une moitié dans leurs mains. Les césars résistèrent; ils s'armèrent contre Jésus-Christ. On connaît les circonstances miraculeuses et l'issue de cette lutte. Rome dépensa, en trois siècles, plus de sang à être vaincue par l'Église, qu'elle n'en avait versé, pour conquérir le monde, en huit cents ans de combats.

Depuis l'empire romain, la Russie est l'un des empires qui se sont élevés dans le monde, le plus fatalement ennemi de l'Église.

Ceci est facile à expliquer.

La Russie est la seule nation chrétienne dont l'éducation n'a pas été faite, ou du moins n'a pas été achevée dans le sein de l'Église. Le schisme de la Russie fut l'œuvre du pouvoir, et il a produit tout ce que le pouvoir en attendait.

Un fait singulièrement digne d'attention, et qu'il est difficile d'expliquer humainement, lorsqu'on l'étudie de près, c'est qu'il n'a été donné qu'à une seule société religieuse, l'Eglise catholique, de contenir la société temporelle dans ses limites ; et tout en proclamant les droits divins du pouvoir, de défendre contre ses atteintes, avec sa propre indépendance, la liberté de la conscience et l'indépendance morale de l'humanité. Toute religion fausse, tout christianisme même, qui, isolé de Rome, ne puise plus la vie divine à sa source, est condamné par sa faiblesse à plier sous la force et à subir le joug de la puissance temporelle. L'histoire nous montre les sociétés, constituées en dehors de l'unité catholique, entraînées toutes, par un mouvement plus ou moins rapide, mais irrésistible, vers cette confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel, qui fut le point de départ et le principe radical de toutes les honteuses servitudes du monde païen.

Un ensemble de causes a concouru à développer cette conséquence nécessaire du schisme, d'une manière plus intime, plus profonde dans la constitution de la Russie.

Les autres peuples qui se sont détachés de l'unité, n'étaient pas nés seulement, mais ils avaient grandi dans le sein de l'Eglise ; le catholicisme avait fait l'âme de ces peuples ; il a laissé son

empreinte dans leur caractère, leurs mœurs, leurs institutions : il y a chez eux les restes, plus ou moins vivants, d'un passé qui les retient et les empêche d'arriver aux extrêmes profondeurs de l'abîme ouvert par le schisme. Ainsi l'hérésie a beau nier la distinction entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel, et obscurcir tout le plan divin de ce monde ; l'antique foi projetée dans la conscience des reflets qui ne permettent pas de confondre entièrement les droits de l'homme avec les droits de Dieu. On prêche la servitude, mais la conscience proteste plus ou moins ; elle trouve en elle un souvenir de l'ancienne liberté, qui, comme un écho du ciel, l'avertit que ce n'est pas de l'homme qu'elle relève, mais de Dieu. Et ce n'est pas le passé seulement de ces sociétés, c'est leur contact, ce sont leurs rapports de tous les jours avec les nations catholiques qui s'opposent à ce que les suprêmes conséquences du principe de mort déposé en elles par l'hérésie puissent se réaliser.

Ce principe n'a rencontré aucun de ces obstacles en Russie. C'est lorsque la nation russe sortait à peine du berceau que le pouvoir s'est posé, seul, devant elle. C'est dans ce premier moment où l'âme naissante d'un peuple, comme l'âme d'un enfant, flexible, docile, ne résiste à aucune des formes qu'on lui impose, que la puissance tempo-

relle saisissant la nation moscovite avec sa main de fer l'a enfermée dans un double despotisme. Aucune influence du dehors n'a entravé son action. Loin du soleil qui, de Rome, illumine le monde, on a pu intercepter tous les rayons divins qui auraient éveillé dans la conscience l'instinct de la liberté. On a pu tout dire à un peuple si longtemps sans rapport avec les autres peuples. Un Dieu dans le ciel, sur la terre le czar à qui Dieu a délégué tous ses pouvoirs ; tout ce que le czar enseigne est vrai ; tout ce qu'il ordonne est juste : la foi aveugle au czar, l'obéissance passive au czar, c'est le salut, la loi suprême, dont la sanction est la Sibérie dans ce monde, et dans l'autre monde l'enfer. Nous n'exagérons rien : voilà l'éducation du peuple russe dans sa brutale unité.

Voyons les fruits nécessaires qu'elle a produits.

Dans la nation, quelque chose dont on aurait pu croire qu'une société chrétienne ne donnerait jamais le spectacle au monde, après que l'humanité, affranchie par le Christ sur le Calvaire, s'était élevée si haut par le martyre : l'abdication absolue non-seulement de tout ce qui fait la vie propre, la personnalité de l'homme ici-bas, mais de tout ce qui constitue l'existence divine et les immortelles destinées du chrétien : l'idolâtrie du pouvoir, telle qu'on la vit dans les derniers temps de l'empire romain.

Dans le souverain , l'orgueil de la puissance montant nécessairement à la mesure de ces abaissements. Comment vous persuader que vous n'êtes qu'un homme, lorsque tout un peuple est à vos genoux, vivant de vous, prêt à mourir pour vous ? lorsque vous faites la foi de ce peuple, sa morale, ses destinées dans ce monde et dans l'autre ; que vous êtes pour lui le centre de la terre et du ciel, sa religion vivante ; qu'il vous adore comme un Dieu ?

Mais considérons les conséquences qui atteignent l'Eglise et le monde.

L'empire russe a eu le même point de départ que l'empire romain , il a nécessairement la même tendance. Rome avait mêlé, originairement , la terre et le ciel dans sa constitution. Jupiter Capitolin n'était que le symbole de la puissance qu'elle tenait des destins et qui devait lui soumettre tous les peuples et tous les dieux. Rome ne se reposa que lorsque tous les peuples et tous les dieux eurent été traînés au Capitole, enchaînés au char de ses triomphateurs ; que lorsque le cercle de sa domination eût embrassé toute la terre et tout le ciel connus. Ne demandez pas à la Russie de se circonscrire en de moindres limites : la Russie , et des admirateurs de cette puissance l'ont dit très-haut, l'ont expliqué très-nettement dans ces derniers temps , la Russie a été suscitée pour

construire sur une base chrétienne, et par cela même indestructible, l'unité que Rome ne put établir que sur la base ruineuse du paganisme. La pensée divine de ce monde, essentiellement une, n'admet ni l'indépendance respective des peuples, qui les arme les uns contre les autres ; ni la distinction du pouvoir politique et du pouvoir religieux, source incessante de conflits, qui, en les affaiblissant tous les deux, les rendent impuissants à défendre l'ordre contre l'anarchie, la société contre la révolution. Le faisceau de toutes les branches de la famille humaine fortement noué par une seule main, la fusion de tous les éléments de l'autorité dans une seule autorité souveraine, voilà le plan divin de ce monde ; voilà la mission de la Russie, le travail imposé à ce peuple par la Providence.

Voyons les conditions de ce travail, et ce qu'implique cette mission.

L'unité de l'empire russe, née du même principe, dessinée d'après le même plan que l'unité de l'empire romain, n'aura atteint le dernier terme de ses développements qu'après qu'elle se sera assimilé tout l'ordre temporel et spirituel de ce monde.

De là il suit que la Russie, comme l'ancienne Rome, peut interrompre son œuvre, de temps à autre, et accorder des trêves, mais qu'elle ne peut

se reposer elle-même, ni laisser reposer définitivement le monde qu'après qu'elle aura effacé successivement toutes les nationalités, après surtout qu'elle aura brisé le catholicisme. On assure que le souverain qui occupe, à l'heure qu'il est, le trône de Saint-Pétersbourg, ne dissimule pas que le double but de sa politique et toute la pensée de son règne, c'est la domination de la race slave et le triomphe de l'orthodoxie. Il ne le dirait pas, nous le saurions. Il n'aurait pas, comme homme, cette double aspiration, il l'aurait comme empereur. Et c'est ici que pour être juste envers les chefs des peuples, pour ne pas exagérer la part qui leur revient dans les iniquités dont la trame paraît se dérouler toute sous leurs mains, il convient de reconnaître que, de toutes les conditions où l'homme peut être placé ici-bas, celle qui laisse le moins à sa liberté, c'est l'exercice de la souveraine puissance. Rien de plus dépendant que le pouvoir, et surtout le pouvoir absolu. Une nation s'impose dans la proportion où elle se donne. Lorsque le despotisme a absorbé dans un homme toute l'existence religieuse et politique d'une société, alors, comme autrefois à Rome, comme aujourd'hui en Russie, il n'y a plus de peuple, il n'y a qu'un empereur; mais cet empereur trouve en lui quelque chose de plus absolu que lui, par quoi son âme est maîtrisée, c'est l'âme même de son

empire ; les destinées de tout un peuple qu'il porte dans ses mains sont un lien qui les enchaîne ; les intérêts, l'avenir de la nation qui ne vit, qui ne se meut que par lui ; tracent devant lui une ligne inflexible qu'il suit en esclave ; la fatalité d'un homme à qui des millions d'hommes ont tout donné , même leur conscience , est de ne posséder rien librement, même sa conscience. L'Eglise grandissait depuis deux siècles sous le fer des persécuteurs. Tertullien retraçait les progrès miraculeux de l'Evangile qui, s'étendant par tout le monde, attirant peu à peu à lui toutes les classes de la société, ne laisserait plus bientôt au paganisme que ses temples et ses théâtres ; il ajoutait : « Et, depuis longtemps, les césars eux-mêmes seraient chrétiens, si les césars pouvaient l'être. » Tout est possible à Dieu : le principe païen de l'empire romain a fini par être vaincu par l'Eglise dans l'âme même des césars. Aussi, N. T.-C. F., unissons nos prières aux ardentes prières que l'Eglise fait, de tous les points du monde, monter vers Dieu pour lui demander la conversion, de son plus implacable ennemi. Mais ne nous abusons pas : la conversion de l'empereur de Russie, c'est un de ces prodiges qui ne dépassent pas, sans doute, la puissance de Dieu, mais qui sont comme une exception dans l'économie de ses desseins. Est-ce le moyen que la Providence tient en réserve

pour faire rentrer l'Orient dans l'unité ? on peut en douter. Qu'arriverait-il d'ailleurs ? ce miracle, à moins que Dieu ne le fit suivre immédiatement d'un autre miracle, que produirait-il plus probablement ? le retour d'une nation schismatique ou la chute d'un empereur ?

Quoi qu'il en soit, si, du point de vue où nous venons de nous placer, on envisage la Russie et l'ancienne Rome, le génie si semblable de ces deux empires apparaît clairement ; leur rôle dans l'histoire se dessine ; on distingue les accidents de leur existence de ce qui en forme comme l'essence : beaucoup d'illusions s'évanouissent.

Ainsi, N. T.-C. F., on a voulu peut-être vous rassurer quelquefois contre les dangers dont l'influence croissante de la Russie menace l'Eglise et le monde, en vous signalant dans l'organisation de l'empire russe et dans le caractère personnel de l'empereur des côtés qui paraissaient admirables.

L'avenir, un avenir prochain, nous l'espérons, montrera ce que vaut la constitution de l'empire russe et ce qu'elle aura pu durer. Quant au czar, que peut-on demander à la charité d'un catholique, que de se taire et d'abandonner cet homme au jugement de Dieu et de l'histoire ?

Mais est-ce donc que l'organisation du monde romain ne fut pas le chef-d'œuvre de la puissance

et du génie de l'homme? Est-ce que l'histoire de Rome n'est pas une scène merveilleuse où nous voyons apparaître et passer devant nous les plus grandes âmes, les plus nobles caractères! Est-ce que nous ne sommes pas condamnés à admirer des qualités brillantes, et même des vertus, dans quelques uns des princes persécuteurs qui s'enivrèrent du sang des chrétiens?

Mais, quelles que soient les mains par lesquelles Rome est guidée tour à tour sur la route de ses destinées, voyez, lorsque le moment est venu de faire un pas en avant, si elle ne pousse pas devant elle, si elle ne brise pas les bornes les plus sacrées? si elle ne dénoue pas par la ruse ou si elle ne tranche pas par le glaive les engagements les plus inviolables? Montrera-t-elle quelque souci des droits de l'humanité, quelque pitié pour les vaincus? Et lorsqu'une résistance de trois siècles aura excité progressivement en elle tous les farouches instincts de la puissance, ne la verra-t-on pas s'emporter contre l'invincible patience de l'Eglise à des excès dont rougiraient les sauvages eux-mêmes?

Rome explique la Russie. La Russie a, comme Rome, devant les yeux, un but qu'elle croit lui avoir été marqué par Dieu même. Ne lui opposez ni la morale, ni l'équité, ni les droits les plus inviolables. N'essayez pas de l'enchaîner par sa

parole : n'attendez rien de la modération des maîtres qui la tiennent sous leur main. La Russie voudrait s'arrêter, elle ne le pourrait pas. Elle est emportée, elle entraîne ses maîtres dans le mouvement irrésistible de sa destinée.

Pour peu que vous ayez observé la Russie dans le passé et dans le présent, vous reconnaîtrez que nous n'exposons pas ici de vaines analogies.

Les commencements de la Russie ont été obscurs comme les commencements de Rome. On entrevoit à peine, pendant plusieurs siècles, à l'extrémité du globe, cette nation moscovite, à moitié sauvage, qui, cependant, se constitue lentement, qui se condense, s'il est permis de parler ainsi, dans sa formidable unité. Un grand homme donne l'impulsion à ses destinées ; il lui révèle, dans son testament, le secret de son avenir ; il lui montre Constantinople comme le campement définitif, le centre d'où sa domination rayonnera sur l'Europe et sur le monde.

A partir de Pierre le Grand, la Russie est à l'œuvre. Comme Rome, elle bâtit, pierre à pierre, l'édifice de sa puissance, et elle en élargit, de jour en jour, l'enceinte avec une constance et avec un art prodigieux : indifférente, du reste, comme Rome, sur les moyens par où elle avance dans son travail ; tout lui sert : la guerre, la paix, les alliances, les trahisons, la violence, le mensonge.

Cependant un jour vient où, parmi les éléments assemblés sous sa main, il s'en trouve qui lui résistent. La Russie n'a pu s'étendre du côté de l'Occident, prendre position de manière à pouvoir, lorsque le moment sera venu, atteindre, avec son épée, le cœur même de l'Europe, sans enclaver dans son empire des pays catholiques, un royaume surtout qui avait été considéré, pendant une longue suite de siècles, comme le poste avancé de la civilisation. L'Europe a sanctionné les envahissements de la Russie. La diplomatie, après avoir pesé les peuples dans sa balance, a reconnu que, pour rétablir l'équilibre européen, il était nécessaire de donner, en appoint, à l'hérésie et au schisme, des tronçons du monde catholique. Cependant, en effaçant de la carte politique de l'Europe des nations qui avaient jeté un si grand lustre sur son passé, la diplomatie, n'avait pas oublié tout-à-fait que ces nations avaient leur place dans l'Eglise : elle avait compris qu'elle ne pouvait pas disposer de leur existence religieuse comme de leur existence temporelle. Les droits de l'Eglise avaient été formellement réservés ; la liberté de conscience, l'indépendance religieuse des populations catholiques agrégées aux empires schismatiques ou protestants, avaient été garanties par les stipulations les plus solennelles.

Nous n'avons pas à rechercher ce qui s'est passé

ailleurs. Mais qu'est-il arrivé nécessairement en Russie ? Evidemment, la Russie avait promis, elle avait juré plus qu'elle ne pouvait tenir. Laisser en dehors de l'unité religieuse des fragments considérables d'un empire dont la base est l'unité religieuse, est-ce chose possible ? Ce côté ruineux compromettrait la solidité de tout l'édifice. N'exigez pas d'un peuple qu'il ne soit pas lui-même. La Russie, comme l'ancienne Rome, c'est la concentration dans les mêmes mains des deux éléments de la société humaine : la souveraineté du czar, comme celle des empereurs romains, n'atteint pas seulement les corps, mais les âmes. Ces catholiques dont l'existence extérieure ne résiste à aucun des ukases du czar, qui lui paient religieusement l'impôt, qui sont prêts à mourir pour lui, mais qui, dans le for intérieur, ne reconnaissent pas sa double autorité, ne sont ses sujets qu'à moitié : il faut qu'ils le deviennent entièrement ; les traités ont eu beau sceller leur conscience : le czar représente, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel, Dieu, à qui l'homme n'a jamais le droit de fermer sa conscience. Le czar rentrera donc dans ce domaine, qui relève de lui essentiellement et qui n'a pu être aliéné ; il s'en saisira ou par la persuasion, ou par la force, ou par la ruse, peu lui importe. Il faut que tous les retranchements du catholi-

cisme soient démolis: un empire dont l'orthodoxie est la loi suprême et le lien vital ne peut souffrir des dissidences qui seraient un principe de révolution et de mort.

On voit comment, le jour où l'empire russe a rencontré le catholicisme, il a nécessairement reconnu en lui un ennemi irréconciliable qu'il devait combattre à outrance, comme fit autrefois l'empire romain.

Rien n'étonne dans l'histoire de la longue lutte du monde romain contre l'Eglise, lorsqu'on connaît l'ancienne Rome.

De même, lorsqu'on connaît la Russie, on explique sans peine le système de persécution qu'elle poursuit contre le catholicisme avec une implacable persévérance: persécution à la fois brutale et raffinée, qui emprunte à la science administrative ses artifices, au caractère tartare ses violences, qui frappe comme Dioclétien, qui ment comme Julien.

A quoi devait aboutir, cependant, et qu'à produit jusqu'à ce jour cette guerre atroce, odieuse? Il y a eu de tristes défections, on a vu quelques lamentables apostasies; tout ce que l'astuce pouvait surprendre, tout ce qui était à vendre à prix d'argent, tout ce que la force a pu briser, tout ce qui a été vaincu par la peur a été détaché de l'Eglise, et est allé extérieurement au schisme.

Mais, après avoir consommé ces conquêtes partielles, et plus apparentes que réelles, le czar a dû comprendre combien il était loin encore d'un triomphe définitif. En regardant, de tous côtés, au loin, du haut de son trône, il a vu, dans toutes les parties de son vaste empire, au milieu des multitudes inclinées, le front dans la poussière, devant son double sceptre, des millions de catholiques debout. Il a vu surtout, avec colère, un peuple héroïque dont l'antique foi est demeurée ferme, indestructible, après la chute de toutes ses institutions, et parmi les ruines de tout son passé.

D'où vient donc que la persécution la plus violente, la plus savante, peut sans doute emporter quelques lambeaux d'une nation catholique, en frappant de mort ce qui était mourant, mais ne saurait atteindre le principe intime de sa vie? D'où vient, dans l'âme du vrai catholique cette simplicité qui ne se laisse corrompre par aucune séduction, cette constance qu'aucun coup ne peut abattre? Quelle puissance communique à l'Eglise l'énergie qui dans tous les siècles, sur tous les points du globe, la rend invincible aux puissances de ce monde?

Le czar ne l'ignore pas. Il sait que toute la force de l'Eglise est dans le centre souverain où se relie, depuis l'origine, son indissoluble unité. Le monde catholique est appuyé sur Rome: c'est

dans Rome qu'il faut le saper : ce n'est que lorsque cette pierre angulaire aura été brisée que l'on verra tout l'édifice crouler et s'en aller en poussière,

La haine de Rome, voilà donc le sentiment où aboutissent nécessairement et dans lequel se concentrent les deux instincts qui sont la vie, l'âme de la Russie : l'ambition politique et le prosélytisme religieux ; la ruine du Saint Siège, c'est la pensée fixe dans laquelle se rencontrent et se résument les deux pensées, qui sont toute la politique du czar : la domination de la race slave et le triomphe de l'orthodoxie.

Si le temps nous permettait de suivre cette politique pas à pas, sur les grandes routes où elle a marché quelquefois, et dans les souterrains où elle a été rencontrée, il serait facile de montrer que c'est ici le principe d'unité qui concilie toutes les contradictions apparentes ; qui explique, sans les justifier, des pages tristes, honteuses ; qui donne, particulièrement, la raison des entreprises récentes qui ont étonné le monde et l'ont forcé de s'armer pour défendre son avenir.

Mais à quoi bon cette étude ? Le czar a-t-il, dans cette circonstance, dissimulé sa pensée ? Ne l'avez-vous pas entendu, lorsqu'il a appelé la nation moscovite aux armes, lui expliquer le sens divin du cri de guerre qu'il lui jetait, l'avertir que c'était

pour l'orthodoxie qu'il s'agissait de vaincre ou de mourir? Tout cela a été sérieux, et plus sincère que, peut-être, vous ne l'avez pensé. La nation moscovite a tressailli à la parole du czar, parce qu'elle y a trouvé son génie et ses instincts.

Le catholicisme ne doit pas se montrer moins clairvoyant que le schisme. La Russie et le czar vous disent qu'ils vont à la guerre sainte. Croyez-les; non, si vous voulez, parce qu'ils le disent, mais parce que tout vous dit qu'ils ne vont pas à autre chose. Le monde est profondément miné par le travail souterrain des sectes anarchiques: l'empereur de Russie le sait, et il ébranle le monde au risque de précipiter une ruine universelle. Comment expliquer, ce crime, cette folie? le voici. L'empereur de Russie a vu les périls, les embarras de tous les gouvernements de l'Europe et il se les est exagérés; il a pensé qu'il n'était pas menacé aussi immédiatement, et que d'ailleurs son empire était plus protégé par la forte unité de sa constitution; en ceci encore il s'est trompé, nous le croyons. Mais, quoi qu'il en soit, la situation que la révolution a faite au monde lui a paru une occasion favorable de faire un pas décisif vers le but fixe marqué à sa politique et à l'avenir de la Russie. Les grandes nations de l'Europe,

trop occupées chez elles, ne lui barreraient pas le chemin. D'ailleurs, il espérait entraîner à sa suite l'une d'elles dans les routes ténébreuses par où il voulait d'abord arriver. Lorsqu'au lieu d'un complice, il n'a rencontré qu'un noble et loyal adversaire ; lorsqu'il a été démasqué, qu'il a fallu sortir de dessous terre et reculer ou combattre : au grand jour, il a accepté le combat. On ne recule pas sur la route que trace une inflexible destinée. Qu'importe après tout l'ébranlement du monde ? Constantinople est la route de Rome, et il faut arriver à Rome, fut-ce à travers les débris du monde civilisé. Alaric, cet autre barbare, venu du nord, disait, lui aussi, qu'il se sentait poussé, par un invincible instinct, à détruire Rome. Et il allait à Rome, sans s'occuper de ce qui tremblait sous ses pas, de ce qui s'écroulait autour de lui. Le pli de la voile l'avertissait que le vent soufflait vers l'Italie : il ordonnait de lever l'ancre, sans regarder même les orages que le pilote lui signalait à l'horizon.

Mais Alaric, Attila même, ce fléau de Dieu, ne doivent pas être confondus avec le czar. Ils avaient une autre mission ; ils étaient les envoyés de la miséricorde autant que de la juste colère du ciel.

Ils ne venaient détruire un monde que pour débayer le sol et fournir les éléments d'un monde nouveau. Lorsque l'œuvre de destruction qu'ils

devaient accomplir est consommée, il se trouve que leur épée intelligente n'a frappé que ce qui était condamné à mourir; elle a épargné tout ce qui était marqué d'un signe de salut: Rome païenne a disparu; Rome chrétienne vous apparaît seule; les peuples barbares sont rangés autour d'elle, ils ont fixé leurs tentes, ils ont demandé à laver dans le baptême le sang dont ils étaient couverts. L'Évangile à la main, Rome les initie à la vie sociale, elle leur explique toutes les conditions divines de l'ordre et de la liberté.

La nouvelle invasion dont le Nord nous menace aboutirait fatalement à un résultat tout opposé. Ce ne serait pas la renaissance, ce serait la mort de la civilisation. Représentez-vous le czar, maître de Rome, posant son épée sur le cœur même du monde catholique: plus de vie, plus de liberté; la conscience humaine est frappée dans l'autorité qui protégeait son indépendance et sauvegardait tous ses droits. L'humanité rentre dans le cercle de fer où elle avait été enfermée par le paganisme, et qui fut brisé par l'Église.

Mais le principe païen, vaincu dans les empereurs romains, ne triomphera pas, après dix-huit siècles, dans l'empereur de Russie.

L'empereur de Russie est, sans aucun doute, une des plus formidables puissances qui aient apparu dans le monde;

Moins formidable cependant que celle des empereurs romains.

Le czar a enclavé, déjà, dans son empire presque le tiers du globe :

L'empire des césars embrassait tout l'univers connu.

Le pape dont la douce et céleste figure nous apparaît, en ce moment, et se pose, devant nos yeux, en face de la figure du czar, est, sans contredit, humainement, une des plus faibles puissances :

Pas plus faible, cependant, que saint Pierre et ses premiers successeurs. Après tout, les catacombes n'étaient pas une résidence plus forte, ni mieux défendue que le Vatican.

Les papes ont vaincu les césars.

Le czar ne vaincra pas le pape.

Il y a dans cette chaire qu'un pêcheur de Galilée vint poser, il y a dix-huit cents ans, au centre du monde romain, en face du capitole, quelque chose de plus que ce que les hommes peuvent mettre dans leurs établissements. Malheur aux puissances à qui le miracle de cette puissance est voilé. Attila baissa son épée devant elle ; toutes les épées qui se sont essayées contre elle ont été brisées : le czar y brisera la sienne. Il y a dans Rome chrétienne la réalité de toutes les fables dont Rome païenne berça son fol orgueil ;

il y a le roc immobile autour duquel s'accompliront, jusqu'à la fin des temps, toutes les évolutions de l'humanité. *Capitoli immobile saxum.* « Tu es Pierre, a dit J.-C. et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Les destinées de l'empire romain s'évanouirent, les destinées de l'empire russe s'en iront en fumée devant cette promesse de Dieu.

Et c'est pourquoi, N. T.-C. T., nous n'avons pas, certes, la prétention de prédire les chances et les phases accidentelles de la lutte dans laquelle le monde est engagé. Ce côté humain ne nous regarde pas. Mais, lorsque nous considérons, par leur côté divin, les événements qui se préparent, il nous est impossible de nous laisser troubler par aucune crainte, aucune défiance. Dieu n'a pas déroulé devant nous le livre de sa justice. Mais nous savons qu'il y a dans ce livre une page où est écrite la conversion ou la ruine de tous les ennemis de l'Eglise et de tous ses persécuteurs. Donc, encore une fois, prions pour la conversion de la Russie. Mais si la Russie n'est pas saisie et ne se laisse pas arrêter et vaincre par l'infinie miséricorde; si elle poursuit ses plans sacrilèges à travers les atroces violences, les abominables trahisons que le Vicaire de J.-C s'est vu déjà forcé de dénoncer à Dieu et aux hommes, du haut de la chaire apos-

tolique, avec une indignation qui est montée jusques au cœur de Dieu, qui est descendue profondément et qui se réveille à l'heure qu'il est dans le cœur de tous les catholiques; si la Russie enfin s'obstine dans la route où semble la pousser la fatalité: si rapide que soit sa marche, la justice divine la devancera; elle frappera sur elle un de ces coups qui épouvantent et qui instruisent le monde.

En quel lieu? à quelle heure? C'est le secret de Dieu. Mais ne vous semble-t-il pas que tout annonce l'exécution prochaine d'un grand dessein d'en haut? Voyez tout ce qui s'émeut, tout ce qui s'ébranle, tout ce qui se rallie sous la main de Dieu!

La France d'abord: la France, l'instrument privilégié, depuis bientôt quinze cents ans, des desseins de la Providence, la France dont l'épée a écrit, dans le passé, toutes les pages les plus mémorables de l'histoire de Dieu dans ce monde: *Gesta Dei per Francos*. A la tête de la France, un prince qui, en défendant Rome contre l'anarchie, s'est rendu digne de la protéger contre le despotisme; un prince qui comprend admirablement l'ordre de ce monde, qui respecte les lignes divines par lesquelles la main même de Jésus-Christ a séparé les choses de la terre et les choses du ciel; un prince qui envisage la guerre avec la foi d'un chrétien. Il a rappelé dans nos

camp la religion qui en était bannie. Il a voulu que le prêtre put montrer le ciel au soldat mourant, et mêler dans son âme les pensées de l'immortalité aux consolations de la gloire. La flotte a reçu de ses mains l'image de Marie, si chère aux matelots. Au plus fort des orages et des combats, en face d'une double mort, nos marins verront les doux rayons de cette étoile de la mer arriver jusqu'à eux, et leur cœur sera raffermi.

A côté de la France, l'Angleterre : et c'est ici un signe du ciel ; car cela ne s'était pas vu depuis l'époque où la voix du Vicaire de J.-C., étouffant, dans l'Europe, le bruit de toutes les dissensions, l'arracha de ses fondements et la précipita, en armes, contre l'Asie. Un jour, alors, les bannières de la France et de l'Angleterre se déployèrent et mêlèrent leurs plis dans les plaines et sur la pente des côtes de Vézelay, dont les échos étaient pleins encore de la voix et de l'éloquence de saint Bernard. Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion partaient, marchant de front, à la tête de deux cent mille croisés qu'ils menaient à la délivrance des Lieux Saints. C'est des Lieux Saints qu'est parti aussi le mouvement qui rapproche aujourd'hui l'Angleterre et la France. La gloire va renouer une fraternité que des intérêts opposés avaient depuis si longtemps brisée. Ne se sera-t-on rencontré un jour que pour se séparer de nouveau ? Après avoir

mêlé son sang et son âme dans les mêmes combats, après avoir eu tant à admirer, à aimer de part et d'autre, voudra-t-on redevenir ennemis ? Les peuples ne s'unissent d'une manière intime, durable, que dans l'unité religieuse. Comment résoudre cette condition d'une alliance définitive entre la France et l'Angleterre ? Que le peuple anglais y regarde avec le bon sens qui le distingue. Irons-nous à lui ? Il ne peut pas nous donner l'unité qu'il ne possède pas. Qu'a-t-il à nous offrir ? le schisme de Henri VIII, un terrain miné par mille dissidences et qui est près de s'effondrer sous ses pas. Hors de là, des divisions infinies. Nous ne demanderons pas à l'Angleterre de venir à nous : une aussi grande nation n'a d'impulsion à recevoir que d'elle-même. Mais cette guerre pour laquelle la Providence a convoqué l'Angleterre et la France ne va-t-elle pas leur faire rencontrer quelque chose de commun où elles peuvent s'unir sans céder rien l'une à l'autre ? Lorsque l'Angleterre ensevelira ses guerriers tombés, en Orient, à côté de nos guerriers, qu'elle creuse la terre profondément, et elle trouvera mêlés ensemble les ossements des Anglais et des Français morts aussi, il y a six cents ans, sur les mêmes champs de bataille. Elle verra lui réapparaître les plus beaux noms de son histoire ; ses ancêtres les plus héroïques se dresseront devant elle. Qu'elle les interroge. Elle va continuer leur

gloire ; qu'elle leur redemande, qu'elle ressaisisse l'héritage de leur foi. L'Angleterre n'aura fait que revenir à elle-même, et elle sera venue à nous. L'alliance religieuse de l'Angleterre et de la France, qui assurerait l'avenir du monde, aura été scellée sur la tombe des croisés.

O mon Dieu ! écoutez, dans ce jour, avec une miséricorde toute particulière la prière que nous faisons monter vers vous depuis si longtemps, et qu'il semble que vous avez commencé à exaucer. Avant de causer tant de douleurs à l'Eglise, l'Angleterre fut le pays du monde qui lui donna le plus de consolations. C'était l'île des Saints. Si profond qu'ait été chez elle le travail du schisme et de l'hérésie, toutes les bases que le catholicisme avait posées n'ont pas été arrachées. Qu'elle y regarde, et elle reconnaîtra que c'est du catholicisme que sont nées toutes les institutions dont elle est justement fière : ce n'est pas l'erreur qui a fait ce peuple si grand. L'erreur n'a fait que creuser des abîmes où il s'engloutirait tôt ou tard, si la foi, si la charité catholique ne les comblent pas. Ouvrez les yeux de ce peuple, ô mon Dieu : voici le moment de hâter, en y mettant votre main, et d'étendre à toute l'Angleterre le mouvement merveilleux qui ramène à l'unité tout ce qu'elle possède d'intelligences plus élevées, de plus nobles cœurs. Faites que les nuages dont le

schisme a comme enveloppé cette illustre nation se dissipent aux rayons que va lui renvoyer la gloire de son passé catholique, et que la guerre achève en Orient ce que la science a commencé à Oxford. Le jour où l'Angleterre, rentrée dans l'unité, porterait de concert avec la France la foi et la vie divine de l'Eglise à l'Inde, à la Chine, à tant de sociétés qui se meurent, ce jour serait le commencement de l'ère que vous avez annoncée dans votre Evangile, où il n'y aura sur la terre qu'un seul bercail et un seul pasteur.

Quant à la France, ô mon Dieu, elle est sous votre main, toujours prête à se lever lorsque vous l'appellez; toutes les fois que vous lui demanderez d'aller au combat pour l'Eglise et pour vous, vous retrouverez en elle la France de Philippe-Auguste et de saint Louis. Tenez-lui compte de n'avoir pas laissé altérer et se corrompre ce côté divin de sa destinée. Pour vous elle affrontera d'un cœur toujours également serein les périls de la guerre: conjurez d'autres périls qui la menacent. En échange du sang qu'elle vous donne comme au temps des croisades, rendez-lui la foi des croisés.

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables Frères, les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre insigne Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° La procession indiquée au Rituel romain pour le temps de

guerre aura lieu dans notre ville épiscopale et dans toutes les paroisses de notre diocèse, soit à l'intérieur des églises, soit à l'extérieur, l'un des dimanches après Pâques à l'issue des vêpres.

2° Tous les dimanches, les prêtres diront à la messe, les Collecte, Secrète et Postcommunion de la Messe votive *Tempore belli*.

3° Dans l'Oraison pour l'Empereur, après ces mots : *vitiorum monstra devitare*, on ajoutera ceux-ci : *hostes superare*.

4° A tous les saluts, on chantera, immédiatement avant le *Tantum ergo*, le suffrage pour la paix *Da pacem, Domine*, avec le †. *Fiat pax* et l'Oraison *Deus à quo sancta desideria*.

5° Nous exhortons, en outre, les ecclésiastiques, les personnes vivant en communauté et généralement tous les fidèles à offrir à Dieu pour la même fin leurs saints sacrifices, leurs communions et leurs prières, et à s'efforcer d'attirer sa bénédiction par la pratique de toutes les bonnes œuvres.

Et sera notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Evêché, le vingt-troisième jour du mois d'Avril, dimanche de Quasimodo, de l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent cinquante-quatre.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

DUVAL, Chan. Sec.-gén.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÈQUE D'AMIENS,

POUR PROMULGUER

L'INDULGENCE PLÉNIÈRE, EN FORME DE JUBILÉ,

ACCORDÉE PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX,

ET POUR ANNONCER

L'INAUGURATION DE LA CHAPELLE DE SAINTE THEUDOSIE.

ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique, ÉVÊQUE D'AMIENS, Assistant
au trône Pontifical, etc.*

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

On va vous lire, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, une
Lettre encyclique par laquelle le Souverain Pontife
accorde au monde catholique la grâce insigne d'une
indulgence plénière sous la forme de Jubilé.

Nous avons eu déjà deux fois l'occasion, en
vous annonçant une semblable faveur, de vous

exposer les enseignements de la foi catholique sur les indulgences en général et sur l'indulgence du Jubilé en particulier.

Aujourd'hui, en mêlant notre parole aux paroles tombées de la Chaire éternelle, nous craindrions d'en affaiblir l'impression. « Le Pape et « l'Eglise, c'est tout un, » disait saint François de Sales. L'Eglise est, en effet, un mystère d'amour que le Sauveur consumma dans l'unité au moment solennel où, après avoir demandé trois fois à Pierre : « M'aimez-vous, » il lui dit : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis. » L'essence intime de la mission qui a été donnée à Pierre et à ses successeurs, c'est le suprême et indéfectible amour qui les lie par un nœud indissoluble à la famille divine née sur le Calvaire du sang de Jésus-Christ, et dont ils ont été établis les pasteurs et les pères. Vous le reconnaîtrez, N. T.-C. F., en entendant tout-à-l'heure Pie IX. Des hauteurs où Dieu l'a placé, entre la terre et le ciel, il regarde le monde, son œil plonge dans l'avenir, et après avoir considéré l'état de la société chrétienne, les maux profonds dont elle est travaillée, les fléaux qui la désolent, les périls dont elle est menacée, il ne trouve point de paroles pour exprimer les angoisses qui navrent son cœur.

Nous consolerons ce saint Pontife, N. T.-C. F., en nous associant à ses alarmes, à ses tristesses.

Mais nous ne nous laisserons pas abattre ; comme lui, nous relèverons nos espérances en nous rappelant qu'au milieu des épreuves de toute nature que l'Eglise traverse, elle possède une arme qui la rend invincible à tous ses ennemis, la prière. Prions, N. T.-C. F.; les prières du monde catholique recueillies dans le cœur de Pie IX et mêlées à sa prière monteront jusques au cœur de Dieu; et Dieu se laissera fléchir, et les nuages, que sa justice n'avait amoncelés devant nous que pour nous avertir, se dissiperont au souffle de sa miséricorde.

Et comment ne pas lever vers le ciel un regard d'espérance, lorsque nous voyons poindre, pour ainsi dire, à l'horizon, l'aurore de l'un des plus beaux jours préparés de Dieu de toute éternité? Nous touchons, N. T.-C. F., tout semble nous le promettre, au moment où l'infailible autorité du Souverain Pontife, après avoir si mûrement interrogé la foi de toutes les églises et tous les monuments de la tradition, sanctionnera par un décret solennel l'une des croyances les plus chères à la piété des peuples. Le monde catholique est averti depuis longtemps, par je ne sais quel presentiment divin, que la définition du dogme de l'Immaculée Conception ouvrira pour l'Eglise une ère merveilleuse de grâces et de bénédictions. L'acte de foi par lequel les hommes sa-

lueront dans Marie un privilège, qui n'a été accordé qu'à elle seule, touchera son cœur ; et cette reine du ciel pour s'acquitter envers la terre, s'il est permis de parler ainsi, trouvera des moyens dont le secret aussi lui a été réservé. L'Indulgence que nous vous annonçons aujourd'hui, N. T.-C. F., peut être considérée comme un gage et comme les prémices de ces faveurs. Nous ne pouvons pas douter que l'une des fins, la plus considérable, que le Souverain Pontife s'est proposée, a été d'appeler sur lui, par le mérite des prières et des bonnes œuvres de toute l'Eglise, le suprême rayon de lumière dans lequel Dieu lui montrera, nous ne disons pas la certitude d'une croyance depuis si longtemps incontestée parmi les chrétiens, mais l'opportunité d'imprimer à cette croyance une sanction qui ne permettrait plus de la contester sans se retrancher soi-même de la société chrétienne. C'est donc Marie qui, par les mains de Pie IX, ouvre pour nous, dans ce moment, le trésor de l'Eglise.

Le Souverain Pontife a voulu que l'indulgence du Jubilé pût être gagnée par les fidèles pendant trois mois à partir du jour fixé par l'autorité de l'Evêque, dans chaque diocèse.

Ce jour, N. T.-C. F., nous a paru indiqué pour nous providentiellement.

Le 12 du mois d'octobre sera pour l'Eglise

d'Amiens une date à jamais mémorable. C'est le jour où, il y a un an, sainte Theudosie revenait à Amiens, après en être partie, il y a quinze siècles, pour aller à Rome, et de Rome, par le martyre, au ciel. Ce n'est pas le pays seul qui avait vu naître sainte Theudosie, ce n'est pas seulement la France, c'est l'univers qui parut s'émouvoir à son triomphe. Il se trouva que pour former le cortège de cette sainte, la Providence avait convoqué des représentants des cinq parties du monde. Amiens offrit le spectacle d'une manifestation religieuse, la plus belle, nous le croyons, que la France ait vue dans ce siècle, et à laquelle on ne trouverait peut-être rien de comparable, à moins de remonter jusqu'à l'époque des croisades. Nous ne devons pas essayer ici de vous raconter et de décrire une solennité dont les circonstances, dont le merveilleux ensemble, sont, pour ainsi dire, présents encore devant vos yeux. Nos paroles seraient trop au-dessous de nos impressions et de vos souvenirs. Nous touchons au jour où vous aimerez tous à vous entretenir avec ces pieux souvenirs, à retrouver ces douces impressions. Sans songer à reproduire les pompes extérieures dont fut accompagnée la translation du corps de sainte Theudosie, nous nous efforcerons cependant de célébrer, cette année, d'une manière convenable cet impérissable anniversaire. Nous sa-

vons, N. T.-C. F., que nous pouvons compter sur le concours de votre foi et de votre piété.

Grâce à une auguste munificence, la chapelle de notre cathédrale destinée à recevoir le corps de sainte Theudosie, a pu être restaurée avec une grande richesse. Elle l'a été, nous croyons pouvoir le dire, avec un art, avec un goût qui ne laissent rien à désirer.

Cette magnifique chapelle sera inaugurée et les reliques de sainte Theudosie y seront déposées le 12 de ce mois.

Vous voudrez tous, N. T.-C. F., visiter sainte Theudosie dans son nouveau sanctuaire. Vous vous agenouillerez devant la martyre amiénoise avec la confiance que doivent nous inspirer toutes les grâces qu'elle a répandues déjà sur ce diocèse. Vous la prierez aux intentions du Souverain Pontife. Vous la prierez pour l'Eglise et pour la France. Vous la prierez, c'est une dette de justice et de reconnaissance que vous acquitterez, vous la prierez pour la généreuse bienfaitrice à qui nous devons d'avoir pu consacrer à sainte Theudosie un admirable sanctuaire dans notre admirable cathédrale.

L'anniversaire de sainte Theudosie nous a paru la préparation la plus convenable aux exercices du Jubilé.

Nous fixons, en conséquence, l'ouverture du

Jubilé au lendemain de cet anniversaire, le 13 du présent mois d'octobre.

Il en résultera que les trois mois accordés par le Souverain Pontife nous conduiront au 13 janvier, veille de l'Invention de saint Firmin.

Votre foi, N. T.-C. F., sera touchée de cette coïncidence. Les douces et saintes images de sainte Theudosie et de saint Firmin nous apparaîtront au point de départ et au terme de la carrière de prière et de bonnes œuvres, et aussi de grâce et de salut, que le Souverain Pontife ouvre devant nous. Ce sera pour notre piété un grand encouragement. Les indulgences, vous le savez, N. T.-C. F., sont une application spéciale que l'Eglise nous fait des mérites surabondants de J.-C., de la Sainte Vierge, des Saints, et, particulièrement des Martyrs, comme nous vous l'expliquions dans l'instruction que nous vous adressâmes à l'occasion du Jubilé de 1851. Les richesses surnaturelles qui forment le trésor de l'Eglise, l'Eglise peut les dispenser à tous les fidèles, selon qu'elle le juge convenable ; c'est comme un fond divin et commun dont le chef de la société chrétienne a la libre disposition. Mais il semble que l'origine de quelques unes de ces richesses créent cependant des titres particuliers ; les mérites surabondants de sainte Theudosie et de saint Firmin sont, dans le patrimoine général de l'Eglise, le pa-

trimoine spécial de l'Eglise d'Amiens, née du sang de ces martyrs : et voilà peut-être pourquoi sainte Theudosie et saint Firmin se présentent à nous, l'une ouvrant, l'autre fermant l'ère de salut où nous allons entrer, tous les deux les mains pleines de grâces qu'ils ne demandent qu'à répandre sur nous.

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables Frères, les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre insigne Eglise Cathédrale; nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

En ce qui concerne le Jubilé :

ART. 1^{er} — Les trois mois pendant lesquels on pourra gagner l'indulgence du Jubilé, applicable aux âmes du Purgatoire, accordée par N. S. P. le Pape Pie IX dans son Encyclique du 1^{er} août dernier, commenceront le lendemain de la fête de la Translation de sainte Theudosie, 13 octobre prochain, et finiront la veille de la fête de l'Invention de saint Firmin, 14 janvier 1855.

ART. II. — L'ouverture du Jubilé sera annoncée le jour de la fête de la Translation de sainte Theudosie, à midi et au soir, par le son des cloches de notre Eglise Cathédrale et de toutes les églises de notre diocèse.

Nous autorisons MM. les Curés et Chapelains à donner dans leurs églises et chapelles un salut solennel du Saint Sacrement soit la veille, soit le jour de l'ouverture.

ART. III. — Nous engageons MM. les Curés et Chapelains à choisir, dans l'intervalle des trois mois qui viennent d'être désignés, une ou plusieurs semaines, afin de préparer spécialement les fidèles à profiter de la grâce du Jubilé. Ils feront, pendant ce temps, sinon tous les jours, au moins trois fois la semaine, la prière du soir à l'église, une instruction ou une lecture, et donneront la bénédiction avec le saint Ciboire.

ART. IV. — Les conditions déterminées par N. S. P. le Pape, pour gagner l'indulgence du Jubilé, sont: 1^o de recevoir les sacre-

ments de Pénitence et d'Eucharistie; 2° de visiter dévotement, ou trois églises à désigner par nous, ou trois fois l'une d'elles, et d'y prier pour l'exaltation et la prospérité de notre Mère l'Eglise et du Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies, la paix et la concorde des princes chrétiens, la paix et l'union de tout le peuple chrétien; 3° de jeûner une fois, 4° de faire une aumône selon sa piété.

ART. V. — En vertu de la faculté qui nous est donnée de désigner les églises qui pourront être visitées, nous désignons notre église Cathédrale, et toutes les églises paroissiales du diocèse; nous désignons en outre les chapelles des communautés religieuses, des hôpitaux, des collèges et des prisons, mais seulement pour les personnes qui habitent ces établissements.

ART. VI. — La faculté de commuer ces œuvres en d'autres œuvres de piété, en faveur des personnes qui seraient empêchées de les accomplir par infirmité corporelle ou tout autre cause, de les proroger à un temps prochain, comme aussi de dispenser de la communion les enfants qui n'auraient point encore été admis à la réception de la sainte Eucharistie, est accordée aux confesseurs par N. S. P. le Pape.

ART. VII. — Par délégation de N. S. P. le Pape et en vertu de son Autorité Apostolique, nous accordons aux confesseurs approuvés pour notre diocèse la faculté d'absoudre, pour une fois seulement, des cas et censures réservés au Saint-Siège, de commuer les vœux, s'il y a des raisons légitimes de le faire et s'ils ne sont pas du nombre de ceux que le Souverain Pontife excepte; nous accordons aux fidèles de notre diocèse, tant laïques qu'ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de quelque institut que ce soit, la faculté de choisir pour confesseur tout prêtre séculier ou régulier, pourvu qu'il soit approuvé; nous accordons la même faculté aux religieuses et autres femmes vivant dans le cloître.

Nous accordons, en outre, à tous les confesseurs, le pouvoir d'absoudre des cas et censures qui nous sont réservés.

ART. VIII. — Le dimanche, 14 janvier 1855, on chantera à l'issue des Vêpres ou au Salut du Saint Sacrement, un *Te Deum* d'actions de grâces pour la clôture du Jubilé.

**En ce qui concerne l'Inauguration de la Chapelle
de Sainte Theudosie :**

ART. I^{er} — L'Inauguration de la chapelle de sainte Theudosie dans notre église Cathédrale aura lieu le 12 Octobre prochain.

ART. II. — La veille, le son des cloches de notre église Cathédrale et de toutes les églises de notre ville épiscopale annoncera à midi et au soir la solennité du lendemain.

Le même jour, la consécration de l'autel de la chapelle aura lieu le matin, et l'exposition du corps de la Sainte avant les Vêpres.

ART. III. — Le 12, la Messe et les Vêpres seront célébrées pontificalement.

Il y aura un sermon à l'issue des Vêpres. Après le sermon, le corps de sainte Theudosie sera transféré processionnellement dans la chapelle.

Et sera notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre Diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

La Lettre encyclique de N. S. P. le Pape sera lue également dans toutes les églises et chapelles, soit le même dimanche soit le dimanche suivant.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire de notre Evêché, l'an de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, le quatrième jour du mois d'octobre, en la fête de saint François.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

A. LEFÈVRE, *Chan. hon., Secrétaire.*

Amiens, le 13 Septembre 1855.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je reçois de Son Excellence le Ministre des Cultes la dépêche télégraphique suivante. »

« L'Empereur désire qu'un *Te Deum* d'actions
« de grâces pour la prise de Sébastopol soit
« chanté Dimanche. »

La pensée religieuse qui a inspiré ce désir de l'Empereur sera la pensée de toute la France. Nous nous prosternerons tous avec lui, pour bénir Dieu d'un évènement qui n'est pas seulement le fait d'armes le plus prodigieux qui pouvait être accompli par le génie et la valeur des deux premiers peuples du monde, mais qui, à le considérer de plus haut, est un fait providentiel dont les conséquences sur l'avenir de l'Eglise et de l'humanité sont incalculables. Je regretterais de n'avoir le temps de vous écrire que ces quelques lignes, si toute parole n'était ici superflue. La France

présentera dimanche prochain un spectacle admirable. Jamais l'âme de tout un peuple ne sera montée vers le ciel avec un élan plus unanime de foi et de reconnaissance.

En conséquence, Monsieur le Curé, après vous en être concerté avec les Autorités civiles, vous chanterez dimanche prochain un *Te Deum* solennel pour la prise de Sébastopol.

Il vous restera à remplir un devoir. Dans la semaine, vous célébrerez une Messe pour les victimes qui ont succombé dans la guerre d'Orient.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance
de ma sincère affection,

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

QUI ORDONNE

DES PRIÈRES POUR S. M. L'IMPÉRATRICE.



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique, ÉVÊQUE D'AMIENS, Assistant
au trône Pontifical, etc.*

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

L'Empereur nous demande des prières, Nos
TRÈS-CHERS FRÈRES, pour obtenir du ciel que « la
« conservation de la santé de l'Impératrice assure
« l'accomplissement des espérances de la nation. »

La lettre par laquelle M. le Ministre des Cultes
nous fait connaître cette religieuse pensée de l'Em-
pereur nous arrive le 12 octobre, — vous aimerez

comme nous à remarquer cette circonstance — le 12 octobre, une date à jamais mémorable dans l'histoire de l'Eglise d'Amiens ! C'est l'anniversaire du triomphe de sainte Theudosie, la plus belle manifestation religieuse peut-être que la France ait vue dans notre siècle. C'est aussi l'anniversaire de l'inauguration de l'admirable chapelle où nous avons pu, grâce à la munificence de l'Impératrice, déposer les Reliques de notre sainte Martyre.

Il y a un an, à pareil jour, l'Empereur et l'Impératrice, après avoir traversé les flots pressés d'une foule que notre immense basilique avait peine à contenir, venaient s'agenouiller devant la chasse, de sainte Theudosie. Que demandait au ciel l'Empereur avec cette foi vive et simple dont nous fûmes tous si profondément touchés ? Que demandait l'Impératrice avec cette piété humble et ardente qui rayonnait sur tous ses traits ? Sans prétendre sonder les secrets de la conscience, n'y aurait-il pas lieu de présumer que la chute de Sébastopol et l'évènement qui nous est annoncé aujourd'hui sont la réponse à cette question ?

Votre reconnaissance, votre foi, votre piété, auront devancé les désirs de l'Empereur. Et, certes, n'est-ce pas ici une de ces circonstances où une nation aussi profondément religieuse que la France éprouve le besoin de tourner ses pensées vers le ciel, de faire monter ses unanimes prières vers

Dieu : Dieu, qui tient le monde dans ses mains, l'avenir comme le présent; Dieu dont la Providence souveraine déroule nos mobiles destinées suivant l'ordre immobile de ses desseins; Dieu qui, du sein de l'éternité, dispense dans le temps la puissance et la vie dont la première source est en lui, selon la mission qu'il assigne aux hommes, aux familles, aux peuples; Dieu qui « donne, « comme parle Bossuet, les grandes naissances, « les grands mariages, les enfants, la postérité ; » Dieu qui disait à Abraham : « des rois sortiront « de vous (1), » et qui faisait dire à David par son Prophète : « Je te ferai une maison » (2).

A CES CAUSES, et après en avoir conféré avec nos vénérables Frères, les Doyen, Chanoines et Chapitre de la sainte Basilique de Notre-Dame d'Amiens, notre Église Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er} — Un Salut solennel du St.-Sacrement sera célébré dans les Eglises et Chapelles des Paroisses, Hospices, Colléges et Communautés religieuses de notre Diocèse, le dimanche ou autre jour qui sera désigné par MM. les Curés et Aumôniers.

Outre les prières d'usage, on chantera le *Domine salvum* et l'Antienne *Sub tuum*, avec les Versets et Oraisons convenables.

ART. II. — Dans tous les Saluts du St.-Sacrement, jusqu'à l'heureuse délivrance de l'Impératrice, on chantera l'Antienne *Sub tuum*, avec l'Oraison de la Sainte Vierge *pro tempore*.

(1) Reges ex te egredientur. *Gen.* XVII. 6.

(2) Prædicat tibi Dominus quod domum faciat tibi Dominus. II. *Reg.* VII. 14.

ART. III. — Nous invitons le Clergé, les Fidèles, et, particulièrement, les personnes vivant en communauté, à demander instamment à Dieu, dans leurs prières et dans leurs communions, la conservation de la santé de l'Impératrice.

Et sera, notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les Eglises et Chapelles de notre Diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Amiens, en notre Palais Episcopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre Evêché, le jour anniversaire de la Translation des Reliques de Ste. Theudosie, douzième du mois d'Octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

LEFÈVRE, *Chan. hon., Secrétaire.*



**Lettre de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique
et des Cultes.**

Paris, le 11 octobre 1855.

MONSEIGNEUR ,

La divine Providence à laquelle nous venons de rendre de publiques actions de grâces pour la victoire accordée à nos armes, se plaît en cette année mémorable à répandre ses bénédictions sur la France et sur l'Empereur. Sa Majesté a daigné me charger de porter à votre connaissance l'heureuse grossesse de l'Impératrice. Votre Grandeur s'empressera, j'en ai la confiance, de remercier Dieu d'un événement qui, en remplissant de satisfaction le cœur de l'Empereur, devient un gage nouveau de sécurité pour le pays. Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien inviter le clergé et les fidèles de votre diocèse à demander au ciel que la conservation de la santé de l'Impératrice assure l'accomplissement des espérances de la nation.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

H. FORTOUL.

A Monseigneur l'Evêque d'Amiens.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1856

SUR LA PAIX.



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique*, EVÊQUE D'AMIENS, *Assistant au trône Pontifical*, etc.

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

On vous a expliqué bien des fois, Nos TRÈS-
CHERS FRÈRES, l'inestimable fruit des grâces dont
l'Eglise vient d'ouvrir la source, et qui, pendant
tout le Carême s'épancheront, comme un fleuve
de vie, du Calvaire sur le monde chrétien.

A toutes les salutaires pensées dont vos âmes

ont été si souvent nourries pendant ces saints jours, et qui se sont déjà représentées d'elles-mêmes à vous, nous ne voulons ajouter aujourd'hui qu'une seule considération. Elle nous est fournie par les circonstances des temps où nous sommes, par une situation du monde que Dieu a ménagée, nous le croyons, pour exciter plus vivement dans les justes, cette année, l'esprit de prière et de pénitence; et pour éveiller dans les pécheurs des désirs sérieux de conversion. « Dieu a fait le temps, » dit l'Écriture; le cercle des années et des siècles tourne sous sa main, et la variété infinie des événements qui se succèdent devant nous n'est, si nous savions le comprendre, que l'évolution d'un ordre immuable dont la fin essentielle est le salut éternel des âmes rachetées par l'Homme-Dieu, *Omnia propter electos*.

Nous avons pensé, en conséquence, N. T.-C. F., que nous ne ferions que suivre une indication providentielle en occupant votre foi et votre piété de ce qui, à un autre point de vue, est, dans ce moment, l'objet d'une préoccupation universelle. Cette question de guerre ou de paix dont l'Europe, dont le monde attend la solution avec une si ardente anxiété, nous venons la proposer à vos saintes méditations.

Aurons-nous la paix ?

Vous avez entendu comme nous, N. T.-C. F.,

tout ce qui a été répondu. Il n'y a pas longtemps, la paix était impossible. Aujourd'hui la paix est faite. Le sera-t-elle encore demain ? Qui nous le dira ? Pour nous, il nous faut l'avouer, nous n'attachons qu'un intérêt très secondaire à tout ce que les hommes, dans cette circonstance, peuvent dire, penser, prévoir. Non, certes, qu'il soit défendu à l'homme de regarder devant lui. L'homme ne vit pas seulement dans le présent : Dieu a lié son existence au passé et à l'avenir ; il a mis en lui la mémoire et la prévoyance, comme deux rayons dont l'un lui fait voir ce qui n'est plus, et l'autre lui fait entrevoir quelquefois ce qui n'est pas encore. Dieu a fait d'ailleurs une trop grande part à la liberté de l'homme dans les événements de ce monde, pour les soustraire aux investigations de sa pensée. Mais il y a des faits dans lesquels Dieu intervient d'une manière si souveraine, et sur lesquels l'action de l'homme a si peu de prise, qu'ils échappent presque toujours à ses prévisions. Il y a, s'il est permis de parler ainsi, dans le fil des desseins éternels que le mouvement des révolutions déroule dans le temps, des nœuds que les hommes croient tenir dans leurs mains, mais qui, dans la réalité, n'ont été faits et ne peuvent être dénoués que par la main de Dieu.

La guerre, les grandes guerres surtout, destinées à trancher des questions dans lesquelles

l'avenir de l'Eglise et du monde se trouve engagé, appartiennent évidemment à cet ordre d'événements qui relèvent directement de Dieu. Lorsque Dieu a résolu de faire servir la guerre à l'accomplissement d'un de ses desseins, à une heure inattendue des hommes, connue de lui seul, il touche la terre, et le feu de la guerre s'allume sous sa main. La fumée des combats s'élève, mêlée avec la vapeur du sang, en tourbillons dans les airs. Lorsque tout ce que Dieu voulait détruire a été consumé, lorsque tout ce qu'il veut conserver ou transformer a été purifié suffisamment, l'incendie, qui menaçait le monde d'un embrasement universel, s'éteint, sous une bénédiction tombée d'en haut comme une invisible rosée. Les haines qui bouillonnaient dans les cœurs se sont refroidies. Les peuples et les rois qui marchaient les uns contre les autres, précédés de la foudre, et suivis par la mort, se tendent la main. Ils échangent des paroles de réconciliation. La terre scelle par ses serments la paix que Dieu a faite et dont il dicte les conditions du haut du ciel, *Dominus faciens pacem.*

Le jour est-il venu où le jugement de Dieu va mettre fin à la formidable querelle qui a soulevé l'Occident contre l'Orient? Est-ce le moment, où, après la parole de justice et de colère qui a ébranlé le monde jusque dans ses fondements,

nous allons entendre la parole de miséricorde et d'amour qui doit tout rapprocher et tout rasseoir? *de cœlo fecisti judicium: terra tremuit et quievit.*

Aurons-nous la paix ?

Vous le voyez, N. T.-C. F., ce n'est pas aux hommes qu'il faut le demander, mais à Dieu. C'est ici une de ces questions qui sont du domaine exclusif de la prescience comme de la puissance de Dieu, et où, jusqu'au dernier moment, l'homme peut être trompé par toutes les conjectures qui lui paraissent les plus assurées. Qui de nous attendait la guerre, lorsque la guerre a éclaté, il y aura bientôt deux ans ! Qui de nous espérait la paix lorsque la paix nous a été annoncée, il y a à peine quelques jours ! Le problème reste posé devant nous : qui de nous se flatterait d'en avoir saisi, même toutes les données humaines, à plus forte raison toutes les données divines et de les embrasser d'un regard assez sûr pour pouvoir en dire le mot suprême, sans crainte de se tromper ?

Disons : la guerre et la paix sont dans les mains de Dieu ; nous aurons la paix si Dieu le veut.

Or, et voici les conséquences consolantes, pratiques, auxquelles nous voulions arriver :

Or, premièrement, la guerre et la paix sont dans les mains de Dieu : donc les chances sont pour la paix ;

Secondement, la paix dépend absolument de

Dieu seul : donc elle dépend beaucoup de nous. Nous aurons la paix si nous le voulons. Il n'y a entre les termes de cette proposition qu'une opposition apparente, vous allez le reconnaître.

La guerre, N. T.-C. F., est une chose profondément mystérieuse, elle n'existait pas dans le plan primitif de ce monde. Pourquoi l'humanité n'a-t-elle pas été affranchie par la Rédemption de cette conséquence du péché? Dieu est incliné vers la paix par son essence, qui est harmonie et amour; son nom est le Dieu de paix : *Deus pacis*. D'où vient qu'il souffre que les hommes se fassent la guerre? Que dis-je! Pourquoi Dieu fait-il la guerre lui-même, et pourquoi est-il appelé si souvent, dans les livres saints : le Dieu des armées, *Dominus exercituum*? Pour beaucoup de raisons, dont la plupart, et les plus profondes, sans doute, ne nous apparaîtront que dans le ciel, lorsque l'ordre divin de ce monde nous sera dévoilé; dont quelques autres, dont deux particulièrement, se laissent apercevoir ici-bas.

Premièrement. Le monde visible est ordonné par rapport à un monde supérieur, où se trouve la raison et le terme de son existence. Lorsque Dieu eut fait d'un mot l'univers, « il mesura la terre, » dit l'Écriture, sans doute pour la partager, comme un héritage, entre les branches diverses de la famille humaine; mais aussi,

mais, surtout, pour dessiner le cadre de ses décrets éternels ; pour poser et affermir de ses mains les inébranlables jalons qui marquent, à travers le temps et l'espace, le développement progressif de l'Évangile et du règne de Jésus-Christ. L'Église suit, depuis dix-huit cents ans, la route que Dieu lui a tracée. Dieu lui-même lui sert de guide : caché ou visible, il la conduit par la main et il marche toujours devant elle.

Or, lorsque l'Église est heurtée par une puissance de ce monde, lorsqu'un homme qui tient sous sa domination un peuple, un empire, tournant contre Dieu le pouvoir qu'il a reçu de lui, attente aux destinées de l'Église et entreprend de lui barrer le chemin, que fera Dieu ? Il pourrait ouvrir un abîme sous les pieds de cet homme ; il pourrait le foudroyer du haut du ciel : la résistance serait brisée ; mais l'orgueil humain ne serait pas entamé. Je ne sais même s'il ne triompherait pas dans sa défaite, s'il ne s'exalterait pas à la pensée qu'après tout, pour vaincre, Dieu a dû intervenir directement. Non, lorsque l'homme, en s'attaquant à l'Église, insulte Dieu même et le provoque, Dieu ne descendra pas pour relever le défi et pour vider lui-même sa querelle. Il ne prendra pas dans les rangs de la milice céleste les tenants de sa cause. C'est l'homme qui sera contre l'homme le champion de Dieu, et qui mettra à ses pieds

l'orgueil en même temps que la puissance de ses ennemis. C'est l'office des conquérants. Au jour marqué pour l'affranchissement du peuple qui fut, dans les anciens temps, la figure et l'ébauche de l'Eglise, Babylone tombe devant Cyrus. Ce libérateur d'Israël avait été montré au prophète Isaïe deux siècles avant sa naissance ; il lui avait été désigné par son nom. Pour frapper, pour réduire en poudre Rome païenne, si longtemps enivrée du sang des martyrs et toujours frémissante sous la loi de Jésus-Christ, pour déblayer les impérissables fondations de Rome chrétienne, Dieu appelle les barbares du Nord. Ils ont l'instinct de leur mission. « Je suis, dit Genseric, le marteau qui brise le monde. » « Je suis, dit Attila, le fléau de Dieu. » Les peuples reconnaissent ces envoyés du ciel. Ils voient autour d'eux je ne sais quelle sinistre auréole, ou sur leur front un rayon divin, qui les avertit s'ils viennent uniquement pour détruire ou s'ils doivent aussi réédifier ; si c'est la justice seule de Dieu qui passe sur le monde, ou, en même temps, sa miséricorde. Tout ce qui marche avec eux, offre également un spectacle étrange, merveilleux. Où et comment s'opère le recrutement de ces armées que vous voyez, dans l'histoire, se lever, à un signal donné par une puissance invisible, pour faire, ainsi que parle l'Ecriture, les guerres de Dieu, *bella Do-*

mini ? D'où sortent ces masses de guerriers, si divers de figures, de mœurs, d'armement, de tenue, enrôlés, à leur insu, au service de la Providence ? Le septentrion, le midi, toutes les races, la civilisation la plus avancée, l'extrême barbarie fournissent tour à tour ou à la fois leur contingent. Lorsqu'il faut à Dieu des forces pour briser les forces qui lui résistent, il semble affecter de les prendre indistinctement partout où il les trouve sous sa main. En définitive, il est le maître ; il dispose souverainement de tout dans ce monde, même de ses ennemis. Pour manifester son droit suprême et déconcerter nos vains calculs, on le verra quelquefois rallier sous sa main et mettre en ligne, sur les mêmes champs de bataille, à côté du peuple qui fut toujours le plus dévoué à l'Eglise et qui ne faillit jamais à sa défense, des peuples qui la contristent, d'autres qui se sont détachés d'elle, des nations mêmes qui ne prononcent encore le nom de Jésus-Christ que pour le maudire et pour blasphémer.

La guerre, née du péché de l'homme, sert admirablement, vous le voyez, N. T.-C. F., les desseins de Dieu. C'est la force, invincible dans ses mains, avec laquelle Dieu brise la résistance que la force de l'homme oppose à l'ordre providentiel de ce monde ; c'est le marteau de fer avec lequel il broie tous les obstacles que l'Eglise rencontre

sur le chemin de ses immortelles destinées. Et voilà une première raison qui explique l'existence de la guerre.

En voici une seconde, non moins digne de notre attention.

Le gouvernement temporel de la Providence, N. T.-C. F., est à la fois absolu et tempéré. Les inflexibles décrets par lesquels l'action souveraine de Dieu s'exerce dans tous les événements de ce monde, ne sont, nous le verrons un jour dans le ciel, qu'une incessante et ineffable transaction entre la justice et la miséricorde infinies.

La miséricorde et la justice de Dieu, séparées depuis le péché du premier homme, se rencontrèrent sur le Calvaire, et elles se donnèrent, nous dit le Prophète, le baiser de paix. Elles sont restées debout, à droite et à gauche de la Croix, tenant, par ses deux extrêmes anneaux, la chaîne de l'existence de l'homme et du monde, qu'elles déroulent de concert. La miséricorde se sentirait pressée de répandre incessamment sur la terre, à pleines mains, toute l'abondance des bénédictions célestes. Mais la justice la contient, en exigeant que les faveurs spirituelles et temporelles qui sont le prix de la Rédemption soient dispensées dans la mesure et selon les lois immuables sanctionnées par le Rédempteur.

Ces lois vous sont connues, N. T.-C. F., elles

sont écrites dans les premières pages du Catéchisme; elles ont du reste leur raison dans les profondeurs du mystère qui est le nœud de tous les mystères de notre Foi, elles constituent l'ordre surnaturel de ce monde; elles en sont comme la charte par laquelle Dieu lui-même a enchaîné sa souveraine volonté. Pour en saisir l'harmonie et la merveilleuse unité, il faut comprendre que, lorsque la justice et la miséricorde de Dieu, divisées, comme nous le disions, depuis le paradis terrestre, signèrent, sur le Golgotha, avec le sang de Jésus-Christ, le traité de paix qui a réconcilié la terre avec le ciel, elles ne durent abandonner aucune de leurs exigences; ni la miséricorde, ni la justice infinies ne pouvaient consentir à être traitées en vaincues: elles ne le furent pas: la Rédemption fut leur commun triomphe; elles ne cédèrent rien, ni l'une, ni l'autre; loin de là, elles obtinrent toutes les deux, si nous osons le dire, plus qu'elles n'auraient eu rigoureusement le droit de réclamer.

D'une part, la miséricorde a trouvé à se manifester, elle s'est épanouie, s'il est permis de parler ainsi, dans la Rédemption infiniment plus qu'elle n'avait fait dans la création; elle n'a pas relevé seulement le monde tombé en Adam: elle l'a exhaussé de toute la distance qui sépare la terre du ciel, l'homme de Dieu, puisqu'elle en a posé la

base dans l'Homme-Dieu. Nous avons été enrichis, dotés par le Sauveur, pour ce monde et pour l'autre, d'une profusion de biens que nous n'aurions jamais connus, si le péché ne nous avait pas fait perdre l'héritage de notre premier père.

D'une autre part, le Juste par essence, en se substituant au monde coupable, a offert à Dieu une satisfaction que ne lui auraient pas donnée les arrêts de sa colère les plus inexorables. Le Calvaire a manifesté la justice divine, il a vengé ses droits infiniment plus que ne pouvait le faire l'enfer.

La justice n'ayant plus rien à prétendre, il semble que la miséricorde n'avait plus à compter avec elle, et qu'elle pouvait, cédant à la compassion infinie que lui inspire la postérité calamiteuse d'Adam, répandre sur le monde, sans mesure, tous les trésors divins que la Rédemption a mis dans ses mains. Il ne devait pas en être ainsi. La miséricorde unie à la justice par la Croix ne pouvait plus consentir à se séparer d'elle. Elle n'a pas voulu que la Rédemption, qui avait été leur œuvre commune, au moment suprême où elle fut consommée sur le Calvaire, devint, dans son application au monde, son œuvre exclusive. Donc, quoique le salut procède de la miséricorde, comme de son principe essentiel, primitif, rien ne se produit, dans l'ordre du salut, sans que la justice in-

tervienne. Comment ? S. Paul vous l'explique : « J'accomplis en moi ce qui manque de la passion du Sauveur. » *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi*. Mais quoi ! peut-il manquer quelque chose à une satisfaction d'une valeur infinie ? Non, sans doute, si vous la considérez en elle-même. Le penser serait un blasphème. Mais pour vous approprier, pour rendre vôtre cette satisfaction ineffable, qui pouvait seule apaiser la colère de Dieu, il vous faut satisfaire vous-même. Quoique le Fils de Dieu ait offert pour vous un prix infini, il reste un appoint de votre rançon que vous devez solder avant d'être quitte envers le Père céleste. C'est-à-dire que l'humanité, morte en Adam, a été enfantée par l'Homme-Dieu à une nouvelle vie : mais cette vie surabondante, qui jaillit sur le monde des profondeurs de la Croix, et qui est destinée à renouveler toutes choses sur la terre et dans le ciel, nulle créature libre n'y participe qu'en participant volontairement au sacrifice qui en est la source. De là cette nécessité de l'expiation et de la souffrance, condition inflexible à laquelle a été soumis le développement des destinées surnaturelles et, par là même, des destinées temporelles de l'homme et du monde ; car Dieu a tout fait dans l'unité, et le Calvaire est le centre où il a relié la terre au ciel, le temps à l'éternité.

Voulez-vous constater cette loi ? ouvrez toutes les grandes pages de l'histoire où l'action de Dieu est le plus visible : la justice vous apparaîtra toujours à côté de la miséricorde.

Lorsque vous croiriez que le moment est venu pour Israël de prendre possession de ses miraculeuses destinées, voyez-le sur la route de l'Égypte. Le peuple qui contient en lui le germe divin d'où sortira le Sauveur du monde, qui porte écrit sur son front le nom de peuple de Dieu, restera courbé, comme une bête de somme, pendant deux cents ans, sous le fouet des valets des Pharaons. Dieu mesure son abaissement à la hauteur de sa mission. Les flots de la mer Rouge s'ouvrent devant lui. Mais ce n'est qu'après avoir souffert la faim, la soif pendant quarante ans dans le désert, ce n'est qu'avec des fatigues inouïes, et après des guerres formidables qu'il sera introduit dans la terre de promesse qui lui appartient depuis Abraham.

Mais considérez le grand fait qui domine les révolutions du monde.

L'humanité, quatre mille ans après avoir été chassée du paradis terrestre, arrive au pied du Golgotha. Elle se meurt. Jésus-Christ la ressuscite en la touchant avec sa croix. Mais pour que le principe de rénovation communiqué au monde puisse se développer, il faut que le monde

soit purifié. L'Évangile ne prendra racine sur la terre qu'après que les honteuses souillures des siècles païens auront été lavées par le sang de huit millions de martyrs qui se mêle, pendant trois siècles, au sang de Jésus-Christ.

Le monde romain, né idolâtre, identifié avec l'idolâtrie, est modifié par le christianisme, mais non converti, en tant que société. Pour faire un monde nouveau, il faut des nations neuves. Voyez-les venir. Mais quel est cet ébranlement, cette ruine universelle? C'est de la poussière du monde romain, pétrie dans le sang, par la main des barbares, pendant quatre cents ans, que naîtra au milieu des plus effroyables convulsions, et avec des angoisses inexprimables, le monde chrétien.

Pourquoi insister? Considérez l'une après l'autre toutes les créations que vous pourrez rencontrer dans toute la suite des âges: vous demeurerez convaincus que jamais rien de grand, rien de divin ne germa que du sein de la souffrance; qu'aucune révolution providentielle ne s'accomplit sans avoir été préparée par l'expiation. C'est le cachet de la justice de Dieu imprimé sur toutes les œuvres qui manifestent le plus sa miséricorde.

Et c'est ici une seconde raison qui explique pourquoi la guerre existe: nous allons voir la fonction de la guerre, s'il est permis de parler ainsi, la plus providentielle.

De toutes les expiations qui, en désarmant la colère de Dieu, laissent un cours libre à sa miséricorde, la guerre est une des plus nobles, incontestablement. Elle est, en outre, une des plus puissantes.

Cela, N. T.-C. F., non pas seulement à cause des désastres et des calamités que la guerre entraîne fatalement ; non à raison de tout ce que la guerre détruit, de tout ce qu'elle broie, de tout ce qu'elle consume ; des décombres qu'elle amoncelle sur les décombres, des cadavres qu'elle entasse sur les cadavres : c'est par là que la guerre émeut l'imagination des hommes ; ce n'est pas le côté par où elle peut toucher plus particulièrement le cœur de Dieu. Après tout, le champ de bataille le plus horrible à voir ne fait que condenser, dans un moment et sur un point donné, les lamentables images dont se compose, depuis six mille ans, le spectacle permanent de l'univers. Qu'est-ce, dans l'immensité du globe, que ce coin de terre remué, bouleversé par la rencontre de deux armées ennemies ? Que sont, dans le genre humain, ces quelques mille hommes, morts ou mourants, dont le sol est jonché ? Depuis que le crime du premier homme enfanta la douleur et la mort, l'humanité souffre et meurt, partout et toujours. C'est la solde du péché, *stipendium peccati*, qu'il lui faut acquitter incessamment. Et lorsque les dettes se

sont accumulées, la justice divine envoie, pour lever un tribut extraordinaire, ses inexorables exacteurs, la contagion, la faim, la guerre qui sous ce point de vue, remplit, dans l'ordre providentiel, le même office que tous les fléaux.

Mais si voulez voir en quoi la guerre est autre chose qu'un fléau, dominez un moment par la pensée les scènes lugubres qui ne sont que les phénomènes extérieurs de la guerre: allez plus au fond, cherchez à saisir l'âme de la guerre, s'il est permis de parler ainsi, dans l'âme du guerrier; vous rencontrerez des choses merveilleuses, inouïes. Le dévouement, l'abnégation, l'héroïsme, l'abnégation de toutes les affections, de tous les intérêts, le saint mépris de la vie, que sais-je? tout ce qu'il y a dans l'homme de divin, voilà l'esprit militaire, voilà le cœur du soldat. Et voilà ce qui va directement au cœur de Dieu. Souffrir et mourir, c'est chose vulgaire. L'homme, nous le disions, souffre et meurt en tout lieu, à toute heure. Mais l'homme à la guerre souffre et meurt d'une façon spéciale, admirable. Ailleurs, la douleur et la mort, c'est, communément, la peine devant laquelle l'esclave s'incline, courbé par la nécessité. A la guerre, la douleur et la mort sont une oblation noble, généreuse, digne d'être offerte au ciel. La guerre est un véritable holocauste. Après le sang versé par le chrétien

sur un échafaud, pour la religion et pour Dieu, je ne vois rien de beau comme le sang que le guerrier donne, sur un champ de bataille, au devoir, à l'honneur, à son pays. Comprenez comment la guerre est un sacrifice qui apaise la justice de Dieu : comment la vapeur des combats, en montant vers le ciel, conjure les anathèmes prêts à éclater sur le monde, convertit en bénédictions les malédictions que les prévarications des hommes avaient amoncelées sur leurs têtes !

Nous venons de vous expliquer, N. T.-C. F., plus longuement que nous l'aurions voulu, et, cependant, d'une manière bien imparfaite, la place que la guerre occupe dans le plan providentiel de ce monde : nous avons hâte de conclure, nous le ferons en peu de mots.

Reprenons les propositions que nous avons énoncées, elles n'auront plus rien que vous ne soyez disposés à accepter.

Nous disions : la guerre et la paix sont dans les mains de Dieu : donc les chances sont pour la paix.

En effet, nous avons vu que Dieu aime essentiellement la paix. Il ne fait la guerre que lorsque sa providence ou sa justice le réclament ; lorsqu'il faut briser par la force les obstacles que les puissances de ce monde opposent à ses volontés souveraines ; ou rompre, par la vertu merveilleuse de

l'expiation, les nœuds dans lesquels les crimes des hommes enchaînent sa miséricorde.

Or, premièrement, lorsque la guerre, qui tient armées encore les unes contre les autres les plus grandes nations du monde, éclata il y a deux ans, nous essayâmes, vous ne l'avez peut-être pas oublié, de vous montrer les caractères providentiels d'une lutte dans laquelle l'avenir de la civilisation et du monde chrétien était visiblement engagé. A l'heure qu'il est, après les faits d'armes prodigieux, impossibles, accomplis en Crimée, l'Eglise et le monde sont définitivement affranchis de l'un des plus grands périls dont ils aient été depuis longtemps menacés ; la puissance qui de l'Orient débordait sur l'Europe a été refoulée ; tout annonce qu'elle est disposée à se renfermer volontairement dans ses limites ; comme la mer, après avoir battu vainement et essayé de rompre les rivages dans lesquels Dieu l'a emprisonnée, se replie sur elle-même et rentre dans son lit. Le but divin de la guerre est atteint. La Providence étant dès lors, s'il nous est permis ainsi, désintéressée dans la question dont la solution est attendue avec une si ardente anxiété, nous pouvons croire que la solution sera abandonnée à la miséricorde.

Secondement. La guerre d'Orient, il serait trop long de vous dire les raisons qui nous le persuadent, la guerre d'Orient est, entre les événements

prodigieux accomplis sous nos yeux, l'un de ceux qui nous font entrevoir le plus clairement tout un ordre admirable de desseins que Dieu s'apprête à réaliser. Dieu renverse les barrières séculaires élevées entre l'Eglise et les plus vieilles nations du monde ; il ouvre les routes par où l'Évangile et la civilisation pénétreront jusqu'aux extrémités de la terre. Il prépare l'unité prédite dans les livres saints.

Les grandes choses dont la guerre d'Orient aura été, nous le croyons, le point de départ, expliquent les souffrances et les sacrifices qu'elle nous a coûtés. L'expiation, nous l'avons vu, est la condition rigoureuse imposée par la justice de Dieu à toutes les œuvres qui manifestent sa miséricorde.

Or, nous ne connaissons pas les exigences de la justice infinie ; et le livre où elle inscrit chaque jour le compte courant des dettes des hommes et des peuples est scellé pour nous. Mais lorsque nous considérons le spectacle donné à la terre et au ciel par notre armée d'Orient, il nous est impossible de ne pas espérer que la mesure d'expiation fixée par la justice de Dieu a été atteinte. Certes, la nation de Clovis, de Charlemagne et de S. Louis, choisie pour écrire d'âge en âge l'histoire de Dieu avec son épée, a montré, entre toutes les nations du monde, ce que l'héroïsme guerrier, fécondé par le souffle de la religion, peut produire

de grand et de divin. Je ne sais cependant si la guerre de Crimée ne restera pas comme quelque chose à part, même dans les fastes militaires de la France. Jamais, depuis la guerre de l'Eglise naissante contre le monde romain, ou, peut-être, depuis les croisades, jamais l'homme n'avait payé à Dieu le tribut de la souffrance et de la mort, avec autant de cœur, avec plus de foi. L'holocauste a été accepté ; il a fléchi la justice divine, n'en doutez pas. Ces soldats qui priaient et qui mouraient hier pour nous en Orient, triomphent aujourd'hui et ils prient pour nous dans le ciel. Nous leur devons la gloire : nous leur devons la paix.

Donc, autant qu'il nous est donné d'entrevoir les secrets divins, le moment est venu où ni la Providence ni la justice n'imposent plus la guerre : Dieu va faire la paix.

Il ne la fera cependant, N. T.-C. F., il ne peut la faire qu'à une condition : c'est que vous y travaillerez efficacement avec lui. La paix, comme nous vous l'avons dit, par cela même qu'elle dépend absolument de Dieu, dépend beaucoup de nous.

En effet, l'ordre divin de ce monde, tel qu'il se manifeste à nous dans le mystère de la Rédemption, exige, comme nous l'avons reconnu, que l'homme ait sa part dans tout ce que Dieu fait pour lui. Toutes les grâces spirituelles ou temporelles,

considérées en elles-mêmes, sont quelque chose d'essentiellement gratuit, elles ont leur principe hors de nous ; mais elles n'arrivent jusqu'à nous qu'autant que nous nous efforçons de participer aux mérites d'où elles découlent. En un mot, dans toutes les œuvres qui ont pour terme le bonheur éternel ou le bonheur même temporel des hommes et des peuples, l'action de l'homme doit être mêlée à l'action de Dieu. C'est la conséquence de cette double loi de solidarité et de réversibilité dans laquelle consiste toute l'économie de la Rédemption.

Donc, N. T.-C. F., considérez sérieusement ce qui peut manquer, ce qui vous reste à accomplir pour rendre possible cette œuvre de la pacification du monde, que la miséricorde de Dieu veut réaliser, qui ne rencontre plus d'obstacle, nous le croyons, ni du côté de sa providence, ni du côté de sa justice, à laquelle il ne faut plus que le concours de votre volonté. Nous sommes arrivés à une heure solennelle, décisive, hâtez-vous. Est-ce que vous n'avez pas remarqué une coïncidence dans laquelle il nous a été impossible de ne pas voir un avertissement du ciel ? Les négociations dont le dénouement prochain sera ou la réconciliation des peuples ou une nouvelle et plus formidable collision, s'ouvrent au moment où l'Eglise vient d'élever sur le monde le symbole de la jus-

tice et de la miséricorde infinies, le signe divin de la paix, la Croix !

N'entendez-vous pas Dieu qui vous dit que, si vous voulez la paix, vous n'avez qu'à entrer, qu'à marcher d'un pas généreux, dans la route qui vous est tracée par la Croix. La paix, Dieu l'a placée au terme de la sainte carrière de prières, de mortifications, de bonnes œuvres que l'Eglise a ouverte devant vous. N'en doutez pas, N. T.-C. F., la paix qui, nous l'avons vu clairement, est dans les mains de Dieu, Dieu la met dans vos mains. Voulez-vous la paix ? Obtenez-la du ciel, faites-la descendre du cœur de l'Homme-Dieu, du cœur de la Vierge immaculée, par vos instantes supplications. Voulez-vous la paix ? Méritez-la, ou rendez-la du moins possible par votre pénitence. Voulez-vous la paix ? Achetez-la par vos aumônes. Si, pour payer le tribut que la justice divine exige de vous avant de permettre à la miséricorde de descendre sur le monde, vous avez besoin d'un exemple qui vous encourage, considérez nos héroïques soldats. Ce que vous avez à faire, après tout, n'est rien, comparé à ce qu'ils ont fait dans une œuvre où nous sommes, cependant, solidaires. Qu'est-ce que les jeûnes et les mortifications qu'on vous impose, en regard des souffrances, des périls, des travaux qu'ils ont affrontés d'un si grand cœur ? Cet or qu'on vous invite de répandre dans le sein

dès misères dont nous sommes entourés, qu'est-ce auprès de leur sang qu'ils ont prodigué? Vous êtes, cependant, de la race de ces héros. Prouvez que vous avez à cœur de ne pas vous montrer trop indignes d'eux. Essayez de faire les faciles exercices de la pénitence comme ils ont accompli les rudes labeurs de la guerre, et, je ne crains pas de vous le dire au nom de Dieu, il se trouvera que les draperies funèbres dont l'Eglise couvrira la croix dans quelques jours renfermaient la paix dans leurs plis: lorsque après avoir traversé la souffrance et la mort, Jésus-Christ sortira du tombeau, tenant la croix radieuse dans ses mains, il dira au monde, comme il y a dix-huit cents ans: **LA PAIX AVEC VOUS. *Pax vobis.***

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables Frères, les Doyen, Chanoines et Chapitre de la sainte Basilique de Notre-Dame d'Amiens, notre Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Nous exhortons les fidèles à observer avec soin toutes les prescriptions de notre Mandement pour le Carême, et à offrir d'une manière particulière leurs prières, leurs jeûnes, et leurs aumônes pour obtenir la paix.

2° Tous les dimanches, les Prêtres diront à la Messe les Collecte, Secrète et Postcommunion, de la Messe votive *pro Pace*, au lieu de celles de la Messe *Tempore belli* prescrites par notre Mandement du 23 avril 1854.

3° A tous les Saluts, on continuera de chanter, immédiatement avant le *Tantum ergo*, le Suffrage pour la paix *Da pacem, Domine*, avec le *ŷ. Fiat pax*, et l'Oraison *Deus, à quo sancta desideria.*

4° La permission que nous avons donnée d'user de beurre et de laitage à la collation des jours de jeûne du Carême, est étendue à tous les jours de jeûne de l'année.

Et sera notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire de notre Evêché, l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent cinquante-six, le si xième jour du mois de février.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

A. LEFÈVRE, *Chan. hon., Secrétaire.*



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

A L'OCCASION

DE L'HEUREUSE DÉLIVRANCE DE S. M. L'IMPÉRATRICE

ET DE LA

NAISSANCE DU PRINCE IMPÉRIAL.



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique*, ÉVÊQUE D'AMIENS, *Assistant
au trône Pontifical, etc.*

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Toute la terre est à Dieu, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES,
Domini est terra et plenitudo ejus. Mais il y a
des terres qui sont à Dieu plus particulièrement;
elles forment comme un domaine qu'il s'est ré-
servé, qu'il se montre jaloux de posséder plus di-

rectement et de régir par lui-même. La France est si visiblement un de ces pays privilégiés que Dieu tient immédiatement sous sa main, qu'on l'a nommée à juste titre, le royaume de la Providence.

Aussi la France a dans l'histoire une existence à part, dont il ne faut pas chercher la raison dans les lois générales auxquelles Dieu a soumis le développement des sociétés humaines. La France ne marche, ni ne tombe, ni ne se relève, comme les autres peuples. Les prodigieuses vicissitudes qui forment la chaîne de ses destinées ne s'expliquent que par l'action directe, souveraine de Celui qui, ainsi qu'il nous l'a dit lui-même par ses prophètes, se plaît, pour montrer sa puissance, à étonner le monde par les changements les plus soudains et à frapper les coups les plus inattendus; de Celui qui plonge les nations dans la mort et les fait revivre, les conduit jusqu'aux enfers et les ramène vers le ciel. *Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit.*

Or, je ne sais, N. T.-C. F., si cette intervention miraculeuse de Dieu se manifesta jamais d'une manière plus éclatante que dans les événements qui se déroulent, depuis quelques années, sous nos yeux.

Rappelez-vous ce qu'était la France, à une époque si récente; lorsque nous n'avions rien derrière nous que la destruction et le vide; lorsque

nous n'avions rien autour de nous que des ruines que l'on pouvait croire irréconciliables comme les ordres de choses opposés d'où elles provenaient , tant elles résistaient à tous les efforts que les mains les plus intelligentes faisaient pour les rapprocher et les réunir ; lorsque, enfin, nous voyions s'élargir d'heure en heure, devant nous, un gouffre qui menaçait d'engloutir, cette fois, non plus seulement les formes changeantes et les institutions périssables de l'ordre politique, mais la propriété , mais la famille, mais la religion, mais toutes les bases immuables, nécessaires, sur lesquelles Dieu a établi l'édifice de la société humaine.

Le monde tout entier, comme il arrive toujours, avait été ébranlé par la secousse qui avait bouleversé la France. Les peuples s'étaient émus; les rois se sentaient chancelants sur leur trône; Rome même s'était dérobée sous les pieds du Vicaire de Jésus-Christ; et le représentant de Celui à qui l'univers a été donné en héritage, exilé de la Ville Sainte, avait été vu fuyant à travers l'Italie, et forcé de chercher un refuge sur un de ces rochers de la Méditerranée, accoutumés à entendre gronder autour d'eux les orages du ciel, et à voir passer de vanteux, depuis quatre mille ans, toutes les grandes révolutions de la terre.

Or, à l'heure qu'il est, regardez :

Cette France qui épouvantait le monde et qui

s'épouvantait d'elle-même, la voilà plus confiante en elle-même, plus haut placée dans l'opinion des peuples qu'elle ne le fut dans aucun des plus grands jours de son histoire.

A l'intérieur, quel mouvement prodigieux ! Voyez cette activité; cette vie qui surabonde, qui déborde, s'il est permis de parler ainsi; qui se révèle tous les jours, dans l'industrie et dans les arts, par de nouvelles créations; qui a produit, en quelques années, toutes ces œuvres admirables que les peuples et les souverains de l'Europe ont contemplées avec étonnement. Hier, tombés si bas, si profondément découragés, n'ayant devant nous que la décadence et la mort: aujourd'hui, non-seulement tout a repris cœur parmi nous, et tout s'est relevé; mais l'essor a été si rapide, mais les progrès ont été si merveilleux que tout ce que nous avons le plus à craindre désormais, ce sont les excès et les folles entreprises où pourrait nous jeter un sentiment exagéré de notre force et une foi trop aveugle dans l'avenir.

Mais c'est au dehors que la France nous apparaît surtout admirable dans ces derniers temps. Nous ne parlons pas de l'héroïque audace, de l'indomptable constance, de l'ardeur invincible avec laquelle la France a abordé, poursuivi, mené à une fin glorieuse, des entreprises réputées impossibles. Ce n'est pas à nous qu'il convient d'exa-

miner si cette noble nation qui, née sur un champ de bataille, surpassa toutes les nations par la gloire des armes, ne s'est pas surpassée elle-même à l'Alma, à Inkermann et sous les murs de Sébastopol. Ce que nous aimons, ce qui nous émeut profondément, c'est de voir qu'après avoir traversé tant de vicissitudes, après avoir été brisée par tant de révolutions, la France, par le côté le plus divin de son existence, est restée elle-même, et n'a pas trahi la mission qui lui fut donnée d'en haut à Tolbiac. Son épée est toujours dans les mains de Dieu. C'est l'instrument dont la Providence se sert pour accomplir ses plus grands desseins. Il y a paru à Rome et en Crimée. A l'heure qu'il est, voyez le drapeau de la France déployé sur la Ville éternelle, enveloppant de ses plis la chaire impérissable autour de laquelle tournent les destins du monde. Voyez-le, sous le ciel de l'Orient, projetant une ombre lumineuse sur les routes nouvelles ouvertes au christianisme et à la civilisation.

Cependant, il y avait dans cette situation si prospère au dedans, si glorieuse au dehors, un côté qu'il était impossible d'envisager sans une vive inquiétude; disons-le, même sans un secret effroi. Dieu n'a relevé la France, il ne l'a fait monter si haut qu'en concentrant toute son existence dans un homme. L'empire, jusqu'à ce jour, c'était

l'Empereur. Rien au delà de l'Empereur, on ne pouvait se le dissimuler, que des chances toutes incertaines, quelques-unes même formidables. Or, les suffrages d'une nation, et la mission même d'en haut, qui confèrent le pouvoir, ne donnent pas l'immortalité. Les hommes le plus visiblement envoyés par le ciel et acceptés sur la terre avec l'assentiment le plus unanime, ne peuvent accomplir après tout, personnellement, qu'une mission temporaire, circonscrite dans les étroites limites de la vie de l'homme. Comment dès lors ne pas se préoccuper du problème hier encore posé devant nous : qu'aurions-nous après l'Empereur ? Les plus sages se taisaient, ils attendaient que le ciel répondît à cette question. Et voici que le ciel a parlé. « Il est né un autre Empereur » dit le peuple dans sa naïve simplicité. Et combien de signes par où semble se révéler ici une de « ces grandes naissances, que Dieu donne », comme parle Bossuet, qui manifestent les desseins éternels par lesquels « il a ordonné dans les nations les familles particulières dont elles sont composées, mais, principalement, les familles destinées à gouverner ces nations (1) ! »

Ce prince naît au moment où s'opère la récon-

(1) Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.

ciliation du monde, et, en naissant, il concourt merveilleusement à cette œuvre ; car ainsi que l'Europe le proclame par ses représentants, « il est, pour le monde tout entier, un nouveau gage de sécurité et de confiance. »

Il naît le jour où l'Église bénit et met dans les mains des peuples des palmes et des branches d'olivier, double symbole qui couronne naturellement un berceau placé entre les triomphes de la guerre et les espérances de la paix.

A peine entré dans la vie, le ciel s'ouvre sur lui. Le Vicaire de Dieu en terre, le père commun des fidèles, qui sera son père à un titre spécial, divin, se hâte de l'envelopper des bénédictions dont Jésus-Christ a mis le trésor dans ses mains. Si cette grâce céleste lui arrive par l'électricité, ce rayon de la foudre, c'est encore ici, nous le croyons, une disposition providentielle par où un secret de Dieu commence à nous être révélé. « Dieu, dit l'Écriture, fait ses messagers des vents impétueux et des flammes ardentes... Il appelle la foudre, et elle répond : me voici. » Toutes les forces que recèle la création, l'homme, roi de la création, a le droit de les discipliner et de les plier à son usage à mesure qu'elles lui apparaissent : mais elles ont été ordonnées, dans le plan divin, vers une fin dernière, plus élevée. Tout l'ordre de la nature a été fait pour servir l'ordre de la grâce. On le ver-

ra lorsque l'Église aura pris successivement possession de toutes les admirables inventions par lesquelles l'espace et le temps sont vaincus de nos jours. On comprendra comment les triomphes de l'intelligence sur la matière, dont notre siècle s'enorgueillit, étaient liés, dans les desseins de Dieu, aux triomphes suprêmes de la foi. L'électricité, la vapeur, auront rendu possible l'unité divine dans laquelle l'Église doit fondre un jour toutes les races et tous les peuples. L'homme aura fait à son insu l'œuvre de Dieu. Il aura préparé l'ère prédite dans nos livres saints, où le genre humain ne formera plus qu'un seul troupeau, sous la conduite d'un seul pasteur. On aime à se représenter alors les Pontifes suprêmes, debout sur la pierre immuable où Dieu a établi le siège de leur autorité, faisant arriver, le même jour, et à la même heure, avec la vitesse de l'éclair, jusqu'aux extrémités de la terre, la parole et les bénédictions du ciel. *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.*

Ces traits providentiels et tant d'autres circonstances, par où le ciel semble avoir voulu se montrer dans cette naissance, expliquent l'enthousiasme, les joies, les espérances et les sentiments qui ont fait tressaillir la France et l'Europe. Certes, nous avons partagé profondément cette émotion, Et, cependant, vous dirons-

nous, N. T.-C. F., une impression dont il nous a été impossible de nous défendre ? Nous nous sommes surpris à nous effrayer presque de toutes les gloires, de toutes les splendeurs que le présent et que l'avenir font rayonner à l'envi sur ce berceau. Nous nous sommes demandé si nous n'avions pas devant nous ce comble de la fortune au-dessus duquel les nations ne peuvent plus monter, et au-delà duquel elles sont, par là même, fatalement condamnées à descendre ; car le mouvement est la loi de l'existence des sociétés comme de la vie des hommes.

Rassurons-nous, N. T.-C. F. Non, ce que nous voyons n'est pas le dernier mot de Dieu, ni sur le monde, ni sur nous. Les choses merveilleuses que Dieu a faites dans ces derniers temps pour la France et par la France ne sont pas le couronnement, ce sont à peine les premières assises d'une œuvre dont il nous laisse depuis longtemps entrevoir le dessein, et qu'il veut, tout l'annonce, accomplir prochainement. Or, ce qu'il a commencé avec nous, il voudra, si nous n'y faisons pas obstacle, l'achever avec nous. Dieu ne brise qu'à regret et lorsqu'il y est forcé les instruments qu'il a choisis. La France, si elle ne se dérobe pas à la Providence, n'eut jamais devant elle un plus grand avenir.

O France ! voici un de ces moments solennels

où c'est un devoir pour les Pontifes de t'expliquer tes miraculeuses destinées, de mettre sous tes yeux ton glorieux passé, et de te dire tout ce qu'il t'impose. Lorsque le monde romain s'en allait en poussière sous le souffle de la colère de Dieu, Dieu te choisit pour faire, sur un plan qui te fut fourni par l'Eglise, un monde nouveau. Le royaume des Francs, ébauché par Clovis, achevé par Charlemagne, réalisa à un si haut degré, autant que l'imperfection des éléments matériels dont il fut formé le permettait, l'idéal chrétien ; sa constitution et ses lois furent une expression si parfaite de toutes les notions d'ordre et de liberté, de l'esprit de sacrifice et d'amour apporté au monde par l'Évangile, que Gibbon a dit de ce royaume « qu'il avait été fait par les Évêques. » Cè fut le modèle d'après lequel toutes les nations de l'Europe essayèrent de se constituer : la France fut, pendant une longue suite de siècles, le centre et le type de la civilisation. Ce passé n'est plus ; par son côté humain et périssable il ne saurait revivre : l'humanité ne traverse pas deux fois les mêmes destinées. Mais le côté immortel, immuable, n'a pas pu être emporté. Et voici qu'avec les principes divins qui animèrent le monde de nos pères et qui sont demeurés vivants sous ses débris, la Providence s'apprête à faire un monde nouveau, sur un plan plus large, qui embrassera tous les pro-

grès, tous les nouveaux besoins de l'humanité, et où trouveront leur place tous les peuples qu'il veut initier à la vie sociale et à la civilisation.

O France ! un double avenir est devant toi : l'un auquel Dieu te convie ; l'autre où ton mauvais génie pourrait te jeter.

Tu peux, comme il t'est arrivé si souvent, après t'être élevée si haut dans la guerre, t'affaisser sur toi-même pendant la paix. Tu peux énerver en quelques jours dans le luxe et dans les molles jouissances cette force et ces mâles vertus que tu viens de retremper dans les combats. Tu peux, enivrée par l'orgueil, emportée par l'amour effréné des plaisirs, t'en aller, tête baissée, vers les écueils où se brisent les nations, arrivées au terme des progrès matériels.

Mais tu peux aussi, te souvenant que tu n'as été sacrée reine de la civilisation que parce que tu es la fille aînée de l'Église, vouloir résolument être et te montrer chrétienne, prouver au monde que tu as dans le cœur, avec la même foi, le principe de la même constance et du même héroïsme qui a éclaté en Orient, dans tes prêtres, dans tes sœurs de charité, dans tes admirables soldats. Ramenée de l'abîme et conduite si visiblement par la Providence, dans ces derniers temps, tu peux te tenir sous la main de Dieu, reconnaissante, humble, généreuse, prête à exécuter tout ce qu'il t'ordon-

nera ; et alors il n'est rien de si grand à quoi la Providence ne soit disposée à t'employer. Tu conserveras ton rang, à la tête des peuples. Dieu mettra dans tes mains le drapeau destiné à rallier les nations égarées dans l'erreur ou perdues dans la barbarie. Tu seras, dans les conquêtes et dans la rénovation qui se préparent, la tête de colonne de l'Église et l'avant-garde de la civilisation. Ton nom sera inscrit dans l'avenir en caractères plus glorieux que dans le passé.

O France ! puisse le Dieu de Charlemagne et de saint Louis, puisse la Vierge immaculée, ta douce et puissante patronne, conjurer tout ce que nous craignons pour toi et réaliser tout ce que nous espérons !

L'Empereur comprend admirablement la mission divine de la France, et c'est, à nos yeux, un des signes les plus visibles de sa mission. Sa foi profonde dans la Providence explique comment, à l'une des heures les plus solennelles, les plus décisives de l'existence du monde, entre un passé qui n'est plus et un avenir qui n'est pas encore, le royaume de la Providence, la France, dont les destinées sont les destinées du monde, a été remise dans ses mains. Voyez-le, à côté de ce berceau où va s'épanouir une existence qui continuera son existence, remué par des émotions trop vives, trop profondes pour qu'il lui soit possible de ne pas

ouvrir toute son âme et de ne pas laisser échapper ses plus intimes pensées ; écoutez les nobles et dignes paroles par lesquelles il répond aux félicitations de la France et de l'Europe : Qu'y trouverez-vous ? L'expression la plus simple, la plus vraie de sa reconnaissance envers le ciel. C'est à Dieu seul qu'il rapporte cette suite de prospérités inouïes auxquelles cette naissance met le comble ; et s'il espère que cet enfant « aura un sort plus heureux que ceux qui sont nés dans le même lieu, et dans des circonstances analogues, » c'est parce qu'il compte « sur la protection de la Providence : » c'est, aussi, « parce qu'il n'oubliera pas les enseignements de l'histoire, qui dit qu'il ne faut jamais abuser des faveurs de la fortune. » Admirables sentiments que l'Empereur fera pénétrer de bonne heure dans le cœur de son fils, et qui sont, sans contredit, la meilleure garantie qui peut nous rassurer sur son avenir !

Il recueillera les mêmes leçons de la bouche de sa mère. Car, une foi vive, ardente, et la douce confiance en Dieu, et la tendre commisération pour les pauvres, et tous les nobles dévouements, toutes les divines aspirations qui ont leur source dans la foi, c'est toute l'âme de l'Impératrice. Elle sait, comme l'Empereur, d'où viennent les grandeurs de ce monde, et pour quel usage elles sont données. Ce qu'elle estime le plus dans la haute

fortune que Dieu lui a faite, c'est de pouvoir, en étendant plus au loin ses bienfaits, être un instrument plus utile dans les mains de la Providence. La reconnaissance des peuples et les bénédictions des pauvres sont l'héritage qu'elle se montrera le plus jalouse de transmettre à son fils. Ce prince trouvera dans les traditions de son père tout ce qui fait respecter le pouvoir souverain, et dans les exemples de sa mère tout ce qui le fait aimer. Pour tourner, du reste, vers la Providence ses premières pensées, elle n'aura qu'à épancher dans son âme naissante son âme de mère, et à lui révéler le secret de tant de prières, de tant de bonnes œuvres, de tant de vœux qu'elle déposa elle-même ou qu'elle fit déposer dans les sanctuaires les plus vénérés de la France, et qui finirent par toucher le cœur de Dieu. Il comprendra qu'il appartenait au ciel avant d'appartenir à la terre.

« Quel pensez-vous que sera cet enfant ? » *Quis putas puer iste erit ?* C'est ce que l'on se demandait à la naissance de saint Jean-Baptiste ; et c'est ce que l'on se demande toutes les fois qu'il naît un enfant, dans la chaumière du pauvre, comme dans les palais des rois : car il y a au fond de tout berceau un mystère qui émeut le cœur et qui intéresse la curiosité, ne fut-ce que d'un père et d'une mère. Mais, seul entre tous les enfants des hommes, le Précurseur de l'Homme-

Dieu entra dans la vie portant son avenir écrit sur son front par la main des prophètes. Tous les autres berceaux ont gardé le secret que le ciel leur avait confié. A défaut d'une révélation divine, vous savez d'après quelles indications on essaie ordinairement d'entrevoir les futures destinées d'un nouveau-né : le sang qui coule dans ses veines, la famille, les aïeux, l'éducation, que sais-je ? Toutes les circonstances considérables ou futiles que l'on peut rassembler, voilà les matériaux avec lesquels on fait ces horoscopes, toujours incertains, si souvent démentis, mais où tout cependant n'est pas vain et chimérique.

Certes, si les présages peuvent avoir quelque valeur, voici un berceau autour duquel nous voyons réunis tous les signes qui semblent dessiner devant nos yeux le plus magnifique avenir.

Mais songeons, N. T.-C. F., qu'il n'en est pas de l'avenir des princes comme de celui des autres hommes, il dépend de Dieu plus directement, et par là même il dépend beaucoup de nous. Les bons rois sont le plus grand présent que Dieu puisse faire aux peuples : il les donne quelquefois par pure miséricorde ; il ne nous les refuse jamais quand nous le méritons. Si vous nous demandez ce que sera le prince qui vient de naître, nous ne craignons pas de répondre : il sera ce que nous le ferons. C'est nous qui fournirons à Dieu la trame

de ses destinées. Il sera grand, il réalisera toutes les espérances que sa naissance apporte à la France et au monde, si notre foi, notre piété, nos prières, nos bonnes œuvres appellent sur lui les bénédictions d'en haut; la miséricorde de Dieu sera descendue, et elle aura touché son berceau. *Etenim manus Dei cum eo.*

A CES CAUSES,

1° Nous ordonnons qu'un *Te Deum* solennel d'actions de grâces soit chanté dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse où il n'aurait pas été chanté le dimanche des Rameaux ou le dimanche de Pâques.

2° Nous ordonnons en outre que tous les prêtres disent à la Messe, depuis le dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant, les collectes, secrète et postcommunion de la Messe *Pro gratiarum actione* (2° des Messes votives).

3° Nous invitons les fidèles, et particulièrement les personnes vivant en communauté, à offrir des prières et des bonnes œuvres, à faire une ou plusieurs communions, pour attirer sur la France et sur le Prince qui la gouverne, son auguste Epouse et le Prince impérial, les bénédictions célestes.

Et sera notre présent Mandement, lu et publié dans toutes les églises et chapelles de notre Diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire de notre Evêché, le vingt-cinquième jour du mois de mars de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-six.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

A. LEFÈVRE, *Chan. hon., Secrétaire.*

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AMIENS,

QUI PRESCRIT

DES PRIÈRES D'ACTIONS DE GRACES

POUR

REMERCIER DIEU DE L'HEUREUSE CONCLUSION DE LA PAIX

SIGNÉE LE 30 DU MOIS DE MARS.



ANTOINE DE SALINIS, *par la grâce de Dieu et du
Saint-Siège Apostolique*, ÉVÊQUE D'AMIENS, *Assistant
au trône Pontifical, etc.*

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction
en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Après huit jours, les portes étant closes, il entra
et il leur dit: « La paix avec vous! Louange à
Dieu! »

Post dies octo, januis clausis, intravit et dixit:
« *Pax vobis! Alleluia!* »

C'est l'antienne de *Magnificat* du dimanche de Quasimodo, que nous venons de vous rappeler, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES; c'est le texte divin dans lequel l'Église a encadré le cantique triomphal de Marie, le jour où elle célèbre l'octave de la Résurrection de son Fils.

Et, ce jour-là même, à trois heures, au moment où la voix des prêtres et des lévites, mêlée aux douces mélodies de l'orgue, envoyait ces paroles aux voûtes de notre sainte basilique, l'électricité, ce merveilleux messenger attaché récemment au service de l'homme, et pour lequel il n'y a ni temps, ni espace, ni portes closes, nous apportait cette nouvelle si ardemment désirée, ce mot du ciel : La paix est faite !

Nous nous sommes souvenu, N. T.-C. F., d'une espérance que nous vous donnions dans notre Instruction pastorale pour le saint temps du Carême. Nous vous disions que le manteau de pénitence et de deuil, dont l'Église était enveloppée, portait la paix dans ses plis ; et, que si nos résistances à la grâce n'y faisaient pas obstacle; après être mort sur la croix, après être descendu dans le sépulcre, Jésus-Christ apparaîtrait, le jour de la Résurrection, disant au monde, comme il y a dix-huit cents ans : LA PAIX AVEC VOUS ! *Pax vobis!*

Notre attente n'a pas été trompée, la paix est faite. Louange à Dieu ! PAX, ALLELUIA !

Oui ! Louange à Dieu ! car ce ne sont pas les hommes, comme nous l'avons appris de la bouche des prophètes, et comme nous avons essayé de vous l'expliquer, c'est Dieu seul, N. T.-C. F., qui, à l'heure qu'il a marquée, jette au loin la guerre et fait la paix, *Dominus auferens bella. Dominus faciens pacem.*

Louange à Dieu ! *Alleluia.* Il est bon pour nous que la paix ne soit pas une œuvre humaine, inconsistante par là même et dépendante des intérêts variables et des changeantes volontés de l'homme. Non, la paix qui nous est rendue est quelque chose de plus ferme, de plus stable. Il dépend de nous qu'elle ne nous soit point ravie : car c'est Dieu qui nous la donne, et cela pour des raisons que nous pouvons entrevoir, pour des fins qu'il nous est facile de comprendre.

La paix nous est donnée :

Donc, les desseins de Dieu dans lesquels nous avons trouvé la raison de ce formidable choc entre l'Orient et l'Occident, qui pouvait ébranler l'univers, sont accomplis. Les obstacles opposés au libre développement de l'Église sont brisés : les barrières élevées sur la route de l'Évangile et de la civilisation ont été emportées : l'avenir du monde est déblayé.

La paix nous est donnée :

Donc, l'holocauste offert, en Orient, par nos

prêtres, par nos religieuses, par nos héroïques soldats a été accepté. Nous ne nous étions pas exagéré la valeur qu'avaient devant Dieu tant de sacrifices accomplis avec une foi si vive et avec un si grand cœur, tant de privations, tant de souffrances inouïes, si chrétiennement endurées. Le sang noble et généreux répandu à flots en Crimée est monté jusqu'au ciel; il a éteint dans les mains de Dieu les foudres allumés par nos prévarications, et il est redescendu comme une pluie de grâces et de bénédictions sur la terre.

D'une autre part, les fruits de pénitence et de salut que le saint temps du Carême a fait éclore parmi nous, les retours sincères à Dieu, les nombreuses conversions dont nous avons été les témoins, et, surtout, le mouvement admirable des bonnes œuvres, l'émulation de charité dont la France a donné le consolant spectacle, ont produit une somme de mérites suffisante pour solder la portion de nos dettes restées à notre charge et faire l'appoint de l'expiation qui nous était imposée.

La paix est donnée à la terre ;

Donc, la terre est réconciliée avec le ciel. Les nuages que nous apercevions à l'horizon sont dissipés. Dieu a rappelé à lui sa justice : il ne laisse devant nous que sa miséricorde.

Mais pour que la miséricorde puisse habiter

seule au milieu de nous ; pour que la justice ne soit pas forcée de redescendre du ciel et de visiter de nouveau la terre, que faut-il, et qu'est-ce que Dieu nous demande ?

Ici, après avoir recherché, il y a quelques jours, et cru entrevoir la place que la guerre occupe dans le plan providentiel de ce monde, nous devons essayer de comprendre, aujourd'hui, et cela nous importe plus sérieusement encore, ce qu'est la paix dans les desseins d'en haut ; ce que les pensées de paix, comme parle l'Écriture, *cogitationes pacis*, représentent en Dieu et tout ce qu'elles nous imposent.

Nous croyons voir la réponse à cette question dans un mot admirable de saint Augustin : « La paix, dit-il, c'est la tranquillité de l'ordre. » *Tranquillitas ordinis.*

Pour comprendre la pensée de ce grand Docteur, il faut nous souvenir que Dieu a formé l'homme avec une double substance ; il l'a fait esprit et corps. De là, dans l'homme, deux existences, l'une qui se rapporte à la terre, et l'autre qui a son terme dans le ciel. Le mouvement régulier de ces deux existences et leur harmonie, voilà l'ordre de ce monde : voilà la paix.

La paix, c'est donc, sans aucun doute, dans les intentions de Dieu, le développement de notre existence temporelle ; la production plus facile,

plus abondante et la possession plus assurée de tous les biens terrestres dont l'homme a été doté par la munificence de son Père qui habite dans les cieux ; l'accroissement de toutes les légitimes jouissances que Dieu lui-même a semées dans le monde présent pour adoucir les peines, pour tempérer les rigueurs de notre exil, et pour nous faire cheminer avec plus de cœur et avec moins d'impatience vers un monde meilleur. Ouvrez les livres saints : voyez, toutes les fois, que Dieu promet la paix aux hommes par la bouche de ses prophètes, sous quelles images il la représente. C'est la terre qui s'ouvre pour prodiguer tous les trésors qu'elle porte dans son sein. Ce sont des tours qui ont peine à contenir le froment, l'huile et le vin, et toute l'abondance des biens que l'on y entasse. C'est l'homme, enfin, dont les fatigues et les sueurs ont été récompensées par des récoltes privilégiées, qui s'assoit sous sa vigne ou son figuier, aux splendeurs de la paix, avec une douce sécurité et dans un repos opulent. *Et se-debit populus meus in pulchritudine pacis, et in tabernaculis fiducia, et in requie opulentâ* (1).

La paix est faite ! Laboureurs, mettez avec confiance la main à la charrue, creusez vos sillons, ensemencez vos champs. Le ciel est serein, Dieu

(1) Isaïe.

vous est propice. La Providence se lèvera tous les jours pour vous avant le soleil. Bannissez de votre cœur de père toutes les alarmes : vos enfants ne vous seront point enlevés ; vous partagerez avec eux les fruits des travaux qu'ils partagent avec vous.

La paix est faite ! Artisans, rassemblez devant vous le bois, la pierre, le fer, et la laine, et le chanvre, et le lin, et toutes les mille productions de la terre ; faites-leur subir toutes les infinies transformations qui les plient aux besoins et aux usages de l'homme. Travaillez avec assurance : la paix ouvre les mers, elle abaisse les barrières : les régions du monde les plus éloignées redeviennent vos tributaires. Vous serez payés avec usure de vos peines et de vos sueurs.

Et vous hommes de science, à qui l'industrie et les arts sont redevables de tant d'utiles inventions et de tant d'admirables progrès : vous avez soumis les divers éléments à votre analyse, vous les avez interrogés tous dans vos laboratoires ; après tout ce que vous avez découvert , on pourrait croire qu'il ne vous reste plus rien à découvrir. Mais non. Creusez encore, creusez toujours. La création n'est finie que par rapport à Dieu. Elle est pour nous comme infinie ; car elle nous offrira toujours de nouveaux mystères ; vous n'atteindrez jamais les limites du champ qu'elle ouvre à vos investigations. Allez devant vous ; et si vous rencontrez sur votre che-

min quelqu'un de ces timides esprits qui s'épouvantent de toutes les découvertes et de toutes les créations de l'homme comme d'autant d'entreprises sacrilèges contre la puissance de Dieu, ne vous laissez pas arrêter. Dites-leur que les triomphes progressifs de l'intelligence sur la matière, loin d'attenter à l'ordre divin de ce monde, en manifestent l'un des côtés les plus merveilleux. Lorsque l'homme arrache à la nature ses secrets, lorsqu'il saisit les forces qu'elle lui dérobait, qu'il les dompte et les enchaîne à son service, il ne prend, il ne s'approprie que ce qui est à lui. Le monde appartient à l'homme, il en est le souverain. Son titre est l'image de Dieu qui resplendit sur son front.

Mais ce rayon divin nous révèle quelque chose de plus élevé encore dans la destinée de l'homme. Ce qui constitue la véritable grandeur de l'homme, ce n'est pas d'être le roi du monde visible, c'est d'être le feudataire de Dieu ; c'est d'avoir reçu la création des mains du Créateur pour lui en faire hommage ; c'est d'être ainsi dans la chaîne des êtres finis l'anneau qui les relie à l'Être infini. Tout est à l'homme afin que par l'homme tout soit à Dieu. Si vous rencontrez dans l'homme tout ce avec quoi le monde a été fait, la matière et l'esprit, la terre et le ciel, la mort, que le péché y a mêlée, et l'immortalité, c'est pour que, par son

travail et l'action libre de sa volonté ; l'homme combine tous ces éléments dans l'unité de son existence suivant la hiérarchie du plan divin ; de sorte que les choses inférieures soient soumises aux choses supérieures, et qu'elles soient toutes ordonnées vers Dieu, comme vers leur fin suprême et nécessaire.

Voilà, N. T.-C. F., la loi d'après laquelle doit se développer notre double vie, pour que l'harmonie ne soit pas brisée, et pour qu'elle trouve son terme et son repos dans cette *tranquillité de l'ordre*, dont nous parlait saint Augustin, en quoi consiste la véritable paix.

La paix donc, dans la pensée de Dieu, c'est sans aucun doute, comme nous vous le disions, le bonheur de ce monde, mais d'une manière indirecte, secondaire : la paix, comme toutes les faveurs qui découlent de Dieu, se rapporte principalement, essentiellement, au bonheur du monde avenir. Si nous n'aimions, si nous n'estimions dans la paix rien que les richesses et les prospérités qu'elle nous promet, rien que le luxe, les jouissances et les vains plaisirs dont elle peut être la source, non seulement en nous attachant à ces biens d'un ordre inférieur, nous risquerions de perdre de vue et de nous laisser ravir les biens d'un ordre supérieur qui forment la portion la meilleure, la seule vraiment précieuse de l'héritage dont Dieu

nous a dotés; mais nous ne rencontrerions même pas la félicité que nous aurions poursuivie. Si nous ne voulons recueillir et goûter que les fruits temporels de la paix, ils se corrompent dans nos mains; ils se tourneront en poison, et la paix aura pour nous des amertumes plus amères encore que la guerre. *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* Usons de la paix, N. T.-C. F., dans les conditions où Dieu nous la donne, si nous voulons que la paix soit pour nous un véritable bien, et si nous voulons aussi qu'elle nous soit conservée.

Ne l'oubliez pas, habitants des campagnes. Travaillez vos champs, nous vous le répétons, avec plus de cœur, avec une nouvelle confiance. L'avenir, le ciel semblent vous sourire avec la paix. Mais, la terre, vous ne l'ignorez pas, a été maudite après le péché de notre premier père. C'est pour cela qu'elle ne produit d'elle-même que des ronces et des épines, qu'elle ne consent à nous nourrir qu'à la sueur de notre front. Et la sueur de l'homme ne suffit pas à rendre la terre féconde : il y faut, de plus, la bénédiction de Dieu. Venez donc, chaque dimanche, chercher à leur source, dans le sacrifice et dans le sang du Rédempteur, les grâces invisibles qui seules peuvent conjurer le visible anathème dont la terre est comme enveloppée. Surtout ne forcez pas Dieu de châtier en vous le mépris et la violation de l'une de ses lois

les plus saintes, et de réaliser la menace qu'il faisait à son peuple par un de ses prophètes. « Si vos terres ne respectent pas le repos du Seigneur, je les ferai reposer dans la stérilité. »

Hommes de l'industrie, comprenez, vous aussi, comprenez, vous surtout, ce que doit être la paix que Dieu nous donne. La paix, dans les intentions de Dieu, ce n'est pas cette fièvre de la production que le feu de la cupidité allume, de temps à autre, dans les veines des nations, qui en sont venues à n'adorer que la richesse, à n'avoir plus, pour ainsi dire, d'autre Dieu que l'or. La paix ce n'est pas ce travail qui, n'ayant pour mobile que l'amour du gain, ne tient compte ni des saintes lois de la justice et de l'humanité, ni de la faiblesse de la femme et de l'enfant, ni de la mesure des forces de l'homme, ni, bien moins encore, de sa dignité, de ses immortelles destinées ; qui ne laisse aucune place à la religion, à l'éducation ; qui finirait par creuser au sein de notre civilisation chrétienne, de véritables catacombes où ne pénétrerait aucun rayon du ciel, et où se rencontrerait quelque chose de pire que la barbarie des déserts, et que l'esclavage des siècles païens. La paix, c'est le mouvement normal, régulier de toutes les entreprises vraiment utiles, c'est une activité contenue dans les limites que posent les intérêts même bien entendus du commerce et de l'industrie, et surtout les

intérêts de la société. La paix, c'est une situation singulièrement favorable pour développer tant d'essais pleins d'avenir qui ont été tentés déjà dans le but d'améliorer la condition des classes laborieuses. La paix, c'est le moment de nouer entre les patrons et leurs ouvriers, entre le monde de l'opulence et le monde du travail, ces rapports de protection, de bienveillance, de charité par lesquels l'Eglise, en introduisant dans la féodalité du moyen-âge l'esprit chrétien de sacrifice et d'amour, prépara l'ordre et la liberté des temps modernes.

Nous finirons, N. T.-C. F., en vous communiquant une pensée dont il nous est impossible de ne pas nous préoccuper avec quelque anxiété. La guerre d'Orient a été pour la France un moment admirable. Voyez comment elle a donné son sang, comment elle a donné son or. Jamais dans les villes et peut-être encore plus dans les campagnes tous les nobles, tous les généreux instincts ne furent aussi profondément remués. La première nation du monde est montée au-dessus d'elle-même. La France, avec la paix, retombe sur elle-même. Que ferons-nous de toute cette ardeur que la guerre a si vivement excitée, de cette surabondance de vie qui bouillonne, pour ainsi dire, encore en nous ? Certes, il est facile d'en trouver l'emploi, et, au dedans, dans tout ce qu'il reste à faire à la France

pour reconquérir les conditions de son existence; et, au dehors, à l'Orient, à l'Occident, au Nord, au Midi, dans les magnifiques missions que Dieu ouvre devant elle. Mais si la France ne suit pas les indications de Dieu, si elle ne voit dans la paix que les jouissances et les prospérités matérielles de la paix, si elle se laisse conduire à son mauvais génie, où ira-t-elle? Nul ne peut le prévoir. Ne voyez-vous pas comment déjà, dans le monde de l'argent, tout semble obéir à une impulsion désordonnée, aveugle? Nos guerriers ont accompli des faits d'armes impossibles. Nous tentons des affaires impossibles. Tout a pris des proportions colossales, effrayantes. L'imagination s'est substituée à la raison. La fiction a effacé la réalité. Le jeu ne laissera plus bientôt de place aux spéculations sérieuses. De là un mouvement et des fluctuations tumultueuses de toutes les valeurs, qui déjouent tous les calculs, et qu'aucune force ne peut maîtriser. Des faits récents et tristes ne nous ont-ils pas assez révélé toute la profondeur du mal que nous signalons?

Il est temps de s'arrêter sur cette pente, N. T.-C. F., et le seul moyen c'est de nous souvenir que la terre ne se détache jamais du ciel sans être aussitôt fatalement entraînée vers les abîmes; qu'un nœud indissoluble lie l'ordre matériel à l'ordre moral, les véritables intérêts des

peuples à leurs devoirs ; que la plus grande sagesse des nations comme des hommes consiste à comprendre le mot de l'Évangile : « Cherchez
 « d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le
 « reste vous sera donné par surcroit ; » enfin ,
 que le secret divin de notre double existence nous
 est révélé par cette prière de l'Église : « Faites,
 « ô mon Dieu, que nous passions à travers les
 « biens du temps de telle manière que nous ne
 « perdions pas les biens de l'éternité ! « *Sic tran-*
seamus per bona temporalia ut non amittamus
œterna.

A CES CAUSES, et après en avoir conféré avec nos vénérables Frères, les Doyen, Chanoines et Chapitre de la sainte Basilique de Notre-Dame d'Amiens, notre Église Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Un *Te Deum* solennel sera chanté dimanche prochain dans notre sainte Basilique à l'issue de la messe capitulaire, et, le dimanche qui suivra la réception du présent mandement, dans les églises et chapelles de notre ville épiscopale et de notre diocèse à l'issue de la messe principale, en actions de grâces de la conclusion de la paix signée le 30 mars dernier, dimanche de Quasimodo.

2° Tous les prêtres continueront de dire à la messe pendant huit jours, à partir de samedi prochain, les oraisons *pro Gratiarum actione* prescrites par notre mandement du 25 mars.

3° Les prêtres cesseront de dire à la messe les oraisons *pro Pace* prescrites dans notre Instruction pastorale du 6 février.

4° On ne sera plus obligé de dire aux saluts le suffrage pour la paix.

Et sera notre présent Mandement lu et publié dans toutes les

églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Amiens, en notre Palais Episcopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre Evêché, le trente-et-unième jour du mois de mars de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-six.

† ANTOINE, ÉVÊQUE D'AMIENS.

Par Mandement de Monseigneur :

LEFÈVRE, *Chan. hon., Secrétaire.*



PAROLES ADRESSÉES PAR M^{GR}. L'ÉVÊQUE D'AMIENS

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Lors de sa visite à la Cathédrale, le 29 septembre 1853.



SIRE,

L'Empereur votre oncle, visitant cette Cathédrale, il y a près d'un demi-siècle, disait : « Un athée se sentirait ici mal à l'aise ! »

Votre âme, si sincèrement chrétienne, doit aimer à se trouver, dans cette enceinte, en face de l'une des manifestations les plus merveilleuses des siècles chrétiens. Vous devez, Sire, vous plaire sous ces voûtes que la foi de nos aïeux éleva si haut vers le ciel, pour faire monter notre pensée jusqu'à Celui de qui vous avez reçu la mission la plus haute qui puisse être donnée à l'homme ici-bas.

Vous avez compris, Sire, le caractère providen-

tiel de cette mission. Vous savez que cette noble France, dont les destinées sont dans vos mains, n'est la reine de la civilisation que parce qu'elle est la fille aînée de l'Eglise ; unie à l'Eglise, elle marcha toujours à la tête des peuples, leur frayant la route de tous les progrès : et lorsqu'on essaya de la détacher de l'Eglise, on la vit pencher, et incliner avec elle le monde vers l'abîme.

Votre foi, Sire, et le sens merveilleux dont Dieu vous a doué, vous ont fait apercevoir ce que doit être, dans les temps où nous sommes, l'alliance de la France et de la Religion. Vous donnez à l'Eglise la seule chose qu'elle demande pour s'unir à la société temporelle et pour lui prêter son concours divin, la liberté.

Vous n'avez pas éprouvé, Sire, le vertige qui fait tourner si souvent la tête des hommes arrivés au faite de la puissance ; vous respectez l'ordre divin de ce monde établi par Jésus-Christ. L'Eglise est libre sous votre empire. C'est là un des plus grands mérites des princes devant Dieu ; ce sera une de vos gloires aux yeux de la postérité.

L'histoire montrera la vieille épée de la France, protégeant de vos jours, comme au temps de Charlemagne, la liberté du monde catholique dans celui qui en résume en lui l'immortelle autorité ; elle fera voir la route de Rome ouverte aux prêtres, aux fidèles ; la foi des peuples se rajeu-

nissant à cette source de l'antique foi ; nos Eglises retrem pant leur vie à ce centre de leur unité. Elle dira que les Evêques, assemblés en concile, ajoutaient à la chaîne des anciennes traditions tous les anneaux réclamés par de nouveaux besoins ; elle signalera l'heureuse émulation qui, pendant que la religion ouvrait des asiles à la jeunesse sur tous les points de la France, introduisait dans les écoles de l'Etat de salutaires réformes, un esprit plus chrétien par où elles reconquerraient la confiance des familles.

L'histoire dira également, Sire, nous en avons la ferme espérance, que Dieu paya avec usure, comme il se plut toujours à le faire, les services que vous rendez à l'Eglise. Nos prières seront écoutées : le Ciel acquittera la dette de notre reconnaissance.

L'avenir remarquera, comme une des grâces spéciales dont vous aurez été favorisé, la pensée que Dieu fit naître dans votre cœur d'associer à vos destinées une princesse qui ajoute tant de charme à votre existence ; car c'est ici un de ces traits de providence si visibles dans toute votre vie. Ceux-là, qu'il me soit permis de le dire, ceux-là n'ont pas pu en douter un seul moment, qui, avant cette fortune inattendue, lorsque les paroles n'étaient suspectes d'aucune adulation, avaient entendu parler les témoins des premières

années de cette princesse ; ils savaient qu'il y avait dans son noble cœur une élévation de pensées et de sentiments au-dessus du niveau d'une condition privée ; des instincts ardents de bienfaisance, une ambition de charité, qui n'auraient pas trouvé à se satisfaire ailleurs que sur un trône : elle était née souveraine ; Dieu avait fait son âme à la hauteur de la mission qu'elle partage avec vous :

Je crains d'abuser, Sire, de la bienveillance avec laquelle vous daignez m'écouter, et je me sens pressé cependant d'ajouter un mot. Ce n'est pas nous qui pourrions nous étonner de voir les dons du ciel nous arriver d'au delà des Pyrénées ; car c'est delà que nous vint, il y aura bientôt quinze cents ans, le don de la foi. L'Eglise d'Amiens est fille de l'Espagne : nos pères furent enfantés à Jésus-Christ par un saint martyr né à Pampelune ; et les souvenirs de l'Apôtre d'Amiens nous ont accoutumés à aimer, à vénérer le nom d'Eugénie, car c'était le nom de la mère de saint Firmin.



INAUGURATION

DE LA

CHAPELLE DE SAINTE THEUDOSIE

DANS LA CATHÉDRALE D'AMIENS.

Extrait du Moniteur du 12 octobre 1854.

Paris, 12 octobre.

Leurs Majestés Impériales se sont rendues hier à Amiens pour inaugurer dans la cathédrale une chapelle que Sa Majesté l'Impératrice avait bien voulu faire décorer à ses frais et qui est consacrée à sainte Theudosie.

L'Empereur et l'Impératrice sont partis de Paris à midi, suivis de madame la princesse d'Essling, grande maîtresse de la maison de Sa Majesté l'Impératrice; de madame la vicomtesse de Lezay-Marnezia, dame du palais de Sa Majesté; de M. le colonel Fleury et de M. de Béville, aides de camp de l'Empereur, ainsi que de M. Merle, officier d'ordonnance de

Sa Majesté. S. E. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes accompagnait Leurs Majestés.

A deux heures et demie le train impérial est entré à la gare d'Amiens, où Mgr l'Evêque d'Amiens, M. le Préfet de la Somme, le Général commandant le département, tous les Magistrats de la Cour impériale en robes rouges attendaient Leurs Majestés. M. le Maire d'Amiens a complimenté l'Empereur en lui offrant les clefs de la ville. L'Empereur et l'Impératrice ont traversé la ville en voiture au milieu des acclamations de la population.

Leurs Majestés ont été introduites dans la cathédrale par Mgr l'Evêque d'Amiens; S. E. Mgr Sacconi, archevêque de Nicée, nonce du saint siège; Mgr Gillis, évêque d'Edimbourg; Mgr l'Evêque de Beauvais; Mgr l'Evêque d'Adras, second aumônier de l'Empereur.

Leurs Majestés ont été conduites sous le dais au prie-Dieu qui les attendait devant le chœur : on a chanté un *Te Deum* pour la victoire de l'Alma. Le clergé s'est ensuite mis en marche pour porter les reliques de sainte Theudosie dans la chapelle où elles doivent être gardées. C'est là, en face de la châsse posée sur l'autel, que Mgr l'Evêque d'Amiens a pris la parole pour rappeler aux fidèles, devant Leurs Majestés, l'origine des saintes reliques et la générosité impériale, qui a permis qu'elles fussent reçues dans un sanctuaire orné d'une manière digne d'elles. Les paroles du vénérable Prélat ont été accueillies par une émotion générale. On a pu alors admirer cette chapelle, que M. Violet-Leduc, architecte de la cathédrale, a décorée de trois magnifiques verrières conçues dans le style du treizième siècle et entourées de peintures à teintes plates qui leur font un magnifique accompagnement.

Leurs Majestés ont passé ensuite dans les salons de l'évêché, où les autorités ont été admises à leur présenter leurs hommages. Elles ont de nouveau traversé la ville au milieu des

marques unanimes du respect et de l'enthousiasme des habitants. A sept heures Leurs Majestés arrivaient à la gare de Paris.

Voici le texte du discours prononcé par Mgr l'Evêque d'Amiens :

SIRE ,

Les édifices que la religion consacre par ses mystères et qu'elle touche de son immortalité semblent participer de sa vie. *Clamabit de pariete lapis*, dit l'Écriture : La pierre des temples parle. Imposante, merveilleuse parole, entendue de tous, et comprise surtout par le peuple. Elle émeut tout ce qu'il y a en lui de plus intime et de plus divin ; car il y reconnaît la voix de Dieu et la voix de ses pères. Cette cathédrale, Sire, nous redit tout le passé dont nous sommes issus. Si nous regardons ses voûtes, notre foi monte et s'unit à la foi de nos aïeux. Nous voyons se dérouler autour de ce sanctuaire toute leur existence ; nous la suivons de l'œil, car ils ont écrit sur ces murs tous les notables souvenirs qu'ils nous ont transmis comme un héritage de famille. Nous respirons ici la vie de nos ancêtres : nous sentons que nous sommes un avec eux. Où trouver ailleurs leurs vestiges sur cette terre qu'ils foulèrent avant nous ? Tout a péri, ou tout a été transformé. Nous ne rencontrons que des constructions faites avec des ruines, et

souvent même rien que la poussière que laissent après elles les révolutions.

La chapelle de sainte Theodosie ajoute une admirable page à l'histoire si riche, déjà, et si belle que racontent les pierres de la cathédrale d'Amiens. Il me semble voir dans toute la longue suite des temps la foule qui visite, si nombreuse, cette basilique, s'arrêtant devant ce sanctuaire, et demandant : Que disent ces ornements si riches, ces emblèmes disposés avec un goût si parfait, ces verrières étincelantes ? *Quæ est ista religio ?* On répondra à cette question par un récit, que la tradition recueillera de notre bouche et que la postérité la plus reculée écoutera avec un intérêt qui n'aura pas vieilli.

On dira :

« Theodosie était une femme amiénoise qui s'en alla à Rome dans les premiers temps de l'ère chrétienne. Dieu l'avait choisie pour être un des témoins dont le sang cimentait la base divine de notre foi. L'histoire de sa vie et les circonstances de son supplice sont un secret qu'elle emporta dans le ciel. Seulement quelques mots inscrits par son époux sur sa tombe nous révèlent en elle toutes les miraculeuses vertus ignorées du paganisme, et qui du cœur immaculé de Marie venaient de descendre dans le cœur de la femme chrétienne.

» Ce n'est qu'après quinze siècles que le tombeau de sainte Theudosie fut découvert dans les catacombes, et que cette Sainte fut rendue au pays qui l'avait donnée à Rome et au ciel. On put croire que Dieu l'avait ainsi voulu par une disposition toute providentielle. Car le retour de sainte Theudosie émut en quelque sorte l'univers. Il se trouva que la Providence avait convoqué des cinq parties du monde les Evêques, au nombre de vingt-huit, qui formèrent son cortège. On se disait que depuis les croisades la France n'avait pas vu peut-être une aussi belle manifestation religieuse.

« Or, pendant qu'Amiens préparait le triomphe de sainte Theudosie, un Prince qui venait de sauver la France, et une Princesse que Dieu avait unie récemment à ses hautes destinées, visitaient cette cathédrale. La souveraine du premier empire du monde pensa qu'il lui appartenait de décorer le sanctuaire où devait reposer l'humble Amiénoise qui, après quinze cents ans, sortait avec tant de gloire de la nuit des catacombes. C'est à ses frais, c'est d'après des plans qui lui furent soumis que cette chapelle fut restaurée avec le goût exquis, avec la magnificence que vous admirez. Suivant l'ancien usage, sur le dernier plan de la verrière, où est retracée la légende de sainte Theudosie, on a crayonné l'image de l'auguste donatrice. Cette jeune femme dont le front est

ceint d'un diadème et que vous voyez inclinée devant la châsse de la Sainte, c'est elle. Mais vous comprenez qu'il était impossible qu'elle vous apparût ici telle que nous la montrent l'histoire et la tradition. Pour ne toucher qu'un trait, comment l'imagier aurait-il reproduit la noble simplicité qu'elle conserva dans le rang suprême, et qui faisait dire à tous ceux qui la voyaient qu'assurément elle était supérieure à sa haute fortune. Elle n'avait eu aucun éblouissement ; elle envisageait sa mission comme les Hélène, comme les Clotilde. Elle ne se croyait, comme elles, placée sur un trône par la Providence que pour apercevoir plus au loin les souffrances et les besoins des peuples ; elle pensait que la puissance ne lui avait été donnée que pour la mettre au service des malheureux. Son nom écrit sur beaucoup de sanctuaires, et gravé plus profondément encore dans le cœur des pauvres, est arrivé jusqu'à nous avec la double auréole que la foi et la charité donnent ici-bas, terrestre reflet de la gloire que Dieu donne dans le ciel.

« Et dans ce temps Dieu bénissait la France. Il y parut, le jour où cette chapelle fut inaugurée, l'un des plus beaux jours qu'ait vus la cathédrale d'Amiens ! L'Empereur et L'Impératrice étaient là, en face de cet autel. Derrière eux, tous les représentants de leur autorité dans ce pays, et la

foule dont les flots se pressaient dans l'enceinte trop étroite de cette immense basilique ; et pendant qu'ils étaient agenouillés devant les reliques de la Martyre amiénoise, leurs aigles planaient victorieuses sous le ciel de l'Orient. Les chrétiens, rapprochant ces deux spectacles, entrevoyaient de mystérieux rapports dont ils étaient profondément émus. Le sang des martyrs scella non-seulement les titres divins de notre foi, mais aussi la charte de l'affranchissement du monde. Leur mort fut le triomphe de la conscience, le point de départ de tous les progrès de la liberté humaine et de la véritable civilisation ; car elle affranchit l'humanité d'un despotisme qui l'avait enfermée corps et âme dans un cercle de fer. C'est la même sacrilège unité qu'avait rêvée et que prétendait réaliser la formidable puissance qui était refoulée et brisée dans ces jours par l'invincible épée de la France. La cause pour laquelle coulait le sang de nos soldats était, dans d'autres conditions, la cause même pour laquelle les premiers héros du christianisme prodiguèrent leur sang. Ils en avaient le secret instinct : on le voyait à tout ce qui s'éveillait en eux de noble et de chrétien. Aussi on pleurait les guerriers qui tombaient dans ces glorieux combats, mais on ne plaignait pas leur sort. On comprenait que Dieu ne les dérobaît aux honneurs qui leur étaient résér-

vés sur la terre que pour les couronner dans le ciel. »

Sire, je m'arrête. Ce que la postérité pourra ajouter à ce récit, je ne le sais pas. Le livre de l'avenir n'est pas ouvert devant moi. Mais l'avenir est dans les mains de Dieu ; et lorsque Dieu a choisi un homme, qu'il a commencé avec lui de grandes choses, si cet homme comprend comme vous, Sire, qu'il n'est que l'instrument de la divine puissance, sa mission ne lui est pas retirée. Allez devant vous, Sire, dans la lumière et avec la force que Dieu a mises en vous. La Providence est visible dans votre vie : elle vous conduira jusqu'au terme de vos entreprises. Après la gloire de la guerre, elle vous donnera toutes les gloires de la paix que rêve votre noble ambition. Les sinistres espérances du colosse, qui menaçait le monde, tombent à l'heure qu'il est pour ne plus se relever. La France n'ayant plus bientôt rien à craindre du dehors, vous pourrez la replier sur elle-même ; son activité se déployant au souffle et sous les inspirations de votre génie fera des prodiges ; vous achèverez le plus merveilleux travail auquel la Providence puisse vouer la vie d'un homme, vous restaurerez une société dont les destinées sont les destinées du monde.

Les soixante ans de révolution qui ont passé sur notre pays n'ont pas amoncelé seulement des

décombres; elles ont amené sous votre main d'admirables éléments. Vous saurez les choisir, Sire, et les rapprocher, et les unir. La pierre angulaire de l'édifice est restée : posée par la main de Dieu, elle n'a pas pu être brisée par la main des hommes. La France est demeurée profondément catholique; ce qui fait que l'on n'a dû jamais désespérer de son avenir. Vous le savez, Sire, et vous comprenez admirablement la part intime, nécessaire que la religion doit prendre à la reconstruction de l'ordre social. De là cette liberté que vous laissez à l'Eglise et dont elle vous bénit. De là la pensée que vous aviez conçue de restaurer les vieux monuments qui s'élèvent encore sur tous les points de la France comme un témoignage de la foi de nos aïeux : pensée éminemment populaire, car l'Eglise n'est pas seulement la maison de Dieu, mais la maison du peuple ; œuvre, par conséquent, digne de vous, que la guerre a dû ajourner et dont la réalisation sera un des bienfaits de la paix. Quoique déjà sur le déclin de la vie, j'espère qu'avant le jour où j'irai rejoindre mes prédécesseurs sous les dalles de cette cathédrale, j'aurai vu la jeunesse de ce monument six fois séculaire refleurir sous votre main. Les blessures du temps, les blessures plus profondes et plus tristes des révolutions auront été cicatrisées. Ce chef-d'œuvre, ce miracle de l'art chrétien nous apparaîtra dans la splendeur,

dans toute l'incomparable beauté qui ravit l'œil de nos aïeux. La restauration de la plus belle des cathédrales sera, aux yeux des étrangers qui arrivent tous les jours des contrées les plus lointaines, qui passent, qui s'arrêtent devant ce monument, le signe, la manifestation de la restauration de l'ordre religieux et social : et les pierres de cet antique édifice raconteront ainsi au monde et à l'avenir les gloires de votre règne. *Clamabit de pariete lapis.*



DU DÉVELOPPEMENT DE LA LIBERTÉ DE L'HOMME

DANS L'ORDRE DES INTÉRÊTS MATÉRIELS.

FRAGMENT (1).

Origine du droit de propriété. — Terme nécessaire où aboutit le libre exercice de ce droit. — Riches et pauvres. — Quels seront leurs rapports ? — Solution du problème en dehors du christianisme. — Solution chrétienne. — Les extrêmes conséquences de la loi de justice tempérées par la loi de charité. — L'idéal chrétien ne sera jamais pleinement réalisé, et pourquoi ? — Cependant les relations des riches et des pauvres profondément modifiées par l'Évangile. — Point de départ de cette révolution, l'esclavage. — État de l'esclave dans le monde romain, qui représente et résume tout le monde païen. — L'esclavage, une condition fatale de l'existence de la société des anciens temps. — Raison de la servitude. — Obstacles invincibles à l'affranchissement. — La liberté est née, elle ne pouvait naître qu'au pied de la croix. — Comment le principe de l'esclavage a été détruit. — Comment l'affranchissement a été rendu possible. — L'émancipation progressive des classes opprimées est une œuvre de l'Église, évidemment divine — en soi — et dans le mode par lequel elle a été réalisée...

I.

Le point de départ, la racine de tous les droits de l'homme, c'est le droit de vivre ;

(1) Ce fragment est la reproduction de deux discours prononcés par Mgr de Salinis, en 1851, au sein des conférences centrales ecclésiastiques du diocèse d'Amiens, sur l'une des questions du programme. Dans deux autres allocutions, également adressées au clergé, Mgr l'Évêque d'Amiens acheva de traiter la question ; mais des devoirs plus urgents de sa charge ne lui laissèrent pas le temps de les rédiger.

Droit, ce semble, évident de soi, que nous voyons, cependant, méconnu généralement par l'humanité, en dehors du christianisme, et nullement protégé par la philosophie ;

Droit dont la Religion nous révèle la source, en nous dévoilant le principe, le terme, tout le mystère de l'existence humaine. L'homme vient de Dieu, il va à Dieu : atome perdu dans le temps et dans l'espace, dont la destinée est liée, par delà l'espace et le temps, à tout un ordre de desseins éternels. Vous demandez si le premier-né de la création a le droit de vivre ? lisez son titre écrit dans sa ressemblance avec le créateur, qui resplendit jusque sur son front. Sous quelques méprisables dehors qu'il s'offre à vous, faible, calamiteux, couvert de haillons, qu'importe ? Respectez ce roi du monde visible, *ce fils de Dieu*. Laissez passer cet héritier présomptif du ciel qui s'en va à travers les accidents et les épreuves d'une vie périssable, prendre possession de son immortalité.

Esprit et corps, l'homme relie les deux éléments de l'existence dans l'unité de son être : il est le centre de la création, le terme suprême, la limite de deux mondes qui se touchent et s'harmonient en lui.

Il vit dans l'un et dans l'autre de ces mondes.

Il communique avec le monde spirituel par son intelligence qui se nourrit de vérité ;

Il communie avec le monde matériel par son corps qui se nourrit de pain.

La révélation nous laisse entrevoir les conditions auxquelles avait été soumis le développement de cette double vie.

Elle nous montre le premier homme dans le paradis terrestre : la nature lui obéit : tous les êtres inférieurs reconnaissent sa domination, la terre lui a été donnée pour qu'il la travaille, *ut operaretur*. Travailler, c'est faire, c'est agir. Le travail est un des traits de la ressemblance de l'homme avec Dieu, l'exercice de sa puissance finie par où il imite l'acte infini de la création. L'homme travaillait donc avant le péché ; mais son travail, exempt de tout effort, de toute souffrance, n'était que la manifestation de sa souveraineté sur le monde matériel. Il touchait la terre, et la terre docile prenait dans ses mains la forme de ses pensées. Il la faisait ainsi à son image ; il l'élevait jusqu'à lui. Lien de la communion des deux mondes, pendant que sa raison, douée de toute sa puissance, de toute sa droiture originelle, développait les germes de la vie intellectuelle déposés en lui par la parole de Dieu, ses sens, dont rien n'avait altéré la perfection, lui assimilaient la vie physique, laquelle s'épanouissait pour ainsi dire d'elle-même du sein de la nature, où le péché n'avait pas desséché encore la bénédiction céleste :

La terre produisait tout ce qui charme les yeux, tout ce qui plaît au goût. Probablement point de propriété particulière, point de division des biens, dont on ne voit aucune raison au milieu de cette surabondance de tout ce que pouvait ambitionner la postérité d'Adam.

Tel nous apparaît, autant qu'on croit l'apercevoir à la lumière que projette la Révélation, l'ordre primitif détruit par le péché.

En brisant le lien de dépendance qui le soumet à Dieu, l'homme brise dans ses propres mains le sceptre de sa souveraineté sur le monde. C'est un vassal qui perd, en manquant à la foi qu'il doit à son seigneur, les droits sur le fief qu'il tenait de lui. Tout lui échappe, tout se révolte contre cet esclave révolté. La nuit se fait dans le monde de l'intelligence : c'est avec des peines infinies, et en se consumant d'âge en âge dans les plus laborieuses recherches, que l'homme retrouvera, par faibles parcelles, la vérité qui s'est enfuie, loin de lui, dans des abîmes ténébreux. La terre se couvre de ronces et d'épines : elle a resserré son sein : ce n'est qu'en la déchirant avec le soc de la charrue que l'homme lui arrachera sa vie. L'homme pécheur ne mange plus le pain qui nourrit l'âme et le pain qui nourrit le corps qu'à la dure condition du travail.

Et ici, nous apercevons la raison d'un phéno-

mène, qui est une énigme pour la Raison. L'homme a reçu de Dieu une double vie: or, pourquoi le voyons-nous forcé, sous peine de mort, de se dépenser, pour ainsi dire, tout entier dans la moins noble de ces deux vies? Partout, depuis six mille ans, l'humanité est fatalement courbée vers la terre. Le travail matériel est la condition commune: la vie libre de l'intelligence est une exception, un privilège. D'où vient que le côté supérieur de la destinée humaine est ainsi opprimé par le côté inférieur? Devant ce fait mystérieux, la philosophie ne trouve que des doutes, et quelquefois des blasphèmes. La religion l'explique; elle le concilie avec la bonté et la justice de Dieu: elle nous fait voir, dans ce désordre, la conséquence, la peine, et, par là même, comme nous le reconnâtrons, l'expiation et le remède du péché.

Mais étudions les nouvelles conditions de l'existence matérielle de l'homme, la seule dont nous nous occupons dans ce moment.

L'homme avait mérité d'être dépossédé de l'empire du monde. Mais le principe de la vie matérielle de l'homme est dans le monde matériel. Dieu, qui veut punir, et non exterminer la race humaine, lui laissera donc la terre. Mais la terre a entendu l'anathème porté contre l'homme coupable: elle ne le nourrit plus que malgré elle, pour ainsi dire, et vaincue par son travail.

De plus, la constitution de la famille humaine est modifiée dans toutes ses bases par les conséquences du péché; la mort en brise la permanence, l'unité. Le temps, l'espace, resserrent le cercle dans lequel est renfermée l'activité de l'homme; la cupidité, l'avarice, le sauvage amour de soi, ces insociables fils du péché, sont en présence, armés les uns contre les autres. Par ces causes, comme il est évident, et comme nous le démontrerons plus tard, la possession commune est devenue impossible : le partage de la terre, la borne des champs est la condition fatale de l'existence humaine.

Mais par quel principe légitime s'accomplira cette révolution nécessaire ?

La terre était primitivement à tous : l'humanité l'a reçue indivise, s'il est permis de parler ainsi, de Dieu. Comment, en face et à l'encontre de ce droit commun, pourra naître et se développer le droit individuel ?

La réponse à cette question est dans l'ordre divin qui nous a été manifesté par la Révélation.

La terre, depuis le péché, n'a de fécondité, de vie que par le travail de l'homme.

Le travail, voilà donc le titre par lequel ce qui était originellement à tous deviendra la propriété d'un seul.

Ce champ que j'ai enclos n'était qu'un marais

ou une lande stérile, un sol improductif, inutile à tous, lorsqu'il appartenait à tous. Je l'ai fécondé par mon travail ; tout ce qu'il vaut est de moi : évidemment, il est à moi désormais, et non à vous.

Ce que j'ai fait, faites-le de votre côté. Fils d'Adam ! inclinez-vous devant l'arrêt porté par la justice de Dieu ; relevez, vous aussi, par votre travail, une portion de la terre de l'anathème céleste ; faites-la revivre, en lui donnant de votre vie ; arrachez ces ronces, ces bruyères ; prenez en main la charrue, creusez des sillons. Affranchie par vous, cette terre sera à vous. L'ordre providentiel auquel vous aurez obéi vous donnera sur elle un titre divin : nul n'aura le droit de vous disputer le pain que vous aurez conquis, que vous mangerez, comme moi, à la sueur de votre front.

Ceci n'est pas une utopie que nous inventons : nous ne faisons que raconter l'histoire.

Ouvrez le plus ancien des livres, vous y trouverez tout ce que nous disons.

Loth et Abraham ne peuvent plus habiter ensemble, parce que leurs troupeaux se sont accrus, et que leurs familles sont devenues trop nombreuses.

« N'ayons point de querelle entre nous, dit
« Abraham à Lot, car nous sommes frères. Voilà
« que toute la terre est devant vous. Séparez-

« vous de moi, je vous conjure ; si vous allez à gauche, j'irai à droite ; et si vous choisissez la droite, j'irai à gauche (1). »

C'est ainsi que la famille humaine s'en est allée, dès l'origine, à l'Orient, à l'Occident, au Septentrion, au Midi, prenant possession de la terre, se l'appropriant par le travail.

On voit le principe légitime par lequel a été réalisée cette division de la terre dont nous avons reconnu la nécessité : on aperçoit le fondement divin de la propriété.

Aussi la propriété, le *mien*, le *tien*, condition essentielle de l'existence de l'homme et de la société, depuis la déchéance, se retrouve partout où nous rencontrons des hommes unis par un lien social quelconque.

La propriété n'est pas une création de la loi civile, comme l'ont prétendu quelques légistes. La société n'a pas fait cette base nécessaire de tout ordre social. La propriété représente un droit antérieur à toutes les législations humaines. Ce droit, la loi civile le constate, elle le régleme, elle le protège, elle ne le fait pas.

Ce droit, fondé sur l'ordre divin de ce monde, Dieu l'a consacré par l'un des dix préceptes qu'il

(1) *Gen.* XIII, 8.

dicta à Moïse sur le Sinai : « Tu ne déroberas
« point. » *Non furaberis.*

L'Eglise est chargée de promulguer ce précepte jusqu'à la fin des siècles, elle l'explique, mais il lui est défendu de le modifier ; et disons-le, c'est là une des causes, la plus radicale peut-être, des oppositions glorieuses qu'elle rencontre au sein de l'humanité. Le frein de justice imposé à la cupidité, la nécessité de restituer le bien mal acquis sous peine d'être exclu de toute participation aux biens célestes dont elle est dépositaire, voilà ce qui soulève contre la religion les haines les plus irréconciliables. Entre le christianisme et les honnêtes gens, il ne peut exister que des malentendus ; mais avec les voleurs la paix est impossible. C'est l'injustice qui creuse entre les hommes et l'Eglise les abîmes les plus difficiles à franchir.

La transmission de la propriété est une conséquence naturelle du droit de posséder.

Et d'abord la transmission héréditaire.

L'homme se survit en quelque sorte dans sa fortune, fruit de son travail : ce champ, ce sont ses sueurs, c'est son intelligence ; c'est lui.

Il se survit encore plus dans son fils, né de lui, autre lui-même.

Donc, s'il n'en a pas été disposé autrement, le fils succèdera aux biens du père. La nature le

veut. C'est moins une translation de propriété qu'une possession continuée.

Nous avons dit : à moins qu'il n'en ait été disposé autrement :

Car le droit du père, d'où découlera le droit du fils, lui est antérieur, le domine, n'en reçoit ni atteinte, ni limite. La propriété, née du travail, sorte de création, emporte de soi un droit souverain, qui s'exerce avec une pleine indépendance.

Donc, sauf les justes restrictions que la loi humaine pourra imposer ici à la liberté de l'individu dans l'intérêt de la famille, donc le propriétaire transmet sa propriété à qui il veut, et aux conditions qu'il veut.

Il disposera de même souverainement à l'heure de la mort. Car l'âme, en qui réside le droit, ne meurt point ; elle scelle ses volontés suprêmes de son immortalité. Ainsi le droit de tester, reconnu partout et toujours, témoigne de la foi de l'humanité dans la vie future et il serait facile de constater qu'à mesure que cette foi se montre plus vivante dans la conscience des peuples, les dernières dispositions des mourants apparaissent comme plus respectables, plus sacrées.

Nous examinerons plus tard ce que les communistes opposent à ce droit de transmission, conséquence, complément naturel du droit de propriété.

Mais, avant toute discussion, qui ne voit com-

bien le Communisme blesse ici les sentiments les plus élevés, contredit les plus nobles instincts de la nature humaine ? On comprend les fatigues, les veilles, les sueurs de l'homme qui consume les meilleures années de sa vie à se faire une existence heureuse, indépendante, si en s'élevant par le travail, il élève sa famille ; si ses enfants doivent hériter de ses économies, jouir de ses privations, recueillir le fruit de ses sacrifices. Cet horizon ouvert au delà des limites de la vie, élargit les préoccupations étroites de l'intérêt personnel : les conquêtes de l'homme dans l'ordre matériel s'ennoblissent ; la poursuite des biens périssables de ce monde occupe dignement une âme immortelle. Mais si l'homme ne dispose pas des créations de son travail, s'il jouit seul, s'il ne peut rien transmettre, si tout ce qu'il fait, tout ce qu'il produit ne profite qu'à lui, ne voyez-vous pas que l'activité humaine, emprisonnée dans l'égoïsme, perd tous ses généreux essors, et que le travail, à qui vous ne laissez que des mobiles qu'une âme noble peut à peine avouer, sera condamné à rougir de lui-même.

Tous les droits dont nous venons de vous montrer le principe divin et de vous expliquer l'enchaînement ne peuvent être ébranlés sans que l'ordre social ne soit menacé dans sa base.

Il nous faut cependant considérer les consé-

quences de ces droits, voir où aboutit cette liberté, ce développement de l'activité humaine dans l'ordre des intérêts matériels.

II.

Ce qui en sort nécessairement, le voici :

Le travailleur actif, intelligent, économe, produit plus qu'il ne consomme. De là des réserves que chaque jour lègue au lendemain ; des richesses surabondantes qui engendrent la richesse ; des épargnes qui grossissent ; des champs dont la limite recule ; et, au terme de cette progression, toutes les conditions d'une existence indépendante pour lui, pour ses enfants. Le passé de cette famille a travaillé pour l'avenir, et elle se reposera, ou plutôt, comme nous l'expliquerons, si elle comprend l'ordre providentiel de ce monde, affranchie du travail matériel, elle paiera par d'autres travaux sa dette à Dieu et à l'humanité.

Pendant le même temps, le travailleur mou, inintelligent, dissipateur, ou devant lequel, si vous voulez, la fortune a ouvert des chances moins favorables, défraie à grand'peine sa précaire existence et celle de sa famille. Tout est absorbé, nulle économie ; il vit au jour le jour : la faim tient incessamment à la chaîne ce forçat du travail.

Si, pour rendre plus sensible ce que nous di-

sons, il nous est permis d'emprunter une image à la poésie païenne, nous vous représenterons le monde comme la carrière que Dieu a ouverte à l'activité des hommes et où tous les hommes marchent d'un pas inégal depuis six mille ans, poussés par l'inexorable nécessité, qui les chasse devant elle une pointe de fer à la main. Quelques-uns échappent à ses atteintes en arrivant à la fortune, but suprême vers lequel tous aspirent. Mais la plupart restent sous le dur aiguillon, enchaînés aux exigences de la vie matérielle, forcés de demander au travail de chaque jour le pain de chaque jour.

La concentration de la propriété, de la richesse, dans les mains de quelques-uns, à l'exclusion du plus grand nombre, voilà donc le résultat fatal que produit le développement libre de l'activité humaine; voilà le terme du mouvement de ce monde, dans tous les temps, chez tous les peuples, et une loi, par conséquent, de l'ordre matériel, loi que nous ne faisons que constater dans ce moment, dont nous ne recherchons pas encore la raison providentielle.

Et une chose remarquable, c'est que la proportion entre les deux classes qui ont toujours divisé la société humaine, sous le point de vue qui nous occupe, ne paraît pas avoir jamais varié d'une manière bien notable. Dans l'antiquité comme de

nos jours, les affranchis de la fortune ne forment guère qu'environ le sixième du genre humain; le reste, incliné plus ou moins sous le joug, est condamné à chercher son existence, en tout ou en partie, dans le travail.

III.

Cela posé, quels seront les rapports entre ces deux fractions inégales de l'humanité, entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas?

Le monde païen, et en général toutes les sociétés qui n'ont pas été éclairées par la lumière de l'Évangile, n'ont connu d'autre réponse à cette question que *l'esclavage*.

L'esclavage est-il un crime ou une nécessité des sociétés non régénérées par le christianisme?

Ne vous hâtez pas de condamner l'humanité. Au point de vue où le problème des rapports du pauvre et du riche s'est posé devant elle pendant quatre mille ans, l'esclavage était une solution, la seule possible, nous le montrerons plus tard, et dans tous les cas très-logique.

Vous ne possédez rien, nul ne vous doit rien : mourez. De quoi vivriez-vous? — Du pain du riche. — Mais le pain du riche est à lui, il n'est pas à vous, il faut le payer? — Le payer! avec quoi? encore une fois, je n'ai rien. — Vous vous trompez, il vous reste quelque chose; vos bras,

vosre corps, vous. Donc, vous vous donnerez pour ce pain qu'on vous donne et qui vous empêche de mourir : vous appartiendrez au riche ; quoi de plus juste ? Vous n'êtes que par lui. Vos enfants lui appartiendront ; ils ne sont que par vous ; il saisit d'avance leur vie dans votre vie, par un titre rigoureux.

Ainsi, quelles qu'aient été les causes particulières de l'esclavage, voilà un principe général, la faim, qui, pendant une longue suite de siècles, a fait du pauvre la propriété du riche, et cela en vertu d'un contrat qui ne blesse ni la logique, ni la stricte équité.

Aussi, ce contrat fut sanctionné par la législation de tous les peuples de l'antiquité, et il ne souleva pas une réclamation de la philosophie.

L'esclavage de la plus grande portion de l'humanité, voilà donc le terme fatal où nous voyons aboutir la liberté de l'homme dans l'ordre matériel, lorsqu'elle se développe sous l'influence exclusive de la rigoureuse justice.

IV.

L'Évangile seul a rendu possible une autre solution du problème social, par un élément nouveau qu'il a introduit dans la vie de l'humanité.

L'économie divine à laquelle le christianisme

a ramené tout l'ordre matériel de ce monde tient à un double principe :

Un principe de liberté par lequel l'homme vit, se conserve, a le droit de développer, d'améliorer les conditions de son existence, en n'obéissant qu'aux prescriptions de l'équité;

Et un principe de sacrifice qui modère les extrêmes conséquences de la liberté, en déversant au dehors le superflu des existences individuelles.

La loi de justice et la loi de charité, tels sont, dans le plan divin du christianisme, les deux pôles qui soutiennent l'équilibre de l'ordre matériel.

Et ici, il serait inutile d'exposer tout le merveilleux ensemble de la doctrine catholique : il suffit de l'indiquer.

Pourquoi des riches, pourquoi des pauvres ? Pourquoi ce partage si inégal dans une famille dont Dieu est le père commun ?

C'est que la famille humaine a perdu, dès l'origine, par le péché, ses droits sur la terre qui lui avait été donnée en héritage. C'est que la terre n'a été laissée à l'homme pécheur et ne le nourrit qu'à des conditions de pénitence et d'expiation que tous doivent accomplir, mais d'une manière diverse.

La classe toujours incomparablement plus nombreuse, les pauvres paient leur tribut par les souffrances qui abondent dans leur misérable exis-

tence, et surtout par le travail. L'humanité mange son pain à la sueur de leur front.

Les riches s'acquittent, de leur côté, envers la justice de Dieu par les privations volontaires que leur impose la loi de charité. L'ordre divin de ce monde a fait aux pauvres une part dans leur fortune. Cette part leur appartient à titre rigoureux. Mais elle doit être donnée librement. Car, pour qu'il y ait du mérite dans le sacrifice, il faut qu'il soit fait volontairement.

Ainsi, de ce contraste qui choque votre raison, la foi fait sortir une admirable harmonie; de l'inégale répartition des biens de l'ordre naturel naît le bien le plus merveilleux de l'ordre surnaturel, la charité.

Et si, ne regardant pas la vie d'un seul côté, vous embrassez toute l'économie divine de ce monde, vous apercevrez des compensations qui font plus que combler toutes ces inégalités, dont votre œil est blessé. Au lieu d'être tenté de reprocher à Dieu la condition du pauvre, vous l'envierez.

Car, la place que le riche occupe dans les desseins de Dieu est belle, sans aucun doute. Il représente la Providence. Le Père, céleste l'a établi le tuteur de ses frères, l'administrateur de leurs biens. De plus, il a mis dans ses mains le creuset de la charité, qui ne purifie pas seulement les richesses, mais qui les transforme. Il y jette un

or corruptible, et il en sort des trésors inépuisables. Avec la terre, il fait le ciel. Tout ce qu'il donne au pauvre, il le prête à Dieu, qui lui en paie l'usure, dont il a fixé lui-même le taux dans l'Évangile; le centuple ici-bas, et au delà du tombeau l'immortalité. *Fæneratur Domino, qui miseretur pauperis* (1).

Cependant, à considérer les choses sous leur vrai jour, le jour de la foi, la condition du pauvre est de beaucoup préférable. L'Église, ce royaume d'un Dieu né dans une crèche et mort sur une croix, est proprement la cité des pauvres. Ils en forment la véritable aristocratie. Ils sont plus semblables à Jésus-Christ, plus près de sa croix, ou pour mieux dire, cette croix, ils la portent avec l'Homme-Dieu; ils font plus directement l'office de médiateurs, ils acquittent la part la plus notable du tribut de l'humanité coupable, ils donnent infiniment plus qu'ils ne reçoivent. L'aumône du riche, c'est pour le pauvre la vie périssable de la terre; l'aumône du pauvre, c'est pour le riche la vie du ciel et de l'éternité.

Admirable commerce, cependant, qui, en nous dévoilant l'économie du monde surnaturel, résout le formidable problème d'où dépend toute l'économie du monde matériel. Supposez un mo-

(1) *Prov. xix, 17.*

ment que le développement de la loi de sacrifice, qui est l'essence du christianisme, ne rencontrât pas dans l'égoïsme, qui est le fond de la nature humaine, une opposition qui ne saurait être complètement vaincue; supposez l'Évangile pleinement réalisé: vous ne voyez plus dans les inégalités sociales que les termes d'une ineffable harmonie; ces dénominations de riche, de pauvre, ne sont plus des noms de division, de jalousie, elles n'expriment que des rapports d'amour et de reconnaissance: le genre humain est une famille dont la constitution et l'existence reproduisent comme une image du ciel.

V.

L'idéal divin contenu dans l'Évangile ne sera jamais réalisé dans toute sa perfection. L'Église ne peut pas faire le ciel sur la terre, parce que la malédiction qui a enveloppé la terre depuis le péché ne saurait être entièrement levée; parce que, d'ailleurs, le mystère de la Rédemption, manifestation d'une pensée d'amour dont le point de départ, dont le terme est dans le ciel, n'atteint que d'une manière indirecte les conséquences terrestres de la chute originelle.

Mais si la rédemption ne détruit pas ces conséquences, elle les atténue: le mal, vaincu par la croix dans l'ordre surnaturel, est affaibli dans

l'ordre des destinées temporelles de l'humanité.

Ainsi, dans la question spéciale qui nous occupe, n'espérons pas voir la merveilleuse solution, que le problème des rapports du riche et du pauvre a reçue de l'Évangile, se produire pleinement dans l'histoire.

La loi de sacrifice et de charité révélée à l'humanité par l'Homme-Dieu rencontrera toujours une résistance nécessaire, et à quelque degré invincible, dans l'instinct de sauvage égoïsme, qui est comme le fond de la nature de l'homme déchu: donc elle ne saurait être complètement réalisée.

VI.

Mais le christianisme, par les merveilleux enseignements dont nous avons entrevu l'économie, n'en a pas moins posé, dans les hauteurs de l'ordre surnaturel le principe d'une révolution qui a modifié toutes les conditions, qui a renouvelé toutes les bases de l'ordre matériel.

Pour reconnaître les caractères, pour mesurer la portée de cette œuvre du catholicisme, il faut la prendre à son point de départ; étude magnifique en soi, qui éclairera d'une vive lumière les questions que nous examinons, questions qui préoccupent, qui émeuvent si vivement le monde autour de nous.

VII.

Le point de départ de la révolution opérée par le christianisme dans l'existence temporelle de l'humanité, nous l'avons dit, c'est l'ESCLAVAGE :

L'esclavage, seule solution que le problème des rapports du riche et du pauvre ait reçue dans toutes les sociétés non chrétiennes, et notamment dans le monde païen.

Tellement que c'est ici évidemment le trait essentiel, le phénomène le plus saisissant par où l'on peut caractériser les doubles destinées de la race humaine qui aboutissent au Calvaire, les deux mondes dont la croix marque le point d'intersection : servitude au-delà du Christ, affranchissement progressif en deçà, c'est, en deux mots, l'histoire de l'humanité.

Qu'était l'esclavage antique? quel en était le principe? Faut-il voir dans ce fait universel un abus inexcusable de la force, un coupable accident, ou bien une nécessité, une fatale condition de l'existence de l'humanité avant Jésus-Christ?

VIII.

Ne pouvant pas étudier l'esclavage dans toutes les parties du monde, prenons-le tel qu'il se présente à nous dans Rome, par qui fut absorbée, en qui se concentra toute la vie de l'ancien monde :

Rome, demeurée elle-même si vivante à nos yeux, dans les monuments de sa littérature, de son histoire, et surtout dans ses lois. Le droit romain, c'est, comme on l'a dit, la raison écrite. Le droit romain, est, en effet, l'expression des rapports des hommes entre eux, la plus parfaite que l'homme ait pu trouver avant d'être éclairé par une lumière supérieure.

Donc, transportons-nous à Rome par la pensée. Laissant de côté le Sénat, le peuple, ce petit nombre d'existences privilégiées, examinons de près quelle est la condition des cinq sixièmes de l'humanité.

Un esclave, qu'est-ce ?

L'idée qui résume tout son existence, la voici : l'esclave n'est pas un homme, c'est un être dégradé de l'humanité par la loi, par la religion, par la philosophie, par les mœurs.

La loi civile est formelle. Non seulement l'esclave n'est pas un homme à ses yeux, mais il n'existe pas pour elle. Le droit l'explique avec une naïve insolence : *Non tam vilis quam nullus* ; « moins vil que nul. » — « En tout ce qui touche le droit civil, dit le Digeste, les esclaves sont réputés pur néant. » *Quod attinet ad jus civile servi pro nullis adhibentur*. Ils sont une propriété de leur maître, qu'il possède au même titre que ses autres propriétés.

Ce meuble est à moi : je le brise , je le jette au feu. J'agis peut-être d'une façon déraisonnable ; mais comme je ne blesse aucun droit, je n'ai aucun compte à rendre : la loi n'a rien à reprendre dans cet acte. Ainsi, de tout ce que le maître fera de son esclave. « Rien qui ne soit permis. » *In servum nil domino non licet*, dit Sénèque. Point de limite posée par la justice : on est hors de son domaine. « De maître à esclave, dit Donat, qu'y a-t-il qui ne soit juste ? » *Quid non justum domino in servum ?*

Dans la République romaine, si jalouse de la liberté de ses citoyens, une magistrature spéciale protège le droit de tous ; elle couvre le dernier homme du peuple de toute l'inviolable majesté du peuple roi. Mais entre le dernier des hommes du peuple et l'esclave, il y a un abîme infranchissable à la puissance même des tribuns. « Les tribuns ne peuvent, en aucun cas, venir en aide à l'esclave. » *Servis tribuni succurrere non possunt.*

Et comment la justice étendrait-elle sur l'esclave sa protection ? Il est sans voix devant elle. Un esclave ne peut être jamais admis à témoigner contre son maître. *Servi appellare non possunt.* D'ailleurs, de maître à esclave, il ne peut pas exister d'obligation ; toute convention est radicalement nulle. Point de parole, point de serment qui ait prise même sur la conscience : le droit civil

affranchit le citoyen, dans ses rapports avec ses esclaves, du droit divin et du droit naturel.

C'est que l'esclave est au-dessous du droit divin; il échappe, par sa bassesse, même à la Providence. Vous connaîtriez bien mal les dieux du paganisme si vous pensiez qu'ils s'occupent des esclaves ! Ne faites pas aux habitants de l'Olympe l'injure de supposer qu'il puissent descendre à des soucis si indignes d'eux. *Quasi verò curent divina de servis*; (dans Macrobe, I, c. 11).

L'esclave est également en dehors du droit naturel, en tant qu'il a pour objet de régler les rapports des hommes; parce qu'il n'appartient pas à l'humanité. Les sentiments de bienveillance, de commisération qui nouent dans le secret de la conscience le lien intime de la société des hommes, n'arrivent pas jusqu'à lui. Si la pitié était bannie de ce monde, il semble qu'on la retrouverait dans le cœur des femmes. Ce dernier asile lui avait été ravi à Rome en ce qui touchait les esclaves. « Est-ce qu'un esclave est un homme ? » se demande une femme, dans Juvénal : *Numquid servus homo?* (VI, 219).

Parlerons-nous de la philosophie ? La philosophie disserta sur l'économie politique, sur l'ordre, sur la liberté, pendant deux mille ans, en face de l'esclavage. Avant que l'Évangile eût fait pénétrer quelques-uns de ses rayons dans la nuit du paga-

nisme, je ne vois pas qu'aucun philosophe ait soupçonné qu'il y eût rien d'abusif dans ce fait universel, ni qu'il pût exister quelque chose de meilleur. Nous voyons, au contraire, les plus grands philosophes, Platon, Aristote, trouver d'excellentes raisons pour expliquer l'esclavage et pour le justifier. Les misères, les hontes de la raison humaine sont un côté, le plus triste peut-être, de l'histoire des anciens temps, que l'on aimerait à voiler, si la philosophie ne nous forçait pas elle-même à le remettre sous ses yeux, pour corriger l'intolérable manie qu'elle a de se faire honneur de tous les progrès accomplis par l'humanité dans les temps modernes, sous l'influence de l'Évangile.

L'esclave, dans le monde ancien, c'est donc un être délaissé de la terre et du ciel, de la religion, de la loi, de la philosophie, un je ne sais quoi qui a figure humaine, mais que l'humanité ne connaît pas, qu'elle repousse, qu'elle jette à merci dans les mains d'un maître, lequel en fait suivant son caprice, sans avoir à compter même avec sa conscience.

Quel sera son sort ?

Un sort variable, sans doute, divers suivant les variations des mœurs publiques et suivant les divers caractères des maîtres auxquels il appartiendra.

Ainsi, la condition des esclaves nous apparaît plus douce dans les premiers temps de Rome, où maîtres et esclaves sont rapprochés par la vie des champs et mettent la main aux mêmes travaux. Caton l'ancien souffre que sa femme allaite quelquefois les enfants de ses esclaves : trait touchant qui rappelle les mœurs patriarcales, et que nous vous conseillons néanmoins de n'admirer que sobrement ; car le même Caton, dans le livre qu'il a écrit *sur l'économie rurale*, examine froidement dans un même chapitre ce qu'il convient de faire des animaux malades, vieux, à bout de service, chevaux, bœufs, esclaves.

Mais à mesure que Rome perdit, au contact du monde vaincu, la primitive simplicité de ses mœurs, lorsque son égoïsme, exalté par l'orgueil de la conquête et fatigué de la gloire, se tourna vers le brutal amour des plaisirs, les chaînes des esclaves s'appesantirent. Tout ce que l'humanité opprimée endura pendant cette dernière et longue période du monde romain dépasse ce que peut se représenter notre imagination, notre pensée de chrétiens.

Ecoutez Plaute, résumant en trois vers d'une effrayante concision les tortures dont les maîtres se servent pour comprimer dans une obéissance muette des malheureux qui ne sont pour eux que des machines vivantes de travail, les instruments

de leur jouissance ou les jouets de leurs honteux caprices :

..... Stimulos, laminas, crucesque, compedesque,
Nervos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boias,
Indoctoresque acerrimos, gnarosque nostri tergi. (*Asin.* III, 2, 4)

Nous renonçons à traduire. Il faudrait un commentaire pour expliquer la plupart de ces termes de la barbarie païenne, qui, grâce à Dieu, n'ont point d'équivalent dans notre langue.

Du moins, dans l'application de ce Code dont on vient de nous dire l'effrayante sanction, il y aura quelque proportion entre la peine et le délit !

Écoutez les cris lamentables de cet esclave près d'expirer sous les lanières qui déchirent ses chairs. De quel crime s'est-il rendu coupable ? Il a toussé, vous répond Sénèque, il a éternué peut-être en présence de son maître.

Cette pauvre femme esclave essuie ses larmes et le sang qui ruissèle sur ses épaules, sur son sein ; elle sort de la toilette de sa maîtresse. Les dames romaines, lorsqu'elles se font habiller par leurs esclaves, ont à la main une baguette d'ivoire, armée d'une longue pointe d'acier qu'elles enfoncent dans les chairs de ces malheureuses pour punir leur maladresse ou leurs distractions, ou même, plus souvent encore, pour faire diversion à leurs propres préoccupations et à leurs ennuis.

Auguste dîne chez Pollion, le protecteur, l'ami d'Horace et de Virgile, poète lui-même. Nous voilà au milieu des mœurs les plus élégantes, au centre de la meilleure compagnie de Rome. Quel est ce suppliant, pâle, tremblant, qui s'est jeté aux pieds de l'Empereur? C'est un esclave qui a laissé tomber de ses mains un vase de prix et que Pollion vient de condamner à servir de pâture à ses murènes. Il ne demande pas à vivre : il sait qu'il a mérité de mourir. Mais être mangé par des murènes, dans la vase, au fond de l'eau ! Il implore à genoux, de la clémence d'Auguste, une commutation de peine ; la mort, par exemple, sous le ciel, au soleil, à l'air libre, sur un gibet. Auguste ne pourra intervenir qu'avec l'autorité de l'amitié ; car César lui-même ne peut point casser une sentence portée par un maître contre son esclave.

Ce droit de vie et de mort des maîtres sur leurs esclaves échappait à tout contrôle, il était sans limites. Et si vous me demandez comment il était pratiqué, songez que, dans le trait de la vie de Pollion qui nous faisait horreur tout à l'heure, il ne faut pas voir une singularité de ce grand seigneur, et qu'un des moyens de se débarrasser de leurs vieux serviteurs, assez généralement adopté par les patriciens de Rome, était d'en engraisser le poisson de leurs étangs.

Mais nous devons renoncer à peindre cette bar-

barie par des traits dont le détail serait infini. Voulez-vous saisir d'un coup-d'œil et dans sa manifestation la plus solennelle le côté horrible du monde romain que nous étudions ? Voyez dans le cirque ces gladiateurs qui tombent sous le fer des gladiateurs ; ces milliers d'esclaves qui se débattent sous la dent des bêtes et dont les gémissements sont étouffés par les battements de mains de la foule , par les bruits tumultueux d'une joie féroce. Cent mille spectateurs se pressent sur les gradins de l'amphithéâtre : vous avez devant vous Rome toute entière, l'Empereur, le Sénat, les magistrats, les prêtres, les philosophes ; les femmes encouragent les lions et les panthères de leurs applaudissements ; elles signalent de la main au milieu de l'arène, elles dévouent à la mort le gladiateur blessé qui n'a pas su tomber avec grâce. Tout ceci n'est pas seulement accepté par les mœurs, absous par la conscience ; ces spectacles sont un des éléments de l'existence religieuse et politique de Rome ; c'est un besoin du peuple-roi qui, dans l'odeur de ce sang répandu à grand flots pour le plaisir de ses jeux, respire l'orgueil de la domination et s'enivre de sa puissance. Ces jeux se mêlent assez souvent aux fêtes de famille ; le meurtre est un assaisonnement de luxe qui, pour les maisons patriciennes, relève les douces joies du foyer domestique. Titus livre aux bêtes trois

mille juifs pour célébrer la naissance de son père, et cinq mille à l'occasion de je ne sais quel autre anniversaire. Abominable société, où la mort faisait les frais des réjouissances privées comme des réjouissances publiques, et où une boucherie de chair humaine, qui ferait honneur aux Cannibales, était le gage de souvenir et d'affection le plus touchant que se donnaient les membres d'une famille dont le nom est resté comme celui de la clémence et de l'humanité

Après cela, que l'on nous vante cette civilisation !

J'ai vu Rome, j'ai pu mesurer la grandeur de sa puissance à la grandeur de ses ruines. Lorsque ce géant des temps anciens se redressait, dans son passé, devant mon imagination, je n'étais pas seulement saisi d'une admiration profonde, mais j'éprouvais je ne sais quel secret orgueil : je me sentais fier d'être homme en présence de cette merveilleuse, de cette suprême manifestation de la force et du génie de l'homme.

Mais lorsque, considérant de plus près cette vision, je cherchais à me rendre compte des conditions de l'existence de Rome païenne ; lorsque, suivant des yeux ce monde depuis le faite jusqu'à la base, je voyais six millions d'hommes environ que l'on nommait le peuple-roi, foulant à leurs pieds cent vingt millions d'esclaves ; lorsque, creu-

sant ce piédestal et pénétrant dans les catacombes de l'ancienne civilisation, je rencontrais des choses dont notre civilisation ne saurait nous donner l'idée ; des troupes d'hommes relégués au-dessous de la condition de la brute, livrés aux caprices non pas seulement de la cupidité, de l'orgueil, mais de passions beaucoup plus sauvages ; en sorte que le travail, la souffrance, la mort même n'étaient ni le mal le plus intolérable, ni surtout le côté le plus honteux de la servitude : lorsque je me représentais enfin toutes les injures infligées par quelques hommes à l'humanité pendant une longue suite de siècles, tout ce qu'il est inutile de rappeler, tout ce que nous avons dit et tout ce qui ne peut pas se dire, cette apparition de Rome me faisait reculer d'horreur et d'épouvante. En face de cette orgie de la puissance et de l'orgueil de l'homme, je baissais les yeux, j'aurais rougi d'être homme si je ne m'étais pas souvenu que je suis chrétien ; et si, regardant au-dessus de cette poussière, de ces débris, seule chose qui reste d'un monde emporté par la juste colère de Dieu, je n'avais pas vu, sur le dôme de St.-Pierre, la Croix qu'un pauvre juif planta, il y a dix-huit cents ans, au centre du monde et de l'esclavage antique, comme le symbole de l'affranchissement de l'humanité et le point de départ d'un monde nouveau.

IX.

La liberté est née, elle ne pouvait naître qu'au pied de la croix.

Avant de le prouver humainement, qu'il nous soit permis d'en dire la raison surnaturelle.

« L'homme est né libre, dit Rousseau, et par-tout il est dans les fers. Comment s'est fait ce changement ? — Je l'ignore. »

La philosophie est, en effet, impuissante à expliquer cette énigme.

« L'homme est né libre. » Philosophe, qui vous l'a dit ? D'où le savez-vous, vous, à qui la foi n'a pas raconté la merveilleuse origine de la race humaine ? L'observation philosophique ne peut déduire la nature des êtres que des faits généraux de leur existence. Or, effacez le christianisme de l'histoire et de la carte du monde, et point de fait plus général, plus permanent que l'esclavage. Donc, si vous écartez la révélation chrétienne, vous devez, en rigoureuse logique, conclure comme Aristote, que le plus grand nombre des hommes a été fait pour être la propriété de quelques-uns.

Et cependant, Rousseau, vous dites vrai : « L'homme est né libre. »

— Vous ne dites pas même assez : il est né roi ! mais ce n'est pas la philosophie, c'est la religion

qui vous révèle le titre de sa souveraineté, en vous montrant en lui l'image de Dieu. J'irais plus loin, je dirais, si je n'étais effrayé par le sacrilège abus que la philosophie fait de ces expressions, que, fils de Dieu, l'homme est Dieu lui-même, un Dieu fini, à qui le Dieu du ciel et de l'éternité avait remis le sceptre de l'espace et du temps.

Qui a précipité ce premier-né de Dieu du sommet de la création ? Pourquoi le roi de ce monde visible est-il partout dans les fers ? « Comment, pour parler avec Rousseau, s'est fait ce changement ? »

Rousseau l'ignore. Toute philosophie, que la foi n'éclaire pas, est éternellement condamnée à l'ignorer comme lui.

La religion le sait. La servitude de la race humaine est la conséquence et la peine de l'orgueil par lequel, dans le premier homme, elle voulut s'égaliser à Dieu. Voilà pourquoi les fers que l'humanité porte, en punition du péché, ne pouvaient être brisés que par la Rédemption ; voilà pourquoi la croix s'est présentée à nous comme le centre de l'histoire, que l'on peut résumer en deux grands faits :

L'esclavage, né du péché originel, qui se développe avec les conséquences du péché, qui est un des éléments de la constitution de tous les anciens peuples, et l'essence, pour ainsi dire, du

monde romain ; l'esclavage que nous retrouvons encore de nos jours dans toutes les sociétés qui n'ont pas été régénérées par le christianisme.

Et la liberté, descendue du ciel avec la Rédemption, née sur le Calvaire, dans le sang de Jésus-Christ, qui prend racine dans le monde, après qu'il a été purifié par le sang des martyrs; la liberté, dont les développements progressifs sont l'œuvre providentielle, le travail incessant des temps modernes.

X.

Maintenant, si, descendant des hauteurs de l'ordre divin, nous recherchons dans l'histoire et dans la Constitution des anciens peuples les causes naturelles de l'esclavage, nous reconnâtrons :

En premier lieu, que les principes d'erreur d'où naissait fatalement la servitude, que les préjugés qui rivaient, s'il est permis de parler ainsi, les fers des esclaves dans la profondeur et à la base même du monde païen, ne pouvaient être modifiés que par l'Évangile.

En second lieu, que l'action de l'Église a pu seule briser les invincibles obstacles qui s'opposaient à l'émancipation des esclaves.

Nous avons constaté que le terme nécessaire du mouvement matériel de ce monde, c'est la concentration de la fortune dans les mains de

quelques hommes, de quelques familles, par le travail, l'intelligence, l'économie, et, souvent aussi, par la conquête et par la violence. En définitive, quelques-uns riches et forts, le plus grand nombre pauvres et faibles ; car la richesse, c'est la force : voilà ce que nous voyons dans le monde à toutes les époques.

D'où, cette question qui se pose au sein de toute société, et de laquelle dépend toute l'économie de l'ordre matériel ?

Quels seront les rapports des pauvres et des riches ?

A cette question, ainsi qu'il a été expliqué, l'inflexible logique répond par l'esclavage : Ce pain que le riche vous donne et qu'il ne vous doit pas, c'est votre vie, vous n'êtes que par lui : donc, vous serez à lui, votre vie lui appartiendra. Rien de plus naturel, rien de plus inattaquable que ce contrat, si on se place au point de vue exclusif de la stricte équité.

Le monde ancien accepta cette solution du problème social. Il devait l'accepter ; car, pour en trouver une meilleure, pour soupçonner même un ordre plus parfait, il aurait fallu qu'il comprit trois mystères profondément voilés par les erreurs du paganisme, et que le christianisme seul a révélés au monde.

Le premier de ces mystères, *c'est l'homme.*

L'homme est pour l'homme une énigme dont la religion seule dévoile le mot divin. Effacez le côté surnaturel de notre existence, oubliez notre céleste et commune origine, nos immortelles destinées, et la place qui nous a été assignée dans un dessein éternel ; que reste-t-il ? Où est notre noblesse et notre grandeur ? Où sont nos titres au respect, à l'amour ? Que nous devons-nous les uns aux autres ? Je n'aperçois que les infirmités de de notre nature déchue, que les misères qui nous dégradent, que les intérêts qui nous divisent.

Aussi voyez, dans les temps anciens, ce que devint l'humanité à mesure que la lumière qui avait éclairé son berceau fut obscurcie par les ténèbres sorties du péché, et surtout après que cette lumière se fut comme éteinte dans la nuit de l'idolâtrie. Le polythéisme, en brisant l'unité de Dieu, brisait, dans son principe divin, l'unité de la grande famille des hommes. Plus de fraternité, car les hommes ne sont frères que parce qu'ils sont les fils d'un même Dieu. Plus de lien général de bienveillance et de justice : « La pitié et le droit, « comme l'observe Rousseau, furent, avec la religion qui en est la source, inscrits aux frontières « de chaque pays. » De là cet individualisme qui est la vie de tous les anciens peuples. De là, cette division irremédiable dont l'idolâtrie posait le principe sacrilège dans le ciel, et qui creusa sur la terre des

abîmes si profonds que, en dehors des relations de nationalité, de cité, de famille, l'homme ne fut pas seulement complètement étranger à l'homme, mais qu'il devint son ennemi ; de là, enfin, ce mépris de l'existence humaine, ce droit illimité de la force, dont l'esclavage était la nécessaire conséquence.

Le second mystère dont le monde païen ne pouvait pas avoir l'intelligence, c'est le *pauvre*. « Toute erreur, comme le remarque Bossuet, a son point de départ dans une vérité dont on abuse. » Or, de toutes les altérations des vérités primitives que nous rencontrons dans le monde idolâtre, ses idées sur l'indigence sont une des plus horribles. Les fables de la mythologie, faites avec les débris des anciennes traditions, avaient conservé partout quelque souvenir du Paradis terrestre et de la chute. La choquante inégalité des conditions n'appartenait donc pas au premier plan du monde. La pauvreté, la honteuse pauvreté, comme parle le poète, *turpis egestas*, était la conséquence, la peine, l'expiation du péché. Qu'en concluait le paganisme ? Que le pauvre était au milieu de la société humaine une sorte d'anathème, une victime dans laquelle il fallait respecter la juste colère des dieux, *res sacra miser*. La superstition refoulait ainsi la compassion dans le cœur, en imprimant sur les souffrances des classes opprimées le sceau de la justice divine. C'est le ciel qui met-

tait sur les épaules du pauvre le fardeau du travail et de la servitude. La philosophie ne s'élevait pas sur ce point au dessus des préjugés du vulgaire. Sénèque appelle la pitié « le vice d'une âme » faible. » Et Virgile, dans le portrait qu'il trace du sage, semble condamner également l'âme injuste qui convoite le trésor du riche, et l'âme sensible, qu'émeuvent les misères de l'indigent.

Le travail était un troisième mystère voilé aux yeux du monde païen. Le travail, dans les conditions où il a été imposé à l'humanité déchue, n'est pas la destinée primitive de l'homme. De là cette répugnance instinctive que l'homme éprouve pour le travail. De là les préjugés des peuples païens. La fatale nécessité qui courbe vers la terre, qui enchaîne à la matière, sous peine de mort, la plus grande portion de l'humanité, ne pouvait pas être comprise, car elle a sa raison dans une loi divine primitivement révélée, mais obscurcie depuis longtemps par les ténèbres qui avaient enveloppé le monde. Ce n'était là qu'un côté, non-seulement pénible, mais dégradant de l'existence humaine, dont l'homme tendait naturellement à s'affranchir. Le riche rejettera donc sur le pauvre, le fort sur le faible, la honte du travail matériel : et comme ce joug n'est pas volontairement accepté, on l'imposera violemment. Pour arracher au sol, à la nature rebelle tout ce que réclame la vie

et le luxe de la vie, pour entourer de jouissances quelques existences privilégiées, l'humanité sera parquée comme un vil bétail, elle travaillera sous le fouet, elle portera les fers de l'esclavage.

On voit, ce me semble, après ce que nous venons de dire, comment l'esclavage avait dû naître fatalement dans la société païenne.

XI.

Nous avons ajouté et nous allons démontrer que le monde païen ne pouvait pas abolir l'esclavage.

Le premier obstacle à l'affranchissement des esclaves, c'étaient les esclaves eux-mêmes. Un effet nécessaire, et le plus triste de la servitude, était de faire des âmes serviles. Ces races, rejetées en dehors de l'humanité, courbées depuis des siècles sous le joug, de père en fils, avaient dû se laisser vaincre à leur destinée, s'abaisser progressivement et descendre au niveau de leur condition. Les caractères étaient plus encore meurtris que les corps par les fers de l'esclavage, et de là une dégradation qui, surtout dans les derniers temps du monde romain, dépasse tout ce que notre imagination peut concevoir. Que pouvaient être ces machines vivantes dressées presque en naissant, non pas seulement au travail, mais à tous les vices, à toutes les ignominies, par les maîtres les plus corrompus qui furent jamais?

Comment relever cette abjection ? Comment admettre à la vie sociale des êtres chez qui les dernières étincelles de la vie morale étaient éteintes ? Avant de faire des citoyens, il aurait fallu faire des hommes. Ouvrir la cité aux populations esclaves, c'eût été faire déborder sur elle une corruption qui aurait immédiatement dissous le lien et emporté les bases de l'ordre social.

Second obstacle, pour mieux dire, autre impossibilité : Ce monde d'esclaves, après l'avoir déchaîné, qu'en auriez-vous fait dans le monde payen ? Et d'abord, de quoi vivra-t-il ? Du travail libre et du salaire ? Mais ceux qu'un accident, qu'une maladie rendra incapables de travail, ceux qui ne voudront pas travailler, ceux qui ne trouveront dans le travail que des ressources insuffisantes, que deviendront-ils ? Ne cherchez pas autour de vous ces merveilleuses institutions, cette organisation admirable de la bienfaisance, née du christianisme, et dont vous ne retrouveriez pas même l'ombre chez les anciens peuples. Voilà donc ces malheureux acculés au crime ou à la mort. Comment les contenir, comment assurer quelque sécurité au riche, comment défendre la société contre les entreprises incessantes, contre le désespoir de ces multitudes irritées par les souffrances de la misère, poussées au vol, à l'insurrection, par les mauvais conseils de la faim ?

L'esclavage n'était donc pas seulement un fruit nécessaire du paganisme, c'était une condition fatale de l'existence des sociétés païennes.

XII.

Le christianisme, nous l'avons dit, et c'est le moment de le prouver, a pu seul affranchir l'humanité.

Premièrement, en dissipant par sa lumière les erreurs d'où naissait la servitude; Secondement, en brisant par son action divine les obstacles qui s'opposaient à l'émancipation des esclaves.

Et d'abord l'homme, ce premier mystère caché au monde, est dévoilé par le mystère de l'Homme-Dieu.

Qu'est-ce que l'homme dans le plan divin qui aboutit à la croix ?

L'homme, si grand par la place qui lui fut primitivement assignée, au-dessus de tous les êtres, au faite de la création, grandit encore à nos yeux en tombant. Sa chute ébranle le monde, elle remue le ciel. Le Verbe éternel descend pour le relever. Que vaut l'homme ? Ce que Dieu l'a estimé. Pour le sauver, il a donné son fils. En Jésus-Christ, l'homme retrouve, non seulement sa noblesse originelle, mais une alliance, une filiation divine, et ce n'est pas quelques hommes, par exception, par privilège, c'est toute l'humanité

qui est rendue, dans le Christ, participante de la vie et de la nature de Dieu.

Sans doute la rédemption ne touche directement que le côté surnaturel de l'existence de l'homme; mais qui ne voit les conséquences nécessaires qui rejaillissent sur son existence temporelle ?

Et d'abord, l'homme ne relèvera plus de l'homme dans la portion la plus haute de lui-même, l'intelligence et la conscience. Le christianisme pose dans les régions divines de l'ordre moral un principe indestructible de liberté, dont l'influence descendra et se fera ressentir insensiblement dans tout l'ordre temporel.

Puis, l'homme, vu au jour de la foi, a trop grandi du côté du ciel pour ne pas se relever du côté de la terre. Comment les lois, qui finissent toujours par être l'expression de la conscience; pourraient-elles ravalier indéfiniment jusqu'à la condition de la brute un être qui touche à Dieu par de si merveilleux rapports ?

Et ce ne sont pas seulement ses droits au respect, ce sont ses titres à l'amour que l'homme recouvre. Le lien de la fraternité humaine, brisé par l'idolâtrie, est renoué sur la croix, dans le cœur de l'Homme-Dieu. A partir du Calvaire, nous sommes frères; non-seulement parce que nous sommes nés originairement d'un même Dieu, mais parce que,

morts dans notre premier père, nous renaissions tous dans un même Sauveur. Même vie en Jésus-Christ, même foi, mêmes espérances, mêmes trésors divins ici-bas même ciel au-delà du tombeau, voilà le principe de l'unité, de la famille chrétienne. On comprend les miracles de charité qui remplissent son histoire.

La croix explique merveilleusement le second mystère, obscurci par les erreurs du paganisme, le pauvre. Ce mot si cruel, *res sacra miser*, retrouve son sens divin dans la langue du christianisme. Oui, le pauvre est une chose sacrée, un être enveloppé de la colère de Dieu; mais la colère de Dieu est devenue amour depuis qu'elle a touché le Christ. Le pauvre est un anathème au sein de la société humaine, comme Jésus-Christ a été un anathème sur le Calvaire. Il continue le sacrifice de l'Homme-Dieu ; en acquittant le tribut dont l'humanité est redevable envers la justice divine, il achève de réconcilier la terre avec le ciel. De là, dans les pauvres, une dignité qui abaissera à leurs pieds la majesté même des rois. De là son titre à notre amour. Servir Jésus-Christ dans le pauvre, sera l'ambition, le besoin de toutes les âmes qui auront compris le mystère de la Rédemption.

Le christianisme révèle enfin au monde la loi mystérieuse du travail. Le travail est, depuis le

péché, la condition de l'empire de l'homme sur la matière : il ne vit de la terre qu'en lui donnant de sa vie, parce que ce n'est que par là qu'il s'affranchit de la malédiction divine. Le travail n'est pas seulement expliqué et ennobli, il est divinisé. L'Homme-Dieu vit du travail de ses mains : qui penserait s'abaisser en s'inclinant après Jésus-Christ devant l'ordre établi par la justice de Dieu !

Ainsi, toutes les erreurs d'où naissait l'esclavage s'évanouissent devant les enseignements du christianisme.

XIII.

Restent les obstacles qui s'opposaient à l'affranchissement.

L'influence divine de l'Eglise les écartera.

Et d'abord, non-seulement le sang de l'Homme-Dieu a coulé sur le Calvaire pour tous les hommes sans distinction, mais on dirait qu'il est plus impatient de se répandre sur la portion du genre humain souffrante et opprimée. Un des signes auxquels l'Eglise fait reconnaître, ainsi que Jésus-Christ, sa divine mission, c'est qu'elle évangélise les pauvres les premiers : *Evangelisare pauperibus misit me*. Qui s'en étonnerait ? Le Dieu qu'elle annonce a été pauvre lui-même. Cette croix qu'elle tient dans sa main, qu'est-ce ? Une mort d'esclave,

d'où sort le salut du monde. Les esclaves ont un droit spécial à cette rédemption. Aussi, c'est à eux que l'Eglise va tout d'abord en descendant du Calvaire. C'est par la base qu'elle commence l'œuvre de la régénération du monde. Ce sont les abîmes obscurs, hideux de la société païenne, que nous n'avons pu entrevoir qu'avec épouvante, qu'elle illuminera des premiers rayons de l'Evangile et de toutes les splendeurs du ciel. A des êtres dégradés, abrutis, dont l'âme est descendue depuis longtemps au-dessous même de leur condition, elle apporte cette étrange nouvelle, que « celui qui, engendré de toute éternité, pouvait « s'égaliser à Dieu, sans usurpation, s'est anéanti « lui-même, qu'il a paru sous la forme d'un es- « clave, pour nous affranchir de l'esclavage du « péché et pour nous donner le pouvoir de deve- « nir nous-mêmes fils de Dieu (S. Paul). » Les esclaves écoutent : la vie descend avec l'espérance et l'amour dans ces âmes mortes ; des instincts divins s'éveillent ; les corps restent courbés sous les fers de la servitude ; l'esprit libre s'est élancé vers Dieu. Que la loi humaine ne craigne plus d'affranchir les affranchis de l'Evangile, d'ouvrir la cité à une race proscrite à laquelle le Christianisme a ouvert le ciel. Ce n'est plus leur ancienne abjection, leurs vices, leurs mœurs serviles qu'apporteront à la société païenne ces

esclaves qui lui arrivent à travers l'Eglise, mais des vertus ignorées du paganisme, mais souvent des exemples de sacrifice et d'héroïsme qui étonnent le monde et qui contribueront à le renouveler.

Et ne demandez pas ce que ces hommes, qui n'ont pour vivre que leurs bras et leur travail, feront lorsque cette ressource viendra à leur manquer : le christianisme a conjuré les périls dont la société était menacée par la détresse du pauvre, en ménageant à cette détresse les ressources inépuisables de la charité. Ne craignons plus les mauvaises excitations de la misère, le désespoir de la faim : l'Eglise a doté, du superflu du riche, la misère de l'indigent. Ce patrimoine suffira non pas seulement à le nourrir, mais à lui bâtir des palais dont les riches pourront quelquefois envier la magnificence.

Après avoir prouvé que l'esclavage était une condition de l'existence de la société humaine qui n'a pu être modifiée que par l'Évangile, il resterait à montrer comment le principe de liberté apporté du Ciel avec l'Évangile s'est développé dans le monde. Ici s'ouvrirait devant nous une des plus belles études que nous présente l'histoire. Nous regrettons de pouvoir à peine l'ébaucher.

XIV.

L'émancipation progressive des classes opprimées est une œuvre de l'Église, merveilleuse, divine.

Divine en soi : nous en serons convaincus, si nous nous rappelons les termes dans lesquels le problème des rapports du riche et du pauvre se posait fatalement dans le monde païen.

Divine dans le mode par où elle a été réalisée.

Pour comprendre ceci, reportons-nous au point de départ de cette miraculeuse révolution. L'Église vient de descendre du Calvaire. La voilà en face du monde, s'adressant d'abord, comme nous l'avons dit, aux proscrits du monde, allant vers les pauvres, vers les esclaves, la croix et l'Évangile à la main. Elle leur explique ce symbole et ce Code du salut. Écoutons :

« Esclaves, obéissez à vos maîtres selon la chair,
 « avec crainte et tremblement, dans la simplicité
 « de votre cœur, comme vous obéiriez à Jésus-
 « Christ même ; que votre soumission ne cherche
 « pas sa raison et sa mesure dans l'œil du maître,
 « comme si vous ne deviez obéir qu'aux hommes ;
 « servez comme des esclaves de Jésus-Christ (1).
 « Esclaves, obéissez en toutes choses à votre

(1) Eph. VI, 5.

« maître selon la chair..., craignant Dieu ; tout
 « ce que vous faites, faites-le de cœur, envisageant
 « non les hommes, mais Dieu, de qui vous rece-
 « vrez votre récompense (1).

« Que les esclaves, quels qu'ils soient, qui sont
 « sous le joug, considèrent leurs maîtres comme
 « dignes de tout honneur. Que ceux dont les
 « maîtres sont convertis à la foi ne se prévalent
 « point d'être devenus leurs frères, mais qu'ils
 « leur soient plus soumis, par ce qu'ils ont la
 « même foi, et qu'à ce titre ils doivent leur être
 « plus chers (2). »

« Je déclare que les esclaves doivent être sou-
 « mis à leurs maîtres (3).

« Esclaves, soyez soumis à vos maîtres en toute
 « crainte, non seulement à ceux qui sont modérés
 « et bons, mais même à ceux dont le caractère et
 « les caprices sont le plus difficiles à suppor-
 « ter (4). »

Il est inutile de multiplier les citations.

Mais qu'est-ce à dire? Où sont les nouvelles des-
 tinées qui semblaient se lever sur le monde? Que
 deviennent cette réhabilitation de l'humanité,
 conséquence du sacrifice de l'Homme-Dieu, cet

(1) Col. III, 22.

(2) Tim. VI.

(3) Tit. II, 8.

(4) Pet. II, 18.

affranchissement acheté par sa mort, ces titres divins écrits avec son sang? Au lieu du cri de liberté qui devait partir du Calvaire, nous n'entendons que des paroles de servitude. L'Évangile va-t-il consacrer le droit brutal de la force et se rendre complice des excès les plus horribles du paganisme? L'humanité opprimée est-elle à tout jamais délaissée par le Ciel? Les apôtres n'ont-ils été envoyés que pour sceller ses chaînes avec la croix?

Avant de répondre, écoutez encore. Après avoir parlé aux esclaves, voici que les apôtres s'adressent aux maîtres.

« Vous maître, vous êtes lié par la même loi
 « que les esclaves. Plus de parole hautaine et
 « menaçante, sachez que leur souverain et le
 « vôtre est dans le ciel, et qu'il n'y a nulle accep-
 « tion de personne auprès de lui (1).

« Maîtres, rendez aux esclaves tout ce que de-
 « mandent l'équité et la justice, n'oubliant pas
 « que vous avez, vous aussi, un maître dans le
 « ciel (2).

« Vous tous qui avez été baptisés, vous avez re-
 « vêtu Jésus-Christ, en qui il n'y a ni libre ni
 « esclave... (3). »

(1) Eph. VI, 9.

(2) Col. IV, 1.

(3) Gal. III, 27, 28.

Et tant d'autres passages que nous n'avons pas besoin de rappeler !

Arrêtons-nous. Nous avons devant nous une des choses merveilleuses qui caractérisent les révolutions opérées par l'Église, qui manifestent tout ce qu'il y a de divin dans l'action qu'elle exerce sur la société. Il nous faut considérer de près ce phénomène.

La société humaine, lorsque l'on étudie la condition intime de son existence, nous présente un double élément. Les devoirs et les droits sont les deux liens qui nouent tous les rapports sociaux. Et ces deux termes sont corrélatifs ; ils se supposent, s'impliquent. Vos devoirs, ce sont mes droits, et réciproquement. C'est de ces notions du droit et du devoir, qui se rencontrent et s'engendrent l'une l'autre à tous les degrés de la hiérarchie, que sort l'unité, la vie de la société.

Si nous analysons cette double idée du devoir et du droit, nous voyons que le droit correspond à l'individualisme : c'est le côté par où l'homme envisage son existence personnelle, se concentre en soi, revendique tout ce qui lui appartient, se défend contre les existences qui l'entourent. Par le devoir, au contraire, l'homme considère sa vie dans ses rapports avec la vie des autres hommes ; il se rapproche d'eux, il sort de lui-même, et il se donne au degré où il est nécessaire pour que

l'union s'établisse. La racine des devoirs, c'est l'abnégation : l'égoïsme est le terme auquel le droit aboutit, ou tout au moins l'écueil qu'il évite difficilement.

On voit, par ce que nous venons de dire, que les révolutions qui modifient l'existence de la société peuvent être déterminées par deux mobiles non seulement distincts, mais, sous quelque point de vue, essentiellement opposés ; et l'on se rend compte de l'action inverse qui se produit, suivant que le souffle qui meut l'humanité part du ciel ou de la terre, suivant que le monde est poussé vers un nouvel avenir par la main de la religion ou par la main de la philosophie.

La philosophie, — nous appelons de ce nom toutes les théories qui, méconnaissant le lien nécessaire par où l'ordre temporel tient à un ordre supérieur, ne cherchent que dans la raison de l'homme le principe et la règle des progrès de l'humanité, — la philosophie ne parle aux hommes que de leurs droits. Or, le droit, c'est le côté de l'existence humaine qu'habitent l'orgueil et l'égoïsme : c'est la région où naît la division, où s'allument les haines. Aussi, les luttes, les collisions violentes, voilà le fruit ordinaire des prédications de la philosophie. Le bouleversement de la société, c'est le résultat où aboutissent ses réformes. Habile à démolir, impuissante à réédifier,

son passage, qui de nous pourrait l'ignorer? est marqué par les ruines qu'elle laisse après elle et qu'une autre influence peut seule rapprocher, unir et relever.

Comment s'y prend, au contraire, la religion pour réaliser progressivement et au degré que comportent les conditions variables de l'existence de l'humanité, l'idéal contenu dans la doctrine qu'elle a reçue du Ciel !

D'une façon toute opposée à celle de la philosophie.

Le principe des réformes, la religion ne le cherche pas dans le sentiment de l'individualisme, mais dans l'esprit de sacrifice. C'est par la notion de plus en plus développée, c'est surtout par la pratique de plus en plus généreuse des devoirs qu'elle mène les hommes à la conquête de leurs droits. Elle ne nous dit pas ce que les autres nous doivent : elle nous apprend à leur rendre ce que nous leur devons. Or, les droits naissent des devoirs, ainsi qu'il a été expliqué. Ils en sortiront naturellement sous l'action de l'Eglise, sans déchirement, sans violence. Les hommes, rapprochés par tout ce qu'il y a de meilleur en eux, par tout le côté divin de leur existence, se trouveront nécessairement unis dans leur existence temporelle, par des rapports tout nouveaux. Il n'y aura eu aucun ébranlement, aucune destruction,

et tout l'ordre social aura été modifié, toutes les bases en auront été renouvelées.

Voilà le trait divin qui distingue en général les œuvres de l'Église. Voilà le caractère particulier de l'œuvre que nous étudions dans ce moment.

Nous avons vu ce qu'avait été l'ancien monde, ce qu'il était surtout depuis que toute l'humanité avait été enfermée pour ainsi dire dans un cercle de fer dont le centre était au Capitole.

Nous avons entrevu le monde nouveau, dont le principe divin a été posé par le sacrifice de l'Homme-Dieu sur le Calvaire.

Entre ces deux mondes, il existe évidemment une opposition radicale, infinie.

Pour faire franchir à l'humanité cet abîme, que fait l'Église?

D'abord, elle ne précipite rien; elle est patiente, parce qu'elle a les siècles devant elle; le temps lui appartient.

Puis, elle procède de la façon merveilleuse que nous avons expliquée.

Aux esclaves, elle fait entendre ce langage qui nous a paru si étrange et qui n'a plus rien qui nous étonne : pas un mot, pas une espérance de liberté; loin de là, il leur est ordonné de s'incliner sous le joug qui pèse sur eux comme sous la volonté de Dieu même.

Remarquons cependant que ce joug, par cela

seul que c'est la main de la Providence qui l'impose, perd ce qu'il avait de plus dégradant; la servitude est ennoblie, la dignité de l'homme est sauvée, puisque ce n'est plus aux caprices de l'homme, mais à l'ordre de Dieu que l'esclave obéit.

Remarquons, en outre, la limite essentielle dans laquelle l'obéissance est renfermée. L'esclave n'est soumis à son maître que par le côté terrestre de son existence; par le côté surnaturel, il est libre. Si, dans le domaine de la conscience, où il ne relève plus que de Dieu, il est poursuivi par la tyrannie de l'homme, il a, pour lui échapper, une porte que la religion lui ouvre vers le ciel, le martyre.

Du reste, dans tout ce que l'Église dit aux esclaves, rien qui modifie leurs conditions. Après comme avant le baptême, ils appartiennent à leurs maîtres, et même, comme nous l'avons vu, on dirait que l'Évangile n'a fait que resserrer le lien de leur dépendance. Les droits des esclaves, ce n'est pas aux esclaves, c'est aux maîtres que l'Église les révèle, en leur expliquant leur devoir; c'est en s'adressant à eux qu'elle insiste sur ces quelques vérités si simples pour nous, mais qui parurent quelque chose de si prodigieux, lorsque le monde les entendit pour la première fois, il y a dix-huit cents ans : à savoir, qu'il n'y a devant Dieu ni

libre, ni esclave, mais des hommes pécheurs en Adam, régénérés en Jésus-Christ, tous frères, tous égaux par conséquent, et le reste de ces enseignements divins que nous avons déjà rappelés, qui posent dans l'ordre surnaturel le principe d'une révolution qui changera toute l'économie de l'ordre temporel de ce monde.

Si vous voulez voir naître pour ainsi dire cette révolution, relisez *l'épître à Philémon*, admirable monument où, avec l'âme de saint Paul, se révèle à nous toute l'âme de l'Église et tout le secret de l'influence qu'elle vient exercer sur les doctrines de l'humanité.

Mais pour nous rendre complètement compte de cette œuvre merveilleuse dont nous avons essayé d'expliquer le caractère, il faudrait suivre l'Église pas à pas à travers les siècles.



PAROLES

PRONONCÉES

A LA CÉRÉMONIE DE LA BÉNÉDICTION DU MARCHÉ DE LANSELLES,

LE 27 OCTOBRE 1850 (1).



MONSIEUR LE MAIRE, MESSIEURS,

C'est avec bonheur que nous venons, obéissant à vos désirs, mêler les bénédictions et les prières de l'Eglise à cette fête civile.

L'Eglise, vous l'avez compris, ne saurait être indifférente à rien de ce qui intéresse le côté même temporel de l'existence de ses enfants.

Mais, de plus, les deux côtés de l'existence humaine ont des rapports nécessaires, ils sont reliés par un nœud qui ne fut jamais plus visible

(1) Le Marché de Lanselles est une halle couverte que la ville d'Amiens a fait élever sur la place du Marché-aux-Herbes, pour la vente des fruits et des légumes, avec les fonds provenant d'un legs de M. Mathieu-Joseph DE LANSELLES, décédé à Amiens, le 17 novembre 1848.

que de nos jours. Comment méconnaître l'unité et la merveilleuse harmonie du plan divin de ce monde, après tant de fatales épreuves qui ont montré que la terre n'essaie jamais de s'enfuir loin du ciel sans rencontrer des abîmes.

La place de la religion n'est pas seulement dans les temples où elle met l'homme en possession de ses immortelles destinées. Dans toutes les phases de son existence périssable, l'homme et la société ont quelque chose à demander à la religion, qu'elle seule peut leur donner. La cité terrestre, quoiqu'essentiellement distincte de la cité divine, est forcée d'appuyer sur elle toutes ses bases. Parcourez les institutions, les monuments qui représentent les accidents divers, les besoins de la vie des peuples, et il sera facile de vous convaincre que vous ne pouvez exclure la religion sans faire une souffrance ou une ruine.

Que la religion disparaisse de vos hôpitaux, par qui remplacerez-vous, auprès de vos malades, ces anges terrestres que l'Eglise seule enfante et qui endorment les douleurs mêmes de la mort dans les espérances de la vie future ?

Que la religion soit bannie de nos prisons, et il ne vous restera qu'à graver sur leur frontispice l'inscription de l'Enfer du Dante. Avec la religion, un rayon d'espérance éclaire la nuit dans laquelle la justice relègue le crime. Après que la société

a condamné, la religion pardonne : elle a refait l'innocence avec le repentir ; le cachot fermé à jamais du côté de la terre s'ouvre vers le ciel, et la mort, acceptée comme une expiation, n'est que le passage à l'immortalité.

Exilez la religion des camps, et vous dessècherez peu à peu la source de ces admirables sentiments, d'où est né ce caractère du guerrier des temps modernes, l'une des créations qui honorent le plus la nature humaine.

L'intervention de la religion est particulièrement nécessaire, qui pourrait le méconnaître, dans les transactions commerciales.

Otez le ciel, il ne reste plus que la terre. Cette terre et les biens qu'elle produit deviennent le terme suprême de la destinée et de l'activité de l'homme. Il faut posséder, jouir, et le plus tôt possible, et n'importe à quel prix, car la vie marche rapidement vers la mort : et ce qui nous attend au-delà de la mort, on ne s'en occupe pas. A quels excès le cœur de l'homme ne sera-t-il pas fatalement poussé par cette soif du gain, qui n'est plus seulement l'instinct, mais qui devient la loi invincible de la nature ! Le commerce, l'industrie, ne seront que le champ clos où tous les intérêts opposés combattront à outrance, armés de la fraude, de l'injustice, du mensonge.

Les intérêts individuels, ces sauvages enfants

de l'égoïsme, naturellement ennemis, la religion seule peut les civiliser, parce que la religion seule leur montre, dans la justice de Dieu, la source première des principes d'équité qui sont le lien de la société humaine ; et parce qu'elle tient dans les mains le seul frein capable de les enchaîner à cette règle souveraine, inflexible, l'espérance du ciel, la crainte de l'enfer. Les biens d'un jour dont l'équité impose le sacrifice, la religion les solde d'avance avec des biens impérissables. Elle trouve ainsi dans les trésors de l'éternité l'appoint des transactions du temps. L'honnêteté devient le plus intelligent de tous les calculs.

Les préoccupations de la vie future n'excluent point chez l'homme qui comprend les prescriptions du christianisme les soins raisonnables de la vie présente. Ce commerce avec le ciel, qui est la première affaire du chrétien, ne l'appauvrit point sur la terre.

Car d'abord, à ne considérer même que la vie présente, qui ne voit que la première condition de l'aisance, le premier pas vers la fortune, ce sont, pour l'homme et pour la famille, ces vertus mêmes où la religion nous montre les conditions essentielles du salut et la route du ciel, je veux dire l'ordre, l'économie, la tempérance, la sobriété. Comment se dissimuler que la source d'où découle, hélas ! le plus fatalement, la misère du

peuple, ce sont les vices que la religion travaille incessamment à extirper de ses habitudes.

Mais de plus, comment craindriez-vous qu'en parlant à l'homme des biens de la vie future, la religion ralentisse l'essor de son activité dans la vie présente ? La loi du travail, ce mystère qui échappe à la philosophie, la religion le révèle au peuple. La répugnance que l'homme éprouve pour le travail, elle lui en donne la raison. L'homme n'était pas né pour le travail tel qu'il lui est imposé aujourd'hui ; c'est le péché qui a desséché dans le sein de la terre les bénédictions célestes, qui l'a couverte de ronces et d'épines, qui a fait qu'elle ne laisse échapper les fruits nécessaires à notre subsistance, qu'à regret, pour ainsi dire, arrosée par nos sueurs et vaincue par notre travail. Ce n'est qu'en travaillant la terre que l'homme peut conquérir le ciel. Le travail sous une forme ou sous une autre est la grande expiation imposée par la justice de Dieu à tous les enfants d'Adam. Malheur à celui qui voudrait s'y dérober ! Malheur à ceux qui, comme parle l'Écriture, ne sont point dans les labeurs des hommes ! Ils n'auront au dernier jour aucun droit aux récompenses promises à l'humanité.

Ces vérités que je regrette de ne pouvoir pas développer en ce moment, et où nous trouverions le mot des problèmes qui préoccupent, qui épou-

vantent le monde, ces vérités furent révélées avec le catéchisme à ces femmes pour qui a été particulièrement élevé le monument que nous allons bénir. De là ces habitudes, bonnes, laborieuses, respectables qui les distinguent et que le premier magistrat de cette cité louait tout à l'heure avec tant de raison.

Puissent les bénédictions de la religion appeler dans cette enceinte, avec l'abondance des biens de la terre, les vertus qui font que, suivant le mot de l'Eglise, nous traversons ces biens périssables de manière à ne pas perdre les biens éternels.



PROGRAMME

D'UN COURS D'INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA RELIGION (1).



Bordeaux, décembre 1843.

1.

Le monde est un, parce que le monde est l'œuvre de Dieu, dont l'essence est l'unité. « L'univers, a dit d'Alembert, pour qui saurait l'envisager d'assez haut, ne serait qu'un grand fait, une vaste pensée. »

Or, la pensée divine dont le monde est la manifestation, doit se résumer nécessairement dans la religion, lien entre le monde et Dieu, terme essentiel de la création.

(1) Ce programme d'un cours professé à la faculté de théologie de Bordeaux, et, antérieurement, dans le collège de Juilly, est la table des matières d'un ouvrage qui résumera, s'il nous est donné d'y mettre la dernière main, un enseignement de vingt ans, et les études les plus sérieuses de toute notre vie.

(Note de l'Evêque d'Amiens.)

La religion, que certains esprits se représentent comme un accident de l'histoire de l'humanité, est donc le centre de la vie de l'homme, le nœud de ses doubles destinées, le grand fait du monde, le mot de l'univers.

De là, il suit que la religion elle-même, pour être embrassée dans tout l'ensemble de ses caractères divins, doit être étudiée sous un double point de vue :

Par son côté surnaturel, comme la manifestation des lois qui constituent l'immortelle société de l'homme avec Dieu :

Par son côté temporel, et comme liée à tous les développements de l'homme et de l'humanité dans le monde de la pensée, dans le monde social et jusque dans le domaine de l'imagination et des arts.

De cette double étude il sort une double démonstration de la foi catholique : l'une directe, rigoureuse ; l'autre indirecte, d'une importance en soi secondaire, mais qui exerce cependant, par un effet des préoccupations des temps où nous vivons, une influence remarquable sur un grand nombre d'esprits.

Dans le cours dont nous publions le programme, la religion sera étudiée sous les deux aspects que nous venons d'indiquer.

PREMIÈRE PARTIE DU COURS.

LA RELIGION CONSIDÉRÉE EN ELLE-MÊME ET PAR SON CÔTÉ
SURNATUREL.

2. 3.

Considérations préliminaires sur l'ordre divin de la foi et sur les rapports qui existent entre les divers systèmes d'incrédulité.

Plan surnaturel de ce monde vu à la lumière de la foi.— L'existence de la société qui unit l'homme à Dieu et l'ensemble des lois qui la constituent se manifestent avec une entière certitude, avant toute discussion : le catholique n'est point forcé de traverser le doute pour arriver à une croyance raisonnable.

En dehors de l'ordre catholique, point de système religieux qui puisse rassurer complètement la raison ; point d'établissement logique ; rien qu'un principe qui entraînerait fatalement un esprit conséquent, d'erreur en erreur, jusqu'au scepticisme absolu.

Il résultera de ces considérations que toute l'économie de la Religion se résume en ces trois mots : DIEU, JÉSUS-CHRIST, L'ÉGLISE ;

Qu'à ces trois affirmations fondamentales correspondent trois grandes négations qui mesurent les degrés de l'incrédulité, l'hérésie, le *déisme*, l'*athéisme*.

La division de cette première partie de notre cours se trouve ainsi naturellement indiquée :

Nous devons établir, 1° l'existence de Dieu contre l'athéisme; 2° la mission divine de Jésus-Christ contre le déisme; 3° l'autorité de l'Eglise contre l'hérésie.

DE L'EXISTENCE DE DIEU CONTRE LES ATHÉES.

4. 5.

Double manifestation de Dieu : sa parole et ses œuvres.

Sa parole. — La parole par laquelle Dieu a révélé son existence conservée par une tradition qui a des caractères tels que l'athée ne peut la nier sans nier toute tradition.

Ses œuvres. — Deux faces de cette démonstration. — L'existence des êtres finis est impossible, si l'on n'admet pas l'existence de l'Être infini. — La puissance, l'intelligence, l'amour infini se manifestent, soit dans le monde physique, soit dans le monde moral.

DE LA MISSION DIVINE DE JÉSUS-CHRIST CONTRE LES DÉISTES.

6. 7. 8.

Les philosophes, dont les erreurs se rapportent à cette partie de notre cours, et que nous devons réfuter avant de prouver directement le fait de la

mission de Jésus-Christ, peuvent être rangés en trois classes :

Les uns rejettent toute société de l'homme avec Dieu, toute religion ;

D'autres avouent qu'il existe des rapports nécessaires entre Dieu et l'homme, mais ils placent dans la raison de l'homme la règle souveraine de ces rapports ;

D'autres enfin reconnaissent la nécessité d'une autorité extérieure en matière de religion ; mais ne voyant dans toutes les religions que des formes indifférentes, ils conseillent à chaque homme de vivre et de mourir dans celle où il est né.

Nous prouverons contre les premiers qu'une religion est nécessaire, soit qu'on l'envisage du côté de Dieu, ou du côté de l'homme ;

Contre les seconds, que les lois de la société de l'homme avec Dieu émanent de la volonté souveraine de Dieu, manifestée par la révélation ;

Contre les troisièmes, qu'il ne peut exister qu'une religion vraie, une seule autorité légitime à laquelle l'homme doit demander la règle de ses rapports avec l'Être infini.

9.

Où est cette religion seule révélée ? Quelle est cette autorité par qui ont été promulguées dans le monde les lois de la société de l'homme avec Dieu ?

Le fait de la mission divine de Jésus-Christ répond à cette question.

Il n'y a qu'un Dieu ; il n'y a qu'un médiateur entre les hommes et Dieu, Jésus-Christ ; et cette seconde vérité n'a pas été entourée de moins d'évidence que la première. Pour voir Jésus-Christ, il n'y a qu'à ouvrir les yeux ; car Jésus-Christ ayant été le terme de tous les desseins de Dieu dans ce monde, tous les siècles sont pleins de lui.

Pour embrasser les preuves du grand fait que nous voulons constater, dans ce merveilleux ensemble d'où sort une lumière qui ne laisse aucune place aux ténèbres de l'incrédulité, nous nous transporterons sur le Calvaire, au pied de cette croix qui, reliant la terre et le ciel, séparés depuis le péché du premier homme, se présente à nous comme le véritable centre du monde surnaturel. De ce point de vue qui domine tous les âges, nous les parcourrons tous ; nous interrogerons les temps qui ont précédé la naissance du Sauveur, l'époque qui a vu ses œuvres et celles des ses apôtres, la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la religion chrétienne jusqu'à nos jours, et, de tous les points de la durée, nous entendrons s'élever des témoignages qui attestent la mission de Jésus-Christ.

Cette partie si importante de notre cours se

trouvera ainsi naturellement partagée en trois grandes études.

Première étude sur le fait divin de la mission du Sauveur. Témoignage des temps antérieurs.

Double témoignage. — Deux classes de monuments :

Les monuments conservés par la nation juive, anneau divin qui lie le Calvaire au berceau du monde, le christianisme à la première révélation ;

Les monuments des autres peuples ; où l'on ne retrouve que des débris altérés, incomplets, des traditions primitives; mais qui, dans tout ce qu'ils présentent d'uniforme, de constant, confirment la tradition authentique de la société juive.

Nous devons recueillir et discuter séparément ces deux ordres de témoignages.

Et d'abord le témoignage de la société juive.

Le peuple juif est marqué à des caractères surnaturels qui en font évidemment un peuple à part. Son existence touche au berceau du monde, et elle se déroule miraculeusement à travers les siècles. Ce peuple se présente à nous comme le témoin des antiques communications de la terre avec le ciel, comme l'aîné de la grande famille des nations, à qui Dieu a remis le testament où sont

écrites les espérances communes du genre humain. — Nous devons l'écouter.

10.

Toute l'existence de la nation juive est liée à un livre, lié lui-même à toute l'économie des desseins de Dieu dans l'ordre surnaturel, et qui, pour cette raison, est nommé le livre par excellence, la Bible, ou encore l'Écriture, dans le même le sens. — Rien de plus important que l'étude de ce monument sur lequel s'appuie la base de la révélation. — Marche que nous suivrons dans cette discussion. — Deux ordres de preuves de l'inspiration des livres de l'Ancien Testament.

11. 12.

La Bible, et particulièrement les cinq livres de Moïse, le plus ancien monument de la parole écrite, sont-ils authentiques? — Autant demander s'il y a eu dans le monde une nation juive, car la société juive est sortie de la Bible comme l'effet sort de sa cause; d'ailleurs on ne peut nier l'authenticité de la Bible sans se jeter dans les hypothèses les plus absurdes.

Les faits racontés par Moïse, et, spécialement ceux de ces faits qui supposent l'intervention de Dieu, et qui ont manifesté la mission surnaturelle

du législateur des Hébreux, sont-ils certains ? — Oui, à moins que toute la nation juive n'ait conspiré avec Moïse pour tromper l'univers, ce qui, suivant la remarque de Pascal, est le plus haut terme de la certitude historique.

Donc Moïse a été l'envoyé de Dieu.

Donc la religion que Moïse a donnée au peuple juif est divine.

Donc la Bible est un livre inspiré ; car l'inspiration de la Bible est le fondement de la foi de la société juive comme de la foi de la société chrétienne.

Mais à raison de l'importance de cette question, nous essaierons d'étudier tous les caractères qui, indépendamment de cette preuve extérieure et directe, manifestent évidemment la révélation des livres de l'Ancien Testament.

13.

Et voici les termes auxquels cette discussion nous paraît pouvoir être ramenée :

Quoique nous ne connaissions d'une manière complète, ni la nature de Dieu, ni la nature de l'homme, il est cependant des signes infaillibles auxquels nous pouvons distinguer les œuvres de l'homme et les œuvres de Dieu

Or, dans la Bible, aucun des caractères de la

raison de l'homme. Au contraire, les caractères visibles de la raison de Dieu.

La Bible n'est marquée à aucun des caractères de la raison de l'homme.

Qu'est-ce qui trahit, dans l'ordre de la pensée, comme dans tout le reste, les œuvres de l'homme?

L'imperfection, le fini. Dans les créations des plus beaux génies, toujours quelque ignorance, quelque contradiction, quelque erreur que le temps et la critique finissent par découvrir.

Si la Bible était une œuvre humaine, l'erreur, ce cachet de l'esprit de l'homme, se trouverait quelque part dans ce livre : il aurait été signalé par les ennemis de notre foi.

Cela devient plus clair que le jour, si l'on considère :

En premier lieu, que la Bible est, de tous les livres, celui où l'homme aurait pu le moins cacher les limites de son esprit, parce que la Bible touche à tous les écueils de l'esprit humain ;

En second lieu, que la Bible est, de tous les livres, celui dont les erreurs, s'il en renfermait, auraient été le plus infailliblement dévoilées, parce que c'est de tous celui qui a rencontré le plus d'oppositions, qui a été le plus contredit. N'a-t-on pas vu, pendant près de cent ans, une philosophie impie remuer la poussière de tous les siècles et

de tous les systèmes ; tout interroger, depuis les entrailles de la terre jusqu'au ciel, pour trouver des témoignages contre nos livres saints.

Or, si, après une discussion si longue, si complète, si ennemie, il n'est pas une parole des écrivains sacrés que l'impiété ait pu convaincre de faux ; si les sciences mêmes en qui elle avait espéré le plus de rencontrer des complices, n'ont pu grandir et marcher sans désertter sa bannière, sans se ranger du côté de Moïse et des antiques monuments de notre foi, ne pouvons-nous pas proclamer que la Bible ne porte pas les caractères de l'esprit de l'homme ?

La proposition qui sert de base à notre raisonnement ne sera contestée par aucun des hommes de nos jours qui ont suivi l'histoire de la science et qui ne sont pas en arrière de ses progrès. Il importe cependant de la prouver et de la mettre dans une lumière qui la rende sensible pour tous les esprits.

14.

L'incrédulité du dernier siècle s'est surtout essayée contre les bases de la révélation posées par Moïse dans la Genèse, et plus particulièrement contre les deux grands faits qui dominent le récit de l'historien sacré : la *création* et le *déluge*.

Voyons si, en approchant le flambeau d'une

saine philosophie et de la science de nos jours de ces deux chapitres du plus ancien des livres, nous n'apercevrons pas les traces sensibles de l'inspiration.

LA CRÉATION. — *Narration de Moïse.* — Les rêves dans lesquels la philosophie des temps anciens s'égara toutes les fois qu'elle essaya de résoudre le problème de l'origine des choses, s'évanouissent tous devant les premiers mots de la Genèse. — Le tableau de l'œuvre des six jours présente une parfaite harmonie avec les notions les plus pures auxquelles la raison puisse s'élever sur Dieu, sur l'homme, sur le monde.

15. 16.

Le récit de la création que nous lisons dans la *Genèse* n'est démenti par aucun des résultats certains, obtenus par les sciences qui ont pour objet l'étude du monde physique. — Il présente même, avec plusieurs découvertes récentes, un accord que l'on ne saurait expliquer humainement.

17.

La cosmogonie de Moïse comparée avec les cosmogonies des anciens peuples. — Evidemment, d'un côté l'histoire ; de l'autre, la légende. — Cependant, à travers la fable, partout quelques

restes des traditions primitives du genre humain, qui confirment le récit de Moïse.

18.

LE DÉLUGE.— Narration de l'historien sacré.— Objections de l'incrédulité, combien vaines. — Le déluge, tel que Moïse le raconte, est un fait qui implique l'intervention de Dieu, mais qui ne présente rien d'impossible à la raison et à la science.

19.

Témoignage que rend du déluge l'état actuel du globe. — L'étude de la constitution intérieure de la terre découvre un nombre très considérable de phénomènes qui ne peuvent être expliqués d'une manière satisfaisante que par le déluge.— Plusieurs de ces phénomènes sont de véritables chronomètres, qui tous s'accordent à donner au déluge la date fixée par Moïse.

20.

Le fait du déluge est attesté par les traditions de tous les anciens peuples, et le récit de Moïse se trouve confirmé par tout ce que présentent de concordant ces traditions diversement altérées.

21.

Un mot sur les attaques principales dirigées par l'incrédulité contre les autres parties de l'Ancien-

Testament. — Le progrès des connaissances humaines a fait évanouir la plupart de ces objections, ou les a même tournées en preuves. Le plus ancien des livres peut défier les regards de la science du XIX^e siècle.

Conséquence : donc, l'Écriture n'a pas les caractères de l'esprit de l'homme.

22.

La BIBLE offre au contraire les caractères visibles de la raison de Dieu.

Immuable, infinie, l'intelligence divine, en se manifestant par la parole, a dû se faire reconnaître, entre beaucoup d'autres signes, à ceux-ci : l'unité, l'universalité. — Ces deux caractères se trouvent dans la Bible à un degré qui ne saurait appartenir aux œuvres de l'homme.

23.

Le souffle de l'inspiration se fait sentir jusque dans les formes que la parole de Dieu a revêtues dans l'Écriture. Il y a dans la parole sainte un reflet visible de la beauté infinie, comme de l'infinie vérité.

24.

Le fait de la révélation des livres de l'Ancien-Testament étant établi, nous possédons une lu-

mière qui nous fait voir toute l'économie des desseins de Dieu, à travers la nuit des anciens temps. — Nous apercevons en particulier la place assignée au peuple juif dans le plan providentiel ; la double mission de cette société merveilleuse qui résumait en elle tout le passé et qui préparait tout l'avenir religieux du monde. — Le peuple juif bien compris nous conduit à Jésus-Christ comme au terme nécessaire de sa merveilleuse existence.

25.

Il sort des livres de l'Ancien Testament une lumière qui nous manifeste la mission du Sauveur avec une évidence plus éclatante encore, les *prophéties*, la preuve de la religion qui laisse le moins de prise à l'incrédulité, suivant Pascal. En effet, que l'incrédule prenne en main, qu'il lise les livres des prophètes, et il reconnaîtra que ces témoins miraculeux, jetés successivement par le ciel sur la route des siècles, ont vu, ont écrit d'avance toute l'histoire de Jésus-Christ dans ses moindres détails. — Il ne pourra pas prétendre que ces évidents oracles ont été composés après l'événement, car ils sont conservés avec une égale religion par deux sociétés ennemies, les juifs et les chrétiens.

Monuments de l'antiquité profane.

Le témoignage que rend à la mission divine de Jésus-Christ l'irrécusable tradition du peuple juif est quelque chose de si décisif, qu'il peut paraître superflu d'interroger les traditions des autres peuples.

Cette étude est utile cependant. — Écueil à éviter : ne pas exagérer la valeur de ces traditions. — Danger de la méthode et erreurs du système développé dans *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*.

27. 28.

Mais si, après avoir posé la base de la démonstration du Christianisme sur le passé divin que représentent les monuments conservés par la nation juive, nous jetons un coup d'œil sur les monuments de l'antiquité profane, que voyons-nous ?

Après le naufrage de la religion primitivement révélée, et au-dessus du gouffre creusé par la superstition, quelques débris de l'ancienne foi du genre humain, qui ont surnagé sur toute la terre :

Et, particulièrement, une double croyance, qui a laissé des vestiges ineffables dans la tradition de tous les peuples, la *chute* et la *réparation*. — Cet accord entre les traditions de l'humanité, si dis-

cordantes sur tout le reste, doit avoir une cause qui ne peut être autre que la première révélation.

Donc l'homme est tombé, -- donc il lui a été promis un rédempteur, qui ne peut être que Jésus-Christ, puisque Jésus-Christ seul s'est présenté et a été reconnu comme le sauveur du monde.

Donc les traditions des anciens peuples, dans tout ce qu'elles offrent d'universel et de certain, confirment la tradition du peuple juif, et nous conduisent à Jésus-Christ.

Seconde étude sur le fait divin de la mission de Jésus-Christ.

Témoignage de l'époque contemporaine qui a vu ses œuvres et celles de ses apôtres.

29.

Tout autre que Jésus-Christ aurait pu se dire le Sauveur que la terre attendait.

En se présentant au monde, l'Homme-Dieu a dû donc se faire reconnaître, et il a été reconnu, en effet, à un signe infailible, le seul que l'erreur ne pouvait pas imiter ;

Il a fait des œuvres divines, des miracles.

Les faits miraculeux par lesquels la mission de Jésus-Christ et des apôtres a été manifestée sont-ils certains ?

Il n'y a pas, dans le passé du monde, de faits dont une saine raison puisse moins douter ;

Car ils se trouvent attestés par trois grands témoignages, dont chacun, pris séparément, produirait le plus haut degré de la certitude historique ; à savoir : le témoignage des évangélistes, des martyrs, du monde converti.

30. 31.

Les évangélistes.

1° Les évangiles sont-ils l'œuvre des auteurs dont ils portent le nom ?

Il est aussi impossible d'élever un doute raisonnable sur l'authenticité du Nouveau Testament que sur l'authenticité de l'Ancien ;

2° Les évangélistes sont-ils croyables dans les faits miraculeux qu'ils racontent ?

Tout se réduit à examiner s'ils ont pu être trompés ou trompeurs.

Trompés ? non, si simples qu'on les suppose ; tout était du ressort des yeux.

Trompeurs ? non encore ; car, outre que leur récit offre tous les caractères de la plus inimitable candeur, l'hypothèse d'une fable concertée entre les apôtres et le succès de cette conspiration de mensonge, lorsqu'on y regarde de près, con-

duisent aux conséquences les plus absurdes, qu'un bon esprit ne saurait admettre.

32.

Les martyrs.

1° Il est incontestable que, pendant les trois siècles où la hache des bourreaux fut levée sur l'Église naissante, une multitude innombrable de chrétiens de tout âge, de tout sexe, de toute condition scellèrent leur foi de leur sang. Le christianisme n'appuyant son autorité que sur des signes extérieurs, les martyrs sont des témoins qui attestaient sur l'échafaud non des opinions, mais des faits.

2° Si ces faits étaient faux, quel motif soutenait les martyrs? Que pouvaient-ils espérer? Rien dans la vie présente, qui leur échappait au milieu des plus affreux supplices. Rien dans la vie future : le mensonge sait qu'il n'a pas de récompenses à réclamer, qu'il n'a que des châtimens à attendre au delà du tombeau. — Donc jamais témoins plus dignes de foi.

33.

Le monde converti.

Le monde était idolâtre il y a dix-huit cents ans. — Il était chrétien trois siècles plus tard. — Demandez-lui quelle est la cause de cette étonnante révolution? — Il vous répond qu'il n'y en a

pas d'autre que les œuvres divines par lesquelles les prédicateurs de l'Évangile se firent reconnaître pour les envoyés de Dieu.

Quelle autorité plus imposante qu'un pareil tribunal sanctionnant des faits qui se sont passés sous ses yeux ?

Quel jugement moins suspect de prévention ? car, lorsque l'on sonde l'abîme par lequel le monde païen était séparé de la croix de Jésus-Christ, il est manifeste qu'il n'a pu le franchir sans être poussé par une cause surnaturelle.

Troisième étude sur le fait de la mission divine de Jésus-Christ.

Témoignage des temps postérieurs à l'établissement de l'Évangile.

34.

L'Évangile, annoncé dans le monde, a été accepté comme une loi divine par les nations les plus civilisées qui existent encore, ou qui ont passé sur la terre depuis quinze cents ans. — Le jugement solennel par lequel les siècles qui virent les œuvres de Jésus-Christ et de ses apôtres, proclamèrent la divinité de leur mission, a été ainsi sanctionné d'âge en âge par la portion la plus éclairée de l'humanité.

35.

Mais, sous un autre point de vue, qui doit fixer toute notre attention, les âges qui ont suivi Jésus-

Christ rendent à sa divine mission un témoignage plus éclatant, plus merveilleux encore.

L'existence de la religion de Jésus-Christ pendant cette longue période est un miracle qui imprime sur son front le sceau visible de Dieu ; car elle a rencontré des oppositions, elle a traversé des épreuves contre lesquelles se serait brisée nécessairement une œuvre humaine.

Dieu est puissance, intelligence et amour.

Née de Dieu, la religion participe de ces trois attributs essentiels de l'Être infini. Il y a en elle une puissance, une intelligence, un amour ou une sainteté évidemment au-dessus de l'homme.

Ce triple signe de la céleste origine du christianisme nous est manifesté par ses combats contre la force, contre les erreurs, et contre les vices de l'homme.

Envisageons sous ce triple aspect l'histoire de la société chrétienne, réservant, pour en faire l'objet d'une étude spéciale, ses luttes dans les trois derniers siècles.

36. 37.

Manifestation de la puissance de Dieu dans la société chrétienne.

Caractère de la mission de Jésus-Christ, renfermée toute dans l'ordre spirituel. — L'Eglise, une société instituée pour unir les hommes, dans

les hauteurs de l'ordre surnaturel, par le côté divin de leur existence, sans aucune juridiction directe sur le monde temporel.

Mais cette société, dont le point de départ et dont le terme est dans le ciel, dans l'éternité, traverse la terre, le temps, et est en contact nécessaire avec les sociétés humaines.

Or, depuis la prédication de l'Évangile jusqu'aux révolutions de ces derniers temps, nous voyons dans l'histoire deux sortes de rapports de l'Église avec la société temporelle :

Dans les trois premiers siècles, la guerre, la persécution ;

A partir de Constantin, la paix, et, en principe, l'union des deux sociétés ;

Deux épreuves qui bien étudiées, manifestent également dans l'Église, une puissance, une vie qui ne peut venir que de Dieu.

1° Les persécutions des premiers siècles.

Rome et l'Église, deux mondes qui, au premier aspect, semblent n'avoir aucun point de contact, mais qui, vus de plus près, sont incompatibles, irréconciliables.

C'est que Rome est la réalisation extrême du principe de servitude déposé dans le monde ancien par l'idolâtrie, la confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel. La domination de

Rome, c'est un cercle de fer qui embrasse, dans leurs dernières limites, la terre et le ciel connus, et dans lequel l'humanité est enserrée toute entière, esprit et corps. La parole de Jésus-Christ : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*, frappe donc dans sa base l'unité monstrueuse dont le centre est au Capitole.

Aussi, résistance inévitable. La lutte s'engage ; elle se prolonge pendant trois cents ans. — Spectacle le plus merveilleux qui ait jamais occupé les regards du monde ! — Rome et l'Eglise, la société de la terre et la société du ciel aux prises. — duel solennel et décisif, — car, d'un côté, le glaive qui tue, de l'autre rien que la croix qui apprend à mourir ; — d'un côté, la puissance de l'homme dans le plus grand développement qu'elle ait jamais atteint ; de l'autre, humainement, ce que le monde a jamais vu de plus faible ; — Toutes les chances pour Rome, rien pour l'Eglise que Dieu, — Dieu donc visible dans le triomphe de l'Eglise.

2° Après les combats des trois premiers siècles, mouvement par lequel les deux sociétés tendent à se rapprocher et à s'unir.

C'est l'ordre : le monde spirituel et le monde temporel venant également de Dieu, la guerre n'est pas leur état naturel.

Mais péril de cette union :

A raison de l'amour de la domination, qui est une des passions de l'homme la plus ardente, la plus indomptée, tendance nécessaire du pouvoir temporel à entreprendre contre l'Église, et du pouvoir spirituel (si Dieu ne le contient) à entreprendre contre la société temporelle.

Or, le terme extrême de ces entreprises est également fatal :

Si le pouvoir temporel usurpe l'autorité divine de l'Église, cette autorité perd son caractère et se brise dans ses mains; il n'y a plus de société spirituelle.

Si l'Église absorbe en elle la société temporelle, elle individualise sa propre existence, dont l'essence est l'universalité; elle engage son immortalité à des formes nécessairement périssables; elle sera emportée au souffle des révolutions, qui se jouent de tous les établissements humains.

Et cependant, lorsque l'on suit la marche de la société chrétienne dans l'histoire, on reconnaît que, humainement, elle ne pouvait pas éviter ces deux écueils, vers lesquels on la voit tour à tour entraînée par le courant irrésistible des idées, des intérêts, des événements.

La séparation des deux pouvoirs et l'indépendance de l'autorité spirituelle, ce principe sur

lequel repose tout l'ordre divin de ce monde, et que nous voyons, après tant de collisions et de luttes, subsistant dans l'Église, et dans l'Église catholique seule, est un phénomène inexplicable sans une assistance miraculeuse de Dieu.

38. 39.

Manifestation de l'intelligence infinie de Dieu, dans l'histoire de la société chrétienne.

Le monde de la pensée reconstitué par Jésus-Christ sur ses bases divines. — Deux éléments ; la foi et la science. — Distinction et limite de ces deux ordres qui embrassent tout le domaine de l'intelligence. — Rapports analogues aux rapports qui existent entre l'Église et la société temporelle, que nous venons d'étudier.

Or, points de contact non moins nombreux, et, à cause de l'orgueil de la pensée, qui est une autre forme encore plus sauvage peut-être de l'orgueil de la domination, lutte non moins inévitable.

Depuis la promulgation de la foi chrétienne jusqu'au cri de révolte parti de la bouche de Luther, deux phases dans cette lutte.

1° A l'origine, l'Église en face de la philosophie païenne. Caractère de cette philosophie ; l'homme s'adorant lui-même dans les mille formes contradictoires de sa pensée ; polythéisme rationnel plus éloigné de la lumière de l'Évangile que le poly-

théisme grossier de la multitude. — Efforts désespérés de la philosophie pour disputer à la foi chrétienne l'empire des esprits. — Triomphe de l'Église non moins miraculeux que son triomphe contre la force matérielle.

2° La raison humaine, forcée de s'incliner devant le fait de la révélation, entre dans l'Église, mais avec sa curiosité inquiète, son orgueil, ses préoccupations, ses habitudes païennes d'indiscipline et d'indépendance. — De là les hérésies. — Depuis Arius jusqu'à Luther, pas un des dogmes consacrés par la foi publique de la société chrétienne contre lequel les novateurs n'aient essayé de faire prévaloir les vaines conceptions de leur raison particulière.

L'assistance de l'intelligence infinie de Dieu est visible dans cette lutte.

Car, en premier lieu, une doctrine humaine n'aurait pas résisté à ces incessantes attaques ; si les bornes dans lesquelles la foi chrétienne enferme la raison n'avaient pas été posées de Dieu, elles auraient été emportées par les flots tumultueux de cet océan d'erreurs.

En second lieu, non seulement la foi n'a pas été obscurcie, mais, à mesure que les vaines pensées de l'homme ont heurté les pensées divines dont les dogmes chrétiens sont l'expression, elles

en ont fait jaillir de nouveaux rayons de lumière. L'hérésie n'a servi qu'à fixer et qu'à développer l'enseignement de l'Église, en lui donnant l'occasion de constater et de proclamer sur tous les points contestés le sens de l'Écriture et l'immuable tradition.

En troisième lieu, lorsqu'on observe le phénomène le plus général que présentent toutes ces controverses, on voit toujours, d'un côté, cet individualisme, qui est le cachet de l'esprit de l'homme; de l'autre côté, le caractère de l'universalité par où se manifeste l'esprit de Dieu. Les hérésies naissent de préoccupations particulières; elles ne représentent que les idées éphémères d'une école, d'un pays, d'une époque; vaines idoles, devant lesquelles la raison de l'homme se prosterne un jour, et qu'elle brise le lendemain: tandis que, dans la foi catholique, on voit la vérité, qui n'est inscrite dans aucun temps, dans aucun lieu, et qui, malgré les protestations de quelques esprits, se fait accepter par l'esprit humain et incline devant elle les générations et les siècles.

En quatrième lieu, enfin, si l'on parcourt les monuments des sectes et qu'on les compare aux monuments de la religion catholique, qu'aperçoit-on? D'une part les infinies contradictions qui sont la maladie incurable de la raison de l'homme aban-

donnée à elle-même , et de l'autre une tradition qui n'a jamais varié , une miraculeuse unité , manifestation sensible de l'unité de la raison infinie.

40. 41.

La sainteté de Dieu manifestée dans la société chrétienne.

L'ordre moral reconstitué par Jésus-Christ en même temps que l'ordre intellectuel.— L'Évangile n'est pas seulement une loi de vérité qui brise l'orgueil des pensées, c'est une loi de sainteté, de justice qui comprime et irrite tous les impétueux penchants de la nature de l'homme, corrompue par le péché. — Nouvelle face des luttes de l'Église où l'assistance de Dieu est également manifeste.

Car, en premier lieu, voyez l'Église, lorsqu'elle descend du Calvaire, en face du monde païen : il faut refaire, elle refait, sur le type divin de l'Évangile, le sens moral perverti, la conscience humaine corrompue jusque dans ses profondeurs par l'idolâtrie. Cette entreprise était au-dessus de la puissance de l'homme.

En second lieu, suivez la roue des révolutions qui emporte l'humanité depuis dix-huit cents ans, et voyez tout ce qu'elle soulève de vices, de crimes, de mœurs impures; les abîmes effrayants d'immoralité qu'elle découvre à certaines

époques. Le dépôt de l'Évangile porté par les mains de l'Église traverse par les périodes de la plus grande corruption. C'est la seule société où la décadence des mœurs n'entraîne jamais la décadence des lois. Ceci est encore un fait évidemment divin.

En troisième lieu, d'autant que l'Église, recrutant sa hiérarchie sur la terre, ses Ministres subissent nécessairement l'influence des mœurs publiques. Par exemple, après la tempête dans laquelle disparut l'empire romain, la lie du monde païen et l'écume de la barbarie flottent longtemps à la surface de la société, remuée dans ses profondeurs, et pénètrent jusque dans le sanctuaire. — Il devrait en rejaillir quelque chose sur l'enseignement. Non, les hommes les plus corrompus se montrent les gardiens les plus incorruptibles d'un code qui renferme leur propre condamnation. C'est un phénomène que vous ne rencontrerez dans aucune société.

En quatrième lieu, principe divin de vie morale, qui réagit toujours dans l'Église contre les scandales. — Travail de régénération qui suit les époques de décadence. — L'Église ne vieillit pas; sa jeunesse se renouvelle de siècle en siècle. — Expiation. — Le bien sortant du mal; pas un acte coupable qui ne soit compensé par un sacrifice, pas un vice qui n'enfante une vertu.

Étude spéciale des combats de l'Église dans les trois derniers siècles.

42.

Pour comprendre les luttes de l'Église dans les derniers temps, il faut remonter à leur point de départ.

Pensée que tendaient à réaliser les siècles chrétiens : le règne de Dieu par son Église.

Dieu régnait dans le monde de la pensée : l'esprit humain reconnaissait les limites que l'enseignement de l'Église pose autour de ses conceptions. La science, à son point de départ, comme dans ses développements, respectait la règle supérieure de la foi.

Dieu régnait dans le monde social : la loi de Dieu expliquée par l'Église était le nœud de la société humaine, et déterminait les bornes du pouvoir et de l'obéissance.

Cet idéal était impossible à réaliser pleinement, à cause de l'opposition qu'il rencontrait nécessairement dans toutes les passions de l'homme.

De plus, l'Évangile, manifestation de Dieu, est un type en soi d'une perfection infinie, mais qui ne peut se produire dans l'humanité comme dans l'homme que sous des formes imparfaites et finies. La société du moyen-âge, si l'on tient compte de

son origine et des conditions matérielles de son existence, devait présenter d'une manière plus particulière ce caractère d'imperfection. Ce n'était qu'une ébauche que le temps devait développer.

Causes particulières de décadence qui avaient affecté le côté extérieur, accidentel de l'existence de la société chrétienne, pendant que d'autres causes remuaient le monde et le poussaient vers de nouvelles destinées.

Une réforme et un progrès régulier ou une révolution étaient inévitables.

Cela explique le succès de l'entreprise de Luther.

Portée de l'hérésie de ce novateur qu'il n'a sûrement pas aperçue lui-même. Le principe de l'indépendance et de la souveraineté de la raison qu'il proclama dans l'ordre religieux devait finir par ébranler le monde tout entier, car il sapait la base sur laquelle le monde reposait.

Le mouvement des trois derniers siècles que nous suivrons dans tous ses degrés, a été une grande ruine du passé. Dans les institutions, les idées, les mœurs, dans tout le côté humain de l'existence de nos pères, rien n'a résisté; tout un monde a été emporté par la révolution la plus formidable que nous rencontrions dans l'histoire. Une seule chose est restée debout, la base sur laquelle ce monde avait été bâti, la religion. — Donc cette base est divine.

Cette conséquence apparaît avec la plus grande évidence lorsqu'on étudie les circonstances de cette lutte ; car on voit que toutes les forces dont l'humanité peut disposer ont été essayées contre l'Église, et qu'il était impossible qu'elle ne succombât pas , si elle n'était qu'un établissement humain.

La merveilleuse économie des desseins de Dieu qui fait toujours sortir le bien du mal, plus manifeste encore dans les dernières épreuves de la société chrétienne que dans ses combats antérieurs. — La base de l'autorité de l'Église affermie par les secousses qui n'ont pu l'ébranler. — Son enseignement éclairant toutes les questions obscurcies par le protestantisme et par la philosophie, faisant pénétrer la lumière dans tous les abîmes d'où étaient sorties les ténèbres de l'erreur ; — et, d'un autre côté, impossibilité démontrée de rien édifier de stable, dans l'ordre de la pensée ou dans l'ordre social, en dehors de la religion. Hors de l'Église point de salut pour la société. Quelle est l'idée, quelle est la secte qui peut lui disputer sérieusement l'homme et l'humanité ? — L'avenir du monde lui appartient.

Récapitulation des preuves de la mission divine de Jésus-Christ et conclusion. — Lorsqu'on envisage l'ensemble du tableau qui vient d'être esquissé, il est impossible de ne pas voir Dieu dans Jésus-Christ. — La religion chrétienne est la seule qui peut se poser ainsi au centre de l'histoire, défier les siècles et invoquer avec confiance leur témoignage.

Rien ici qui soit sujet à l'illusion, rien qui ressemble aux imposteurs, êtres d'un jour, qui n'agissent que sur un point de la durée, qui sont également incapables d'enchaîner l'avenir à leur œuvre ou de lui donner des racines dans le passé. Au lieu que pour Jésus-Christ seul tous les temps se réunissent : « Être attendu, venir, être adoré
 « par une société qui durera autant que le monde,
 « c'est là, dit Bossuet, le caractère propre de
 « Jésus-Christ et qui n'appartient qu'à lui. *Il*
 « *était hier, il est aujourd'hui, il sera aux siècles*
 « *des siècles.* CHRISTUS HERI ET HODIE, IPSE ET IN
 « SÆCULA. »

DE L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE CONTRE LES HÉRÉTIQUES.

Nous nous trouvons préparés et conduits à la question que nous avons à traiter dans ce moment,

et elle est éclairée d'avance par tout ce qui précède.

Car cette société chrétienne dans laquelle nous avons vu se révéler la puissance, l'intelligence et l'amour infinis, c'est l'ÉGLISE.

De même que Jésus-Christ, c'est Dieu manifesté au monde sous une forme sensible, Dieu fait homme ;

De même, l'Église c'est l'homme-Dieu, qui après s'être dérobé aux regards des hommes par son ascension; continue à être présent dans le monde, agit dans une société, dans un corps immortel qu'il anime de sa vie divine.

C'est ce corps de l'Église que nous devons étudier dans ce moment. Du fait extérieur de l'existence de la société chrétienne nous devons remonter au principe invisible, divin, qui en est la raison.

Nous devons constater contre l'hérésie que l'Église est, et ce qu'elle est; et, comme nous le verrons, pour trouver la réponse à ces deux questions, c'est l'Église elle-même qu'il convient d'interroger.

47.

L'existence de l'Église, comme l'existence de toutes les sociétés, est un fait éclatant, public qui se révèle de lui-même à tous les yeux. L'établis-

sement divin de l'Église est prouvé par le témoignage de l'Église elle-même; par son histoire, dont les monuments forment une chaîne indissoluble, liée aux premiers monuments de la foi chrétienne et à l'Évangile; enfin par toute la suite de sa tradition qui fait rayonner sur la nuit des siècles, une lumière plus éclatante que le soleil, par où nous sommes conduits à Jésus-Christ.

48.

Des voix nous viennent du dehors qui nient l'établissement divin de l'Église.

L'accord du témoignage de l'Église elle-même, avec le témoignage de l'Évangile, imprime un si haut degré de certitude sur ce fait divin, que nous pourrions ne pas écouter ces protestations.

Nous les discuterons cependant.

Et d'abord, ces témoins qui sont-ils? Sont-ils contemporains des faits qu'ils prétendent infirmer? Non.—Ils ne datent que de trois cents ans; des quinze siècles qui séparent leur origine de l'origine de l'Église, ils ne savent rien que ce que l'Église elle-même leur a raconté.

En second lieu, sont-ils d'accord entre eux et avec eux-mêmes? — Non. — Variations, contradictions infinies des protestants sur la notion de l'Église.

Enfin, ce qu'ils allèguent a-t-il quelque valeur? — Non encore; rien que des conjectures, des hypothèses sans aucune base dans l'histoire ou la tradition, en opposition avec toute l'économie de la foi, et qui, lorsqu'on les examine de près, ne présentent aucune consistance aux yeux mêmes de la raison.

Donc, l'Église est.

49.

C'est à l'Église qu'il faut demander également *ce qu'elle est.*

L'Église nous répond par la voix solennelle du concile de Nicée, qui n'est que l'écho des apôtres, qu'elle est *une, sainte, catholique, apostolique*; que dans ces quatre paroles, redites chaque jour sous la voûte de ses temples, de siècle en siècle, se trouvent exprimés les signes ineffaçables que la main de Dieu a imprimés en elle, et que l'erreur ne saurait contrefaire. *Credo in unam, etc.*

C'est-à-dire que l'Église déclare qu'elle possède, et possède seule, les caractères par lesquels Dieu a dû se manifester dans une société émanée de lui. Qui ne voit, en effet, avant toute discussion, que la véritable Église doit être *une* parce que Dieu est un; — *sainte*, parce qu'elle n'a été instituée que pour rétablir dans l'homme l'image de

Dieu, qui est la sainteté même; — *catholique*, ou ne pas connaître les limites de l'espace et du temps, parce que Dieu est infini; — *apostolique*, ou se rattacher par un lien visible aux hommes, en qui elle a reçu de l'Homme-Dieu une mission qui ne peut venir que de lui.

Mais chacune de ces notes de la véritable Église doit être étudiée séparément.

50. 51.

UNITÉ DE L'ÉGLISE. — Il n'y a qu'un DIEU : un MÉDIATEUR entre les hommes et Dieu; une société par laquelle le médiateur est représenté dans le monde ; une EGLISE.

L'unité est une note essentielle de la véritable Eglise, soit que l'on interroge l'Écriture, la tradition, ou même la raison : l'idée d'unité est renfermée dans l'idée même de société.

Cette idée complexe. — Deux éléments dans l'unité, l'un actif, l'autre passif, unité de droit, unité de fait.

Toutes les sectes dépourvues de ce caractère. Nous étudierons particulièrement le protestantisme.

En droit, point de principe actif de vie commune ; car, né d'une révolte contre l'autorité la plus haute qui soit au monde, le protestantisme

ne peut, sans renier son origine, reconnaître aucune autorité.

En fait, le protestantisme une contradiction infinie. — L'unité de la révélation brisée et mille systèmes opposés formés avec ses débris. — Le *oui* et le *non* sur toutes les questions. — Rien de commun que ce nom de protestant, qui ne dit pas ce qu'ils sont, mais ce qu'ils ne sont pas. Si vous leur demandez non ce qu'ils nient, mais ce qu'ils affirment, vous ne rencontrez plus que des sectaires, non seulement étrangers les uns aux autres, mais ennemis.

Et ce n'est pas seulement à la surface de la révélation, comme on se le figure quelquefois, que les sectes protestantes disputent et se divisent. — Point de départ des variations du protestantisme, le mystère qui est le centre et le nœud de tous les mystères, l'union du naturel et du surnaturel. — Deux courants d'erreur. — D'une part l'élément humain absorbé par l'élément divin, la raison par la foi, la nature par la grâce : l'homme s'évanouissant en Dieu, le panthéisme. — D'une autre part, la grâce effacée par la nature ; les hauteurs de la foi abaissées au niveau de la raison ; la religion dégradée jusqu'à n'être plus qu'une philosophie. — Ces deux mouvements aboutissant, par deux routes opposées, au même résultat, la ruine complète du christianisme.

L'unité est un caractère de l'Eglise catholique si éclatant qu'il n'a pas besoin d'être prouvé.

Unité de droit, la chaire de St.-Pierre centre immuable d'une hiérarchie qui embrasse le monde.

Unité de fait. Tous les catholiques en communion par leurs pasteurs avec le pasteur suprême : l'univers reflétant la foi dont le foyer est à Rome.

L'unité de l'Eglise catholique est, du reste, un fait qui, lorsque l'on considère la nature de l'esprit humain, si opposé à lui-même d'homme à homme, de pays à pays, de siècle à siècle, ne saurait être expliqué naturellement : c'est un évident miracle.

52. 53. 54.

SAINTEté DE L'ÉGLISE. — Note non moins inhérente que l'unité à la notion de l'Eglise, soit que l'on demande cette notion à l'Écriture, à la tradition, ou à une saine raison.

Deux sortes de sainteté.

Sainteté intérieure qui est, sans doute, un des privilèges de la véritable Eglise, mais qui ne constitue pas un des signes auxquels le monde peut la reconnaître.

Sainteté extérieure. — Deux conditions. Double manifestation de la sainteté de Dieu dans l'Eglise.
1° Le dépôt des lois morales qu'elle a reçu de Jésus-Christ doit se conserver pur dans ses mains.

2° Elle doit travailler incessamment à élever jusques à la perfection de cette règle divine l'humanité déchue par le péché.

En d'autres termes, l'Église doit être sainte dans son enseignement — sainte dans son action extérieure sur le monde.

L'Église doit être sainte dans son enseignement. — Comme pour l'unité, deux éléments : sainteté active, sainteté passive. La règle de l'Évangile doit être transmise par l'Église enseignante, et acceptée par l'Église enseignée, dans son intégrité.

Ces conditions de la sainteté peuvent-elles se rencontrer dans les sectes, et, particulièrement, dans le protestantisme?

En droit. Nulle autorité possible au sein du protestantisme.

Nous avons vu ce que devient le dogme.

La morale surnagera-t-elle dans le naufrage des croyances ?

Liaison intime du dogme et de la morale ; l'un entraîne l'autre.

En outre, si l'homme, lorsqu'il demande à la Bible ce qu'il doit croire, est le jouet de tant d'illusions, combien plus lorsqu'il lui demandera ce qu'il doit faire? Les chances d'erreur aussi nombreuses, aussi infinies que les intérêts et les passions..

De fait. Les variations du protestantisme sur la règle des devoirs présentant un tableau plus effrayant encore que ses variations sur la règle des croyances. — Coup d'œil sur les aberrations de de l'esprit particulier au sein de la réforme, en matière de morale. — Ces morales contradictoires, quelques unes si monstrueuses, s'imposent toutes à la conscience au même titre, la parole de Dieu interprétée par la raison de l'homme. — C'est-à-dire que si les protestants ne valaient pas mieux que leurs systèmes; s'ils n'étaient pas contenus, à leur insu, par le sens moral et divin que l'autorité de l'Eglise catholique conserve au sein de l'humanité; si, enfin, le protestantisme, libre et laissé à lui-même, pouvait atteindre et réaliser les extrêmes conséquences de son principe, il ouvrirait un abîme où disparaîtraient tous les devoirs à la suite de toutes les vérités révélées.

L'Eglise catholique est sainte dans son enseignement.

Sainte de droit. L'Evangile pour nous est une parole de vie expliquée par une autorité vivante : un code divin fixé par une jurisprudence divine. — Les monuments de cette jurisprudence défient les regards des ennemis de l'Eglise. — En matière de morale, comme en matière de foi, pendant la longue suite des siècles, pas une variation.

Que l'on n'oppose pas les aberrations de quel-

ques théologiens. Elles ne prouvent qu'une seule chose, c'est que la raison particulière n'est pas plus infallible chez le catholique que chez le protestant. Mais les écarts de la raison ne sauraient entamer la sainteté de l'Eglise, parce que l'Eglise possède un principe divin de répression, dont les sectes sont dépourvues. A l'encontre de toutes les erreurs des docteurs particuliers qui ont pu menacer le dépôt divin de la morale, nous vous montrons les décisions de l'autorité souveraine, infallible qui les a foudroyées.

Sainte de fait. Pour la règle des mœurs, comme pour la règle de la foi, les catholiques disséminés sur tous les points du globe, que le soleil éclaire, trouvent, dans l'enseignement de leurs pasteurs, l'enseignement du pasteur suprême; et, ainsi, le faisceau des consciences, comme le faisceau des intelligences, se noue et est visible dans les mains du Vicaire de Jésus-Christ.

L'immutabilité de l'Eglise, en matière de morale, lorsqu'on envisage de près toutes les causes qui auraient dû la briser, est un fait non moins inexplicable, humainement, que son immutabilité en matière de foi.

L'Eglise doit être sainte dans son action extérieure sur le monde. — Pour apprécier ce qu'il y a de divin dans ce côté de l'Eglise, il suffira de

la comparer avec les sectes, et, particulièrement, avec le protestantisme.

Le protestantisme, comme toutes les sectes, une négation. L'homme ne crée pas : il n'ajoute pas à l'œuvre de Dieu ; il l'amoin-drit, il en brise l'harmonie. Sous le point de vue qui nous occupe, qu'a fait le protestantisme ? Ses prétendues réformes n'ont abouti qu'à dessécher la racine surnaturelle de la sainteté, qu'à affaiblir toute la divine influence du christianisme.;

Le moyen universel par lequel l'action de l'Eglise s'exerce dans le monde, le sacerdoce. — La pensée régénératrice du christianisme résumée dans le prêtre. *Sacerdos alter Christus*. — Vous chercheriez vainement le prêtre au sein de la réforme. Le *ministre du saint Evangile* n'en est pas même l'ombre.

Complément du prêtre, le religieux. — Cet instrument de sanctification si puissant dans les mains de l'Eglise, brisé par le protestantisme.

Le culte, expression de la foi : tableau dans lequel la religion revêt, aux yeux des peuples, une forme vivante. — Par une conséquence nécessaire, le culte s'appauvrissant avec la foi. Voyez les vides qu'a faits la réforme.

Sacrements, canaux surnaturels par lesquels la vie divine de Jésus-Christ s'épanche dans l'humanité, rompus ou desséchés au sein du protestan-

tisme. — Prière publique. — Eglise catholique, temple protestant. — Liturgie, cérémonies, etc.

55.

CATHOLICITÉ DE L'ÉGLISE. La catholicité, le caractère le plus imposant par où l'autorité de Dieu peut se manifester dans la véritable Église et aussi une de ses notes les plus essentielles. La catholicité, le signe le plus éclatant auquel le monde a toujours reconnu l'Église, un titre divin que les sectes n'osent pas usurper.

56.

APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE. En quoi consiste cette note? — Combien nécessaire à la véritable Église. — Ne se trouve que dans l'Église dont le centre est à Rome.

57.

Constitution de l'Église. — Nécessité d'un pouvoir. — Nature et attributs du pouvoir souverain de l'Église.

58. 59.

Discussion du système du libre examen, point de départ et seul principe commun de toutes les sectes protestantes. — Il ruine la base de toute foi.

DEUXIÈME PARTIE DU COURS.

LA RELIGION CONSIDÉRÉE PAR SON CÔTÉ TEMPOREL ET DANS SES RAPPORTS AVEC LA DESTINÉE DE L'HOMME DANS LE MONDE PRÉSENT.

60.

Le monde étant la réalisation d'une pensée divine qui se résume dans la religion, la religion est nécessairement le nœud de la double existence de l'homme, le mot de ses destinées dans l'ordre présent comme dans l'ordre surnaturel.

Ce mot ne peut pas être pleinement compris ici-bas — et pourquoi ?

Cependant lorsque l'on étudie à la lumière de la révélation les rapports qui unissent les hommes dans le temps, deux choses demeurent constantes et invinciblement démontrées.

1° Que pour trouver le principe de l'existence et la règle des développements de la société humaine, il faut les chercher plus haut que l'homme, s'élever jusqu'à Dieu ; d'où il suit que, dans le catholicisme, manifestation de Dieu la plus parfaite, se trouve aussi le germe de la plus haute perfection sociale ;

2° Que la foi catholique nous fournit le seul point de vue qui domine, et du haut duquel on peut observer la marche générale de l'humanité ;

que, dans les grands faits de la société immortelle de l'homme avec Dieu, que la foi nous raconte, se trouve la lumière qui révèle le point de départ, qui explique les révolutions, qui montre le terme de la société des hommes dans le temps ;

En d'autres termes, que la foi catholique renferme la solution la moins imparfaite que puissent recevoir, dans les conditions présentes de la raison humaine, les grands problèmes soulevés par la philosophie sociale et par la philosophie de l'histoire.

Et d'abord, par la philosophie sociale.

61.

Qu'est-ce que la société ? — Quel est l'ensemble des rapports qui constituent la société des hommes dans l'ordre temporel ? — Ces rapports se résument dans la notion de droits et de devoirs ; — le premier anneau de la double chaîne des devoirs et des droits, qui sont le lien de la société humaine, ne peut se trouver que dans l'ordre spirituel — et dans un ordre spirituel qui s'impose au nom de Dieu. — Ce que nous venons de dire est avoué ou se trouve renfermé implicitement dans tous les systèmes.

62.

Divers pouvoirs spirituels, en face desquels le

monde se trouve placé de nos jours, et entre lesquels il doit nécessairement faire un choix : le catholicisme, le protestantisme, le rationalisme.— Nous ne parlerons de l'athéisme que pour montrer qu'il sape toutes les bases de la société humaine.

63.

De tous ces pouvoirs, quel est celui à qui appartient la direction spirituelle de l'humanité ? Pour trouver la réponse à cette question, nous examinerons les problèmes sociaux au point de vue de l'athéisme, du rationalisme, de l'hérésie, du catholicisme.

64.

Divers degrés de la société humaine, la société domestique, la société publique, la société générale des hommes.

65. 66. 67.

De la société domestique. — Côté purement temporel de son existence, — côté spirituel. — Lien supérieur de la famille, Dieu. — Constitution primitive de la société domestique, — comment altérée chez les anciens peuples, et pourquoi. — Influence de l'idolâtrie. — Oppression nécessaire des êtres faibles de la société domestique, dégradation de la femme.

La famille reconstituée sur sa base divine par Jésus-Christ, — sa constitution développée, divinisée. — Le mariage élevé à la dignité de sacrement. — Conséquences sur tout l'ensemble des rapports de la société domestique. — La femme réhabilitée. — L'enfant un être sacré. — Principe de liberté et de progrès introduit dans la famille, par l'Évangile.

Sa constitution protégée de siècle en siècle par l'Église : — c'est un des côtés les plus admirables de l'histoire du catholicisme.

Ce que devient la famille sous l'influence du protestantisme ; — sa régénération, un fait accompli avant la réforme et dont elle ne peut rien revendiquer, — tout ce qui lui appartient en propre, fatal à la famille, — l'union des époux dégradée de la dignité de sacrement, — sécularisation de la société domestique, — conséquences, — le divorce, — son influence sur la famille, etc

Le problème de la famille peut-il être résolu par le rationalisme? — Rêves de l'ancienne philosophie. — Écarts non moins déplorables de la philosophie moderne. — Ce que deviendrait la famille, si la philosophie était chargée de la constituer.

Société publique. — Côté purement humain de son existence. — Côté spirituel. — Le lien primitif

de la société publique, comment expliqué dans les divers systèmes.

69. 70.

Du premier élément de la société, le pouvoir. — Son origine. — Titre divin du pouvoir. — Il est supposé dans tous les systèmes : le christianisme seul l'explique. — Institution du pouvoir. Vient-il de Dieu immédiatement, ou par l'intermédiaire de la société? — Quelle est la règle du pouvoir? — Solution dans les diverses théories.

71. 72.

Second élément de la société. — La *liberté*. — En quoi consiste la liberté humaine? — Deux sortes de liberté :

Liberté dans l'ordre de la pensée : — liberté dans l'ordre des intérêts matériels.

73.

Accord du pouvoir et de la liberté.

74.

De la société générale des peuples. — Ce mot n'a un sens, ne peut présenter quelque chose de réel que dans le catholicisme.

75.....90.

La foi catholique renferme la lumière qui éclaire

autant qu'ils peuvent l'être les problèmes posés par la philosophie de l'histoire.

L'histoire de l'humanité vue à la lumière de la foi :

Au point de départ, Dieu. — La société immortelle de l'homme avec Dieu, terme essentiel de la création; — mais renfermant, comme une conséquence nécessaire, la société des hommes dans le temps.

Constitution originelle de l'univers; — qu'était-elle? — Rien de certain. La pensée du monde primitif ensevelie dans ses ruines.

Point de départ du monde actuel, la chute.

Donc le mot de ses destinées, la Rédemption.

Le Calvaire, dès lors le centre de l'histoire où se rencontrent les doubles destinées de l'homme.

La croix fait une nouvelle terre en même temps qu'un nouveau ciel.

Mais tout est lié dans le plan divin. Le monde qui renaît en Jésus-Christ est le monde tombé en Adam. Cet enfantement a été préparé par un travail de quarante siècles.

Donc, pour comprendre les temps qui ont suivi Jésus-Christ, il est nécessaire d'étudier les temps qui ont précédé.

Or, si du Calvaire nous regardons le passé du monde, que voyons-nous?

D'abord l'existence miraculeuse du peuple juif, aussi importante à étudier, sous le point de vue des destinées temporelles de l'humanité que sous le point de vue de ses destinées surnaturelles : car Israël c'est un type merveilleux qui résume, dans les temps anciens, la pensée de la société primitive, et qui prépare tous ses développements futurs.

Pendant que l'unité de la société humaine, brisée par les conséquences du péché, était reconstituée dans la société juive, quelles révolutions avaient emporté le reste de l'humanité ?

A ce moment solennel de l'existence du monde, un fait fixe toute l'attention, une œuvre à laquelle a abouti tout le travail des siècles païens, et qui vient d'être consommée : Rome a enfermé dans le cercle de sa domination tout le monde connu.

Le développement de la puissance de Rome, un spectacle merveilleux surtout pour l'œil du chrétien, qui voit dans Rome chrétienne le secret des destins de Rome païenne, dont elle-même n'eut que l'instinct.

Mais ce monde, que nous pouvons étudier dans Rome, qui le résume, est-ce une dégradation ou un développement du monde primitif ? La loi de l'humanité, dans les temps anciens, était-ce la décadence ou le progrès ? — La décadence et le progrès tout ensemble : car l'activité désordonnée de

l'homme avait développé et usé en même temps tous les principes divins de son existence. — Le monde romain, vu du côté matériel, c'est la construction la plus étonnante que le temps et que la main de l'homme aient jamais élevée; mais ce monde croulait par sa base, minée depuis longtemps par deux causes, la superstition et la philosophie.

Autre a dû être la marche de l'humanité, à partir du Calvaire.

Objet de la mission de Jésus-Christ, purement spirituel; mais, à raison du lien qui unit tout dans le plan divin, développements du monde temporel correspondant aux développements du monde spirituel.

Depuis Jésus-Christ, la loi naturelle de l'humanité, le progrès :

Parce que l'Évangile est le type d'une perfection qui ne peut être épuisée ;

Parce que la loi de vérité et de justice ne peut périr ni s'altérer dans les mains de l'Église, mais se développe, au contraire, de siècle en siècle, par les attaques mêmes du vice et de l'erreur.

Cependant, observations essentielles. Le progrès est la loi de l'humanité, parce que l'humanité ne peut pas se détacher de l'Église, mais il n'est la loi nécessaire d'aucune société particulière. — Le

progrès, renfermé au sein de chaque société dans les limites que déterminent les conditions contingentes de son existence, — et au sein de l'humanité, dans les bornes posées par l'imperfection radicale et la corruption originelle de la nature humaine ; — enfin, le progrès, la loi de l'humanité, non dans chaque siècle, mais dans l'ensemble de son existence.

Quels sont les progrès possibles de la société humaine et à quelle hauteur peut-elle être élevée dans l'avenir par les mains de l'Eglise ?

Question insoluble pour nous ; car les dix-huit siècles écoulés depuis Jésus-Christ ne nous donnent ni une mesure, ni un terme de comparaison. Nous ignorons ce que ces dix-huit siècles sont dans leur rapport avec la vie de l'humanité, la place qu'ils occupent dans le plan général de la régénération du monde.

Mais, sous un autre point de vue très important, cette période de l'histoire présente à nos études quelque chose de complet. Nous y voyons l'humanité naître, pour ainsi dire, à une nouvelle vie, se développer longtemps dans le sein de l'Eglise, et perdre plus tard, en se séparant d'elle, les conditions du véritable progrès.

Une création et une ruine, un monde fait par les mains de Dieu et détruit par les mains de l'homme,

voilà ce qui remplit et résume ce passé de dix-huit cents ans, qui nous offre, par conséquent, une double expérience d'où nous verrons sortir à la fois une démonstration positive et une démonstration négative des principes que nous nous proposons d'établir.

L'histoire du monde, prise ainsi au pied de la croix et conduite jusqu'à nos jours, lorsqu'on l'étudie sous le point de vue qui nous occupe, se divise naturellement en quatre grandes époques.

La première comprend les trois premiers siècles, pendant lesquels l'Eglise repoussée par la société publique, grandit miraculeusement, sous le glaive de la persécution, s'établit, se propage sur toute la terre avec une merveilleuse rapidité, prend possession du monde, le purifie avec le sang de ses martyrs, et dépose dans son sein les semences d'un monde nouveau.

Au quatrième siècle, l'Eglise sort des Catacombes pour monter sur le trône avec Constantin. Mais le moment n'est pas venu pour elle de réaliser pleinement, elle ne peut encore que préparer la révolution temporelle dont le principe a été posé par l'Évangile. Le monde romain, né idolâtre, identifié, pour ainsi dire, avec le paganisme, est modifié plutôt que converti, en tant que so-

ciété. Ce monde est condamné à périr ; l'Église accomplit cependant une double mission : elle retarde la décadence de l'ordre social ; elle sauve de ses ruines les éléments qui, transformés par elle et animés de son souffle, serviront à construire une nouvelle société.

Ce n'est qu'après que l'arrêt porté par la justice de Dieu contre l'empire des Césars a été exécuté ; c'est lorsque les guerriers sauvages, qui ont tranché avec leur épée le fil des destins éternels que Rome se promettait, après avoir foulé longtemps sous leurs pieds la vaine immortalité de cette cité orgueilleuse, s'arrêtent, fixent leurs tentes devant la croix, demandent à laver dans les eaux du baptême les crimes et le sang dont ils sont couverts, et que l'Église leur ouvre son sein ; c'est du sixième au huitième siècle que commence, à proprement parler, le miraculeux enfantement de la société chrétienne, qui se prolonge pendant tout le moyen-âge.

Ce monde du moyen-âge, formé par l'Église avec les débris qui avaient surnagé dans le naufrage de l'ancienne civilisation et avec les nouveaux éléments apportés par le flot de la barbarie ; ce monde, fils de Rome et du désert quant au corps, si j'ose ainsi parler, fils de l'Église quant à l'esprit, ne pouvait être qu'une imparfaite réa-

lisation du principe chrétien. La pensée divine de l'Évangile devait, en se développant, développer cette première forme qu'elle avait revêtue. Le progrès se serait accompli dans l'ordre, si l'humanité était demeurée unie à l'Église. Dieu a permis qu'il en fût autrement. Le lien nécessaire de dépendance qui soumet la société temporelle à la société religieuse est brisé par la main sacrilège de la Réforme; et le monde détaché de sa base divine, est entraîné dans l'abîme des révolutions par ce mouvement fatal qui dure depuis trois cents ans, et qui nous paraît toucher nécessairement à son terme que nous chercherons à entrevoir.

Nous étudierons séparément chacune de ces époques.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.



I. — LETTRE PASTORALE DE M^{GR} L'ÉVÊQUE D'AMIENS A L'OCCASION DE SON INSTALLATION. (29 août 1849.) 1

Sentiments de religion admirables avec lesquels Amiens a accueilli son nouvel Evêque. — Comment expliquer cette foi si vivante encore dans ce peuple? — En partie par les qualités naturelles qui l'ont prédisposé au christianisme. — Mais surtout, par la grâce que Dieu lui a faite de lui donner une longue suite de saints pontifes. — L'illustre passé de l'Eglise d'Amiens, motif à la fois de crainte et d'espérance pour le nouveau pontife.

II. — MANDEMENT POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1850. (5 février.) 15

Circonstances providentielles. — Consolations. — Concile de Soissons. — Réunion des doyens. — Exhortation pour le Carême. — Comment la triple concupiscence, née du péché, est vaincue par la croix.

III. — MANDEMENT QUI ORDONNE UN *TE DEUM* EN ACTIONS DE GRACES DU RETOUR DE N. S. P. LE PAPE PIE IX A ROME. (6 mai 1850.) 37

Emotion profonde excitée dans tout le monde catholique par les attentats commis contre le Souverain Pontife. — Léon III et Pie IX. — La part glorieuse donnée à la France dans la délivrance du Vicaire de J.-C. est pour elle un gage des bénédictions et des faveurs de Dieu.

IV.—MANDEMENT POUR LE CARÊME DE 1851, ET POUR LA PUBLICATION DU JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX (28 février 1851). 46

Enseignement de l'Eglise sur les indulgences. — Comment elles sont une conséquence du dogme de la Rédemption. — Indulgence du Jubilé. — Son origine. — Les caractères qui la distinguent et qui lui donnent une si grande valeur aux yeux du monde catholique. — Le tombeau des Apôtres, Jérusalem, Rome, etc.

V. — Lettre de convocation pour le Synode diocésain. (29 août 1851.) 84

VI. — Demande d'un rapport sur la situation des paroisses. (25 novembre 1851.) 90

VII.—MANDEMENT POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1852. (16 février.) 98

Exhortation à la prière, à l'aumône. — Belle prière de S. Anastase Sinaïte.

VIII. — MANDEMENT POUR LA PUBLICATION D'UN JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX. (12 novembre 1852.) 108

Pourquoi ce nouveau Jubilé? — Traits de ressemblance entre l'époque des Croisades, et l'époque actuelle. — Les Indulgences servent non-seulement à acquitter nos dettes, mais à nous exciter aux œuvres utiles au prochain. — Œuvres particulièrement recommandées : les Franciscains, récemment établis dans le diocèse. — Les bons livres.

IX. — INSTRUCTION PASTORALE SUR LE POUVOIR, A L'OCCASION DU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE. (6 janvier 1853.) 126

Le pouvoir vient de Dieu. — Quelles sont les conditions qui manifestent son existence et qui légitiment son action au sein de chaque société? — Les théologiens se divisent. — Les uns

soutiennent que Dieu fait directement le pouvoir. — Les autres qu'il ne l'institue que par l'entremise de la société. — Opinion moyenne qui paraît concilier ce qu'il y a de vrai dans ces théories, en excluant ce qu'elles ont d'excessif. — Application de ces principes à la situation actuelle de la France.

X. — MANDEMENT POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1853
(25 janvier) 207

Il manquait une page à l'histoire de l'Eglise d'Amiens, si riche en glorieux souvenirs. — Cette page vient d'être écrite. — Concile d'Amiens. — L'Evêque d'Amiens député auprès du Saint Père pour déposer à ses pieds et pour soumettre à sa révision les actes de cette assemblée.

XI. — LETTRE CIRCULAIRE AU CLERGÉ. (28 avril 1853.) 214

Retour de Rome. — Détails sur la découverte du corps de Ste Theodosie, martyre amiénoise, et sur le succès des négociations entreprises pour obtenir ces précieuses reliques. — Approbation des décrets du concile d'Amiens. — Faveurs accordées par Sa Sainteté.

XII. — NOTE SUR STE THEUDOSIE. 226

Preuves de l'authenticité des reliques de Ste Theodosie. — Détails sur les catacombes. — Précautions prises par le Saint-Siège dans la reconnaissance des corps saints. — Ste Theodosie est certainement Amiénoise. — Sur le martyre.

XIII. — Décret du Concile de Soissons, Statut du Synode d'Amiens, et Ordonnance de M^{gr} l'Evêque d'Amiens, concernant le rétablissement de la Liturgie romaine. (28 avril 1853.) 240

XIV. — Lettre de convocation pour le Synode diocésain. (25 mai 1853.) 250

XV. — MANDEMENT POUR LE CARÊME DE 1854 (18 janvier) SUR LA CHARITÉ 255

La religion est l'union de l'homme avec Dieu. — Toute union

suppose deux termes qui se rapprochent en se donnant quelque chose l'un à l'autre. — Comment remplir cette condition dans la religion, où Dieu donne tout et où l'homme n'a rien à donner? — Jésus-Christ dans les pauvres. — Tout ce que nous donnons aux pauvres, nous le donnons à Dieu. — Le salut des hommes et les destinées des peuples dans les mains des pauvres.

XVI. — MANDEMENT DE M^{GR} L'ÉVÊQUE D'AMIENS A L'OCCASION DE LA GUERRE D'ORIENT. (23 avril 1854.) . 281

Caractères providentiels de cette guerre. — La civilisation et l'Eglise menacée par les accroissements de la Russie. — Caractère de cette puissance. — Ressemblance avec l'empire romain. — L'issue de la guerre n'est pas douteuse. — Circonstances évidemment providentielles. — Alliance de la France et de l'Angleterre, etc.

XVII. — MANDEMENT POUR PROMULGUER UN JUBILÉ ACCORDÉ PAR N. S. P. LE PAPE IX ET POUR ANNONCER L'INAUGURATION DE LA CHAPELLE DE STE-THEUDOSIE (4 octobre 1854). 319

Raisons de ce nouveau Jubilé. — Définition probablement prochaine du dogme de l'Immaculée Conception. — Pressentiments, espérances du monde catholique.

Chapelle de Ste-Theudosie. — Coïncidence remarquable : le Jubilé s'ouvrira le jour de l'inauguration de la Chapelle de Ste-Theudosie, et finira la veille de la fête de l'Invention de S. Firmin.

XVIII. — Lettre qui ordonne un *Te Deum* pour la prise de Sébastopol (13 septembre 1855). . . . 329

XIX. — MANDEMENT QUI ORDONNE DES PRIÈRES POUR S. M. L'IMPÉRATRICE. (12 octobre 1855.) . . 331

XX. — MANDEMENT POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1856 (6 février) SUR LA PAIX 337

Aurons-nous la paix? — La paix est dans les mains de Dieu et

par là même aussi dans nos mains.—Tout semble annoncer que les desseins providentiels, dans lesquels nous avons cru apercevoir la raison de la guerre, sont accomplis. — Donc, du côté de Dieu, les chances sont pour la paix ; — mais il y faut notre concours : la paix dépend beaucoup de nous.

XXI. — MANDEMENT A L'OCCASION DE L'HEUREUSE DÉLIVRANCE DE S. M. L'IMPÉRATRICE, ET DE LA NAISSANCE DU PRINCE IMPÉRIAL. (25 mars 1856.) . . . 361

La France le royaume de la Providence. — Jamais l'intervention de Dieu plus visible que dans ces dernières années.— La naissance du Prince impérial, un gage de sécurité et de confiance — Circonstances providentielles de cet événement. — Ce que ce prince devra à son père et à sa mère. — Ce que nous pouvons faire pour lui.

XXII. — MANDEMENT QUI PRESCRIT DES PRIÈRES D'ACTIONS DE GRACES POUR REMERCIER DIEU DE L'HEUREUSE CONCLUSION DE LA PAIX, SIGNÉE LE 30 DU MOIS DE MARS. (31 MARS 1856.) 377

La paix l'œuvre de Dieu. — Ce qu'est la paix dans les pensées de Dieu. — Ce qu'elle nous impose.

XXIII. — Paroles adressées par M^{gr} l'Evêque d'Amiens à S. M. l'Empereur, lors de sa visite à la Cathédrale, le 29 septembre 1853 392

XXIV. — INAUGURATION DE LA CHAPELLE DE STE THEUDOSIE. Compte-rendu publié par le *Moniteur* le 12 octobre 1854. Discours de M^{gr} l'Evêque d'Amiens 396

XXV. — DU DÉVELOPPEMENT DE LA LIBERTÉ DE L'HOMME DANS L'ORDRE DES INTÉRÊTS MATÉRIELS. (Fragment.) 406

Origine du droit de propriété. — Terme nécessaire où aboutit le libre exercice de ce droit. — Riches et pauvres. — Quels seront leurs rapports?—Solution du problème en dehors du chris-

tianisme. — Solution chrétienne. — Les extrêmes conséquences de la loi de justice tempérées par la loi de charité. — L'idéal chrétien ne sera jamais pleinement réalisé, et pourquoi? — Cependant les relations des riches et des pauvres profondément modifiées par l'Évangile. — Point de départ de cette révolution, l'esclavage. — Etat de l'esclave dans le monde romain, qui représente et résume tout le monde païen. — L'esclavage, une condition fatale de l'existence de la société des anciens temps. — Raison de la servitude. — Obstacles invincibles à l'affranchissement. — La liberté est née, elle ne pouvait naître qu'au pied de la croix. — Comment le principe de l'esclavage a été détruit. — Comment l'affranchissement a été rendu possible. — L'émancipation progressive des classes opprimées est une œuvre de l'Église, évidemment divine—en soi—et dans le mode par lequel elle a été réalisée...

XXVI. — Paroles prononcées à la cérémonie de la bénédiction du Marché de Lanselles, le 27 octobre 1850. 461

XXVII. — PROGRAMME D'UN COURS D'INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA RELIGION. 467

A la page 103, ligne 14, au lieu de *pensée*, lisez *prière*.

— 434, — 23, — *jeux*, — *yeux*.